Rapport officiel des seance
R.W.B. JACKSON LIBRARY
3 0005 02078 2523
OISE CIR

Congrès d'éducation des Canadiens-Francais d'Ontario, Ottawa, 1970.
Rapport officiel des séances tenues à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1970

THE LIBRARY

The Ontario Institute

for Studies in Education

Toronto, Canada

CONGRES D'EDUCATION

des

CANADIENS-FRANÇAIS D'ONTARIO.

1910

Rapport Officiel des séances tenues à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910.

(Questions d'Education et d'intérêt général.)

23 Gravures hors texte.

OTTAWA

Association Canadienne-Française d'Education.

... 1910 ...

LIBRARY

DEC 21 1970

THE ONTARIO INSTITUTE
FOR STUDIES IN EDUCATION

CONGRES D'EDUCATION

des

CANADIENS-FRANÇAIS D'ONTARIO.

1910

Rapport Officiel des séances tenues à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910.

(Questions d'Education et d'intérêt général.)

23 Gravures hors texte.

OTTAWA

Association Canadienne-Française d'Education.

... 1910 ...

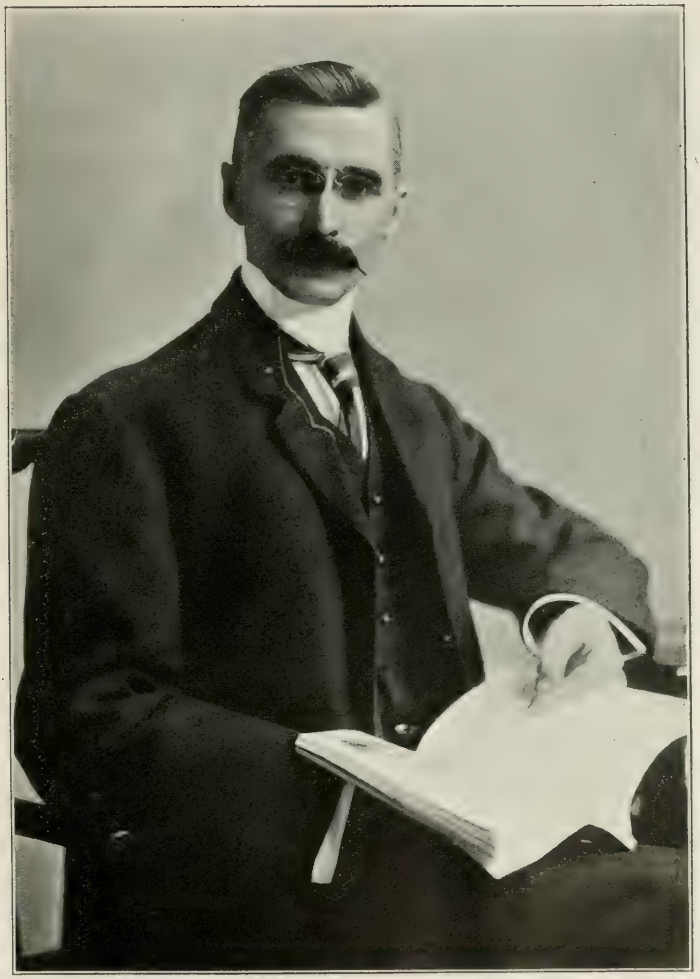

SON HONNEUR LE JUGE A. CONSTANTINEAU,
Président de la Commission Constituante, et premier président du Congrès.
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Éducation.

Lettre de Mgr J. O. Routhier.

A Messieurs les Membres du Congrès d'Education.

Messieurs,

Je vous ai déjà loué de l'heureuse idée de votre Congrès d'Education; je vous ai dit ma confiance et mes espérances.

Votre Congrès s'est tenu à la grande satisfaction et aux applaudissements de tous ceux qui en ont été les heureux témoins. Aujourd'hui, j'applaudis de tout cœur à cette publication des travaux du Congrès.

Hâtez-vous, Messieurs, de raconter à la jeunesse les belles choses qui ont été dites, afin qu'on ne les oublie jamais. Je prie Dieu de bénir les auteurs de ce travail, et je souhaite à ce livre, qui nous rappellera tant et de si agréables souvenirs, le plus grand succès.

Agréez donc, Messieurs, avec mes sentiments de vive reconnaissance, mes vœux les plus sincères pour cette bonne œuvre des 18, 19, 20 janvier dernier.

A vous de cœur,

J. O. ROUTHIER, Adm. S.V.

20 avril 1910.

PRÉFACE.

AUX CANADIENS-FRANÇAIS D'ONTARIO.

Le Congrès des Canadiens-Français d'Ontario est désormais chose du passé. Il y a un an, on regardait l'œuvre comme illusoire, bonne tout au plus à charmer les sombres rêveries de sociologues en détresse, mais nullement réalisable pour les groupes français disséminés sans ordre, sans point de ralliement dans la province. Aujourd'hui, voilà que, par une disposition providentielle des esprits et des choses, le rêve est devenu une réalité, mais une réalité qui marque d'un jalon historique l'étape nouvelle que vient de franchir la race française en ce pays.

Ce mouvement de réveil national est venu à son heure, il n'y a pas à en douter ; il a répondu au besoin d'une situation devenue de plus en plus précaire. Je n'en veux d'autre preuve que la répercussion universelle que l'annonce de ce projet eut dans le public, et l'empressement si spontané avec lequel nos compatriotes répondirent au premier cri d'appel.

Ceux à qui leur position sociale permet de suivre de près la marche des événements s'effrayaient à bon droit de voir l'élément français de la province descendre la pente fatale qui mène tout droit à l'anglification, à l'absorption finale. Noyés dans les masses de cet élément anglo-saxon qui sait se défendre si efficacement contre l'envahissement de races étrangères, dépourvus de cette cohésion si indispensable à toute minorité, puisqu'elle lui apporte l'unité d'action et lui assure le prestige d'un élan méthodique et compact, nous étions plu-

sieurs à nous demander souvent ce que l'avenir réservait à nos compatriotes sur la terre d'Ontario.

Nous avions beau jeter les regards autour de nous, chercher d'où pourrait nous venir le salut, imaginer des efforts de patriotique dévouement, supputer l'appoint de précieuses influences, partout nous nous heurtions à des impossibilités qui semblaient surgir comme par enchantement pour nous replonger dans les plus tristes appréhensions. Nos frères de la province de Québec ignorent généralement la situation plus que difficile qui nous est faite dans Ontario; et d'ailleurs, en quoi peuvent-ils nous prêter main-forte, quand ils ont déjà sur les bras tant de problèmes qu'ils ne sont pas près de résoudre; nos chefs politiques ont une valeur et une influence incontestables, mais ils se cabrent et perdent l'équilibre dès qu'on les amène sur un terrain où la politique n'a plus rien à voir. Il ne nous restait donc pour toute ressource que de nous en rapporter à nous-mêmes, de chercher dans le dévouement et le patriotisme de notre groupe les moyens de résister à l'absorption, et d'assurer à notre race les conditions les plus favorables à son expansion.

Ce geste d'énergie que nous allions esquisser, Monsieur P. J. O. Chauveau, dans son discours d'introduction à l'histoire du Canada par Garneau, le revendique d'ailleurs comme un des caractères les plus saillants de la race française: "Tout démontre, dit-il, que les Français établis en Amérique ont conservé ce trait caractéristique de leurs pères, cette puissance énergique et insatiable qui réside en eux-mêmes, et qui, comme le génie, échappe à l'astuce de la politique aussi bien qu'au tranchant de l'épée. Ils se conservent comme type, même quand tout semble annoncer leur destruction. Un noyau s'en forme-t-il au milieu de races étrangères, il se développe en restant isolé, pour ainsi dire, au sein de ces populations avec lesquelles il peut vivre, mais avec lesquelles il ne peut s'incorporer.

"Des Allemands, des Hollandais, des Suédois se sont établis par groupes aux Etats-Unis et se sont insensiblement

fondus dans la masse, sans résistance, sans qu'une parole même révélât leur existence au monde. Au contraire, aux deux bouts de cette moitié de continent, deux groupes français ont pareillement pris place, et non seulement ils s'y maintiennent comme race, mais on dirait qu'un esprit d'énergie indépendant d'eux repousse les attaques dirigées contre leur nationalité. Leurs rangs se resserrent, la fierté du grand peuple dont ils descendent, laquelle les anime alors qu'on les menace, leur fait rejeter toutes les capitulations qu'on leur offre; leur nature gauloise, en les éloignant des races flegmatiques, les soutient aussi dans des circonstances où d'autres perdraient toute espérance. Enfin, cette force de cohésion, qui leur est propre, se développe d'autant plus qu'on veut la détruire."

Après un demi-siècle, ces remarquables paroles d'un grave penseur, d'un patriote éclairé, mises comme en exergue au frontispice de notre histoire nationale, ne viennent-elles pas, avec un bel à-propos, nous exhorter à entrer avec cette fière allure gauloise sur le terrain de lutte où il nous faut jouer le sort de notre existence comme race?

Le mouvement initial de toute lutte, c'est d'abord la mobilisation des forces qui peuvent en assurer le succès. La nécessité de réunir en une convention les Canadiens-Français d'Ontario s'imposait donc avant toute autre tentative d'action; il fallait faire le dénombrement de nos forces, souder étroitement ensemble tous ces groupes nationaux dispersés par toute la province, étudier notre état social, donner une direction sage, ferme en même temps qu'uniforme, à nos efforts; en un mot, former bloc devant l'opinion.

Telle est l'œuvre qu'ont entreprise les promoteurs du Congrès tenu à Ottawa le 18 janvier dernier.

C'est l'historique fidèle et succinct de cette œuvre que nous avons aujourd'hui l'honneur de présenter à nos compatriotes dans le modeste volume qui s'intitule "Le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario."

Dans les derniers moments de cette réunion de famille,

quand sonna l'heure de la séparation et de l'adieu si véritablement ému, nous avions promis aux "Congressistes" de donner la publicité la plus complète aux travaux soumis à leurs délibérations; ce nous est donc une douce jouissance de pouvoir aujourd'hui remplir notre promesse dans la mesure de nos modestes ressources. Ce volume, préparé un peu à la hâte, n'a pas, il va sans dire, la prétention d'aller prendre place parmi les chefs-d'œuvre de la littérature française; nous lui assignons volontiers une mission plus modeste, mais non moins utile à l'œuvre sociale qui nous tient tant à cœur. Si, pour l'instant, il relate à nos compatriotes d'Ontario les origines, le but, les travaux de notre premier Congrès, s'il contribue à entretenir au sein de nos populations le germe précieux d'un patriotisme fervent et éclairé, s'il réussit à tenir en éveil l'intérêt que nous devons porter à la chose publique, à faire taire les luttes qui nous divisent et nous affaiblissent, il devra, en même temps, comme une leçon qui se perpétue d'âge en âge, redire aux générations futures la sublime beauté du geste d'énergie que vient de faire une race qui ne veut pas périr, qui a foi dans ses destinées et qui est déterminée à revendiquer, sans provocation comme sans faiblesse, sa place sur le sol du Canada.

A. BEAUSOLEIL, prêtre.

Ottawa, 5 mai 1910.

LIVRE I

CHAPITRE I.

L'Ontario Français.

Esquisse Historique.

I.—L'Ontario au XVIIe siècle.

La province actuelle de l'Ontario a son histoire. Ne convient-il pas, en tête de ce recueil, d'en mettre la rapide esquisse sous les yeux du lecteur?

A l'origine, cette immense région appartenait au *Canada* dont parle Jacques Cartier dans ses récits de 1535; puis, à la *Nouvelle-France* que nomma Champlain. Plus tard, en 1791, elle s'appelle le *Haut-Canada*, étant alors séparée du *Bas-Canada*.

En 1840, s'opéra l'union des deux, sous le même gouvernement, jusqu'à la *Confédération* (1867). C'est à cette époque que le *Haut-Canada* prit le nom de province de l'*Ontario*, et le *Bas-Canada* le nom de province de Québec.

Au XVIIe siècle, dans cette province, vivaient plusieurs tribus indiennes. Les Iroquois — ou les Cinq-Nations — occupaient surtout la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Les autres s'étaient établies: la nation Neutre, sur la rive nord du lac Erié; la nation du Petun, au sud du lac Huron; la nation des Hurons, autour de la Baie-Georgienne et du lac Simcoe; la nation des Outaouais, dans le comté actuel de Bruce et dans la grande île de Manitoulin; la nation des Nipissiniens, sur les bords du lac Nipissing; enfin la nation des Algonquins, sur l'Outaouais.[1]

---

[1] Aujourd'hui Ottawa.

Il est à remarquer, tout de suite, que les descendants de ces diverses tribus occupent encore, bien que le teint et les traits de leur physionomie accusent le mélange du sang et du type européen, les régions actuelles des rivières et des grands lacs, les innombrables îles du Lac-des-Bois. Ils y mènent, pour la plupart, pur sang ou métis, une vie nomade ; ils ne sont pas près de disparaître ou de s'éteindre. Derniers et tristes restes d'un âge qui n'est plus !

* * *

Ce fut en 1603 que Champlain rencontra, à Tadoussac, centre de réunion pour la traite, un chef algonquin, du nom de *Tessouat*, qui s'y était rendu de l'Ile-aux-Allumettes.

Le fondateur de Québec songea, en 1610, à faire partir, avec les Indiens descendus en bas pour le trafic, quelques jeunes Français hardis et entreprenants. C'était, entre autres, Etienne Brulé et Nicolas du Vignau, fameux plus tard par leur audace et leurs prouesses... Honneur à ces pionniers valeureux qui, les premiers, ont sillonné le territoire de notre province !... L'Ontario français leur doit un salut de reconnaissance et de sympathique admiration.

Enthousiasmé de leurs succès, Champlain, en 1613, s'embarqua avec Du Vignau, trois Français et un guide sauvage, sur deux canots d'écorce, à l'Ile de Sainte-Hélène, près de Montréal (27 mai). De cette excursion, il a laissé un récit attachant. Remontant le cours de l'Outaouais, il parvint à l'Ile-aux-Allumettes, où il revit le chef *Tessouat*. Ce fut le terme de son expédition. Il se heurta aux craintes jalouses de ce chef indien, et il dut revenir sur ses pas, sans plus amples reconnaissances du pays. Toutefois, il faut louer l'illustre explorateur de ses desseins et de sa tentative si audacieuse.

Deux années après (1615), nouvelle expédition de Champlain, jusqu'à la rivière Mattawa, au lac Nipissing, à la rivière des Français, puis au lac Huron. Le Père Joseph Le Caron, Récollet, l'y avait devancé. Le 12 août, il célébra la messe à Carhagouha, village des Hurons, dans une hutte, qui fut la pre-

mière chapelle de la province d'Ontario. Remplacée en 1623, elle fut reconstruite par des missionnaires Jésuites (1635). C'était l'inauguration du culte catholique dans nos régions. Champlain hiverna chez les Hurons et reprit le chemin du retour, avec ses compagnons, sur l'Outaouais (20 mai 1616).

L'héroïque expédition eut pour résultat de faire connaître le pays jusqu'aux grands lacs. Dès lors, les transactions entre Français et Indiens devinrent plus régulières et plus actives. La pénétration s'opérait assez rapidement. A la fois civilisatrice et religieuse, cette mission fut l'origine de l'aventureuse existence des célèbres "coureurs des bois."

Parmi ces derniers, il convient de mentionner les noms de Desmarets et de Jean Nicolet (1618-1642). Tous deux parvinrent à exercer sur les sauvages un véritable prestige, sur tout le cours de l'Outaouais.

Sur les pas de ces hardis traitants se précipitèrent les missionnaires. En 1622, les Pères Récollets, que Champlain avait amenés de La Rochelle, le P. Joseph Le Caron, le P. Nicolas Viel, le Frère Gabriel Sagard, lequel publia depuis la narration de ses voyages, remontèrent l'Outaouais jusqu'au pays des Hurons. Le Père Viel y séjourna deux années. Il en revenait, quand il fut précipité, ainsi qu'un jeune Huron converti, dans le rapide de la rivière des Prairies; ce rapide porte encore le nom de *Sault-au-Récollet*. C'est justice: martyr de son dévouement, il périssait martyr de la perfidie!

L'œuvre colossale appelait de nouveaux ouvriers. Les Récollets convièrent les Jésuites à son accomplissement. Ils arrivèrent, le 19 juin 1625. Deux d'entre eux, le P. de Brébeuf et le P. de la Noue, accompagnés du Récollet, de la Roche d'Aillon, montèrent au pays des Hurons (1626). Ce dernier évangélisa même la nation Neutre. Seul, le P. de Brébeuf ne redescendit à Québec que le 17 juin 1629.

Epoque mémorable d'initiation et de conquête évangélique, toute faite de zèle et d'abnégation, prélude d'une œuvre grandiose que devaient poursuivre le patriotisme et la religion.

Epoque aussi de l'invasion anglaise et de la prise de Québec (19 juillet 1629) par les frères Louis et David Kirtk. Les missionnaires des Hurons, avertis à temps de descendre, pour ne pas rester sans secours au milieu des sauvages, rentrèrent à Québec, avec quelques Français et avec les Indiens qui venaient faire la traite.

C'était un ralentissement momentané dans l'essor du progrès et de la christianisation, un arrêt dans les excursions françaises vers les régions ontariennes de l'avenir. En vérité, les apôtres du Christ n'allaient point, au péril de leur tête, dans ces lointaines et inhospitalières solitudes, chasser les bêtes à fourrure ou faire le trafic avec les Indiens. "Ils marchaient, selon la Relation du Père Bressani, S.J., à la découverte de nouveaux peuples." Ils contribuaient, pour la meilleure part, à l'extension de la colonie de la France. Ils firent communiquer véritablement les possessions du Saint-Laurent avec celles des grands lacs et du Mississipi, le Canada avec la Louisiane. Ils tentaient ainsi de donner, sans coup férir, à leur pays, l'un des plus beaux domaines d'outre-mer que jamais nation ait enviés, mais que la France, hélas! n'a su conserver.

C'est là un fait historique dont il n'est permis à aucun historien consciencieux, ni d'infirmer la vérité, ni de récuser l'importance! Et c'est là, aussi bien, qu'on le veuille reconnaitre ou non, une splendide épopée sociale et religieuse, qui eut pour théâtre principal la terre huronne, sur les lacs Ontario, Erié, Huron, Supérieur et Michigan.

Nous devons à la vérité de proclamer que nos ancêtres furent les premiers et valeureux pionniers de notre province, que leurs descendants actuels ont reconquis en partie ce patrimoine, et qu'ils entendent y requérir leurs droits, comme ils sont prêts à y accomplir tous leurs devoirs.

* * *

Le cardinal de Richelieu réclama la restitution de l'Acadie et de la Nouvelle France (30 mars 1632). Seuls, les Jésuites

rentrèrent dans la colonie; le P. Paul Le Jeune, le P. Anne de Nouë (1632), le P. de Brébeuf et le P. Massé (1633).

Une ère nouvelle, ère de glorieuse conquête, commençait pour les missions, comme pour la colonisation et le commerce. Champlain était toujours l'âme et le cœur de la Nouvelle-France.

Le zèle apostolique reconduisit vers les tribus des grands lacs, en remontant le cours de l'Outaouais, trois Jésuites et six Français dont on a conservé le nom: Simon Baron, François Petitpré, Robert Lecoq, Dominique Scot, Jean Nicolet et un inconnu. Ces hommes d'élite, vaillants serviteurs, parmi lesquels on cite encore René Goupil, Guillaume Couture, Jean Guérin, surent seconder le dévouement spirituel des missionnaires par l'établissement de bourgs et de cabanes, par la construction de résidences, par le défrichement et l'ensemencement du sol, par la civilisation, au prix de mille dangers, des 30,000 âmes de la nation huronne et des autres tribus nomades

En 1641, on comptait trente Français, livrés au double labeur d'évangélisation et de culture, en dépit des luttes fratricides, des incessantes incursions des Iroquois, trop à l'étroit sur les rives du Saint-Laurent. Il y avait onze résidences ou missions.

Duplessis Bochard, commis général, a laissé la description de la vallée de l'Outaouais: "Les terres y sont meilleures, les arbres mieux nourris, les prairies en abondance; la beauté du pays est ravissante, la pêche monstrueuse en quantité, en qualité, en dimension du poisson. Voilà bien des richesses dans un seul endroit." Il prévoyait sans doute le bel avenir de la contrée.

Il est presque impossible de dresser la liste des voyageurs, des traitants, des serviteurs, qui sillonnèrent les eaux de l'Outaouais et des baies de l'ouest. Français et Sauvages s'y succédaient sans interruption (1641-1650).

A cette époque, déterminés à faire de l'Ontario le lieu exclusif, l'apanage même de leur chasse et de leur pêche, les

Iroquois décrétèrent l'extermination des autres Indiens, surtout de la grande tribu des Hurons. Durant trois années, ils travaillèrent à les décimer. Tout fut réduit en cendres. Le sang coula à grands flots. Ce fut l'heure du martyre pour les Pères de Brébeuf et Lalemant, Garnier, Chabanel. Le seul survivant, le P. Ragueneau, descendit à Québec avec les derniers débris de la florissante nation... Les descendants sont, aujourd'hui encore, groupés à la Jeune Lorette.

Désormais, un silence de mort vint planer sur ces ruines fumantes et sur les ossements abandonnés.

* * *

Néanmoins, dans la seconde moitié du siècle, les Français et les missionnaires continuent leurs excursions hardies vers l'ouest. Les Jésuites inaugurent leur établissement central, au Sault Sainte-Marie, qu'ils dirigent encore de nos jours.

Chouard et Radisson, deux Français, se rendent jusqu'au Mississipi (1658). En 1660, Dollard des Ormeaux et les seize héros versent leur sang, sur la rive gauche de l'Outaouais, à Carillon ou Long-Sault, terrifiant les féroces Iroquois et sauvant Montréal et la colonie.

La même année, le P. Ménard et le fidèle serviteur Jean Guérin, accompagnés de huit Français, poussent jusqu'au lac Supérieur; leur tentative échoue, et l'on ignore de quel genre de mort périt le vaillant missionnaire.

Le P. Allouez reprit avec ardeur l'œuvre de son confrère chez les Algonquins et les Outaouais, chez les Nipissings et les Sioux. Il réussit à fonder la résidence du *Saint-Esprit*, à Chagoamigon, sur une pointe du lac Supérieur (1665). Bientôt on lui adjoint d'autres compagnons, valeureux et intrépides, les Pères Louis Nicolas, d'Ablon, Marquette, resté depuis si célèbre (1670). Ils évangélisèrent même l'Illinois et le Michigan, qui devint plus tard un centre de Canadiens-Français.

Deux sulpiciens montent à leur tour (1670) au Sault-Sainte-Marie où ils se rencontrent avec une vingtaine de voyageurs

français : c'était MM. Dollier et Galinée. Partis avec Cavelier de la Salle, ils font la première exploration des grands lacs, érigeant sur les bords de l'Erié une croix aux armes du roi de France, Louis XIV.

L'année suivante, par les soins de l'intendant Talon, de Saint-Lusson partit avec Nicolas Perrot pour les mêmes régions lointaines. Quatorze nations leur envoyèrent des délégués qui, devant le P. Allouez, acclamèrent l'alliance des Français et le protectorat de la couronne.

Dix années après, les Anglais, successeurs des Hollandais en Amérique, se mirent à fomenter l'inimitié des Iroquois contre le gouvernement de la Nouvelle-France. Cette hostilité éclata en 1684. Elle se prolongea durant quatorze années. Heureusement, la Durantaye, Duluth et Perrot, qui commandaient sur les grands lacs, surent déjouer les menées anglaises et conserver l'amitié des Indiens de l'Ouest, dont la défection eût été fatale.

En 1685, Nicolas Perrot remonta l'Outaouais avec vingt compagnons français. En 1686, trente soldats de la troupe régulière et soixante-dix Canadiens, commandés par de Troyes, Duchesnay et Catalogne, par les sieurs de Sainte-Hélène, d'Iberville, Maricourt et Lanoue, se rendirent par l'Outaouais à la Baie d'Hudson pour requérir contre la Compagnie anglaise du même nom les droits du roi de France. Rien ne résista à ces héros ; tous les forts furent pris, et l'on confisqua les marchandises.

Mais l'accès de l'Ontario par le Saint-Laurent restait en la possession et à la merci des farouches Iroquois. Le massacre de Lachine (5 août 1689) contribua à enhardir leur audace et leur hostilité. L'arrivée du gouverneur de Frontenac et de M. de Callières changea la face des affaires.

Vainement les Iroquois tentèrent de cerner les passages de Quinté, de Cornwall, de Prescott ; vainement prirent-ils leurs quartiers à l'Orignal, aux Chaudières, aux Chats (1692) ; partout, ils eurent à lutter contre d'intrépides capitaines, comme

Saint-Michel, de Louvigny, de Tily, Hertel de Lafrenière, de la Gemmeraye, Labussière, Hertel de Rouville, Fleury de la Gorgendière, de la Valtrie et d'Argenteuil.

De même que les colons anglais de la Nouvelle-Angleterre, successivement envahis et repoussés, accueillirent avec joie la paix de Ryswick (1697) ; ainsi les Iroquois, plus tenaces, se virent contraints de déposer les armes, en 1700.

Le lecteur peut conclure aisément que, si l'Ontario actuel sert d'asile, de berceau et de tombe à des milliers de Canadiens, la France a jadis acheté, au prix du sang de ses enfants, l'honneur et la gloire de ses conquêtes et de la civilisation sur les tribus et les nations barbares. Il peut se montrer fier de ses ancêtres ; car les Canadiens-Français ont, à cette époque reculée, payé de leur vie le droit de se répandre sur la superficie d'un sol qui était le sien. Cette conquête est un fleuron à la couronne de la civilisation canadienne !

II.—L'Ontario au XVIIIe siècle.

C'est en 1673 que le comte de Frontenac pénétra dans l'Ontario. Esprit délié et perspicace, il comprit que la colonisation et le commerce menaçaient ruine, s'il ne s'opposait aux agissements de la Nouvelle-Angleterre, qui était de connivence avec les Iroquois des Cinq-Nations.

Il confia à Cavelier de la Salle la mission de construire un fort à *Cataracoui*, ou "Fort de Frontenac", (aujourd'hui Kingston), pour assurer la prépondérance française sur le lac Ontario. La fondation fut agréée des Iroquois eux-mêmes ; le fort fut construit ; on y installa une garnison, avec des munitions de guerre. Un Récollet, le P. Gabriel de la Ribourde, fut chargé du service religieux.

Désormais, le gouvernement colonial avait accès sur la partie méridionale de la presqu'île ontarienne. Diverses péripéties, que nous n'avons pas à raconter, vinrent retarder la pénétration française de ces régions.

L'histoire, toutefois, a consigné les expéditions de Louis

Jolliet et du P. Marquette dans le haut du Mississipi. Trente ans avant la prise de possession de Détroit, par Lamothe-Cadillac, ils avaient exploré les régions de Michillimakinac, les bords des lacs Erié et Michigan.

Lorsque, au seuil du XVIIIe siècle, les peuplades iroquoises désarmèrent pour toujours, l'essor de la colonisation, du commerce et des découvertes reprit dans toutes les directions. Missionnaires, coureurs des bois, commandants de garnisons, tous s'élancèrent avec entrain et hardiesse sur l'Outaouais, sur le Saint-Laurent, sur les baies, les grands lacs et les rivières.

* * *

Le 5 mai 1701, Antoine de Lamothe-Cadillac quittait Lachine. Il remonte l'Outaouais, la Mattawa, le lac Nipissing et la rivière des Français; puis, il descend le lac Huron et la rivière Sainte-Claire, et il arrive à Détroit, le 24 juillet. C'est sur la rive américaine qu'il fonde le poste qui abrita les cinquante chasseurs et artisans qui l'ont suivi, les cinquante soldats soumis aux ordres du capitaine Alphonse Tonty, et des lieutenants Dugué, Chacornacle, Marzac de Lobstrom.

Malgré l'inconduite de certains personnages, malgré les malaises et les dissensions avec les missionnaires, ce poste prit aussitôt une grande importance. Il devint l'entrepôt du commerce qui suivait la route des grands lacs; tandis que Michillimakinac, plus à l'ouest, resta l'entrepôt du commerce qui préférait l'ancienne route de l'Outaouais.

Le fondateur, esprit hautain, âme âpre au gain, quitta le Détroit pour la Louisiane (1710), laissant son œuvre aux mains du capitaine de la Forêt. L'année suivante, celui-ci fut remplacé par un ancien officier, fort brave homme, Guyon de Buisson. Ce dernier allait recueillir les fruits amers de la première administration.

Les Anglais, jaloux de l'installation des postes français, suscitèrent les Outagamis ou Renards contre l'établissement de Détroit. La tribu des Renards fut presque anéantie. Cette

sanglante exécution contribua à affermir, dans les pays d'en haut, l'influence de la couronne de France, à amener plusieurs années de paix et à conserver le Détroit.

Le traité d'Utrecht (11 avril 1713) fut désastreux pour la Nouvelle-France. Louis XIV, vieilli et faible, céda à l'Angleterre l'Acadie, Terre-Neuve, le Détroit d'Hudson avec toutes les terres, mers, rivages, fleuves et lieux qui en dépendent. C'était l'inviter à s'emparer des voies qui y conduisent naturellement. Néanmoins, l'administration du marquis de Vaudreuil fut une longue ère de prospérité pour toute la colonie (1704-1725). En 1714, la population atteignait le chiffre de 19,000 âmes, de 25,000 en 1721, de 50,000 en 1744.

L'une des clauses du traité établissait que "Les habitants du Canada cesseront de molester les Cinq-Nations, *sujettes de la Grande-Bretagne*." Les Iroquois, informés de cette clause, protestèrent contre ces prétentions. Le gouverneur de Vaudreuil profita habilement de ces sentiments d'amitié. Pour empêcher les Anglais de s'avancer sur les lacs, il ordonna à Joncaire de bâtir un poste à *Niagara*, sur la rive sud. — "Ce poste, écrivit plus tard Louis XV, est de la dernière importance pour conserver le commerce des pays d'en haut." — En effet, si le fort de Cataracoui assurait à la France la navigation du lac Ontario, à l'est, le fort de Niagara la rendait maîtresse de la portion occidentale, tout en protégeant la communication entre le Canada et le Mississipi par l'Ohio.

Mécontent et jaloux, Burnet, gouverneur de la Nouvelle-York, réclama en vain. Il usa de représailles, en faisant construire le comptoir anglais, à l'embouchure de l'*Oswégo*, ou Chouaguen, sur l'Ontario, à mi-chemin entre Niagara et le fort de Frontenac. C'était la première entreprise des Anglais sur les grands lacs (1722).

Le gouverneur de Vaudreuil fit aussitôt construire, sur le lac Champlain, route accoutumée des envahisseurs, le fort *Saint-Frédéric*, qui couvrit la partie exposée de la colonie, et menaça en même temps Orange et Oswégo.

La question commerciale préoccupait la sage prévoyance

Sa Grandeur Monseigneur J. T. DUHAMEL,
Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès.

du gouverneur, à peu près au même degré que la defense du pays. De cette préoccupation est issue, en 1716, la pensée de la découverte de la mer de l'ouest ou *Mer Vermeille*; problème difficile, dont la solution occupera, pendant vingt ans, sans aboutir, la métropole et le gouvernement du Canada.

De Vaudreuil et l'intendant Bégon décidèrent l'établissement immédiat de trois postes; l'un à la rivière de Kamanistigoya, au lac Supérieur; l'autre, dans le lac des Cris, entre la Baie d'Hudson et le précédent; le troisième, dans le lac des Assiniboines ou Lac-des-Bois. Le lieutenant de la Noue fonda le premier (1717).

On voit que les Français, secondés par cinquante ou soixante voyageurs canadiens, poussaient leurs excursions jusqu'aux extrêmes limites de l'Ontario actuel. Quel courage et quelle audacieuse intrépidité!

Trois ans après, le Régent de France, le duc d'Orléans, chargeait le P. de Charlevoix (juin 1720) d'une mission de confiance, concernant les autres établissements d'en haut. Au retour, il suggéra au prince que, pour découvrir la mer de l'Ouest, il fallait remonter le Missouri et établir une mission chez les Sioux du Manitoba.

Il se forma, pour réaliser ce projet lointain, une Compagnie des Sioux (1727), composée de Canadiens, guides de la caravane des missionnaires et constructeurs du poste et de ses dépendances. Citons les noms de ces braves: Dupré, Youville, Daillay, Morin, Petit, Garlau, Campeau, Dumay, Richard, Boucher de Boucherville. Ce dernier commandait l'expédition. En octobre de la même année, la fondation était achevée: c'était le fort de Beauharnois, du nom du gouverneur de Québec. Les Pères Guignas, Chardon et Gonnor étaient les missionnaires des Sioux.

Dans l'intervalle, les Renards s'étaient reconstitués au lac Michigan, infestant le pays de brigandages et de meurtres. Le commerce se trouvait entravé; la sécurité n'existait nulle part. Il importait de les réduire à l'impuissance, dans l'intérêt de la paix et des transactions.

Le marquis de Beauharnois confie à de Ligneris cette périlleuse expédition. Celui-ci, à la tête de 400 Canadiens et de 900 sauvages environ, quitte Montréal, remonte l'Outaouais, pénètre dans le lac Huron, passe à Michillimakinac, et est à Chicago le 14 août 1728. Le pays est ravagé d'une extrémité à l'autre; les Renards échappent par la fuite vers l'ouest. La colonne expéditionnaire rentrait à Montréal avant l'hiver.

* * *

Le zèle des découvreurs de l'ouest ne pouvait se ralentir. De Beauharnois accorda à M. de la Vérendrye (1731) le privilège du commerce des pelleteries pour le seconder dans une expédition.

A la tête de cinquante hommes, suivi de missionnaires jésuites, il est à Kamistigaya, à l'ouest du lac Supérieur; et de là il se rend (1732) au lac de la Pluie, où des Français de son escorte avaient bâti, l'automne précédent, le fort *Saint-Pierre* — en l'honneur de *Pierre de la Vérendrye*. — Puis il place le fort *Saint-Charles* sur l'une des rives du Lac-des-Bois. En 1733, il élève un fort à cinq lieues du lac Winnipeg, en remontant la rivière du même nom; au fort et à la rivière il donne le nom de *Maurepas*, ministre de la marine.

Ces voyages lointains, au prix de dangers, de privations, de fatigues inconcevables, auraient dû attirer au découvreur une efficace protection de son gouvernement. Hélas! on l'abandonne à ses seules ressources. Cependant, en trois années, il avait accompli des prodiges, en ouvrant la route de l'Ouest.

Il dut descendre à Québec. Malgré les pressantes sollicitations de M. de Beauharnois et de l'intendant Hocquart, si sympathiques à M. de la Vérendrye, la Cour de Versailles refusait d'entrer dans les dépenses proposées. On n'était plus au temps de Richelieu ni de Colbert.

Rude coup, en vérité, qui ne parvint pas à briser le courage du héros! Il résolut de poursuivre seul la gigantesque entreprise, à ses risques et périls. Il reprit le chemin de l'Ouest, accompagné du P. Aulneau, Jésuite vendéen (1735).

On arriva au fort Saint-Charles, tandis que M. de la Jameraye, neveu de M. de la Vérendrye, occupait le fort Maurepas. Celui-ci mourut, le 4 juin 1736. Dénué de tout, vivres et marchandises, de la Vérendrye envoya (8 juin) trois canots et vingt hommes chercher des secours au fort de Michillimakinac. Le P. Aulneau les suivit avec le fils aîné du découvreur. Les Sioux des prairies, qui enveloppaient dans la même haine les Français, comme amis et alliés des Cristinaux, leurs ennemis, massacrèrent la petite troupe, dans l'une des nombreuses îles du Lac-des Bois.

On sait que les ossements des victimes ont été exhumés dans l'*Ile-aux-Massacres*, dans l'été de 1908.

Six ans plus tard, encore sous le coup de ce malheur, M. de la Vérendrye s'écriait: "J'ai perdu dans ce massacre, à sept lieues de notre fort, mon fils, le P. Aulneau et tous mes Français que je regretterai toute ma vie!"

Bossuet dit, dans l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, que "n'ayant pu vaincre la violence de la destinée, elle en a noblement soutenu l'effort." Il se vit quelque chose de semblable dans la personne du héros. Brisé de douleur, il ne s'abandonna pourtant pas.

Il met tout en ordre au fort Saint-Charles, rentre à Montréal (22 août 1737), où il rend compte de sa détresse à M. de Beauharnois. Celui-ci l'encourage à poursuivre son entreprise.

Muni de provisions, il revient (1738) à Saint-Charles, se rend à Maurepas ensuite, et se met en route pour fonder le fort *La Reine*, sur la rivière des Assiniboines. Il pousse jusque chez les Montanes, tandis qu'il charge son fils d'explorer les pays environnants. Ses affaires l'appellent de nouveau à Montréal, ainsi que les exigences de ses créanciers (1740).

Ne faut-il pas admirer ce courage, cette persévérance d'énergie, ces "efforts contre la violence de la destinée"? Ils sont au-dessus de tout éloge, d'une merveilleuse beauté... Au Canada, il avait pour lui le gouverneur, l'intendant, tous

les amis de la grandeur et de l'expansion commerciale de la colonie. A la cour, il ne trouvait point les mêmes sympathies. Le ministre et l'infâme Bigot intriguaient contre lui.

Une troisième fois, néanmoins, il repartit avec le Père Coquart (26 juin 1741) ; et tous deux atteignirent le fort de La Reine. Il y fixa son séjour. Ses fils, le plus jeune surtout, surnommé *le chevalier*, allaient plus avant dans l'ouest, construisant le fort *Dauphin*, à la tête du lac Manitoba, le fort *Bourbon*, sur la rivière des Biches, le fort *Rouge* au confluent de la rivière de ce nom et de l'Assiniboine. Puis, ils atteignent le Haut-Missouri, arrivant par la rivière *Pierre Jaune* au pied des Rocheuses, 60 ans avant les explorateurs Lewis et Clarke (1743).

L'année suivante, M. de la Vérendrye donne sa démission de chef de l'entreprise du Nord-Ouest. Il mourut le 6 décembre 1749.

Voilà les limites de l'Ontario dépassées!... Le gouvernement de la métropole s'aveuglait. Tous ces héros vont succomber sous la haineuse jalousie, sous l'injuste accusation de commerce illicite, sous l'ingratitude et l'ineptie de ceux qui, les premiers, auraient dû reconnaître leurs services, leurs succès, le prix inestimable de leurs conquêtes.

L'arrivée de l'avare de la Jonquière, du concussionnaire intendant François Bigot, allait préparer la honte et la ruine de 150 années de labeurs, de richesses et de gloire. La fin fut digne du règne de Louis XV et de la polissonne étourderie de Voltaire.

Il reste toutefois acquis à l'histoire que les Français et les Canadiens ont sillonné, vingt fois, les contours de l'immense péninsule ontarienne : qu'ils ont, pour leur honneur et pour leur renom, versé leur sang sous les flèches des Indiens, dans le dessein généreux de les civiliser, en les arrachant à leur barbarie fratricide, à leurs immorales superstitions, à leurs coutumes inhumaines ; qu'ils ont, secondés par d'intrépides missionnaires, réussi à dompter leurs sanguinaires instincts, à les adoucir par la religion, sa morale et ses sacrements, et à con-

tracter alliance avec eux contre des ennemis jaloux et envahisseurs. Au prix des plus sublimes sacrifices, ils ont su ouvrir pour d'autres plus heureux, venus depuis sur leur conquête, les immenses régions, qui sont aujourd'hui l'opulence inépuisable du Canada et l'inépuisable grenier de l'univers!

* * *

Désormais, l'histoire de la Nouvelle-France n'est plus qu'une agonie.

Les Anglais s'emparent de Louisbourg (16 juin 1747). Deux ans après, ils envahissent la riche vallée de l'Ohio. De la Galissonnière envoya contre eux de Céloron de Blainville avec le capitaine de Contrecœur, commandant 180 Canadiens, 30 Iroquois et 25 Abénakis. Pour protéger nos frontières, il fit élever sur le Saint-Laurent le fort de la *Présentation* (Ogdensburg); et, sur le lac Ontario, le fort de *Toronto*. Telle est l'origine de la capitale actuelle de notre province.

En 1749, le marquis Duquesne de Menneville ajouta une solidité de plus à nos frontières, par la construction des forts *Presqu'île* sur le lac Erié et Duquesne (aujourd'hui Pittsburg).

En dépit de ces précautions, les envahissements se précipitèrent de tous côtés: les Français, sur une si longue étendue de frontière, étaient de quinze à vingt fois inférieurs en nombre. D'autre part, les Anglais, qui voulaient et cherchaient la guerre, songeaient à l'engager par un de ces actes qui ne permettraient plus de reculer. L'assassinat de M. de Jumonville, parlementaire de paix, et de neuf de ses soldats, par la troupe vaincue de Washington, fait naître cette occasion favorable à leurs desseins (28 mai 1754).

Dans la Nouvelle-Ecosse, les forts de Beauséjour et Gaspareaux sont pris (1755). On connaît le reste, concernant l'exil et la dispersion des infortunés Acadiens!

Au fort Duquesne, le capitaine de Beaujeu, avec 250 Canadiens, tous adroits tireurs, et 600 sauvages, défait Braddock et le colonel Washington à la tête de 2,200 hommes. Par contre,

le baron de Dieskau est battu sur le lac Saint-Sacrement (11 sept. 1755).

L'année suivante, arriva le marquis de Montcalm, accompagné d'hommes du premier mérite. Tout de suite, il organise une expédition contre le fort Oswégo. Il s'en empare, faisant 1,700 prisonniers. Il court au fort William-Henry, sur le lac Saint-Sacrement, et remporte la victoire (9 août 1757).

Enivrés de ces succès, indolents au ravitaillement des soldats et des miliciens, le marquis de Vaudreuil et son intendant Bigot s'amusaient et jouaient des sommes folles à Québec et à Montréal. L'Angleterre se disposait en silence et activement à la lutte définitive.

Il est superflu de consigner ici ce que l'histoire apprend à tous: victoire de Montcalm à Carillon, le combat de Montmorency et la bataille d'Abraham, la capitulation de Montréal (8 sept. 1760).

La colonie de la Nouvelle-France n'était plus!... Quelques jours après, gouverneur, intendant, fonctionnaires civils et militaires, de Lévis, officiers, soldats, artilleurs, habitants de marque descendaient le Saint-Laurent, sur des navires de commerce, jetant un dernier regard sur cette terre canadienne! Tant de braves y étaient vaillamment tombés, les armes à la main!... Le cœur serré d'angoisses, la gorge étouffée de sanglots, ils rentrèrent en France et eurent à subir des fortunes diverses!...

* * *

Songèrent-ils aux infortunés qu'ils laissaient derrière eux, à la merci des vainqueurs?... Ceux-ci, au nombre de 68 à 70,000, avaient ils aussi, dans leur poitrine, des angoisses et des soupirs, eux qui se voyaient impuissants et désarmés, faibles et sans ressources, devant un lendemain inconnu, devant une ère nouvelle ou d'esclavage et d'avilissement, ou de patience, de longanimité, de résignation, d'espoir de résurrection et de triomphe inespéré! L'avenir est, non aux hommes, mais à Dieu!...

Cet avenir! le voici, nous le tenons, après un siècle et demi. Laisserons-nous périr l'héritage des vaincus, des héroïques résignés, des pères et des mères, et des enfants délaissés qui sont nos ancêtres?... "Honni soit qui mal y pense!" La devise nous appartient, telle que l'Angleterre nous a osé l'emprunter. Il est de notre devoir de n'y point faillir, ni aujourd'hui, ni demain, ni jamais, ni devant la force ou la haine; ni en face de la jalousie ou du fanatisme; ni en présence de l'ostracisme des préjugés ou de l'injustice éhontée et sans pudeur.

Une race, qui peut se glorifier de semblables ancêtres, n'entend ni forfaire, ni se parjurer; encore moins mourir!...

Le traité de Paris (10 février 1763) vint apposer le sceau de l'humiliation suprême, de la consommation définitive à la période des héroïsmes et aux malheurs de la colonie française, que l'on cédait à la Grande-Bretagne. — "Enfin, le roi dormira tranquille!" s'écria, dit-on, la Pompadour, en apprenant la signature du désastreux traité!"... Parole, stigmate de la honte et de l'impudence!

Mais, pour les Canadiens-Français, ni l'ère des héroïsmes, ni la série des infortunes, n'avaient atteint leur apogée. Un autre genre de luttes allait s'ouvrir, pour les malheureux survivants de la catastrophe finale de la Domination française.

Nous allons voir que les vaincus ont conquis leurs vainqueurs, comme la nation grecque triomphe des Romains!...

* * *

Le traité de Paris consacrait la prépondérance écrasante des Anglais en Amérique. Qu'allait-il advenir de ces 70,000 Canadiens abandonnés avec si peu de regrets? Leur nationalité, leur religion, leur langue, leurs mœurs, allaient-elles subir de terribles assauts? Sauraient-ils les défendre?

Tout paraît conspirer contre ce petit peuple. Pauvre, peu nombreux, sans direction, que pourrait-il donc contre une nation puissante, riche, populeuse, et chez qui le prestige de la victoire sur une nation rivale, réputée jusque-là invincible, justifiait un incommensurable orgueil?

Tous les chefs naturels des Canadiens les avaient délaissés. Un seul restait, mais le plus puissant : le clergé !

Le clergé avait tout entrepris, tout dirigé : explorations, découvertes, missions, enseignement, hôpitaux, défrichement, colonisation. Il avait tout créé ; il devait tout sauver.

Il n'est permis à personne de faire mentir l'histoire sur ce point, qui lui est acquis pour toujours !

A la hiérarchie catholique, le gouvernement de Georges III se proposait de substituer la hiérarchie anglicane. Il se flattait d'avoir aisément raison de la conscience d'une poignée de colons. (Instructions au Gouv. Murray, 7 décembre 1763, art. 32 et 33). — Il vint se heurter contre les refus du clergé !

La confiscation des biens des Ordres religieux se fit en vertu du droit du plus fort ; leur recrutement fut sévèrement prohibé. On décida "d'ensevelir le papisme sous ses propres ruines". — Le clergé remplaça les Religieux et sauva le catholicisme.

La cour de Londres ordonna à Murray (art. 33) d'ouvrir partout des écoles protestantes, en vue d'*angliciser* la jeunesse. Le clergé sauva la langue, comme la nationalité et la religion.

Les lois françaises abolies, on exigea du peuple entier le serment d'allégeance, serment que sa foi lui interdisait de prêter, comme impliquant une abjuration de la juridiction romaine et une apostasie de ses croyances les plus sacrées. — Le clergé éclaira le peuple et sauva sa foi, sans nul détriment de sa loyauté !

Toute fonction publique était fermée aux Canadiens : ni conseiller, ni juge, ni magistrat. Il fallait, au regret et à la honte de l'autorité coloniale elle-même, "prendre juges et jurés parmi quatre à cinq cents Anglais immigrés, commerçants, artisans, fermiers, méprisables par leur ignorance même." (Lettre de Murray). — De vigoureux esprits, des hommes au caractère d'acier devaient forcer la main au conquérant, et prendre place aux conseils de la nation !

D'ailleurs, la Providence entendait les gémissements de ce

petit peuple, voué à l'ostracisme. Dans ces conjonctures éclata la rébellion américaine. L'humiliante domination allait cesser pour les Canadiens.

Pour les attacher à la défense de son territoire, le Parlement britannique vota, en 1774, l'*Acte de Québec*. Il leur rendit les lois civiles françaises, les dispensa du serment du *Test*, rétablit leurs droits politiques et civils. Ce que la justice n'avait pu conquérir, la nécessité et l'intérêt vinrent l'imposer.

Grâce au clergé, la fidélité des Canadiens fut acquise à la couronne. Après une série d'échecs, les Américains durent se retirer (1776).

* * *

L'une des suites imprévues de la guerre de l'Indépendance fut l'immigration des *Loyalistes*. Ces citoyens, ou persécutés à cause de leurs convictions, ou poussant jusqu'au bout la fidélité à l'Angleterre, passèrent au Canada, pour y vivre à l'ombre du drapeau de leurs aïeux.

Pendant l'année 1783, ainsi que durant les années suivantes, plus de vingt mille Loyalistes s'établissent dans les provinces maritimes.

D'autres remontent l'Hudson et le lac Champlain, et viennent coloniser les Cantons de l'Est. D'autres enfin, en grand nombre, se déterminent à se fixer dans l'Ontario ou le Haut-Canada.

Dès 1783, ce territoire se divise en quatre districts qui, par une idée singulière, reçoivent les noms allemands de Lunebourg, Mecklembourg, Hesse et Nassau.

En 1784, un nommé Grass, ancien capitaine, jadis prisonnier au fort de Frontenac (Kingston), époque où il avait remarqué la fertilité du pays, songea à émigrer avec un groupe de Loyalistes. Ce fut le premier établissement dans l'Ontario.

Un peu plus tard, d'autres vinrent par Oswégo s'établir à Niagara et à Toronto.

Le gouvernement se montra généreux envers ces fidèles

sujets. Il leur fit distribuer des terres, à leur choix: 5,000 acres aux anciens officiers, 3,000 aux capitaines, 2,000 aux subalternes, 200 aux particuliers. C'était provoquer le goût des Américains. Chaque canton était d'avance divisé en lots prêts à être concédés sur-le-champ.

Ces ouvriers de la onzième heure purent ainsi se considérer comme à domicile et sur leur sol natal. Leur hautaine exigence germa vite; depuis elle n'a cessé de croître. En 1787, une ordonnance les mit en dehors de la juridiction française que l'Acte de Québec avait partout rétablie. Entre les deux nationalités commençait le conflit qui fut long, acharné, plus tard sanglant.

En 1791, une Constitution créait la province du Haut-Canada. Le général Simcoe devint premier gouverneur. Il fixa sa résidence au fort français de Niagara; puis (1793) à celui de Toronto qu'il nomma *York*, appellation que la ville garda jusqu'en 1834. Il divisa la région en 19 comtés: Glengarry, Stormont, Dundas, Grenville, Leeds, Frontenac, Ontario, Addington, Lennox, Prince Edward, Hastings, Northumberland, Durham, York, Lincoln, Norfolk, Suffolk, Essex et Kent.

En 1793, il lança une proclamation à de nouveaux Loyalistes: 12,000 répondirent à son appel. Trois ans après, la population comptait 30,000 âmes. En 1797, un groupe d'émigrés français, nobles et roturiers, reçurent des lots, au canton de Markham. Quelques nobles s'en allèrent ensuite.

* * *

Pendant que les bords du lac Ontario et de la baie de Quinté se peuplaient de colons, les deux rives de l'Outaouais étaient fréquentées de trappeurs et de voyageurs canadiens. La Compagnie du Nord-Ouest, en raison de la traite des fourrures, faisait silence sur la fertilité de la vallée.

Néanmoins l'essor était imprimé: il fut irrésistible. Les comtés de Soulanges et de Vaudreuil se défrichaient par des mains canadiennes. Les seigneurs Lemoyne de Longueuil et Allain Chartier de Lotbinière habitaient sur leurs terres. En

mars 1789, un arpenteur juré, de Montréal, tire des lignes de démarcation entre les deux seigneuries. L'Honorable Joseph-Dominique-Emmanuel Lemoyne de Longueuil est aussi désigné, dans l'acte notarié, comme seigneur de Soulanges, Nouvelle-Longueuil, Pointe à l'Orignal et autres lieux.

Le 24 mai 1796, le chevalier de Longueuil vendait, pour mille guinées, à Nathaniel Hazard Tredwell, sa seigneurie de l'Orignal, *la seule* englobée dans le Haut-Canada.

Les colons affluèrent, vers cette époque, dans les comtés de Prescott et de Glengarry, ainsi que dans celui de Chatham, peuplé d'Ecossais.

Sur la rive nord de l'Outaouais, les concessions furent aussi nombreuses, et partout la culture remontait avec rapidité, surtout sur les cours d'eau, tributaires du fleuve.

On devine les desseins des autorités gouvernementales: créer une aristocratie foncière et poser une digue infranchissable à l'expansion canadienne. Si elles ont été déçues dans le résultat final, qui rarement dépend des hommes, il est certain qu'alors elles pouvaient se flatter d'un succès assuré. Dans toutes les directions, de très gros fiefs sont constitués, en faveur d'officiers loyaux à la couronne d'Angleterre. Les colons sont Ecossais, Anglais, Irlandais. De catholiques, on en compte bien peu. Les Canadiens-Français sont tenus à dessein à distance, sinon les bûcherons et les voyageurs. Leur heure n'a pas encore sonné.

Pourquoi et comment s'étonner, dès lors, de voir les grosses fortunes aux mains des Anglais, seuls favorisés et nantis d'importantes concessions, boisées ou en prairies? L'avenir parlera, et le dix-neuvième siècle ménage des surprises inattendues et une répartition plus équitable des droits opprimés!

III.—L'Ontario au XIXe siècle.

Les archives du Canada (vol. de 1892) consignent les concessions faites au début du siècle.

Année 1801.	Concessions.	Acres.
Glengarry	12	2,600
Dundas...	73	20,769
Stormont	3	1,243
Prescott...	20	9,400
Russell	34	8,440
	142	42,452

Année 1802.	Concessions.	Acres.
Glengarry	116	21,561
Dundas	59	15,829
Stormont	79	18,090
Prescott	56	25,540
Russell	43	12,913
	353	93,933

Ce fut en 1801 qu'un riche anglais du Massachusetts, Philémon Wright, conçut le projet de fonder une colonie sur la rive nord de l'Outaouais. Il s'établit sur une longue bande de terre, depuis Aylmer jusqu'à l'embouchure de la Gatineau, et lui donna, en souvenir de sa lointaine patrie, le nom de Hull. Les Canadiens affluèrent pour le défrichement. Il fut l'initiateur du commerce de bois. En 1812, il employait 200 hommes; en 1820, 1,600 ouvriers. Il mourut en 1839, entouré de l'estime et du respect de ses concitoyens.

En 1804, l'honorable Joseph Papineau acheta la seigneurie de la Petite-Nation. Les Canadiens purent ainsi aisément, en franchissant l'Outaouais, s'établir et se répandre dans l'Ontario, qui les tentait peu par le Saint-Laurent et les lacs.

Quand le chantier disparaissait, la ferme s'ouvrait et devenait le noyau d'un village.

La bande sud-est du canton de Grenville fut arpentée, en 1807. L'année suivante, un certain McMillan et ses associés y obtinrent une concession de 1,200 acres. Les premiers colons de Perth, comté de Lanark, furent des Ecossais et des Irlandais, sortis des régiments qui avaient servi en 1812.

Choisir des vieux soldats ayant du goût pour l'agriculture, leur donner des terres, les instruments agricoles indispensables, des rations de vivres pour plusieurs années, telle fut la politique de l'Angleterre. C'est à la colonisation militaire que la France devait l'expansion sur les rives du Saint-Laurent ; ce fut au même procédé que l'on doit celle de l'Ontario du nord et du sud.

De 1816 à 1825, un assez fort contingent d'Ecossais et d'Irlandais prit possession des terres des deux rives de l'Outaouais.

Plusieurs officiers et soldats français, recrutés parmi les prisonniers de guerre en Angleterre, consentirent à servir au Canada sous le drapeau anglais (1812). Ils formèrent deux régiments, les Watteville et les Meurons, qui furent licenciés après la victoire. Ils acceptèrent des billets de location, épousèrent des Canadiennes et se fixèrent, avec leur chapelain, l'abbé de la Mothe, aux environs de Perth.

En 1818, d'autres officiers et soldats, sous la conduite du colonel Burke, quittèrent Québec, au moment même de l'entrée au port du nouveau gouverneur, le duc de Richmond. Ils s'établirent au pied de la colline où est assis le Parlement d'Ottawa, donnant à leur résidence le nom du gouverneur. Quelques-uns allèrent prendre possession du sol, dans les cantons de March et de Torbolton. En 1820, le canton de Huntley fut ouvert à son tour. Le premier colon de Gloucester fut un Américain, du nom de Billings. A la même époque remonte la fondation de Fitzroy, North Gower, Osgoode. Celle de Bytown, plus tard Ottawa, date de 1827. Le canton de Nepean végéta jusque vers 1826.

Une autre voie, utile à la colonisation, fut le canal Rideau, qui relie l'Outaouais au lac Ontario (1826-1832).

* * *

De 1783 à 1795, la population du Haut-Canada comptait environ 30,000 âmes. Les principaux groupes étaient alors établis aux environs de Lancaster et de Johnstown. A Kingston, résidaient un certain nombre de Loyalistes, émigrés

de l'état de New-York ; mais le fond de la population se composait d'Anglais, d'Irlandais, d'Ecossais, et même de Hollandais, dont il reste encore des traces.

En 1795, le gouvernement de la métropole dépense des millions pour les routes, les arpentages, les garnisons, les divers travaux propres à faciliter le peuplement.

En 1811, le Haut-Canada dépassait 77,000 habitants. Et quand tomba Napoléon Ier, l'Angleterre, congédiant ses troupes, envoya officiers et soldats volontaires au Canada. Elle les combla de faveurs, dans l'espoir d'étouffer et d'assimiler les Canadiens-Français, malgré leur héroïque bravoure, en 1812. De l'année 1815 date la première émigration *systématique*. Sept cents Ecossais fondèrent le florissant établissement de Perth ; et trois ans après, onze cents se fixèrent à Lanark, à Beckwith, à Dalhousie.

En 1820, l'émigration du Royaume-Uni se monta à 17,921 personnes. De cette époque à 1830, elle diminua, se tenant entre les chiffres de 7,000 à 13,000. Elle remonta de nouveau à 30,574 ; et, en 1831, à 49,383, se continuant ainsi jusqu'en 1855.

C'est à ce flux ininterrompu d'émigrants que le Haut-Canada reste redevable du si rapide développement de sa population et de ses ressources agricoles.

* * *

Un coup d'œil rétrospectif nous ramène à l'époque de la fondation de Détroit (1701). Les Français occupèrent les deux rives. Après la guerre de l'Indépendance, la ville de Détroit passa aux mains des Américains. Le noyau germa alors sur la rive anglaise, à Maldem ou Amherstburg. Avoisinés par les Loyalistes, auxquels on concéda si généreusement des terres contiguës aux leurs, ces Canadiens surent néanmoins garder leur cohésion, ne recevant des nouveaux venus aucune atteinte dans leurs habitudes, leurs coutumes, leur langue. Mais ils se virent circonscrits, arrêtés dans l'expansion ultérieure qu'ils auraient tenté de prendre sur les territoires

vacants, autant en vertu de leur accroissement numérique qu'en raison de l'arrivée des recrues de compatriotes qu'attiraient périodiquement le commerce des fourrures et les relations conservées de leur première origine.

Quoi qu'il en soit, et malgré tout, ce groupe de colons est devenu le berceau des familles canadiennes qui peuplent, de nos jours, les comtés d'Essex et de Kent. Le germe a produit un grand arbre qui étend ses ramifications et a poussé de profondes racines.

L'histoire est muette, en ce qui concerne un groupe de colons acadiens qui, après la cession de la Nouvelle-Orléans, auraient, dit-on, remonté le Mississipi et seraient venus se rallier aux Canadiens d'Amherstburg.

Mais ce que l'histoire a consigné, c'est l'origine franco-canadienne de Michillimakinac, aujourd'hui Makinac; c'est l'origine de la Baie-des-Puants, aujourd'hui *Green Bay*, où deux Canadiens, Grignon et Choppin, servirent de pilotes aux colons américains, en 1816, et où les Canadiens comptent encore des descendants; c'est l'origine du *Sault-Sainte-Marie*, que colonisa d'abord (1751) M. de Repentigny, qui devint plus tard un poste commercial de fourrures, qui enfin comptait, en 1838, cinquante-sept foyers de Canadiens et de Métis.

* * *

Au début du siècle, les Canadiens-Français s'agglomeraient dans les seigneuries qui bordaient les fleuves et les rivières du Bas-Canada. Ce ne fut que vers 1831 qu'ils se virent contraints d'émigrer. Déjà, la densité de la population réclamait un nouvel essor d'expansion au loin. De plus, le flot des émigrants d'Europe les poussait à s'ébranler. Hélas! pour les Canadiens, deux fois sauveurs de la colonie britannique, il n'y avait ni concessions, ni faveurs.

En dix années, plus de 4,000 envahirent les comtés de Soulanges et de Vaudreuil, ainsi que ceux de Glengarry, de Prescott, de Russell, de Carleton, par la route de l'Outaouais.

D'ailleurs, les voyageurs, flotteurs, navigateurs du fleuve

sont alors presque tous Canadiens. Il faut avouer aussi que les spéculateurs étrangers, officiers ou soldats, qui avaient obtenu des terres, les laissèrent en friche, se contentant d'attendre que leur titre eût acquis quelque valeur. Bien que pauvres et chargés de nombreux enfants, les Canadiens purent, à bas prix, faire d'avantageuses acquisitions. Aussi bien, ils étaient les meilleurs hommes de chantier.

En 1844, des centres importants se forment de tous côtés. La seule seigneurie de l'Orignal et quelques cantons environnants comptent alors environ 1,500 Canadiens.

A Bytown, ils s'emparèrent de la basse ville, sans énumérer les colons canadiens qui défrichaient, même au loin, la rive nord de l'Outaouais.

Vers le milieu du siècle, se fit une énorme poussée vers l'émigration aux Etats-Unis de la Nouvelle-Angleterre et vers l'ouest. La découverte des mines d'or, en Californie, attira un grand nombre de Canadiens. Dépourvue de ressources, regardée d'un œil de mépris et de jalousie, la race canadienne se trouva dans la nécessité de s'exiler dans de nouvelles régions, soit par l'appât d'un salaire plus rémunérateur, soit par sa passion de voyager au loin, soit par impuissance de subvenir aux exigences familiales.

Chose remarquable, et propre à leurs inclinations naturelles, les Canadiens ont su, toujours et partout, sauvegarder la tendance à se grouper par affinité d'origine ; grâce à la proximité des groupes, aux alliances matrimoniales, à la facilité et à la fréquence des communications, ils conservèrent la religion, les mœurs, les usages, la langue et l'esprit national. Pour conserver à leur patrie et à leur race ces hommes dispersés, la difficulté était donc tout entière dans la première formation de ces groupes. En dépit de mille causes diverses, ils y ont réussi à merveille : c'est la raison même de leur espoir dans l'avenir !

* * *

Depuis cinquante ou soixante ans, l'élément canadien-

Rév. A. BEAUSOLEIL
Vice-Président de la Commission Constituante du Congrès,
Membre de l'Exécutif de l'Association d'Education.

français est florissant et prospère dans toutes les provinces du Dominion. Il l'est surtout, et comparativement, dans l'Ontario. Il convient de faire parler les chiffres: leur langage est le plus convaincant, celui que nul ne saura récuser.

D'après des renseignements puisés à bonne source, nous pouvons offrir au lecteur un petit tableau qui ne manque pas d'intérêt.

C'est le recensement, par diocèse, de la population française de la province d'Ontario, en 1901.

Diocèse d'Alexandria	14,223
" de Kingston	11,451
" de Hamilton	3,801
" de London...	28,300
" d'Ottawa	125,162
" de Pembroke	21,000
" de Peterborough	4,700
" du Sault-Ste-Marie	13,988
" de Toronto	10,937

Inutile d'ajouter que notre nombre a considérablement augmenté depuis cette époque.

Conclusion.

En résumé, la France catholique, de Henri IV à Louis XV, a fondé au Canada la civilisation et l'Eglise, depuis Québec jusqu'aux Rocheuses et à la Louisiane.

Les Français de la Nouvelle-France, secondés par les Canadiens, leurs enfants et leur postérité, ont colonisé et conquis au commerce le Canada et presque tous les Etats-Unis, en dehors de la Nouvelle-Angleterre.

Avec le concours d'héroïques missionnaires, ils ont adouci les mœurs des Indiens, policé leurs rudes caractères, anéanti les superstitions, supprimé leurs luttes réciproques, attaché leurs sentiments à la France.

Partout ils fondèrent des postes: sur le lac Supérieur, le Lac-des-Bois, à la Baie-Verte, sur le lac Huron, le lac Erié, le

lac Michigan, le lac Ontario. Ils ont inauguré les villes de Dubuque, de Saint-Paul, de Détroit, de Pittsburg, de Vincennes, de Milwaukee, des Moines, de Pembina, de Chicago, de Bourbonnais... Ils ont descendu et remonté cent fois les fleuves Mississipi et Missouri, parcouru les plaines, franchi les montagnes, poussant leurs aventures hardies jusqu'à la Colombie, en Orégon, à l'île Vancouver. Plus tard, ils s'acheminent vers la Californie.

Les Canadiens-Français ont ouvert le chemin de l'ouest, avant l'établissement de la Compagnie du Nord-Ouest et celle de la Baie d'Hudson. Ils ont sillonné toutes les grandes rivières et les moindres cours d'eau, tantôt voyageurs et interprètes, tantôt chasseurs et bûcherons, tantôt trappeurs et colons. Il n'est pas un coin de ces immenses régions qui n'ait été arrosé de leur sang, qui coulait avec celui des Français et des Indiens. Avec leurs aventures a fait éclosion la race intrépide des Métis canadiens, types de hardiesse et de bravoure, de patriotisme et de sentiments religieux.

Décimés, dépouillés et appauvris, délaissés et méprisés d'abord; sournoisement, puis ouvertement persécutés, mis en suspicion, écartés délibérément et en vertu des lois nouvelles des fonctions publiques, réduits à une sorte de servage au service des vainqueurs, jouets et victimes tour à tour des plus insidieuses machinations, clergé et peuple surent néanmoins imposer la garantie de leurs intentions loyales et de leur dévouement sans limites à la couronne d'Angleterre.

Systématiquement tenus en dehors de l'Ontario, dont les fertiles terres étaient prodiguées à des étrangers, ils sont parvenus quand même à s'y ménager une place au grand soleil de Dieu, et par leur nombreuse descendance, et par la simplicité et la pureté de leurs mœurs, et par l'invincible attachement à leur foi, à leur patrie, à leur langue.

Ils ont la majorité dans plusieurs comtés.

Ils ont la majorité dans les diocèses d'Ottawa, de Pembroke, de London, du Sault-Sainte-Marie, d'Alexandria.

Ils ont la majorité comme élément catholique sur la population religieuse.

Ils sont en minorité comme représentants politiques à la Chambre fédérale et à la législature de Toronto.

Ils sont en minorité comme fonctionnaires dans la magistrature.

Ils sont en minorité comme personnes ecclésiastiques à la tête des diocèses.

Ils sont en minorité dans le corps professoral et enseignant de l'éducation, dans l'élaboration des programmes, dans l'inspection des écoles primaires, dans la collation des grades.

Il leur faut, en raison des droits imprescriptibles d'une minorité soumise aux impôts communs, requérir la plénitude de ces droits, le légitime enseignement de leur langue, reconnue idiome officiel par la Constitution, dans tous les degrés de la formation intellectuelle de la jeunesse.

Et c'est la raison même de la convocation du "Congrès de l'Education", parallèlement aux autres associations diverses qui se sont constituées autour des Canadiens-Français.

L'usage d'un droit naturel ne saurait blesser personne; c'est l'oubli de cet usage qui nuirait à une nation. Les Canadiens-Français de l'Ontario veulent se défendre de mériter ce reproche. Le Congrès a été une initiation. D'autres le suivront, aussi longtemps que le droit restera immortel.

L. L.

CHAPITRE II.

Origine, But, Préparatifs et Organisation.

I.—Origine du Congrès.

Il ne faudrait pas s'imaginer que le grand Congrès du 18 janvier 1910 a pris naissance comme autrefois Minerve, sortant toute armée de la cuisse de Jupiter. Disons-le immédiatement, les débuts furent plutôt modestes. Depuis longtemps déjà, l'idée avait été jetée au milieu des Canadiens-Français de cette province, mais il fallait la laisser germer dans les cerveaux.

Ne serait-il pas intéressant, au début de ce travail, de reproduire quelques notes historiques de la grande convention tenue à Windsor, le 25 juin 1883? Nos frères de l'ouest peuvent se glorifier d'être les initiateurs, sur ce sol d'Ontario, du premier groupement des Canadiens-Français.

CONVENTION DE WINDSOR, ONTARIO.

25 juin 1883.

Le 25 juin 1883, une éclatante manifestation franco-canadienne, à l'extrémité ouest de la province d'Ontario, venait révéler à notre esprit étonné et ravi l'existence d'un groupe important et compact, peu connu jusqu'alors, de Canadiens-Français. M. Rameau les avait découverts lors de son premier voyage au Canada, mais bien peu de personnes, parmi nous, savaient que plus de 20,000 de nos compatriotes,[1] fermement attachés à leur religion et à la langue des ancêtres, s'étaient

(1) Ils sont aujourd'hui plus de 30,000.

solidement implantés dans les comtés d'Essex et de Kent et y avaient conquis cette influence prépondérante qui devait bientôt leur assurer le choix du premier sénateur canadien-français d'Ontario, dans la personne de l'honorable docteur C. E. Casgrain, de Windsor. (H. J. J. B. Chouinard.)

Comme à toute fête Saint-Jean-Baptiste, l'éloquence coula à pleins bords, chantant les gloires de nos aïeux, mais, contrairement aux coutumes, "les Canadiens-Français réunis à Windsor, ne voulurent pas se séparer sans avoir tiré de cette démonstration quelques enseignements pratiques et formulé leurs espérances pour l'avenir." Des résolutions furent proposées et adoptées au milieu d'un vif enthousiasme. Au nombre des résolutions, nous lisons la suivante:

Proposé par M. F. X. Meloche, appuyé par H. Girardot, secrétaire; Résolu:

"Que, vu que la langue française est la langue de nos ancêtres, et que sa conservation parmi nous est une des principales sauvegardes de notre religion et de nos traditions nationales, le plus grand encouragement lui soit accordé surtout dans nos écoles et de la part de nos hommes d'Etat de notre origine."

Cette résolution a-t-elle été mise en pratique dans la suite? Interrogez les gens des comtés de Kent et d'Essex et la réponse ne sera pas la plus consolante. Si les gens de l'ouest n'ont pas été secondés dans leurs efforts, ils avaient du moins fait leur devoir, et, comme l'a dit quelque part Roosevelt: "Il y a quelque chose de pire que de ne pas réussir, c'est de ne pas entreprendre."

Sans remonter aussi haut dans le passé, mentionnons encore soit des personnes, soit des sociétés, qui ont eu assez de hardiesse pour tenter l'entreprise d'un Congrès.

Dès l'année 1900, plusieurs Canadiens-Français d'Ottawa avaient songé à rallier, autour d'un mouvement semblable, tous leurs compatriotes. Une quarantaine de citoyens s'étaient réunis dans la capitale, puis l'assemblée terminée, chacun, comme

dit la chanson, "chacun s'en fut coucher." On avait bien exprimé des vœux et formulé des résolutions, mais le secrétaire, M. Télesphore Lemay, étant mort, les résolutions disparurent au fond d'un tiroir sans que le public en eut jamais connaissance. Il ne fut donc plus question d'un Congrès, si ce n'est dans quelques cercles intimes, et toujours pour en arriver à cette désolante conclusion: "Le temps n'est pas venu."

Afin de faire connaître les différentes tentatives d'un Congrès, nous publions en partie un projet de fédération que les officiers généraux de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa ont élaboré vers l'année 1906.

Projet de "Fédération Catholique et Nationale des Canadiens-Français de la Province d'Ontario."

But:

Grouper tous les Canadiens-Français de la province d'Ontario dans une Fédération puissante, animée d'un véritable esprit d'union et guidée par des aspirations vraiment patriotiques à l'égard de tout ce qui concerne la religion et la race; disposer d'une force vivante et courageuse prête à marcher sur le terrain social et politique pour la défense du drapeau.

Plan:

Pour obtenir ce résultat, il faut d'abord jeter les bases d'une organisation au milieu des Canadiens-Français de la province, d'après le plan suivant:

Diviser le champ d'action en districts dont les limites seront celles des différents archidiocèses.

Ces districts seront subdivisés en comtés dont la juridiction immédiate s'étendra sur toutes les sociétés Saint-Jean-Baptiste établies dans les paroisses.

Il en résultera donc quatre catégories de conseils: 1—Conseils de paroisse; 2—Conseils de comté, qui auront la priorité sur les conseils de paroisse, (chacun des conseils de comté devant être élu par les représentants de chaque paroisse); 3—

Conseils de district, qui auront la priorité sur les conseils de comté et seront élus par les représentants de chaque comté; 4—Conseil fédéral, représentant toute la province, et choisi par les délégués de tous les comtés réunis en Convention ou Congrès. Etant donné le degré d'autorité dont les conseils ci-dessus seront investis, il est facile de saisir les droits et les devoirs qui leur seront dévolus.

En dernier ressort, les questions sérieuses seront soumises aux Conventions ou Congrès qui représenteront toute la Fédération et se composeront du Conseil fédéral et des délégués des divers comtés.

Ces Congrès ou Conventions devront décider des moyens d'action auxquels il faudra avoir recours en vue de protéger et de favoriser nos droits et nos intérêts religieux et nationaux.

Moyens:

Les moyens ci-après sont suggérés à cette fin, comme point de départ:

1—En premier lieu, fonder des sociétés Saint-Jean-Baptiste dans toute la province d'Ontario, mais concentrer surtout au début nos efforts dans 25 à 30 comtés (soit le 1/3) de cette province, dans lesquels se trouve une population canadienne-française suffisante pour y fonder la société nationale avec espoir qu'elle pourra se développer et prospérer. Ces sociétés, une fois établies, devront s'efforcer, dans la mesure de leurs forces, de seconder les efforts de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa, à propager autour d'elles l'œuvre commencée.

2—Réunir à Ottawa des représentants de tous les comtés, afin d'élaborer et d'adopter des statuts et des règlements de la dite fédération; étudier toutes les questions importantes qui seraient de nature à favoriser nos intérêts religieux, moraux, intellectuels et matériels.

3—Créer à Ottawa un Bureau permanent de la Fédération (désigné dans les "Statuts" et les "Règlements" sous le nom de Conseil fédéral), qui portera le nom de: "Fédération Catholique et Nationale des Canadiens-Français d'Ontario."

Si les promoteurs d'un tel groupement national n'ont pas pu réussir à jeter l'enthousiasme dans tous les cœurs de leurs compatriotes, nous devons, du moins, les féliciter de cette généreuse entreprise. Tous reconnaîtront, en effet, qu'à eux revient une grande partie du succès de notre Congrès. Ils avaient planté; ceux qui sont venus dans la suite ont arrosé et l'année 1910 a été le grand jour de la moisson. Ces quelques considérations étant de nature à rendre justice aux ouvriers de la première heure, nous avons cru raisonnable de ne pas passer sous silence les noms de ces hommes de bonne volonté.

II.—Le but du Congrès.

Nous pourrions le résumer dans ces quelques paroles du Rév. P. Rouleau, dominicain: "Depuis que la question scolaire s'est heurtée dans Ontario, en ces dernières années, à de nouvelles difficultés, la pensée d'un Congrès d'Education avait germé dans plusieurs âmes noblement soucieuses de l'avenir catholique de nos compatriotes." (Nouvelle-France, février 1910.)

Tous les Canadiens-Français d'Ontario redoutaient l'avenir de notre nationalité lorsqu'ils considéraient attentivement la manière dont était traité l'enseignement du français dans les écoles.

C'est dans le but d'apporter remède à ce mal que M. Télesphore Rochon, inspecteur des écoles, avait organisé un Congrès Pédagogique, au mois de mars 1907. Des résolutions furent votées à l'effet de réformer notre système bilingue, mais des difficultés mirent encore un frein au dévouement de ceux qui voulaient le triomphe de la bonne cause. Le lecteur aimerait sans doute à connaître les délibérations de cette imposante réunion des instituteurs et de tous les amis de l'éducation.

Les Instituteurs Bilingues d'Ontario.

Fin de leur Convention — Les Résolutions Adoptées — Election du Bureau de Direction.

La convention des instituteurs bilingues d'Ontario s'est terminée par l'adoption d'importantes résolutions et l'élection des officiers.

Le Congrès demanda au gouvernement que les écoles bilingues fussent sous la direction d'inspecteurs bilingues ; que M. A. McNicoll, actuellement secrétaire de la commission scolaire d'Ottawa, fut nommé inspecteur des écoles bilingues du Nouvel-Ontario ; que le professeur L. S. Parent devint l'assistant de l'inspecteur T. Rochon et que des écoles modèles bilingues pour les instituteurs fussent établies à Ottawa et dans le Nipissing.

M. Martial Côté, président de la commission des écoles séparées d'Ottawa, MM. les curés Forget, d'Embrun ; G. Lebel, S.J., du Nipissing ; M. T. Rochon, inspecteur des écoles de l'est d'Ontario, et M. Aurélien Bélanger, ancien professeur à l'Université d'Ottawa, furent chargés de soumettre ces résolutions à l'Hon. M. Pyne, ministre de l'Instruction Publique d'Ontario.

Election des Officiers pour 1907-1908 :

Premier président honoraire, S. G. Mgr Duhamel ; 2me président honoraire, Hon. Dr Réaume ; vice-présidents honoraires, MM. A. Aubin, M.P.P., pour Nipissing, L. J. Labrosse, M.P.P., pour Prescott, et Damase Racine, M.P.P., pour Russell ; président, M. P. Martial Côté, président de la commission des écoles séparées d'Ottawa ; 1er vice-président, M. le curé Poulin, de Clarence Creek ; 2e vice-président, M. le curé Langlois, de Sturgeon Falls ; 3e vice-président, M. E. Lavoie, ancien commissaire des écoles d'Ottawa ; secrétaire, M. A. McNicoll, d'Ottawa ; trésorier, M. R. Bélanger, de l'Imprimerie Nationale ; directeurs, M. l'Abbé S. Corbeil, R. P. Jacques, dominicain, MM. Briand et J. U. Vincent, tous d'Ottawa, M.

T. Rochon, de Clarence Creek, et le Rév. P. Lejeune, O.M.I., de l'Université d'Ottawa.

Les représentants de comtés dans le bureau de direction furent :

Prescott : M. l'Abbé Pelletier et M. Parent.
Russell : M. le curé J. Motard et M. O. Guibord, M.P.P.
Nipissing : R. P. G. Lebel et M. Z. Mageau.
Algoma : M. l'Abbé Côté et M. R. G. Groulx.
Essex : M. Ernest Girardot et M. Chenay, inspecteur d'écoles

Le Comité de la presse du Congrès se composait de MM. Martial Côté, T. Rochon, A. Bélanger, et de M. C. J. Magnan, de Québec, rédacteur de "*L'Enseignement Primaire.*"

Ce qui manquait pour mener à bonne fin une telle entreprise, c'était l'union. Le terrible esprit de parti n'était pas étranger aux misères qui se succédaient sans laisser percer une lueur d'espérance. Malgré ces petites épreuves, l'idée du Congrès faisait son chemin.

Le Congrès pédagogique avait réveillé les esprits endormis. On saisissait mieux le mal immense qui menaçait la génération de demain. On répétait partout que les Canadiens-Français n'avaient pas justice et l'on s'irritait à la pensée que, dans cette province, le français était placé, dans les écoles, sur le même pied que l'allemand, voire même le chinois. Un malaise régnait partout et l'inquiétude allant grandissant, on regardait autour de soi, cherchant celui qui réussirait à grouper toutes les volontés pour les mener à la conquête de nos droits.

Son Honneur le Juge A. Constantineau rêvait depuis longtemps un Congrès National. Il en causait avec ses intimes et tous les Canadiens-Français, chaque fois que l'occasion lui était donnée d'aborder ce sujet. Aussi, comme nous le verrons plus loin, ne fallut-il pas chercher indéfiniment pour découvrir, au milieu de nous, un homme capable de réunir toutes les sympathies de ses compatriotes et dont le dévouement saurait triom-

pher des nombreuses difficultés qui ne manquent pas de surgir dans ces occasions.

III.—Préparatifs du Congrès.

Le journal est indispensable de nos jours, si nous voulons semer les idées. Même la feuille la plus humble, perdue au fond d'une campagne, exerce une influence quelquefois très grande. C'est ce que comprenaient bien trois ou quatre personnes, hantées de l'idée d'un Congrès, et, le 11 septembre 1908, paraissait à Hawkesbury, petite ville du comté de Prescott, un journal hebdomadaire, "*Le Moniteur*." M. J. H. Laurin, animé du plus pur patriotisme, acceptait une lourde tâche sans espérance de succès. Confiant dans ses collaborateurs, il ouvrait les colonnes de son journal à ceux qui voulaient défendre nos droits méconnus.

Comprenant que sans l'union des Canadiens, un Congrès n'aurait jamais chance de succès, Louis des Erables et Raoul Desprès prirent pour mot d'ordre "Prêchons l'union." L'article-programme, sous la signature de Louis des Erables, était très significatif:

"Il ne faut pas attendre d'être un million pour relever la tête et faire valoir nos droits.

"Ce qu'il faut, c'est l'union. 'L'union fait la force' — voilà quelle devrait être la vraie politique des Canadiens-Français d'Ontario. Etre unis au point de vue politique, c'est ne pas se laisser guider par l'esprit de parti; être unis au point de vue de l'éducation, c'est ne pas faire entrer la politique dans une question aussi grave, c'est unir toutes les volontés pour faire triompher cette grande cause de l'Education, et assurer ainsi l'avenir de notre race.

"L'avenir de notre race dans Ontario dépend de l'éducation que recevront les petits Canadiens-Français, c'est là un fait certain.

"L'enseignement dans les écoles fréquentées par les petits Canadiens-Français doit être bilingue; c'est une nécessité dans

notre province de savoir les deux langues, mais n'allons pas conclure de là que c'est la langue anglaise qui doit être la seule apprise; non, c'est la langue française qu'il faut d'abord apprendre très bien, puis ensuite, comme perfectionnement, la langue anglaise.

"Or, avec le programme actuel d'enseignement, il est impossible que les petits Canadiens-Français apprennent très bien la langue française.

"Le programme actuel d'enseignement dans Ontario est en anglais pour toutes les écoles, soit publiques, soit séparées, soit bilingues; et, depuis une couple d'années surtout, les inspecteurs d'écoles, qui sans doute reçoivent cet ordre du Ministre d'Education, sont très sévères à exiger les examens en anglais.

"Ainsi, le français—officiellement—est relégué à l'arrière-plan et est enseigné comme matière secondaire. Voilà la vraie situation de l'éducation scolaire pour les petits Canadiens-Français dans Ontario.

"Il faut donc travailler dans le but de faire changer un pareil état de choses, et pour réussir il faut l'union, l'union de tous les Canadiens-Français d'Ontario.

"Dans une question si importante, il faut bannir l'esprit de parti politique; libéraux comme conservateurs doivent n'avoir qu'un but touchant cette question: perfectionner le système scolaire actuel, exiger un programme d'enseignement distinct pour les écoles bilingues d'Ontario."

Poursuivant le même but, Raoul Desprès disait:

"C'est avec enthousiasme, je l'espère, que '*Le Moniteur*' sera reçu par tous les Canadiens-Français d'Ontario.

"Ce petit journal, quoique modeste en apparence, remplira certainement un beau rôle dans cette province.

"Il ira frapper à la porte de tous les Canadiens-Français, les invitant à se grouper autour d'une même idée: l'idée patriotique et religieuse.

"Pour atteindre son but, quel sera son programme? Il

prendra la résolution de se tenir au-dessus des partis politiques. Ni rouge, ni bleu, mais catholique et Canadien toujours; voilà sa ligne de conduite s'il veut semer la bonne semence. Il sonnera partout la vraie note patriotique, et criera bien haut, aux Canadiens de cette province: 'Soyez unis, mettez de côté les intérêts des partis et en avant pour le triomphe de notre nationalité!'

"La tâche sera belle si ce journal travaille au relèvement des nôtres. Plus que jamais, nous avons besoin de prêcher le dévouement. '*Le Moniteur*' fera l'office d'apôtre missionnaire, s'en allant par la province, entrant dans chaque famille canadienne-française et disant à chacune d'elle: Si je viens m'asseoir à votre foyer, ce n'est pas avec l'intention de semer dans vos cœurs l'amour d'un parti politique, mais c'est pour vous demander de vous unir sous le même drapeau, de n'avoir tous qu'un cœur et qu'une âme, et de promener partout cette devise: Pour Dieu et la patrie, fraternisons!"

Ces articles-programmes laissaient tomber dans l'âme du lecteur une note quelque peu plaintive et soucieuse, mais tout en paraissant regarder l'avenir avec appréhension, le journal sonnait vaillamment la charge et appelait les soldats aux armes. Après avoir, durant plus de trois mois, répété sur tous les tons que les Canadiens-Français d'Ontario devaient faire taire l'esprit de parti, et batailler dans l'union pour la revendication de nos droits, M. l'abbé A. Beausoleil, curé de Fournier, dans "*Le Moniteur*" du 18 décembre 1908, s'exprimait ainsi, dans un article signé "J. B. Ontario", et portant le titre suivant:

Un Congrès des Canadiens-Français d'Ontario.

"Nous sommes dans Ontario 235,000 Canadiens-Français, dispersés par groupes aux quatre coins de la province: à l'est, le groupe formé des comtés de Prescott, Russell et de la cité d'Ottawa; au sud-est, un contingent fort respectable dans Stormont et Glengarry; au sud-ouest, dans Kent et Essex, nos gens, en maints districts, tiennent le haut du pavé; au nord, dans le Nouvel-Ontario et le long de la rivière Ottawa, les voilà grou-

pés, échelonnés sur une suite de centres industriels et agricoles déjà très prospères. Or, pourquoi ne pas établir, et sans tarder, un solide trait d'union entre ces divers groupements de compatriotes, afin qu'ils puissent plus facilement prendre contact entre eux, avoir conscience de leur nombre, mettre plus d'ensemble, partant plus de force, dans la revendication de leurs droits? Or, je ne crois pas qu'on puisse obtenir ce résultat si désirable autrement que par une grande convention nationale dans laquelle seraient représentés tous les centres canadiens-français de la province.

"Les Congrès, d'ailleurs, sont à l'ordre du jour. A notre époque de luttes à outrance, on n'a pas le droit de paraître faible, encore moins de l'être. Les sociétés de secours mutuel, pour mieux faire face à la compétition, les unions ouvrières, pour faire sentir plus efficacement le poids de leur nombre, tiennent leurs Congrès périodiques; nos frères d'Acadie et de la Nouvelle-Angleterre, dont les conditions sociales sont à peu près les nôtres, et qui ont à garder avec nous le même précieux dépôt de foi religieuse et de glorieuses traditions nationales, ont trouvé dans ces assemblées conventionnelles des trésors d'énergie et de courage qui, non seulement leur assurent la paix du présent, mais leur permettent d'envisager l'avenir avec confiance.

"Pourquoi, oubliant nos luttes et nos divisions, ne tiendrions-nous pas, nous aussi, nos assises nationales, où, dans une fraternelle communauté d'idées et de sentiments, nous étudierions les conditions sociales des Canadiens-Français d'Ontario, au triple point de vue économique, politique et religieux? Pourquoi, par la grande voix d'un Congrès, ne ferions-nous pas entendre à ceux qui nous jalousent ou nous persécutent la liste de nos fières et légitimes revendications? Pourquoi, fermes sans jactance, forts des qualités résistables de notre race, ne dirions-nous pas aux races qui ourdissent notre fusion complète dans le grand tout anglo-saxon:

"Nous sommes plus de 235,000 Canadiens-Français ici sur le sol d'Ontario; nous y sommes pour y rester; nous y sommes

'pour y vivre en citoyens paisibles mais déterminés à garder 'le précieux héritage de nos traditions nationales, notre lan-'gue, notre foi; les luttes ne nous feront pas peur, pas plus 'que les tracasseries administratives n'amoindriront la fer-'veur de nos réclamations; nous sommes unis à tout jamais; 'nous formons bloc; désormais, nos sympathies et nos votes 'iront du côté où nous trouverons justice et bienveillance.'

"N'est-ce pas que voilà un fort beau rêve, et qu'il mérite qu'on tente de le réaliser?

"On m'objectera, sans doute, que l'exécution d'une pareille entreprise est toute hérissée d'obstacles et de difficultés; j'en suis convaincu mieux que tout autre, et, malgré cela, je puis dire dès maintenant qu'un comité de dévoués partisans du projet doit se réunir sous peu pour faire la somme des difficultés à vaincre, et les vaincre si possible.

"En attendant, je souhaite que l'idée d'un Congrès National fasse son chemin chez nos compatriotes d'Ontario."

Ce fut un soupir de soulagement à travers toute la province. Enfin, on ne parlait plus à voix basse et dans l'intimité, mais un journal s'était fait le porte-parole pour exprimer le désir de tous les vrais patriotes. "*L'Action Sociale*" de Québec, toujours au premier rang quand il s'agit de défendre les bonnes causes, se fit un devoir de reproduire l'article de M. le curé Beausoleil, et d'y ajouter force commentaires. Plusieurs autres journaux firent de même, surtout les journaux canadiens-français de l'Ontario, à l'exception du "*Progrès de Windsor*", qui envoya ses sympathies. Nous n'avons jamais pensé à approfondir le pourquoi d'une telle conduite.

"*Le Temps*" d'Ottawa, malgré ses attaches politiques, eut le courage d'acclamer les paroles de son jeune confrère. Emboîtant le pas, timidement d'abord, nous devons reconnaître que quelques mois après, il obéissait au mot d'ordre, et, ne craignant pas de faire cause commune avec "*Le Moniteur*", lui aussi criait bien haut aux Canadiens-Français de cette province: "Préparez-vous au Congrès!"

Nous avons voulu mettre sous les yeux du lecteur la part de travail, si humble soit-elle, accomplie par la presse, dans une œuvre si importante. Nous ferons connaître, en peu de mots, un incident qui nous a fourni l'occasion de grouper quelques amis et de placer l'idée du Congrès sur un terrain nouveau.

Sans nous attarder à parler de la question des religieux enseignants, rappelons seulement que les droits dont ils jouissaient leur furent enlevés en ces dernières années, et qu'ils sont maintenant obligés de subir l'examen d'état s'ils veulent continuer, dans cette province, leur mission d'éducateur de la jeunesse. Les religieuses s'étaient soumises dès le commencement, mais les Frères des Ecoles Chrétiennes avaient continué la lutte jusqu'à ce que tout espoir de triomphe fut perdu. Au mois de septembre 1908, les Frères enseignants, pliant sous la volonté de la loi d'Ontario, consentaient à fréquenter l'Ecole Modèle Bilingue d'Ottawa et à subir des examens. Ils avaient l'assurance qu'au mois de décembre, ils recevraient un permis pour cinq ans, sans parler des promesses alléchantes que l'on faisait miroiter autour d'un avenir prochain. Décembre fut bientôt arrivé, et avec lui les examens des religieux. Le résultat fut des plus satisfaisants, et les éloges pleuvaient en abondance comme tombait à ce moment l'abondante pluie d'automne. Etrange logique! les examens sont bons et les permis ne correspondent pas au succès des élèves. Au lieu d'un permis pour cinq ans, les Frères recevaient un permis pour un an, et encore l'inspecteur devait-il le signer après s'être conformé aux exigences de la loi, laquelle réclamait de nombreuses conditions qu'il serait trop long d'énumérer ici.

En présence d'un tel état de choses, M. Aurélien Bélanger, inspecteur d'écoles, crut devoir convoquer une assemblée afin de faire connaître la situation aux commissaires d'écoles et à quelques amis de l'éducation. M. Bélanger ayant fait part de son projet à quelques personnes, l'abbé O. Lalonde écrivit aussitôt à Monsieur le curé A. Beausoleil, de Fournier, lui

Dr R. H. PARENT.
Secrétaire conjoint de la Commission Constituante du Congrès.

disant que l'occasion serait peut-être très favorable de discuter l'opportunité d'un Congrès.

Monsieur Beausoleil ne se fit pas attendre. Etant venu immédiatement à Ottawa, quelques invitations furent envoyées à la hâte et le 28 décembre 1908, nous avions une réunion dans une des salles de l'Union St-Joseph du Canada.

Réunion du 28 décembre 1908.

Nous sommes en mesure d'affirmer que c'est à partir de ce moment que date la véritable origine du Congrès. Dans la salle de l'Exécutif, se trouvaient un bien petit nombre de Canadiens désireux d'entendre M. Aurélien Bélanger. Etaient présents: Son Honneur le Juge Constantineau, les Révérends A. Beausoleil, S. Corbeil et O. Lalonde; M. P. M. Côté, qui, le jour même, avait été élu par acclamation commissaire d'écoles; les Docteurs R. Chevrier et R. H. Parent; C. S. O. Boudreault, président général de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa; J. M. Fleury, professeur à l'Ecole Modèle Bilingue d'Ottawa, les inspecteurs d'écoles Aurélien Bélanger et V. Hector Gaboury; Arthur Charbonneau, ex-commissaire d'écoles.

M. A. Bélanger, faisant le récit des derniers événements, nous fit comprendre que l'avenir de nos écoles séparées ne reposait pas sur un lit de roses. Aussi, à cette question inattendue: "Qu'allons-nous faire?" chacun regardait son voisin ou baissait la tête en signe de découragement. Trouvant l'occasion favorable et voulant relever les courages abattus, M. A. Beausoleil jeta, au milieu de l'auditoire, le projet si longtemps rêvé:—"Qu'allons-nous faire?" dit-il, "nous allons préparer un Congrès de tous les Canadiens-Français d'Ontario. Qu'en pensez-vous, mes amis?"

Un souffle de vie sembla courir dans l'assemblée. On avait trouvé le remède et à la question "Qu'en pensez-vous?" tous les regards se tournèrent vers le Juge Constantineau.

Nous savions qu'il caressait cette idée d'un Congrès depuis des mois déjà et nous avions espéré qu'il pourrait en être

l'âme dirigeante. Invité à se prononcer, Son Honneur le Juge A. Constantineau s'exprima à peu près en ces termes: "Mes amis, vous me demandez ce que je pense d'un tel ralliement national. Je dois vous dire que j'y ai pensé sérieusement puisque j'étudie le projet depuis plus de six mois, et j'en cause avec tous ceux que je rencontre. Dans les commencements, j'avais pleine confiance que nous pouvions réussir, mais à présent, je dois confesser mes craintes. Si nous ne pouvons faire comprendre à nos compatriotes que les causes nationales doivent primer les intérêts de moindre importance, il nous est inutile de songer à un Congrès."

Parlant d'un autre mal qui ruine les Canadiens, Monsieur le Juge nous dit qu'il redoutait la jalousie d'un grand nombre. "Vous rencontrez chaque jour de ces hommes qui refusent de coopérer au succès d'une entreprise selon qu'un tel ou un tel est à la tête du mouvement."

Les différents obstacles, pouvant entraver le succès du Congrès, furent étudiés attentivement, et, sans hésiter davantage, il fut décidé de marcher de l'avant. On fixa immédiatement la date d'une assemblée. Monsieur le juge A. Constantineau et Monsieur le Curé A. Beausoleil furent chargés de rédiger une circulaire et de l'adresser aux principaux citoyens d'Ottawa et des environs, les invitant à une réunion, le 10 janvier 1909, dans la salle de l'Union St-Joseph du Canada.

Le premier pas venait d'être fait, et, en nous quittant les uns les autres, nous avions la ferme confiance que l'heure d'un grand réveil venait de sonner. Dans cette petite réunion qui aurait pu paraître de peu d'importance, il s'était passé quelque chose de grand. Nous comprenions que "ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent", et, voulant vivre sur ce sol d'Ontario, le peuple canadien ne devait pas redouter la lutte. L'histoire de nos frères acadiens et franco-américains est une preuve tangible de cette vérité. Ils ont triomphé parce qu'ils ont combattu dans l'union ferme et intelligente de toutes les volontés. Comme le dira plus tard M. J. L. K. Laflamme: "On a beaucoup discuté l'opportunité des conventions nationales, mais on

n'a pu nier l'impulsion vigoureuse qu'elles n'ont jamais manqué de donner au mouvement national parmi les nôtres. Il est bon de rappeler, par d'énergiques et constantes affirmations, que la vie d'une race, que son épanouissement ou sa mort ne se règlent pas d'un trait de plume ou ne vont pas au caprice de quelques théories rêveuses.''—[*Action Sociale*, 23 juillet 1909.]

Le Congrès était devenu un sujet de conversation plus intéressant que jamais et l'on attendait avec impatience le jour convenu pour la réunion. Le 10 janvier arrive et nous apprenons que l'assemblée est remise à plus tard, le juge Constantineau désirant rencontrer auparavant certaines personnes. Nous nous disions: attendons au 17, mais nouveau retard, et voilà que les esprits s'inquiètent, preuve évidente que nous étions bien décidés d'avoir un Congrès. C'est alors que le juge, habitué à juger les autres, fut à son tour jugé très sévèrement, mais, il faut l'avouer, nous l'avions jugé témérairement. S'il retardait ainsi le jour de la réunion, c'est qu'il voulait nous procurer le plaisir d'entendre l'Honorable Sénateur P. Poirier nous parler des Congrès acadiens. Le retard nous avait donc valu une bonne aubaine. Le 18 janvier, la lettre tant désirée nous arrivait, fixant l'assemblée au 24 janvier. Voici le texte de cette lettre:

Ottawa, janvier 1909.

Monsieur,

Le 28 décembre se réunissait dans les bureaux de l'Union St-Joseph un groupe de citoyens, à qui M. A. Bélanger, inspecteur, désirait communiquer les derniers développements dans lesquels est entrée la question des écoles séparées d'Ontario. Ce sujet d'actualité pour ainsi dire quotidienne, attaché à d'autres questions de non moindre importance et qui intéressent au plus haut point la condition sociale des Canadiens-Français d'Ontario, fit surgir au cours de la causerie l'idée du ''Congrès National.''

Séance tenante, on pria les signataires de la présente circulaire d'intéresser immédiatement à ce projet l'élite des Canadiens-Français d'Ottawa et des environs. C'est pourquoi

nous sollicitons, Monsieur, l'honneur de votre présence à une assemblée qui sera tenue à la salle de l'Union St-Joseph, dimanche, le 24 janvier, à 3 hrs. p.m.

Le but de cette réunion sera : 1—de discuter la possibilité d'un Congrès National ; 2—si les opinions sont favorables, de nommer un comité chargé de communiquer avec les différents groupes canadiens-français dans la province, pour s'assurer leur concours.

Bien respectueusement,

A. CONSTANTINEAU, juge.
A. BEAUSOLEIL, ptre-curé.

Réunion du 24 janvier 1909.

Nous ne croyons pas opportun d'entrer dans tous les détails de cette séance ainsi que des séances qui vont suivre. Il est vrai que le récit détaillé de ces différentes réunions serait de nature à piquer l'attention du lecteur, mais si nous cédions au désir de satisfaire la curiosité d'un chacun, nous risquerions de grossir le volume indéfiniment. C'est vous dire que, pendant la préparation du Congrès, les incidents se sont multipliés. Qu'il nous soit donc permis d'abréger autant que possible et d'arriver au but, nous souvenant de l'axiome que ne cessait de répéter à ses élèves un professeur de mathématiques : "D'un point à un autre, le chemin le plus court est toujours la ligne droite." Suivons donc la ligne droite sans que les petits incidents nous fassent dévier de la route.

L'assemblée était convoquée pour 3 heures de l'après-midi, mais elle fut renvoyée à 8 heures du soir, à cause d'une réunion au Monument National. A l'heure convenue, Son Honneur le Juge A. Constantineau ouvrit la séance et fit connaître le but de la réunion. Étaient présents : Son Honneur le juge A. Constantineau, les honorables sénateurs P. Poirier et N. A. Belcourt, MM. E. Proulx, député de Prescott au Fédéral, J. U. Vincent, avocat, J. B. T. Caron, avocat, les Révs. S. Corbeil et O. Lalonde, de l'Archevêché, L. Raymond, de The Brook, U. Forget, d'Embrun, les Révs. Pères Jacques, dominicain, E.

David, O.M.I., J. B. Boyer, O.M.I., MM. O. Guibord, ex-M.P.P. et marchand, de Clarence Creek, J. Rocheleau, de Tecumseh, près de Windsor, C. S. O. Boudreault, président général de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, Arthur Charbonneau, ex-commissaire d'écoles, J. Paquette, maire d'Embrun, Touchette, de The Brook, Aurélien Bélanger et V. H. Gaboury, inspecteurs d'écoles, A. T. Charron, chimiste, E. Roy, archiviste, P. M. Côté, commissaire d'écoles, H. Laperrière, commissaire d'écoles, les docteurs R. H. Parent et R. Chevrier, L. A. Pinard et J. A. Faulkner, marchands, C. Leclerc, rédacteur au journal "*Le Temps*", B. Boutet, libraire. M. G. Pharand, député de Prescott, venu pour la réunion de l'après-midi, n'avait pu demeurer à la réunion du soir.

L'Honorable sénateur P. Poirier fut d'abord présenté à l'auditoire, et, comme nous étions tous anxieux de l'entendre, Monsieur le Juge A. Constantineau l'invita à nous adresser la parole dès le début de la séance.

L'Honorable sénateur parla d'une manière très intéressante d'un sujet qui lui est cher au cœur: les Congrès Acadiens. Il nous tint suspendu à ses lèvres durant plus d'une heure, résumant l'histoire des Congrès Acadiens. Il nous avertit que le premier Congrès pourrait bien être peu enthousiaste, rappelant qu'au premier Congrès acadien ils n'étaient que deux délégués. Il nous fit assister au triomphe des Congrès suivants et insista sur un conseil bien pratique: "Messieurs, dit-il, voulez-vous réussir? Mettez de côté la politique. La politique ne doit pas avoir sa place dans un Congrès national." Le discours de l'honorable P. Poirier fut vivement applaudi, et l'on procéda à la discussion du projet. MM. J. B. T. Caron et J. U. Vincent adressèrent la parole. L'Honorable sénateur Belcourt se montra favorable à l'idée d'un tel mouvement. M. L. A. Pinard suggéra l'idée d'étudier le plan d'une Fédération au moyen des sociétés St-Jean-Baptiste de toute la province. Nous avons déjà fait connaître ce plan en reproduisant, quelques pages précédentes, le travail déjà préparé. MM. Guibord et A. Bélanger se prononcent en faveur d'un Congrès et, finale-

ment. M. E. Roy propose la formation d'un comité, dont les membres seraient chargés de communiquer avec les différents groupes de Canadiens-Français de la province.

Après que le comité fut formé, le président de l'assemblée remercia les citoyens qui avaient bien voulu se rendre à l'invitation de la présente réunion et la séance fut ajournée.

Le Comité, s'étant réuni quelques jours après, rédigea une lettre-circulaire qui fut adressée à messieurs les curés et aux citoyens influents dans la province. Nous publions dans sa forme originale la lettre datée de février 1909.

Comité du Congrès projeté des Canadiens-Français d'Ontario.

Hon. Juge A. Constantineau, Président.
Rév. A. Beausoleil, Ptre-Curé, Vice-Président.
J. B. T. Caron, Avocat, Secrétaire.

Comité :

A. A. Aubin, Député de Sturgeon Falls à la Législature d'Ontario, Sturgeon Falls, Ont.

A. Bélanger, Inspecteur d'Ecoles Bilingues, Ottawa, Ont.

C. S. O. Boudreault, Inspecteur-Général de l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa, Ont.

A. Charbonneau, Marchand, Ottawa, Ont.
H. Chauvin, Journaliste, Windsor, Ont.
Dr R. Chevrier, Médecin, Ottawa, Ont.
Rév. S. Corbeil, Ptre, Ottawa, Ont.
P. M. Côté, du Ministère de la Justice, Ottawa, Ont.
Daniel Danis, Avocat, Magistrat de Police, Cornwall, Ont.
Lambert Dussault, Industriel, Toronto, Ont.

V. H. Gaboury, Inspecteur d'Ecoles Bilingues, Plantagenet, Ont.

O. Guibord, Marchand, Clarence Creek, Ont.

E. Morel, Député de Nipissing à la Législature d'Ontario, Mattawa, Ont.

G. Pacaud, Inspecteur des licences, Windsor, Ont.
Dr R. H. Parent, Médecin, Ottawa, Ont.

Geo. Pharand, Député de Prescott à la Législature d'Ontario, L'Orignal, Ont.

Ed. Proulx, Député de Prescott au Parlement fédéral, L'Orignal, Ont.

D. Racine, Député de Russell à la Législature d'Ontario, Casselman, Ont.

J. N. Rattey, Comptable, Ottawa, Ont.

Geo. W. Séguin, Président Général de l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa, Ont.

J. U. Vincent, Avocat, Ottawa, Ont.

Toute correspondance devra être adressée au secrétaire, 559½ rue Sussex, Ottawa, et sera strictement confidentielle.

Ottawa, février 1909.

Monsieur,

Le 24 janvier dernier, une centaine de Canadiens-français, prêtres et laïques, se réunissaient à Ottawa, dans les salles de l'Union St-Joseph, et entre autres sujets discutèrent l'opportunité d'un Congrès national, pour étudier les questions qui intéressent les Canadiens-français d'Ontario.

Tous ceux qui assistaient à cette assemblée se déclarèrent favorables à cette idée et un Comité fut nommé, chargé de communiquer avec les différents groupes canadiens-français dans la province, pour s'assurer leur concours.

Les noms des membres de ce Comité provisoire sont en tête de cette lettre.

Les comptes rendus que la presse nous a faits des admirables Congrès, tenus par nos frères des provinces maritimes et de la Nouvelle-Angleterre, et l'affirmation solennellement réitérée que ces Congrès sont pour nos frères acadiens et franco-américains le principe efficace d'un grand avancement religieux et national, sont une des raisons qui nous ont puissamment engagés à entreprendre ce mouvement patriotique.

Pour mener cette entreprise à bonne fin, le Comité a décidé de consulter le plus grand nombre possible de nos compatriotes

dans Ontario. En conséquence, le Comité vous serait obligé pour une réponse aux questions suivantes:

1—Est-il opportun de tenir un Congrès national?

2—Quel est le sentiment des Canadiens-français dans votre localité à ce sujet?

Est-ce que, pour vous en assurer, vous ne pourriez pas en causer dans une réunion intime, vous et ceux des nôtres qui, avec vous, s'intéressent à nos intérêts nationaux?

3—Dans le cas où un Congrès serait tenu, pourrions-nous compter sur des représentants de votre localité?

4—Quelles sont, d'après vous, les questions concernant la nationalité canadienne-française qui devraient être discutées dans ce Congrès?

5—Quelles sont les conditions locales et vos besoins au point de vue de l'éducation?

Tous les renseignements que vous croyez devoir nous être utiles, pour nous donner une connaissance plus étendue des conditions de nos compatriotes dans la province d'Ontario, seront reçus avec infiniment de plaisir.

Avec l'espérance d'une réponse prompte et favorable,
Nous nous souscrivons,
Bien respectueusement,
Pour le Comité,

A. CONSTANTINEAU, Président. J. B. T. CARON, Secrétaire.

Les réponses ne se firent pas attendre, et, aux questions 4 et 5 de la circulaire, une voix unanime poussait le cri du naufragé: "Venez à notre secours!... Sauvez nos écoles françaises!" Cette plainte désespérée arrivait des quatre coins de la province. Il était facile de comprendre que le questionnaire du Comité avait frappé juste et qu'il répondait à un besoin pressant.

Le 21 avril 1909, le secrétaire convoquait une nouvelle assemblée. La lettre qu'il adressait aux Canadiens-Français en fait connaître le but.

Ottawa, le 21 avril 1909.

Cher Monsieur,

Le Comité nommé par les Canadiens-Français d'Ontario, réunis à Ottawa le 24 janvier dernier, pour délibérer sur l'opportunité d'un Congrès national, a maintenant complété ses travaux, et sera prêt à en faire rapport à une assemblée générale, qui sera tenue mardi, le 4 mai prochain, à 8 heures du soir, dans la salle de l'Union St-Joseph du Canada, à Ottawa.

Vous êtes respectueusement invité à assister à cette assemblée, qui sera très importante, vu que la question de tenir un Congrès ou non devra être définitivement décidée.

Bien respectueusement à vous,

A. CONSTANTINEAU, Président. J. B. T. CARON, Secrétaire.

Grande assemblée du 4 mai 1909.

Comme pour les réunions précédentes, nous aurions désiré donner les noms de toutes les personnes présentes, afin que les premiers témoins de ce grand ralliement soient connus de leurs compatriotes, mais il nous a été impossible de nous les procurer.

Nous conserverons toujours le souvenir de cette imposante réunion du mois de mai, puisque c'est à cette réunion que l'on décida l'organisation du grand Congrès National. Jamais entente plus parfaite ne pouvait régner au milieu d'un groupe de citoyens venus des différentes parties de la province. L'enthousiasme faisait battre les cœurs et un souffle de patriotisme faisait palpiter l'âme de ces Canadiens-Français réunis pour travailler dans l'intérêt de leur nationalité.

En l'absence de M. J. B. T. Caron, M. C. A. Séguin, jeune avocat, fit lecture du rapport des différentes réponses à la circulaire du mois de février. Comme nous l'avons dit plus haut,

le cri général était un appel au groupement des intelligences et des volontés pour sauver l'école française.

Il n'y avait pas à temporiser davantage, il fallait un Congrès. On procéda immédiatement à la formation d'un comité provisoire, chargé d'en faire les préparatifs.

C'était maintenant un fait accompli, nous allions avoir un Congrès. Il recevait son baptême sous les chauds rayons du soleil de mai, alors que les fleurs du printemps répandaient partout leurs parfums et que la nature souriante chantait la vie et l'espérance. C'est ainsi que devait apparaître le Congrès. Il serait le soleil ardent capable de réchauffer les cœurs endormis; il serait la fleur de l'arbre national répandant dans la province les parfums du plus pur patriotisme; il serait enfin la sève abondante, semant la vie dans l'âme des Canadiens-Français d'Ontario, secouant leur courage et les poussant à la conquête de leurs droits.

IV.—Organisation du Congrès.

Disons immédiatement que le travail accompli jusqu'à présent n'était pas fait à l'insu des autorités ecclésiastiques. Aussitôt après la petite réunion du 28 décembre 1908, Monsieur le Juge A. Constantineau avait soumis le projet à Sa Grandeur Monseigneur J. Th. Duhamel, qui l'avait approuvé et béni. Si nous faisons cette remarque avant d'entrer dans l'histoire de l'organisation du Congrès, c'est que nous voulons tranquilliser la conscience des scrupuleux qui se sont déjà permis d'écrire dans les journaux des phrases comme celles-ci: "On ne devra pas oublier que, quels que soient ses organisateurs, l'école qui n'a pas l'appui de l'évêque n'est pas une école catholique. L'Eglise ne la reconnaîtra pas comme telle. De là la nécessité d'agir, en pareille occurrence, d'accord avec la hiérarchie."

CHOIX DES MEMBRES HONORAIRES.

Au lendemain de la réunion du 4 mai, des démarches étaient faites auprès des dignitaires ecclésiastiques de langue française et auprès des laïques notables d'Ontario, les priant de vouloir

bien accepter de faire partie du comité provisoire, en qualité de membres honoraires. Tous accueillirent cette demande avec empressement et donnèrent leur pleine adhésion à ce projet patriotique.

Voici quelques réponses qui ont été adressées au secrétaire.

Pembroke, 17 mai 1909.

M. C. A. Séguin, Sec.

Mon cher Monsieur,

J'accepte avec plaisir l'honneur qui m'est fait, en étant choisi comme membre honoraire du Comité chargé de l'organisation d'un Congrès d'Education, projeté par les Canadiens-Français d'Ontario, pour le mois de septembre prochain.

La visite pastorale que je dois commencer cette semaine m'empêchera d'assister à l'assemblée convoquée pour le 18 du courant.

Souhaitant que cette importante entreprise soit couronnée des meilleurs succès,

Je vous salue, et demeure,
Votre tout dévoué serviteur,
N. Z. LORRAIN, Ev. de Pembroke.

---

265 Ave. Laurier E.,
16 mai 1909.

Mon cher Monsieur,

C'est avec plaisir que j'accepte de faire partie du comité formé dans le but de tenir un Congrès d'Education à Ottawa, à titre de membre honoraire. Je suis flatté de ce que mes compatriotes Canadiens-Français d'Ontario m'aient associé à eux dans cette noble entreprise.

Veuillez me croire, Monsieur le Secrétaire,

Votre dévoué,
SIR ELZEAR TASCHEREAU.

C. A. Séguin, Ecr.,
559½ rue Sussex,
Ottawa.

Toronto, le 13 mai 1909.

Cher Docteur,

Je m'empresse d'accuser réception de votre bonne lettre comme secrétaire du Congrès d'Education.

Il est tout probable que je serai encore en Europe lorsque votre Congrès aura lieu, mais j'ai votre projet à cœur. Vous pouvez donc attendre de moi tous les services possibles.

Veuillez remercier pour moi tous mes bons amis de l'est qui me font de nouveau un tel honneur.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Votre tout dévoué,

DR J. O. REAUME.

Dr. R. H. Parent,
Ottawa, Ont.

Windsor, Ont.,
28 nov. 1909.

A l'hon. juge Constantineau,

Président du Congrès d'Education des Canadiens-Français.

Monsieur,

J'ai reçu votre lettre du 23 courant. Je suis entièrement avec vous et je veux bien faire tout en mon possible pour mener à bonne fin le Congrès d'Education des Canadiens-Français.

Si vous le jugez à propos vous pouvez vous servir de mon nom.

Si la chose est possible, je serai avec vous le 18 du mois de janvier; en attendant, je vais faire l'impossible pour encourager les Canadiens d'Essex à vous donner tous les renseignements utiles.

Veuillez me croire, hon. Monsieur,

Votre tout dévoué serviteur,

J. E. MEUNIER,
Administrateur du diocèse de London.

Si nous ne publions pas une lettre de chacun des membres honoraires, c'est que quelques-uns, ayant eu la visite du président, donnèrent leur adhésion de vive voix.

Outre les membres honoraires, le Comité général était composé de six officiers généraux et de 62 membres. Nous publions au complet les noms des membres du Comité général.

COMITE GENERAL.

Membres Honoraires :

Mgr J. O. Routhier, Administrateur de l'Archidiocèse d'Ottawa.

Sa Grandeur Mgr N. Z. Lorrain, Evêque de Pembroke.

Sa Grandeur Mgr E. A. Latulipe, du Vicariat Apostolique du Témiscamingue, Evêque de Catenna.

Mgr J. B. E. Meunier, Administrateur de London.

Le Très Honorable Sir E. H. Taschereau, Ex-Juge en Chef du Canada, C.P.

L'Honorable Sénateur N. A. Belcourt, C.R., C.P.

L'Honorable Dr J. O. Réaume, Ministre des Travaux Publics d'Ontario.

Officiers Généraux :

Président : l'Honorable Juge A. Constantineau, D.C.L., L'Orignal, Ont.

Vice-Président : M. l'Abbé A. Beausoleil, Ptre-Curé, Fournierville, Ont.

Secrétaires-Conjoints : Dr R. H. Parent, Médecin, Ottawa, Ont. ; M. C. A. Séguin, Avocat, Ottawa, Ont.

Trésorier : M. Emmanuel Tassé, Financier, Ottawa, Ont.

AUTRES MEMBRES DU COMITE.

(Par ordre alphabétique.)

Messieurs :

A. A. Aubin, Député de Sturgeon Falls à la Législature d'Ontario, Sturgeon Falls.

Dr Bédard, Médecin, Pembroke.

Dr Joseph Bédard, Médecin, North Bay.

A. Bélanger, Inspecteur d'Ecoles Bilingues, Ottawa.
Errol Bouchette, Ecrivain, Ottawa.
C. S. O. Boudreault, Inspecteur-Général de l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.
Rév. J. B. Boyer, O.M.I., Ottawa.
Georges Campeau, Alexandria.
J. B. T. Caron, Ex-M.P., Avocat, Ottawa.
Dr J. L. Chabot, Médecin, Ottawa.
A. Charbonneau, Marchand, Ottawa.
Rév. P. C. Charlebois, O.M.I., Curé, Ottawa.
A. E. Charron, du Ministère des Travaux Publics, Ottawa.
A. T. Charron, Chimiste, Ottawa.
H. Chauvin, Journaliste, Windsor.
D. Chenay, Inspecteur d'Ecoles Bilingues, Windsor.
Dr R. Chevrier, Médecin, Ottawa.
L'Abbé S. Corbeil, Sr. Th. et Ph. D., Principal d'Ecole Normale, Hull.
P. M. Côté, du Ministère de la Justice, Ottawa.
L'Abbé S. Côté, Ptre-Curé, Chelmsford.
Daniel Danis, Avocat, Magistrat de Police, Cornwall.
Rév. P. E. David, O.M.I., Ottawa.
A. D. DeCelles, Conservateur de la Bibliothèque Nationale, Ottawa.
C. W. Deguire, Curé d'Orléans.
J. A. Doyon, Président de l'Association du Service Civil, Ottawa.
Rév. P. L. Fillaudeau, C. M., Notre-Dame de Lourdes.
J. M. Fleury, Professeur à l'Ecole Modèle Bilingue, Ottawa.
L'Abbé J. U. Forget, Ptre-Curé, Embrun.
V. H. Gaboury, Inspecteur d'Ecoles Bilingues, Plantagenet.
O. Guibord, ex-M.P., Marchand, Clarence Creek.
Rév. P. D. Jacques, O.P., Curé, Ottawa.
P. A. Huot, Alexandria.
Rév. P. J. A. Lajeunesse, O.M.I., Ottawa.
L'Abbé O. Lalonde, de l'Archevêché d'Ottawa.
L'Abbé C. Langlois, Ptre-Curé, Sturgeon Falls.

J. H. Laurin, Rédacteur du "Moniteur", Hawkesbury.

E. J. Laverdure, Marchand, Ottawa.

Rév. P. G. Lebel, S.J., Sudbury.

C. Leclerc, Secrétaire Général de l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.

L'Abbé J. Leclerc, Ptre-Curé, Chute-à-Blondeau.

F. Moffet, Rédacteur au "Temps", Ottawa.

E. Morel, Député de Nipissing à la Législature d'Ontario, Mattawa.

L'Abbé J. A. Myrand, Ptre-Curé, Ottawa.

G. Pacaud, Inspecteur des Licences, Windsor.

L. E. O. Payment, Principal de l'Ecole Modèle Bilingue, Sturgeon Falls.

L'Abbé A. Pelletier, Ptre-Curé, Plantagenet.

Geo. Pharand, Député de Prescott à la Législature d'Ontario, L'Orignal.

Ed. Proulx, Député de Prescott au Parlement Fédéral, L'Orignal.

D. Racine, Député de Russell à la Législature d'Ontario, Casselman.

J. N. Rattey, Comptable, Ottawa.

L'Abbé L. C. Raymond, Ptre-Curé, The Brook.

H. Robillard, ex-M.P., Entrepreneur, Ottawa.

T. Rochon, Inspecteur d'Ecoles Bilingues, Clarence Creek.

O. A. Rocque, ex-Inspecteur des Manufactures, Orléans.

A. O. Rocque, du Ministère des Douanes, Ottawa.

G. W. Séguin, Président de l'Union St-Joseph du Canada, Ottawa.

E. H. St-Denis, Sous-Commissaire du Recensement, Ottawa.

J. St-Germain, du Ministère des Postes, Ottawa.

H. St-Jacques, Professeur au Collegiate Institute, Ottawa.

A. A. Taillon, Gérant de la Banque Nationale, Ottawa.

Hon. Juge J. A. Valin, Sudbury.

J. U. Vincent, Avocat, Ottawa, Ont.

FORMATION DES DIFFERENTS COMITES.

Afin de hâter le travail et de faciliter la besogne, le Comité général nomma différents comités, chargés de faire des travaux particuliers et de les soumettre à l'approbation du Comité général.

I.—COMITE D'EDUCATION.

P. M. Côté, Président.
Rév. P. E. David, O.M.I., Sec.
A. Bélanger.
Rév. P. J. B. Boyer, O.M.I.
Rév. P. C. Charlebois, O.M.I.
D. Chenay.
M. le Juge A. Constantineau.
M. l'Abbé S. Corbeil.
Rév. P. L. Fillaudeau, C.M.
J. M. Fleury.
M. le Curé U. Forget.
V. Hector Gaboury.
O. Guibord.
Rév. P. D. Jacques, O.P.
Rév. P. A. Lajeunesse, O.M.I.
M. le Curé C. Langlois.
Rév. P. G. Lebel, S.J.
M. l'Abbé O. Lalonde.
Dr R. H. Parent.
L. E. O. Payment.
M. le Curé J. A. Pelletier.
M. le Curé L. C. Raymond.
Tél. Rochon.
H. St-Jacques.
C. A. Séguin.
G. W. Séguin.
M. le Curé J. H. Touchette.

Nous n'avons pas à parler du travail fait par ce Comité, vu que dans le compte rendu des séances vous pourrez lire le rapport du président parlant au nom de ses collègues.

Cependant, le travail de ce Comité étant le plus important, nous ne pouvons résister au désir de faire connaître les noms des personnes qui se sont dévouées d'une manière toute particulière.

Sans parler du Président général, Monsieur le Juge A. Constantineau, qui surveillait les différents comités avec un zèle vraiment admirable, nous rendrons hommage tout d'abord, au dévouement inlassable du président du Comité d'éducation, M. P. M. Côté. Il faut bien avouer qu'il avait, pour le seconder, un secrétaire idéal dans la personne du Rév. P. E. David, O.M.I.

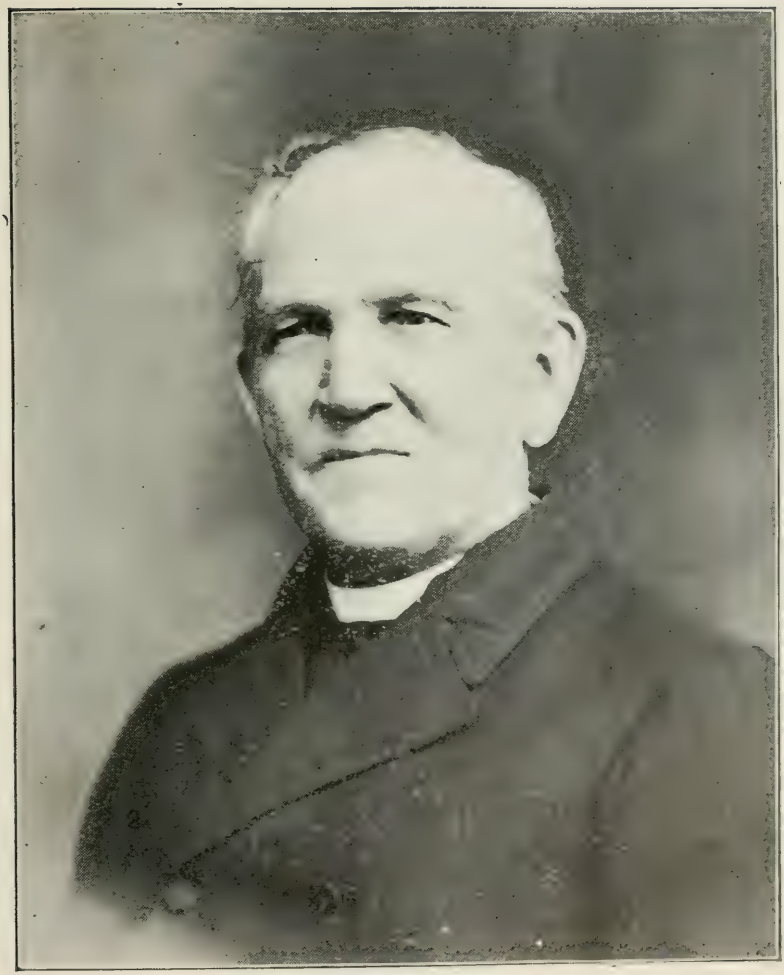

Mgr J. O. ROUTHIER.

Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès. Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

Toujours sur la brèche, le président et le secrétaire multipliaient les séances et stimulaient les autres au travail.

M. l'inspecteur Aurélien Bélanger est, sans nul doute, celui qui a fait le travail le plus précieux, grâce à ses nombreuses connaissances en matière d'éducation. Il fut d'un puissant secours au comité en l'aidant à se frayer un chemin à travers le labyrinthe du système scolaire d'Ontario.

M. l'inspecteur V. Hector Gaboury, rivalisant de zèle avec M. Bélanger, s'imposait souvent le voyage de Plantagenet à Ottawa, afin d'apporter, lui aussi, sa part de lumière et de travail.

M. l'Abbé Silvio Corbeil, maintenant principal de l'Ecole Normale, à Hull, ne fut pas le dernier à consacrer ses veilles et son talent à la cause de l'éducation. Il contribua, dans une large mesure, à la création d'un programme bilingue qui devra permettre aux petits Canadiens-Français de connaître parfaitement le doux parler de France.

M. J. M. Fleury, professeur à l'Ecole Modèle Bilingue d'Ottawa, apporta sa part de travail, pour faire connaître et aimer la belle langue française. Ne reculant devant aucun sacrifice, il assista à toutes les séances, et nous fournit ainsi son expérience de professeur émérite.

II.—COMITE DES INTERETS GENERAUX.

G. W. Séguin, Président.
C. A. Séguin, Secrétaire.
M. le Curé A. Beausoleil.
J. B. T. Caron.
M. le Juge A. Constantineau.
C. S. O. Boudreault.
M. l'Abbé S. Corbeil.
O. Guibord.
Dr R. H. Parent.
Honoré Robillard.
J. U. Vincent.

Comme nous l'avons fait pour le Comité d'Education, nous renvoyons les lecteurs à la seconde partie du livre pour connaître les nombreux et importants travaux élaborés dans ce Comité.

III.—COMITE DE PUBLICITE.

A. D. Decelles, Président.
Charles Leclerc, Secrétaire.
M. le Curé A. Beausoleil.
C. S. O. Boudreault.
H. Chauvin.
M. le Juge A. Constantineau.
J. M. Fleury.
M. l'Abbé O. Lalonde.
M. le Curé Joseph Leclerc.
J. H. Laurin.
F. Moffet.
Dr R. H. Parent.
A. O. Rocque.
C. A. Séguin.
J. St-Germain.
H. St-Jacques.
Emmanuel Tassé.

Le travail de ce Comité a consisté à faire publier quelques articles de propagande dans les journaux.

Au nombre des journaux qui ont accepté de publier des articles, venant du Comité de publicité, mentionnons en tête de liste "Le Moniteur" de Hawkesbury", et plus tard "Le Temps" d'Ottawa. "Le Progrès" de Windsor, malgré son attitude assez singulière dans les premiers temps, publia, dans la suite, un vigoureux appel aux Canadiens-Français de l'ouest de la province.

"L'Action Sociale", de Québec, ne perdit jamais une occasion de parler du Congrès. "La Patrie", de Montréal, accepta toujours avec empressement, tous les renseignements que le Comité voulut bien lui fournir, et "La Presse" accepta, un jour, de jeter au milieu de ses annonces, un article de propagande en faveur du Congrès.

A l'exemple du "Moniteur", "L'Etincelle" d'Ottawa, et "Le Prévoyant", organe de l'Union St-Joseph du Canada, ne publièrent jamais un numéro sans consacrer une colonne ou deux aux intérêts du Congrès projeté.

IV.—COMITE DE LA STATISTIQUE.

Errol Bouchette, Président.
J. A. Doyon, Secrétaire.
J. F. Audet.
J. B. T. Caron.
M. le Juge A. Constantineau.
P. M. Côté.
Rév. P. C. Charlebois, O.M.I.
Rév. P. E. David, O.M.I.
S. Ducharme.
M. l'Abbé O. Lalonde.
Dr R. H. Parent.
O. A. Rocque.
C. A. Séguin.
E. H. St-Denis.

La circulaire accompagnant le questionnaire adressé le 1er septembre 1909 à messieurs les curés et à des citoyens influents, fait connaître le but que se proposaient d'atteindre les membres de ce comité.

Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario,
Ottawa, le 1er septembre 1909.

Monsieur,

Le Comité de la statistique du Congrès ci-dessus vous prie de bien vouloir fournir, en autant que vous le pourrez, les renseignements indiqués au questionnaire ci-annexé, lequel comprend quatre chefs :

1er—La population.
2ième—Les écoles.
3ième—L'agriculture et l'industrie (questions économiques).
4ième—L'action sociale.

Ces renseignements, on le comprend, formeront, en quelque sorte, la base du travail du Congrès ainsi que de l'action sociale future de l'élément de la langue française dans la province d'Ontario, tant au point de vue de l'influence légitime à exercer que des réformes à accomplir. Tous les détails que vous pourrez donner, même s'ils sont incomplets, seront d'une grande utilité au comité et aux compilateurs.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre bien dévoué,

J. A. DOYON,
Secrétaire du Comité.

Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Questionnaire du Comité de la Statistique.

On est prié de répondre aux questions suivantes. Il n'est pas nécessaire de répondre à toutes les questions ; lorsqu'il sera impossible de donner des renseignements précis, on pourra en donner d'approximatifs. Toute la correspondance sera confidentielle ; le Congrès se servira des renseignements pour des fins générales. Chaque questionnaire devra porter une signature.

Localité.

1. Nom de la paroisse et de ses dessertes.	
2. Son étendue et ses limites.	
3. Donnez les noms des Comtés, Townships et divisions municipales.	

Population.

1. Population totale.	
2. Population catholique.	
3. Population de langue française.	
4. Population agricole de langue française.	
5. Population ouvrière de langue française.	
6. La population catholique de langue française augmente-t-elle aussi rapidement que celle de langue anglaise?	
7. Donnez les noms et adresses des fonctionnaires publics. Faites connaître les fonctions qu'ils remplissent, soit sous le gouvernement fédéral, soit sous le gouvernement provincial, soit sous les conseils municipaux.	
8. Notables de langue française. Donnez le nombre de sénateurs, députés, conseillers municipaux et scolaires, hommes de profession, journalistes, industriels, commerçants, etc.	

Ecoles.

1. Ecoles primaires.

	Nombre de Classes.	Appartenant aux écoles publiques.	Appartenant aux écoles séparées.	Nombre d'élèves de langue française.	Nombre total d'instituteurs.	Instituteurs dont la langue maternelle est française.	Nombre total d'institutrices.	Institutrices dont la langue maternelle est française.	La fréquentation des écoles est elle bonne ?	A quel âge, en moyenne, les enfants sortent-ils de l'école ?
A. Classes où la totalité des élèves est de langue française										
B. Classes où la majorité des élèves est de langue française										
C. Classes ou 25% des élèves sont de langue française.										
De quels livres français se sert-on ?										

2. Ecoles modèles ou High-Schools.

	Nombre de classes.	Appartenant aux écoles publiques.	Appartenant aux écoles séparées.	Nombre d'élèves de langue française.	Nombre total d'instituteurs.	Instituteurs dont la langue maternelle est française	Nombre total d'institutrices.	Institutrices dont la langue maternelle est française.
A. Classes où la totalité des élèves est de langue française								
B. Classes où la majorité des élèves est de langue française								
C. Classes ou 25% des élèves sont de langue française.								
De quels livres français se sert-on ?								

Ecoles (suite).

	Nombre d'élèves.	Par qui dirigées ?	Combien d'élèves de langue française les fréquentent ?	Y trouve-t-on des professeurs de langue française ?
3. Ecoles d'agriculture.				
4. Ecoles techniques, industrielles et d'arts et métiers.				
5. Ecoles commerciales.				
6. Ecoles privées.				
7. Collèges classiques.				
8. Couvents.				
9. Ecoles normales.				
10. Séminaires.				
11. Universités.				

Ecoles (suite).

12. Existe-t-il des bibliothèques scolaires et contiennent-elles des livres français?	
13. Avez-vous quelque chose à proposer pour l'amélioration de l'enseignement du français et de l'enseignement bilingue?	
14. Existe-t-il des corporations ou établissements financiers qui contribuent à la taxe scolaire en faveur des écoles séparées?	
15. Nombre de contribuables catholiques qui, depuis trois ans, ont demandé le retrait de leurs taxes des écoles séparées pour les appliquer aux écoles publiques.	

Agriculture et Industrie.

1. Nombre de cultivateurs Canadiens-français, propriétaires ou fermiers.	
2. Etendue des terres qu'ils détiennent.	
3. Valeur approximative de la propriété mobilière et immobilière possédée par les Canadiens-français.	
4. S'il y a des beurreries et fromageries dirigées par des Canadiens-français, veuillez en donner le nombre, indiquer le nom de l'endroit où elles sont établies et en faire connaître la valeur approximative.	
5. Les propriétés agricoles sont-elles hypothéquées?	
6. Dans quelle proportion les détenteurs d'hypothèques sont-ils de langue française?	
7. Les Canadiens-français, en général, adoptent-ils les méthodes agricoles nouvelles?	

Agriculture et Industrie (suite).

	Veuillez spécifier le genre d'industrie ou de commerce, donner le nom des voies ferrées ou des services de bateaux où sont engagés les capitaux canadiens-français.	Appartenant à des Canadiens-français.	Appartenant en partie à des Canadiens-français.	Nombre des employés, qu'ils soient ou non Canadiens-français.
8. Fabriques et industries.				
9. Etablissements de commerce.				
10. Transports par terre ou par eau.				
11. Banques et établissements financiers.				

Agriculture et Industrie (suite).

	Veuillez spécifier le genre d'industrie ou de commerce, donner le nom des voies ferrées ou des services de bateaux où sont engagés les capitaux canadiens-français.	Appartenant à des Canadiens français.	Appartenant en partie à des Canadiens-français.	Nombre des employés, qu'ils soient ou non Canadiens-français.
12. Exploitations minières.				
13. Entrepreneurs, etc.				

14. Fait-on usage de la langue française dans les services d'utilité publique : téléphone, tramways, etc. ?

Action Sociale.

	Nom et Localité du Bureau-Chef.	Catholiques ou mixtes.	Catholiques et Canadiens-français.	Nombre de membres Canadiens-français.
1. Sociétés fraternelles ou de secours mutuel.				
2. Etablissements de charité.				
3. Sociétés coopératives.				
4. Clubs ou associations agricoles, littéraires, scientifiques, sociales, politiques, de tempérance, etc., etc.				

Action Sociale (suite).

5. Remarquez-vous beaucoup d'illettrés parmi les adultes canadiens-français?	
6. Dans votre localité, combien de Canadiens-français ont abandonné l'usage de la langue française; combien ont perdu la foi; combien ont perdu leur langue et leur foi?	
7. Existe-t-il une bibliothèque paroissiale ou publique contenant des livres français?	
8. Existe-t-il des journaux ou publications périodiques en français? Donnez, s'il en existe, le nom de la publication et le chiffre approximatif des abonnés.	
9. Est-ce que les Canadiens-français prennent beaucoup de terres pour les coloniser? Veuillez en citer la proportion approximative.	

Action Sociale (suite).

10. Combien y a-t-il de Canadiens - français dans votre paroisse qui font métier d'aller en chantier?	
11. Existe-t-il plusieurs débits de boisson dans votre localité? Est-ce que l'intempérance cause des ravages parmi les Canadiens-français?	
12. Les Canadiens-français, dans votre localité, jouissent-ils de leurs droits aux points de vue national, scolaire et religieux?	
13. Donnez les noms, langue et religion de ceux qui occupent, au chef-lieu du comté ou du district, des positions relevant de la municipalité et des gouvernements provincial et fédéral.	

Signature .....

Occupation .....

Adresse .....

Il a été impossible de recueillir tous les renseignements avant le Congrès, mais en insérant le questionnaire dans ce volume-souvenir, nous espérons qu'il viendra à l'idée de nos compatriotes d'aider l'Association d'Education dans le complément de cette œuvre. Si, dans chaque paroisse, une personne dévouée s'imposait la tâche de répondre aux différentes questions renfermées dans ce questionnaire, elle rendrait un immense service aux Canadiens-Français d'Ontario.

V.—COMITE DES FINANCES.

Emmanuel Tassé, Président.
Arthur Charbonneau, Sec.
A. Aubin, M.P.P.
M. le Juge A. Constantineau.
D. Danis.
E. L. Laverdure.
Edmond Proulx, M.P.
D. Racine, M.P.P.
J. N. Rattey.
Honoré Robillard.
E. Morel, M.P.P.
M. le Curé J. A. Myrand.
Dr R. H. Parent.
Georges Pharand, M.P.P.
C. A. Séguin.
A. A. Taillon.
M. le Juge A. Valin.
J. U. Vincent.

Ce Comité avait une tâche importante à remplir, puisqu'il s'agissait de trouver le nerf de la guerre. En face d'une telle entreprise, il n'y avait pas à se le dissimuler, il fallait de l'argent. L'argent, c'était le levier puissant capable de renverser tous les obstacles, c'était la baguette magique qui ferait imprimer les circulaires et répandre les brochures; c'était le flambeau allumé qui éclairerait nos pas et nous conduirait à la recherche de statistiques intéressantes; c'était la clef précieuse qui permettrait au Comité des finances d'ouvrir la porte à tous les congressistes et de préparer une fête dont le souvenir resterait à jamais gravé dans les cœurs.

Les Canadiens-Français ont compris la nécessité d'ouvrir bien large leur bourse et le Comité des finances a pu recueillir les fonds nécessaires, non seulement pour rencontrer les dépenses du Congrès, mais pour donner la vie à notre Association d'Education.

VI.—COMITE D'ORGANISATION.

M. le Juge A. Constantineau, Président.	A. D. De Celles.
	J. A. Doyon.
Rév. P. E. David, O.M.I., Sec.	Charles Leclerc.
Errol Bouchette.	Dr R. H. Parent.
Arthur Charbonneau.	C. A. Séguin.
A. T. Charron.	G. W. Séguin.
P. M. Côté.	Emmanuel Tassé.

Ce Comité se composait des présidents et des secrétaires de tous les autres comités.

Le Comité d'organisation envoya des représentants dans les différents centres canadiens-français, afin de faire connaître le but du Congrès et d'encourager fortement les Canadiens-Français à venir en grand nombre à Ottawa le 18 janvier 1910. On peut dire que M. J. Leclerc, curé de la Chute-à-Blondeau, fut l'instigateur de cette généreuse propagande. C'est lui qui, le premier, s'imposa la lourde tâche de parcourir les paroisses pour stimuler curés et paroissiens. Sans oublier une seule paroisse des comtés-unis de Prescott et de Russell, il fut d'un dévouement vraiment digne d'éloges. Si les délégués sont venus en aussi grand nombre de ces endroits, nous le devons en grande partie à la parole chaude et enflammée de ce prêtre patriote qui avait le don de soulever l'enthousiasme partout où il passait.

Le secrétaire du Congrès, M. C. A. Séguin, jeune avocat plein de zèle, fit souvent des excursions dans les comtés ci-haut nommés et mêla son ardeur juvénile à l'ardeur infatigable de M. le Curé Leclerc.

M. O. A. Rocque, oubliant son âge avancé pour braver les froides pluies d'automne, fit un travail précieux dans les comtés de Glengarry et de Stormont. Il recueillit dans chaque paroisse des statistiques intéressantes et fit élire un grand nombre de délégués qui ne manquèrent pas d'être présents au rendez-vous du 18 janvier.

Le Rév. P. C. Charlebois, O.M.I., curé de la paroisse de la

L'HONORABLE N. A. BELCOURT,
Membre Honoraire de la Commission Constituante et second Président du Congrès,
Président de l'Association d'Education.

Saint-Famille, Ottawa, se rendait, au lendemain des fêtes du premier de l'an, dans le diocèse de Pembroke, pour prêcher à tous les Canadiens-Français leur devoir de francs patriotes. Sa voix fut entendue et les délégués furent nombreux.

Dans le Nouvel-Ontario, le P. G. Lebel, S.J., déjà exercé dans l'art du patriotisme, et habitué à faire de petites courses au profit des écoles bilingues, fit des recherches minutieuses dans l'intérêt du Congrès. Il ne se contenta pas de secouer l'apathie de ses "bons amis", comme il les appelle, et de les engager à aller au Congrès, mais il accumula de nombreuses statistiques, qui ont intéressé tous les congressistes.

L'Ouest d'Ontario ne fut pas délaissé. Au lendemain de la fête de l'Immaculée Conception, M. le curé L. Raymond, de The Brook, et l'Abbé O. Lalonde, de l'Archevêché d'Ottawa, allaient visiter les paroisses canadiennes-françaises des comtés de Kent et d'Essex. Cette visite amena 91 délégués au Congrès d'Education; c'est dire que les Canadiens-Français de l'ouest ne se laissèrent effrayer ni par les dépenses du voyage, ni par la longueur de la route. Les deux prêtres qui ont visité cette partie d'Ontario nous ont fait les réflexions suivantes, que nous sommes heureux de reproduire ici:

Windsor. "Si nous avions douté du succès de notre voyage avant notre départ, notre arrivée dans le presbytère de Mgr Meunier, administrateur du diocèse, aurait bientôt fait disparaître toute crainte à ce sujet. Mgr Meunier s'est montré vraiment patriote en cette occasion, et nous devons le remercier de l'accueil chaleureux qu'il nous fit. A peine avions-nous fait connaître le but de notre voyage qu'il se déclarait heureux de nous recevoir et nous ouvrait bien larges les portes du diocèse de London. L'accueil le plus sympathique nous était fait dans chaque paroisse, et, au contact de la population canadienne-française, nous reconnaissions des frères voulant à tout prix conserver la belle langue française. Nous ne craignons pas de l'affirmer, c'est grâce au dévouement des curés canadiens-français, que le patriotisme est encore plein de vie dans l'ouest d'Ontario."

PUBLICATION DU MEMOIRE.

Un mémoire avait été adressé par milliers d'exemplaires dans toutes les paroisses, en vue de favoriser le travail de ceux qui allèrent ainsi dans les campagnes travailler à l'organisation du Congrès.

Nous publions ce mémoire, qui, même après le Congrès, n'en conserve pas moins sa valeur première. Il donne, en effet, d'importantes leçons aux Canadiens-Français, surtout en ce qui a rapport au travail qu'il faut faire pour le triomphe de l'éducation française.

MEMOIRE

Concernant le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Selon le vieil adage, "l'union fait la force." En ce qui nous regarde, nous, Canadiens-Français, nous avons jugé opportun et urgent de réaliser cet adage. Autour de nous, des sociétés diverses surgissent et s'organisent, même parmi les nouvelles recrues de l'immigration. Leurs associations nous imposent un impérieux devoir.

Dans ce dessein, il a paru nécessaire d'émettre l'idée d'un Congrès qui puisse faire appel aux bonnes volontés, rapprocher les intelligences, émouvoir les cœurs, ranimer les fibres du patriotisme, raviver la foi et les traditions de nos pères.

Ce Congrès, fondement de l'entente et de la cohésion, sous l'appellation de "Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario", est une association provinciale, qui se propose la juste et légitime revendication de tous nos droits, l'infatigable surveillance de nos intérêts nationaux. Conformément aux Congrès des Acadiens et des Franco-Américains, le nôtre se convoque en dehors de toute notion, intervention ou influence politique. Nous applaudissons au développement et au succès de tous les Canadiens du Dominion; ce que nous prétendons, c'est que cela ne soit point, *jamais*, au détriment des Canadiens-Français. Tel est notre dessein bien arrêté.

Après les premières entrevues et les démarches préalables, l'idée du Congrès fut accueillie avec joie et empressement, disons même, avec enthousiasme. Elle répondait donc à un besoin évident. L'épiscopat canadien-français d'Ontario voulut bien y donner pleine et entière adhésion, dans la personne du regretté archevêque d'Ottawa, de si douce mémoire, de Mgr Lorrain, de Mgr Latulipe. La première réunion s'assemblait, à Ottawa, le 24 janvier 1909, pour jeter les bases du Congrès projeté.

Dans une autre assemblée, le 4 mai 1909, on décida de nommer, comme membres honoraires, les évêques de la province ecclésiastique d'Ottawa, ainsi que Sir Elzéar Taschereau, les Hon. N. A. Belcourt et J. O. Réaume. Tous avaient bien voulu accorder à l'œuvre leur haut et distingué patronage, leur formelle approbation, et même leur coopération. La réalisation du projet fut aussitôt confiée à un Comité exécutif, présidé par M. le Juge Constantineau. D'autres réunions se sont faites dans le courant de l'année ; nous n'avons qu'à nous féliciter de l'assiduité des membres convoqués, de l'échange fraternel des vues et des propositions soumises à la discussion, des décisions pratiques auxquelles on a abouti si unanimement !

L'organisme de l'œuvre a fonctionné avec activité et a produit de merveilleux et réconfortants résultats. Mais il y faut encore du travail et du dévouement. Comment grouper en une force compacte tous nos compatriotes de l'immense Ontario ? Comment amener la sauvegarde et la permanence de notre langue ? Comment, à l'exemple des Acadiens et des Franco-Américains, conquérir à cette langue droit d'asile et de cité sur les bancs des écoles et dans la rédaction des programmes d'examen ? Peut-on se désintéresser, en vérité et en conscience, des statistiques déjà recueillies, c'est-à-dire d'une population canadienne-française de plus de 200,000 âmes, de la prépondérance ou de l'influence tangible des nôtres dans 14 comtés, tandis que d'autres populations demeurent stationnaires ou sont en diminution ? Peut-on perdre de vue le rôle important que ceux de notre nationalité sont conviés à sou-

tenir dans la vie publique, municipale ou sociale, dans les carrières libérales, commerciales, agricoles, industrielles?

L'heure est venue — il faut que tous le sachent parmi nous — où il est opportun et urgent de promouvoir, en faveur des Canadiens-Français, les avantages d'un avancement matériel, intellectuel, moral, religieux. C'est leur droit, à eux de le réclamer et de le maintenir; à personne il ne sera permis de le leur ravir ni le leur dérober.

Or, l'éducation est la grande force des nations civilisées. Elle appelle à elle, aujourd'hui, toutes les convoitises et toutes les énergiques aspirations des gouvernements, quand elle ne provoque point sur sa tête innocente les plus odieuses tyrannies. De cette force, nous ne voulons nullement que l'on vienne nous dépouiller; c'est bien l'éducation de nos pères qui nous a faits ce que nous sommes, c'est par l'éducation que nous entendons rester dignes de notre belle mission, dignes des traditions que nous ont léguées nos ancêtres. Depuis 150 années, notre gloire nationale s'identifie avec l'éducation domestique, scolaire, classique; pas un fleuron ne doit être détaché de cette couronne, tressée au prix de tant de zèle obscur, de sacrifices innombrables, d'inexprimables immolations. Si nous voulons être un peuple, nous le serons par notre éducation et par notre enseignement; sans l'un et l'autre, nous irions à la ruine et à la mort. Qui de nous voudrait voir périr sa race?

Et c'est par la langue de nos pères que nous prétendons vivre, nous instruire, nous développer, progresser, à côté de nos compatriotes de langue anglaise ou autre. Pour elle, donc, nous aurons à nous dévouer, à lutter peut-être, en vue de lui obtenir au grand soleil de Dieu une place d'honneur qu'elle a conquise et qu'elle mérite de conserver. Ici, dans notre pays, tous les droits sont égaux, comme le sont tous les devoirs. Et nos droits, après tout, sont insérés et gravés dans l'airain de nos Constitutions. Quels blâmes et quels reproches peut encourir quiconque exige et maintient son droit? A qui fait-on injure? Est-ce que le droit n'est pas imprescriptible partout?

Il nous est donc facile de conclure que l'enseignement du français mérite et exige qu'on le reconnaisse et qu'on le recommande dans les écoles.

Il nous faut, en raison de la population canadienne-française de la province, requérir la plénitude de nos droits, le légitime usage de notre langue, dans tous les degrés de l'enseignement et de la formation intellectuelle de la jeunesse.

Il nous faut, en vertu de nos principes et de nos traditions religieuses, compter sur le zèle et la sympathie du clergé de langue française, sur son concours actif, bienveillant, pratique, sans aucune exception.

Il nous faut, en vue des grands résultats à obtenir, pouvoir nous compter, serrer nos rangs, collaborer à la plus unanime cohésion, depuis les hommes éminents de la magistrature et des carrières libérales jusqu'au plus humble instituteur ou au citoyen de la classe laborieuse et intelligente, tous soucieux de coopérer à l'œuvre, dans la concorde et l'harmonie.

Il nous faut, enfin, assurer, par le Congrès, la solidité d'une entreprise morale, religieuse, patriotique de la plus indéniable importance pour le présent et l'avenir de notre nationalité si vigoureuse et si admirable.

Le Congrès est convoqué pour le 18 janvier 1910, à Ottawa, et siégera durant quatre jours. Des délégués devront être choisis dans une assemblée populaire tenue dans chaque paroisse, canton, district ou comté, pour représenter tous nos compatriotes à ce Congrès. Le comité général espère que des personnes zélées prendront l'initiative de convoquer ces assemblées populaires dans chaque localité, et qu'un président et un secrétaire seront élus pour diriger l'assemblée. Chaque délégué devra être muni d'un certificat dûment signé par le président et le secrétaire, lequel devra être présenté au Congrès. Des formules imprimées de ce certificat seront fournies gratis par le comité général à tous ceux qui en feront la demande.

Le travail du Congrès ne s'arrêtera pas après cette convocation du mois de janvier prochain. La surveillance de nos

intérêts dans Ontario sera continuée avec la plus grande vigilance.

Par conséquent, nous vous faisons un énergique appel, à vous tous, nos compatriotes de cette province, et nous vous demandons instamment de vous rallier autour du Congrès, de choisir vos délégués parmi les mieux qualifiés, et de travailler dès maintenant à assurer, par tous les moyens légitimes à votre disposition, le succès présent et permanent de ce grand mouvement national.

Nous donnons la formule du certificat dont il est parlé à la fin du mémoire :

Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Nous, soussignés, Président et Secrétaire d'une assemblée de citoyens de.....
comté de.....
convoquée dans le but d'élire des délégués au Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario, qui sera tenu à Ottawa, le 18 janvier 1910, certifions que M. .....
a été dûment choisi comme délégué à ce Congrès.

Daté ce.....de janvier 1910.

....
Secrétaire. Président.

VII.—COMITE DE RECEPTION.

E. Tassé, Président.
A. T. Charron, Secrétaire.
Dr J. L. Chabot.
Adélard Charron.
Arthur Charbonneau.
Dr R. Chevrier.
M. le Juge A. Constantineau.
Rév. P. E. David, O.M.I.
M. le Curé U. Forget.
Dr R. H. Parent.
Honoré Robillard.
C. A. Séguin
G. W. Séguin.

Ce Comité n'avait pas une petite tâche à remplir. Il devait déployer le plus de zèle possible afin de préparer une fête dont le souvenir serait d'un puissant secours pour raviver dans les cœurs l'amour du nom canadien.

Loin de rejeter le fardeau qu'on leur imposait, les membres se mirent à l'œuvre avec enthousiasme. Aussi, comme nous le verrons dans la suite, jamais fête canadienne-française n'eut un tel éclat dans la province d'Ontario.

Un grand nombre de délégués étaient attendus, il fallait donc une vaste salle pour les recevoir. Le Monument National des Canadiens-Français ne pouvait servir à une œuvre plus patriotique. La lettre suivante, signée de M. Audet, prouve que la société du Monument National fut heureuse de mettre ses salles à la disposition des congressistes.

La Société du Monument National d'Ottawa,

Ottawa, 22 novembre 1909.

Mon cher Docteur,

En réponse à la communication que vous avez faite verbalement au Bureau de direction de la Société du Monument National, à sa séance de vendredi dernier, au sujet du Congrès d'Education des Canadiens-Français de la province d'Ontario, j'ai reçu instruction de vous annoncer que la Société du Monument National est on ne peut plus heureuse de pouvoir se joindre à la grandiose et patriotique entreprise du Congrès, en mettant toutes les salles dont celui-ci pourra avoir besoin à son entière disposition, durant toute la durée du Congrès. Le Bureau a, de plus, décidé que, sur présentation de leurs lettres de créance, les délégués auront l'usage gratuit de la salle de lecture ainsi que du gymnase et de toutes les salles de jeux du Monument. Inutile d'ajouter, mon cher Docteur, que la Société du Monument fait les vœux les plus ardents et les plus sincères pour la parfaite réussite des travaux du Congrès.

Veuillez avoir l'obligeance de me faire connaître, quelque temps à l'avance, le nombre de délégués que vous vous attendez de recevoir, et de m'envoyer une copie du programme, afin de permettre au Bureau de direction de prendre les mesures nécessaires au confort des membres du Congrès.

Veuillez agréer, mon cher Docteur, mes salutations empressées.

J. F. AUDET,
Secrétaire.

Dr R. H. Parent,
Secrétaire du Congrès d'Education,
Ottawa.

Réponses aux Lettres d'Invitation.

De nombreuses lettres d'invitation furent envoyées à plusieurs personnages importants, les priant d'être présents soit à la messe d'ouverture, soit aux séances du Congrès ou encore à la démonstration qui eut lieu au Théâtre Russell, ainsi qu'au banquet donné le dernier jour.

Son Excellence le Délégué Mgr Sbaretti, devait naturellement recevoir la première invitation. Nous donnons la lettre qui lui fut adressée ainsi que la réponse. Nous publierons à la suite les lettres des autres invités.

A Son Excellence D. Sbaretti,
Délégué Apostolique.

Excellence,

Dans un mois, le 18 janvier, doit se réunir, à Ottawa, le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Durant le cours de l'année 1909, l'idée de ce Congrès a germé comme spontanément. Ayant pris racine d'une façon rapide et inattendue, le projet de réunion a conquis aussitôt d'universelles et sympathiques adhésions.

Parmi ces adhésions, il convient de mentionner celles de l'épiscopat, du défunt et regretté Mgr Duhamel, de ses deux suffragants, ainsi que celle de Mgr Meunier, administrateur de London.

Des laïques notables, de tout rang et de toute condition sans distinction d'opinion politique, se sont unanimement empressés de s'adjoindre aux autorités ecclésiastiques par leur approbation et leur patronage.

Les officiers généraux du Comité exécutif ont considéré comme un devoir primordial et impérieux de présenter à Votre Excellence la présente invitation.

C'est avec le plus vif désir, avec le plus dévoué respect, avec la soumission la plus filiale, qu'ils osent espérer et solliciter, de la part du Délégué Apostolique, les démarches suivantes: chanter la messe d'ouverture ou y assister au trône; honorer de sa présence les séances du Congrès.

La messe solennelle d'ouverture aura lieu à la Basilique de Notre-Dame, le mardi 18 janvier, à 10 heures précises.

Le local des séances sera ou au Théâtre Russell, selon les commodités, ou au Monument National.

Dans l'espoir d'une bénédiction de Votre Excellence pour tous les membres du Congrès, et de votre présence ardemment sollicitée, je me plais à me dire,

de Votre Excellence,

le dévoué et obéissant serviteur,

A. CONSTANTINEAU,

Président.

Ottawa, 10 décembre 1909.

Delegatio Apostolica,
No. 6385.
Mentionem Facias Hujus
Numeri In Tua Responsione.

Ottawa, le 13 décembre 1909.

A Son Honneur Monsieur le Juge Constantineau,
Ottawa.

Honorable Monsieur,

Je vous remercie bien cordialement de l'aimable invitation que vous m'avez faite, et des sentiments que vous avez eu la bienveillance d'exprimer à l'égard du Représentant du Saint-Père, dans votre honorée lettre du 10 courant.

Je suis heureux de vous dire que j'assisterai bien volontiers à la messe solennelle du 18 janvier, à moins d'être empêché par des raisons graves et à présent imprévues.

De tout cœur, je vous bénis, et vous prie de me croire,

Votre dévoué serviteur en N. S.,

DONAT, Archevêque,
Délégué Apostolique.

St-Boniface, 25 décembre 1909.

A l'Honorable Juge A. Constantineau,
Ottawa, Ont.

Mon cher Juge,

Merci de votre bonne lettre, au sujet du Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Je n'assisterai pas à ce Congrès, mais je tiens à être représenté, au moins par un des quatre curés qui ont des écoles bilingues dans Ontario.

Comme je vous félicite de grand cœur de l'initiative que vous avez prise et du zèle que vous apportez à promouvoir une cause si catholique et en même temps si française!

J'arrive de S. Paul, et j'ai recueilli le témoignage du curé français de l'église canadienne de S. Louis que les Canadiens perdent leur foi en perdant leur langue.

Que l'on déclare l'enseignement de l'anglais obligatoire, soit, mais qu'on laisse la liberté d'enseigner le français et de le bien enseigner.

Je vous bénis en vous souhaitant un succès sérieux et durable.

ADELARD, O.M.I.,
Arch. de St-Boniface.

Haileybury, 23 décembre 1909.

Monsieur le Juge,

Je reçois l'annonce officielle du Congrès d'Education des

Canadiens-Français d'Ontario, que vous m'avez communiquée. Merci.

Je demande à Dieu de bénir les importants travaux qui se préparent, et de leur faire porter les fruits que tout le monde en attend.

Je recevrai avec plaisir les comptes rendus que vous me promettez.

J'espère pouvoir offrir une humble obole pour défrayer les dépenses. Ce sera de tout cœur.

Veuillez me croire,

Votre tout dévoué en N. S.,

ELIE A., Ev. de Catenna,

V. A. T.

Pembroke, 14 janvier 1910.

C. A. Séguin,

Secrétaire du Comité du Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Mon cher Monsieur,

Je suis très honoré des deux invitations que vous me faites: la première d'assister à la réception des délégués du Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario, le 19 du courant, la deuxième, d'être présent au dîner, offert aux mêmes délégués, jeudi soir, le 20.

J'ai accepté d'officier pontificalement le 18, jour de l'ouverture du Congrès. C'est tout ce que ma santé, un peu délabrée dans le moment, me permet de faire. Par conséquent, j'ai l'honneur de vous informer que je ne pourrai assister, ni à la réception des délégués, ni au dîner.

Vous renouvelant mes souhaits de succès complet dans votre importante et patriotique entreprise,

Je vous salue et demeure

Votre tout dévoué serviteur,

N. Z. LORRAIN,

Ev. de Pembroke.

Pembroke, 15 janvier 1910.

A l'Hon. A. Constantineau,

Président du Comité Général du Congrès
d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Mon cher Monsieur,

A mon grand regret, je ne pourrai pas assister aux séances de votre Congrès, encore moins y adresser la parole.

Officier pontificalement, le jour de son ouverture, c'est tout ce que je pourrai faire.

Oui, de tout cœur, je bénis votre œuvre nationale et patriotique, et je demeure

Votre tout dévoué serviteur en J. C.,

N. Z. LORRAIN,
Ev. de Pembroke.

Réponse de l'Honorable Dr J. O. Réaume, Ministre des Travaux Publics.

Toronto, le 14 janvier 1910.

Cher Monsieur,

Monsieur le Ministre vient de recevoir l'aimable et gracieuse invitation que lui ont adressée MM. du Congrès d'assister à la soirée et au dîner qui seront donnés mardi, le 19 du mois courant.

Monsieur le Ministre me prie de vous dire qu'il est très flatté de votre délicate attention, et, quoiqu'il soit très indisposé de ce temps-ci, il fera l'impossible pour être présent au milieu de vous.

Avec mes meilleures salutations, croyez-moi,

Votre tout dévoué,

A. C. MAISONVILLE,
Secrétaire.

M. C. A. Séguin,
Ottawa, Ont.

Nous devons nous borner à la publication de ces quelques lettres, laissant de côté un grand nombre d'autres qui montrent avec quel intérêt fut accueillie l'idée du Congrès.

Son Excellence le Gouverneur Général, retenue par ses fonctions officielles, ne put accepter l'invitation du Comité.

Les préparatifs étaient terminés, l'organisation était parfaite et le jour depuis si longtemps attendu apparaissait sous les plus heureux auspices.

Partout, dans la province, on ne parlait que du Congrès d'Education qui devait avoir lieu. Les plus apathiques jusqu'alors relevaient la tête et les adversaires cachés s'en déclaraient les plus fervents apôtres. Le réveil était général, et tous les Canadiens-Français d'Ontario comprenaient la nécessité de se connaître, de se compter et de marcher épaule à épaule à la conquête de l'éducation française.

La voix du patriotisme se faisait de plus en plus pressante et disait à tous les Canadiens-Français qu'ils trouveraient le salut dans l'action.

Comme nos pères, nous avons, nous aussi, une œuvre à accomplir avant de jouir du repos de la tombe. Nos pères ont fondé l'école catholique. Partout, dans cette province, ils ont semé des croix sur les écoles afin de procurer, à leurs bonnes petites filles et à leurs chers petits gars, le bonheur de s'instruire sous le regard de Celui qui a dit: "Laissez venir à moi les petits enfants." Nos pères ne sont plus, mais avant de nous céder le pas, ils nous ont commandé de remplir, nous aussi, notre tâche en marchant à l'assaut de l'école française. Afin que nous marchions sur leurs traces, ils nous ont présenté l'arme dont ils s'étaient servis pour combattre: l'arme du dévouement, du sacrifice et de l'abnégation. A l'approche du Congrès, nous comprenions davantage la nécessité de garder cette arme, et de nous en servir, au lieu de la laisser tomber dans la poussière de l'indifférence, et de l'exposer à se rouiller, comme rouille la moisson tardive quand viennent les trop grandes fraîcheurs des nuits ou les soleils ardents des jours.

Cette union de tous les Canadiens-Français dans un grand Congrès d'Education, apparaissait donc comme l'unique moyen de réclamer nos droits, de demander justice.

C'est dans ce Congrès que nous espérions prouver aux autres races que les droits d'une minorité ne peuvent périr, nous souvenant de ces paroles que prononçait Victor Hugo en 1866 : "Le droit est insubmersible. Des vagues d'évènement passent dessus ; il reparaît. La Pologne noyée surnage. Voilà quatre-vingt-quatorze ans que la politique européenne charrie ce cadavre, et que les peuples regardent flotter, au-dessus des faits accomplis, cette âme."

O. L.

LIVRE II.

CHAPITRE I.

La messe. — Sermon de M. l'Abbé L. Raymond, curé de "The Brook."

La basilique Notre-Dame, de la ville d'Ottawa, a été, en maintes circonstances, témoin de belles fêtes religieuses. Souvent nos sociétés nationales et de secours mutuel sont venues se presser dans ses murs, pour demander à Dieu de les bénir et témoigner de leur esprit catholique.

Mais la manifestation religieuse du 18 janvier 1910 avait une signification toute particulière, revêtait un cachet de grandeur et de foi touchante inconnu jusqu'ici. C'était la messe d'ouverture du Congrès d'Education des Canadiens-Français de la province d'Ontario. C'était la race française de toute la province qui venait, par ses 1,200 délégués, donner une preuve solennelle de sa fidélité inaltérable à l'Eglise catholique, demander à Dieu de bénir les travaux de son premier Congrès, mettre sous la protection du Ciel ses plus chers intérêts.

Bien avant dix heures du matin, une foule immense remplit la vaste cathédrale. Dans les premiers bancs, on remarque Son Honneur le Juge Constantineau, président du Comité général, ayant à ses côtés l'honorable N. A. Belcourt, sénateur, MM. le docteur R. H. Parent et C. A. Séguin, secrétaires conjoints, et Emmanuel Tassé, trésorier.

Puis viennent les députés, les délégués au Congrès et la foule des fidèles accourus de toutes les parties de la ville.

Au commencement de janvier, les organisateurs du Congrès comptaient sur trois cents délégués. Voyez comme les espérances sont dépassées! 1,200 répondent à l'appel. Ils viennent de tous les points de la province. L'Ouest

d'Ontario en envoie 91. Le Nouvel-Ontario est représenté par un fort contingent. Glengarry, Prescott, Renfrew, Russell, Stormont comptent des centaines de représentants. Ces patriotes n'ont pas songé aux distances, au sacrifice de temps et d'argent. Honneur à leur patriotisme désintéressé!

A dix heures précises, Son Excellence Mgr D. Sbaretti, délégué apostolique au Canada, faisait son entrée solennelle au chœur. Au même moment, une voix puissante entonnait le beau cantique "Nous voulons Dieu."

NOUS VOULONS DIEU.

Nous voulons Dieu, Vierge Marie,
Prête l'oreille à nos accents.
Nous t'implorons, Mère chérie,
Viens au secours de tes enfants.

Refrain.

Bénis, O tendre Mère,
Ce cri de notre foi.
Nous voulons Dieu, c'est notre Père. } Bis.
Nous voulons Dieu, c'est notre Roi. }

Nous voulons Dieu dans la famille,
Dans l'âme de nos chers enfants.
Et nous voulons que la croix brille,
Espoir suprême des mourants.

Nous voulons Dieu dans nos écoles,
Pour qu'on enseigne à tous nos fils
Sa loi divine et ses paroles,
Sous le regard du crucifix!

Nous voulons Dieu; que son empreinte
Marque l'Association.
Toujours soumis à sa loi sainte,
Luttons pour l'Education.

A. AUBIN, M. P. P.,
1er Vice-Président de l'Exécutif de l'Association d'Education.

Nous voulons Dieu. Vivons en frères,
Prêchons à tous la charité.
Soyons chrétiens comme nos pères,
Et défendons la vérité.

Nous voulons Dieu dans la misère
Et les épreuves d'ici-bas.
Rangeons-nous tous sous sa bannière,
C'est l'étendard des vrais soldats.

Pour chanter notre délivrance,
Chrétiens, debout dans ce saint lieu,
Crions, le cœur plein d'espérance:
"Oui, Dieu le veut. Nous voulons Dieu."

Ce cantique fut suivi de la messe pontificale, chantée par Son Excellence. Les officiants étaient Mgr J. O. Routhier, prêtre assistant, MM. les chanoines L. N. Campeau et G. Bouillon, diacres d'honneur, MM. les abbés J. Lebeau, diacre d'office, E. Richard, sous-diacre d'office. M. l'abbé Onésime Lalonde dirigeait les cérémonies.

Le sanctuaire n'était pas assez vaste pour contenir la foule des prêtres accourus de tous les diocèses de la province. Notre clergé français, comme toujours, était bien avec son peuple dans ce beau mouvement national.

M. Amédée Tremblay, organiste à la Basilique, avait bien voulu se charger du chant. Pas n'est besoin de faire l'éloge de ce musicien distingué, dont la réputation s'étend bien au-delà des limites de la ville d'Ottawa. A lui et au chœur de quatre-vingts voix qu'il dirigeait, nos remerciements les plus sincères.

Qui n'a admiré la belle tenue, l'allure martiale de la Garde Champlain pendant la messe? Qui n'a admiré également le service d'ordre fait avec tant de tact par les membres du Cercle Duhamel?

Nous sommes heureux de donner le texte du sermon prononcé par M. l'abbé L. Raymond, curé de "The Brook."

Sermon de M. l'abbé L. Raymond.

"*Euntes, docete omnes gentes.*" (St. Matt., XXVIII, 18.)

Mgr le Délégué Apostolique[1], Messeigneurs[2], Mes frères,

Dieu donne aux nobles âmes le pressentiment des maux qui menacent la société et la généreuse ambition de les conjurer. C'est lui qui, il y a un an, à pareille date, groupait dans le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario un archevêque, aujourd'hui de regrettée et sainte mémoire, deux évêques, quelques prêtres et religieux, et un grand nombre de catholiques éminents, justement effrayés de la perte de notre langue, gardienne de notre foi. Modeste et prudent, en ses commencements, le Congrès d'Education se proposa de conserver les libertés acquises et de conquérir pacifiquement et graduellement celle qui devait les couronner: la liberté d'enseignement supérieur.

Ce n'est pas en vain que des hommes convaincus agitent les grandes questions sociales; l'opinion publique ressent, tôt ou tard, le contre-coup de leurs travaux. Il nous est permis de croire que le Congrès ne sera pas étranger aux succès de nos compatriotes dans cette province d'Ontario. Nous lisons en substance, dans un mémoire admirablement bien fait, cette franche déclaration: "Le Congrès se propose de travailler à la propagation et au perfectionnement de l'instruction, fondée sur l'éducation religieuse." C'est affirmer que la culture de toute vie humaine doit commencer par l'éducation, et que l'on ne comprend l'éducation qu'autant qu'elle est couronnée par le complet épanouissement des mystérieuses tendances, des saintes aspirations qui ont fait dire à un philosophe de l'antiquité: "L'homme est un être religieux."

---

1 Son Excellence D. Sbaretti, archevêque d'Ephèse.

2 Mgr J. O. Routhier, administrateur du diocèse d Ottawa, Mgr J. B. E. Meunier, administrateur du diocèse de London.

Sans l'éducation, l'instruction, la plupart du temps faussée par des passions indisciplinées, peut facilement, au service des superbes qu'elle enivre, devenir un instrument de perdition pour leur âme, une arme funeste qui blesse tous ceux qu'elle approche. Donc, l'instruction après l'éducation, ou plutôt, dans le développement parallèle de ces deux choses, l'éducation servant de fondement à l'instruction : voilà bien, si je ne me trompe, l'un des principaux buts du Congrès d'Education ; son titre même révèle l'ordre de ses desseins et de son action.

Essayons, m.f., dans les quelques minutes qui sont à notre disposition, de définir l'éducation, de voir le rôle que l'Eglise doit jouer et qu'elle a réellement bien rempli dans l'éducation des peuples et des nations, et que tous les membres de ce Congrès prennent la ferme résolution de toujours être de fervents auxiliaires de Celle qui a reçu du Christ, rédempteur de l'humanité et maître de l'univers, le pouvoir incontestable d'enseigner.

Eduquer veut dire : retirer la vie humaine de l'abîme des ténèbres, de corruption et de misère où elle est originairement ensevelie, où elle gît loin de Dieu, pour ensuite la conduire, non sans difficulté, dans un monde de lumière pure, de vertus intègres, d'espérance sublime.

Eduquer signifie encore : ne pas se laisser absorber par les exigences de la vie matérielle, ne pas s'appliquer uniquement à former un être animal dont les inclinations perverses, trop flattées, deviennent vite des habitudes mauvaises.

Enfin, éduquer, c'est épier le réveil de l'âme humaine et l'aider à se dégager de la vie des sens, où l'obscurité l'enveloppe, pour l'introduire dans un monde immatériel, où elle apprendra d'où elle vient, ce qu'elle est, où elle va. C'est là le premier pas de l'éducation.

Il faut aller plus loin. Eclairé sur son origine divine, sur la dignité de sa nature, sur son éternelle destinée, l'homme a besoin qu'on le prenne par la main et qu'on lui dise : Viens !

L'homme doit sortir des basses régions de l'instinct pour s'élever aux hautes sphères du devoir. Là, il apprendra à user noblement de ses facultés, à mesurer ses actions, à dompter ses appétits, à régler ses passions; là, germeront et se développeront les saintes habitudes qu'on appelle vertus; là, l'homme deviendra prudent, fort, juste, tempérant, modeste, doux, chaste, dévoué, sage dans ses desseins, ferme dans ses résolutions, fidèle dans ses affections; il apprendra à éviter les excès et la mollesse, à se préserver de l'enivrement dans la prospérité et du découragement dans l'adversité; en un mot, il apprendra à devenir un honnête homme.

C'est là le deuxième pas de l'éducation. Etre honnête homme est, certes, une chose enviable que ni science, ni richesses, ni honneur ne peuvent remplacer. Cependant, l'éducation a encore un pas à faire.

Un monde mystérieux est ouvert au-dessus de nos têtes; l'éducateur doit y conduire ses élèves, s'il veut aller jusqu'au bout de sa mission. Ce monde mystérieux, c'est le monde de la grâce. Là, on apprend à connaître Dieu tel qu'il est; ses traits augustes se dessinent plus vivants aux clartés de la foi: dans ce monde de la grâce, on apprend que Dieu est notre Père, qu'il nous a aimés jusqu'à nous donner son Fils et nous communiquer son Esprit-Saint. On apprend encore qu'on a été baptisé dans le sang d'un Dieu, marqué d'un caractère sacré, illuminé par les dons du Saint-Esprit, engendré de nouveau par le Baptême, purifié par la Pénitence, nourri de la chair du Christ. Dans ce monde de la grâce, on reçoit, chaque jour et à chaque instant du jour, un divin suppléant de force pour porter le fardeau de la vie et lutter contre les ennemis du devoir et de la vertu. Enfin, on est transformé.

C'est là le dernier pas de l'éducation. Je me résume: éduquer une vie humaine, c'est former un honnête homme, perfectionner l'honnête homme par le chrétien, préparer le chrétien à devenir saint. Je ne sache pas qu'il y ait au monde une plus grande œuvre.

Maintenant, à qui appartient cette grande œuvre? D'office, aux chefs de famille, d'une part; à l'Eglise, d'autre part: aux chefs de famille dont le devoir est de compléter la vie de leurs enfants en leur assurant la plus grande somme possible de bonheur; à l'Eglise, puisque J. C. a dit à ses chefs: "Enseignez toutes les nations"; par conséquent, à l'Eglise, dont la mission maintenant est d'éclairer l'homme sur son origine, sa nature, sa destinée, de lui inspirer ses devoirs et de le munir de tous les secours dont il a besoin pour arriver au souverain bien. L'Eglise a-t-elle failli dans son devoir?... L'impiété contemporaine le dit tout haut et tout bas, selon les circonstances. D'après certains impies, l'Eglise conspire contre l'instruction du peuple pour le tenir courbé sous le joug de la superstition. M. F., prouver que cette accusation est injuste, rien n'est plus facile; la maintenir avec opiniâtreté, c'est s'exposer à recevoir les soufflets humiliants de l'histoire, qui nous montre, dans tous les siècles chrétiens, les connaissances humaines marchant de front avec la science des choses divines. D'ailleurs, l'Eglise n'est-elle pas l'épouse de celui qui s'appelle Dieu des Sciences?

Il nous faudrait un long discours pour vous raconter les gloires intellectuelles de l'Eglise, pour vous dire comment elle a sauvé les lettres et les sciences du naufrage où devaient les engloutir les invasions barbares; comment elle a fondé et dirigé ces admirables universités où la jeunesse intelligente de tous les pays venait chercher toute espèce de savoir; comment, sous les voûtes sacrées de ses monastères et à l'ombre de ses clochers, elle a rassemblé les enfants pauvres pour les initier aux connaissances élémentaires; comment elle est parvenue à faire, des plus obscurs enfants du peuple, des papes, des ministres, des souverains même.

Après que l'Eglise eût appliqué l'universel pouvoir d'enseigner, qu'elle tenait de son divin Maître, elle comprit qu'elle devait commencer, par le plus jeune âge, l'éducation de l'humanité nouvelle qu'engendrait chaque jour la grâce du baptême. Quand elle vit s'attiédir dans le cœur des parents le zèle de l'éducation, elle fit entendre aux familles l'appel de

sa maternelle sollicitude: "*Sinite parvulos venire ad me.*" "Laissez venir à moi les petits enfants." Alors, les papes ouvrirent leurs palais pour y fonder des écoles; après les papes, les évêques, après les évêques, les moines. Quatre conciles se suivent de près, Vaison (529), Tours (567), Tolède (624), Constantinople (680), pour recommander aux prêtres des paroisses l'éducation de l'enfance et signaler l'ignorance comme le fléau le plus dangereux pour les âmes, comme le plus grand obstacle au progrès de la civilisation chrétienne. Douloureusement refoulée par les invasions barbares, l'impulsion que l'Eglise a donnée à l'éducation se ravive au Moyen Age. Alors se fondent les universités, les écoles supérieures où la jeunesse intelligente de tous les pays vient chercher toute espèce de savoir. Mais elle n'oublie pas les petites écoles où les enfants, élevés dans l'amour et la crainte de Dieu, apprennent les principes de la foi en même temps que la lecture, l'arithmétique, la grammaire. Lisez l'histoire de tous les pays, et vous verrez que l'Eglise, par ses prêtres ou ses religieux, ouvre partout des écoles. Les religieux et religieuses sont là comme des preuves vivantes que l'Eglise s'est toujours occupée de l'éducation et de l'instruction de la jeunesse. Et dans notre pays, c'est un fait évident et incontestable que l'Eglise a instruit, éduqué le peuple canadien-français et lui a conservé, avec sa langue, la religion de ses pères, quoique en pensent et disent certains impies dont l'intelligence est quelquefois obscurcie soit par l'orgueil, soit par les vapeurs immondes qui s'échappent de leur cœur.

Voilà la vérité. Aucun mensonge ne pourra l'effacer de l'histoire. "L'Eglise Catholique", dit Auguste Comte, un des chefs de l'école neutre de France, "a été le promoteur le plus efficace du développement populaire de l'intelligence humaine." On dit: "Les services rendus créent des titres." N'aurait-elle d'autre titre que celui de la reconnaissance des peuples, que l'Eglise posséderait un droit imprescriptible d'éduquer et d'instruire le monde. Mais ce droit que possède l'Eglise d'avoir sa part d'action dans l'éducation populaire est fondé

non seulement sur les services rendus, non seulement sur sa mission qu'elle a reçue du Christ: "*Docete omnes gentes*", mais parce qu'elle s'entend mieux que qui que ce soit en matière d'éducation.

L'Eglise a appris au monde le respect de l'enfance en la sanctifiant. La conséquence logique et pratique de cette sanctification est l'éducation chrétienne. L'enfant est grand de la grandeur du Dieu qui l'engendre à une vie nouvelle. Le tout petit être que l'Eglise baptise est un fils adoptif de Dieu, il devient un membre vivant et un cohéritier du Christ, un temple du Saint-Esprit! Or, cette grandeur du petit chrétien est le fondement de ses droits. Le premier, c'est le droit au respect; le second, dérivé du premier, c'est le droit à l'éducation chrétienne. Le baptême est le point de départ et la règle de cette éducation. Les germes des vertus que l'enfant reçoit au baptême ne peuvent pas rester à l'état latent: ils suivront l'impulsion de ses facultés naturelles. Dès que l'intelligence s'éveille, la foi demande l'aliment des vérités dont elle se nourrit. Dès que le désir réfléchi du bonheur commence à tourmenter l'âme, avide d'éternité, l'espérance veut être fixée sur le bonheur qu'elle doit attendre au terme de cette vie passagère. Dès que le cœur s'ouvre pour recevoir et s'épancher, la charité cherche le souverain bien auquel elle doit s'attacher. Sublime rendez-vous d'un Dieu trois fois saint, l'enfant chrétien a promptement besoin de se mettre en rapport avec lui par ses actes. Il faut qu'il le rencontre aussitôt qu'il est capable de le connaître. Le Père céleste qui l'a adopté, il doit bénir son nom dès que ses lèvres innocentes s'ouvrent pour parler; le Christ dont il est membre, il doit partout rencontrer son image adorée et y lire les mystères du salut qui l'ont transfiguré. L'Esprit-Saint dont il est le temple, il doit invoquer sa lumière et sa force. Aimer et servir le Dieu de son baptême, c'est son premier devoir; le connaître, c'est son droit. Toute éducation qui contrarie ces desseins et ces droits, ou n'en tient pas compte, est une éducation fausse et criminelle.

Comprenez bien cela, parents chrétiens, vous êtes l'auto-

rité immédiate à qui Dieu a confié la garde et la culture des chers petits qu'il a adoptés. Vous avez demandé pour eux la grâce du baptême, eh bien, respectez leurs droits dans tout le cours de leur éducation. Vous n'en êtes pas capables, dites-vous, à cause de vos nombreuses occupations ou de votre incompétence, eh bien, donnez-les à l'Eglise qui les appelle. A ceux qui prétendent les instruire sans jamais leur parler ni de l'honneur que Dieu leur a fait, ni des obligations qu'ils ont contractées par leur naissance spirituelle, répondez: "*Non possumus.*" Nous ne pouvons pas!

Du reste, m.f., *en principe* et *en fait*, l'école chrétienne, telle que l'Eglise l'entend et l'a créée, est, à tout point de vue, supérieure à toutes les autres écoles. *En principe*, l'autorité qui enseigne doit être plus respectée et avoir plus d'action, parce qu'elle représente non pas l'autorité équivoque et mobile d'une administration, mais l'autorité souveraine de Dieu, incarnée dans la famille et communiquée à ses auxiliaires; *en principe*, les connaissances humaines qu'on y acquiert sont plus saines, parce qu'elles sont pénétrées de la sève des vérités religieuses qui les préserve de l'influence corruptrice de l'orgueil et des passions; *en principe*, la formation des jeunes âmes y est plus complète parce qu'on y tient compte des éléments naturels et surnaturels qui peuvent concourir au perfectionnement de l'homme. S. Jean Chrysostome dit que l'éducateur est le plus grand des artistes; il ne manie pas une vile matière, comme fait le sculpteur qui ne donne qu'un semblant de vie à son marbre; l'éducateur manie des âmes et excite leurs forces vivantes à la reproduction d'un idéal immatériel. L'éducateur chrétien est l'artiste par excellence; il ne prend pas son idéal dans la nature, il va le chercher dans celui qui est parfait, le Christ. L'éducateur chrétien ne se contente pas de préparer dans une vie d'enfant l'homme instruit, l'homme sensé, l'homme sage, l'homme sport, l'homme d'honneur, il prépare l'homme de foi dont la généreuse et sublime ambition est de viser à la perfection divine.

Et quels sont les instruments dont l'éducateur chrétien

se sert pour produire ce chef-d'œuvre? Ce n'est pas seulement la parole de la science de la sagesse humaine, mais la parole de Dieu, la prière et la grâce. Il va sans dire que l'éducateur chrétien n'obtient pas toujours, de toutes les natures sur lesquelles il opère, la perfection qu'il désire, mais avoir cette perfection en vue, tendre sans cesse vers elle est une marque de supériorité incontestable qui nous permet de dire qu'en principe, l'école chrétienne et catholique prime toutes les autres écoles. Les faits ne manquent pas à l'appui du principe. Cherchez, si vous le voulez bien, dans la vie individuelle, domestique et sociale, ceux qui savent le mieux respecter leur dignité d'homme et faire marcher de front le savoir, le travail, l'honneur et la vertu; ceux qui se montrent le plus fidèles aux devoirs de respect, d'amour et de dévouement; ceux que l'on peut appeler d'honnêtes et utiles citoyens; cherchez ces hommes, et quand vous les aurez trouvés, remontez à la source de tout ce qu'ils ont fait de bien, vous y trouverez la famille chrétienne, l'école chrétienne.

Nous pourrions confirmer, par un contraste saisissant, ce que vous venez d'entendre; il suffirait de mettre, en regard de l'école chrétienne, l'école où tout est sacrifié au savoir et où le savoir se réduit à des connaissances profanes. Dans cette école, le maître cesse d'être un éducateur et un artiste pour devenir un mercenaire uniquement préoccupé d'améliorer sa situation et chargé de remplir de petit tiroirs intellectuels de lecture, d'écriture, de calcul, de chimie, de physique — de tout ce qu'on voudra — mais de vertu, n'en parlons pas. Dans cette école, l'athéïsme pratique, servant de base à l'enseignement, prépare à l'avenir des générations de décadence sur lesquelles il faudra pleurer, comme pleurait jadis le poète romain sur le triste peuple qu'il voyait s'effondrer. "O âmes rampantes, disait-il, comme de viles brutes, rivées à la terre et vides de biens célestes." Pour ne citer qu'un fait qui arrive assez communément: avez-vous déjà comparé les discours de nos grands hommes chrétiens avec ceux des hommes, dont l'instruction avait pris la place de toute éducation? Si oui,

vous avez dû remarquer la différence dans la grandeur des idées. Il n'y a pas longtemps encore, lors d'un certain projet de loi au sujet des écoles, certains journaux protestants, aux vues justes, disaient: "Si les écoles catholiques préparent de tels hommes, capables de produire de tels discours, qu'on nous donne au plus tôt de ces écoles."

Vous venez d'entendre, m.f., une courte thèse en faveur des écoles chrétiennes, catholiques, dont l'Eglise, de par sa mission divine, ses services rendus, son expérience et ses succès, a toujours été à la tête. En avons-nous de ces écoles catholiques, dans notre province d'Ontario, où nos enfants puissent être réellement éduqués et apprendre en même temps leur belle langue française, gardienne, bien souvent, de leur foi? Nous en avons pour les tout petits enfants de 5 à 14 ans, et encore faut-il que ceux-ci se servent bien vite d'une langue étrangère. Le but du Congrès, autant que je puis le voir, est de combler ces lacunes, non pas de tout bouleverser, de chercher noise à tout le monde, mais de corriger et d'améliorer. Mais pour en arriver là, il faut que les deux cents et quelque mille Canadiens-Français de l'Ontario s'unissent comme un seul homme. "L'Union fait la Force!" Vous n'êtes pas sans savoir que dans un grand nombre de sociétés se trouvent souvent quatre catégories de membres: d'abord, *des membres à esprit de contradiction*, qui, soit par jalousie, haine, vengeance, vanité, ne veulent jamais ce que les autres veulent, ou veulent toujours ce que les autres ne veulent pas. Espérons que s'il s'en trouve parmi nous, nous pourrons les compter sur les doigts de la main. En deuxième lieu, on rencontre les *apathiques*, les *insensibles* que rien ne peut émouvoir, qui n'ont jamais compris ce que c'était que le sacrifice, le patriotisme. Les Canadiens-Français sont à la veille de perdre leur langue, et plusieurs leur foi, cela ne les inquiète pas pourvu que leurs propres affaires aillent bien. "A demain, disent-ils, les affaires sérieuses." En troisième lieu, nous rencontrons les *pusillanimes*, les craintifs, qui ont peur de tout, même de leur ombre. Souvent, ils se donnent mille et une raisons pour ne

pas agir: ce sera par diplomatie, plus tard, ce sera pour conserver l'amitié d'un voisin, et que sais-je? qu'ils ne veulent rien faire, rien entreprendre. Enfin, il y a *les forts*, les vrais patriotes, les vrais Canadiens-Français, ceux qui savent toujours mettre le devoir en avant des intérêts personnels. Fasse le Ciel qu'ils soient nombreux, ceux-là! Que tous nous appartenions à cette catégorie! Hommes et femmes: je dis femmes, les mères n'ont-elles pas des droits sacrés qu'elles ne peuvent sacrifier?

Oui, soyons tous de vrais Canadiens-Français! Dieu a mis dans le cœur de chacun de nous un sentiment délicat et puissant qui nous honore, que nous y entretenons avec soin et qui forme comme le fond de notre pensée, de nos affections et de toute notre vie: c'est l'amour de la patrie dont le symbole est la langue. Que notre devise soit donc: "Dieu et notre langue!"

Trois qualités sont nécessaires pour constituer un peuple: l'unité de la foi, l'uniformité des mœurs, la communauté de langage. Le but du Congrès est d'arriver à développer jusqu'à l'épanouissement ces trois qualités. Soyons donc unis comme un seul homme. Rappelons-nous ces mots, Canadiens-Français! Ces mots qui doivent faire battre nos cœurs et faire circuler l'enthousiasme dans nos veines, ces mots qui doivent aussi éveiller dans nos âmes le sentiment d'un unanime devoir: celui de conserver cette langue que nos pères nous ont gardée et transmise au prix de tant de luttes, de tant de souffrances et de prières. Maintenant que ces ancêtres sont couchés pour dormir leur dernier sommeil, ne soyons pas indignes d'eux. Marchons sur leurs traces et sachons garder leurs traditions! Unissons fraternellement nos personnes, nos influences, nos courages, nos dons généreux, formons une ligue immense qui, de cette enceinte, rayonne sur la province entière. Nous ne voulons employer que des armes pacifiques pour faire triompher la sainte cause. Multipliant nos efforts et nos sacrifices, nous voulons défendre si bien nos droits, peser d'un

si grand poids sur l'opinion publique qu'enfin on nous accorde ce qui nous appartient.

Je terminerai par une parole que je vous prie de répéter à tous les amis de l'éducation: "A l'œuvre!" Unissons-nous fraternellement! En face d'une légion, ne nous bornons pas à n'être qu'une poignée!...

Excellence, vous avez eu l'heureuse pensée de venir rehausser par votre présence l'éclat de cette fête de patriotisme. Nous ne nous en étonnons point. Votre bon et aimable cœur vous amène toujours là où il y a du bien à faire, et vous avez, pour encourager le dévouement, des moyens encore plus puissants que la parole: votre exemple et votre bénédiction. Bénissez-nous et recevez en échange l'hommage de notre profonde reconnaissance. Ainsi soit-il.

A la fin de la messe, le chœur de chant fit entendre "O Canada."

Le premier acte du Congrès avait été un acte de foi. Ses membres venaient de demander à Dieu de faire descendre, sur eux et leur œuvre, la rosée de ses bénédictions. Ils se sentaient plus forts pour commencer leurs travaux.

CHAPITRE II.

Première séance du Congrès. — Câblogrammes. — Discours de Son Honneur le Juge Constantineau. — L'Organisateur du Congrès. — Le Président du Congrès.

La première séance du Congrès s'ouvrit au Monument National à deux heures et demie de l'après-midi. Avec une générosité qui lui fait honneur, le Bureau de direction du Monument avait bien voulu mettre toutes les salles à la disposition des congressistes.

Quand M. le Juge Constantineau, président du Comité général, ouvrit la séance, tous les délégués étaient à leur poste. Sur l'estrade on remarquait Sir Elzéar Taschereau, l'honorable N. A. Belcourt, Mgr Meunier, M. l'abbé A. Beausoleil, les

députés E. Proulx, A. Aubin, E. Morel, G. Pharand, D. Racine, MM. Emmanuel Tassé, A. Bélanger, J. B. T. Caron, A. Charron, P. M. Côté, docteur R. H. Parent, C. A. Séguin, G. W. Séguin.

Sur l'invitation de M. le Président, M. l'abbé Beausoleil, curé de Fournierville, prend la parole. Le premier acte de notre Congrès, dit l'orateur, doit être un témoignage de respect, de vénération et d'affection envers le chef de l'Eglise. Catholiques dévoués au Saint-Siège, nous tenons à affirmer notre fidélité inviolable à Pie X, lui demandant, en même temps, de bénir nos travaux. Je propose que le câblogramme suivant soit adressé à Sa Sainteté le Pape:

Ottawa, Canada, 18 janvier 1910.

Cardinal Merry del Val,
Rome, Italie.

Humblement prosterné aux pieds de Sa Sainteté, le Congrès d'Education, représentant plus de 200,000 Canadiens-Français d'Ontario, proteste de sa soumission absolue au Saint-Siège, et implore paternelle bénédiction pour ses travaux.

A. CONSTANTINEAU, juge,
Président.

Est-il besoin de dire que cette proposition fut accueillie avec enthousiasme?

M. l'abbé Beausoleil propose ensuite d'adresser un câblogramme à Sa Majesté Edouard VII. Sujets britanniques, dit-il, nous sommes heureux de proclamer notre loyauté envers la couronne anglaise. Nous sommes fiers d'accomplir un devoir en priant notre auguste souverain d'accueillir nos hommages. A Sa Majesté le Roi,

Through the Secretary of Colonies, London, Eng.

Le Congrès d'Education, représentant plus de 200,000 Canadiens-Français d'Ontario, prie humblement Sa Majesté

d'accepter le tribut de son inaltérable loyauté et l'hommage de son absolu dévouement à Sa Personne et à l'Empire.

A. CONSTANTINEAU, juge,
Président.

La lecture de ce câblogramme fut accueillie par un tonnerre d'applaudissements.

Son Honneur le Juge Constantineau prononce ensuite le discours d'inauguration.

Discours de Son Honneur le Juge A. Constantineau.

Vous attendez, et il convient en effet que, devant cette assemblée, une voix amie se fasse l'interprète des sentiments communs qui nous animent.

Au nom de la Commission constituante du Congrès, je me sens honoré et heureux de vous adresser la parole.

C'est d'abord une parole de remerciement et de bienvenue que je dois, et que j'adresse de tout cœur, aux généreux patriotes qui, répondant à notre appel, malgré les distances et les rigueurs de la saison, apportent ici, ostensiblement, pour l'honneur et l'estime de notre nationalité canadienne-française, l'hommage de leur sympathie, le concours de leurs lumières, avec la fidélité inviolable aux traditions du passé et l'invincible espérance dans nos destinées futures.

Les rêves les plus optimistes sont dépassés. Les émotions de la plus intime fraternité ont fait vibrer tous les cœurs, sur toute la superficie de l'immense Ontario.

Merci! oui, mille fois merci, à chacun et à tous, pour cette marque d'attachement, pour ce gage de patriotisme et d'union, garantie certaine de la réussite de ce Congrès.

* * *

La Commission constituante, qui a pris l'initiative de ce mouvement, tient à vous exprimer, tout de suite, l'assurance de sa gratitude la plus vive, pour les souscriptions, et person-

nelles, et paroissiales. Vous avez compris, et je vous en félicite, qu'une œuvre nationale conviait à des sacrifices d'argent, en vue de couvrir les frais d'organisation du Congrès. Il me fait plaisir de vous annoncer que, comme les recettes excéderont les dépenses, la différence servira à la continuation de notre œuvre.

Je vous demande la permission d'en esquisser l'origine.

Comme toute œuvre humaine, notre entreprise a débuté modestement.

En décembre 1908, un homme dont je dois à regret taire le nom, un patriote zélé, convoqua, par téléphone, une réunion d'amis d'Ottawa. Son dessein, qu'il avait d'avance mûri dans sa grande âme, était de discuter l'opportunité d'un Congrès des Canadiens-Français de tout l'Ontario. Idée géniale, assurément, superbe projet de rapprochement et d'union!

J'eus l'honneur de prendre part à cette première entrevue intime. On y décida d'envoyer des invitations aux Canadiens les plus influents de la capitale et des environs; il importait de se consulter sur les chances de succès. Les signataires de ces invitations furent le Rév. M. Beausoleil, curé de Fournierville, et votre humble serviteur.

Le comité promoteur insista dans ce sens afin d'écarter de l'œuvre projetée, jusqu'au plus léger soupçon d'ingérence politique.

Le 24 janvier 1909, se réunit, à la salle de l'Union Saint-Joseph du Canada, un grand nombre de citoyens distingués. L'assemblée décida qu'il convenait préalablement de soumettre le projet de convention aux divers groupes de Canadiens-Français de la province. Le secrétaire, alors Monsieur J. B. T. Caron, se mit en communication immédiate avec ces groupes. Prêtres et laïques éminents envoyèrent aussitôt leur entière adhésion. L'entreprise était amorcée; l'enthousiasme fut universel.

L'on convoqua le comité d'initiative, qui résolut, sur-le-champ, de former une Commission constituante composée de

cinquante membres environ, élus dans les diverses régions de la province.

Adhésion des membres honoraires, de Mgr Duhamel, de douce mémoire, de Mgr Lorrain, de Mgr Latulipe, de Sir Elzéar Taschereau, de l'hon. sénateur Belcourt, de l'hon. Dr Réaume; nomination des directeurs généraux, du président, du vice-président, des secrétaires, du trésorier.

J'ai un peu hésité, je l'avoue, à accepter la présidence, ainsi que la responsabilité qu'elle comportait. Ma position, on le sait, est fort délicate. Néanmoins, sur les instances d'amis dévoués, qui alléguaient mon indépendance politique, je dus m'incliner en faveur du bien commun, et en vue de collaborer au succès d'une entreprise aussi nécessaire, si opportune, si urgente même. Il est des circonstances où l'effacement paraît un recul, où le dévouement s'impose comme l'impérieux devoir du patriotisme.

Le bureau était donc définitivement constitué. Il fallut songer à la formation des différents comités, pour la division des travaux à effectuer et des matières à étudier.

Comme il advient dans toutes les organisations de ce genre, le poids du labeur s'est appesanti sur un petit nombre. Dans ce groupe, chacun a fait preuve d'un dévouement sans relâche. Chacun mérite notre profonde admiration, notre sincère estime, notre gratitude inaltérable, pour le travail ardu et constant, poursuivi durant l'année entière. On imaginera difficilement l'immense labeur préparatoire à l'œuvre du Congrès. Des visiteurs ont parcouru les divers centres de la province, pour éclairer leurs compatriotes sur les intentions et les projets que nous allons étudier ensemble.

Dans l'accomplissement de cette tâche complexe, il ne faut pas manquer d'applaudir au concours généreux des membres du clergé canadien. Le clergé a secondé nos efforts, il a énergiquement collaboré avec nous, nous aidant de ses idées, de sa présence, de ses deniers, de son zèle de propagande et d'expansion.

SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L. P. A. LANGEVIN, O. M. I.,
Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

Enfin, qu'il me soit permis, au nom de la Commission constituante, au nom de tous les Canadiens du Congrès, d'offrir à la direction de l'Union Saint-Joseph du Canada les remerciements les plus sympathiques et les plus chaleureux. Durant l'année, les directeurs ont bien voulu mettre à notre disposition, et gratuitement, leurs salles de réunion : honneur à leur patriotisme, reconnaissance à leur générosité !

Telle est l'origine de l'œuvre ; tel est son développement quasi providentiel. Tel est le germe de la présente démonstration grandiose qui manifeste, aux regards de tous, la vitalité inaltérable de ce que j'oserai appeler "l'Ontario canadien-français."

Ces renseignements, je vous les devais à tous. Quel est donc, direz-vous, le but général du Congrès ?... Nous l'avons appelé "Congrès d'Education" ; c'est juste et c'est vrai. Mais entendez, je vous prie, ce mot *éducation* dans toute son ampleur et son étendue. Il s'agit, sans nul doute, de l'éducation de la jeunesse, de la nôtre à nous. Mais cette éducation ne saurait se limiter à l'entrée et à la sortie de l'école ; elle embrasse donc une série de questions multiples qui intéressent notre foi, notre nationalité et notre vie sociale.

Ainsi, il importe de nous consulter sur la publication d'un journal, organe de nos idées, de nos traditions, de nos besoins présents et à venir. On a pensé d'abord à un quotidien ; puis, on s'est décidé à une publication hebdomadaire, contenant une revue impartiale et intelligente des questions d'intérêt public. On vous en donnera les motifs, et vous aurez à vous prononcer sur l'opportunité de ce journal.

Une autre question, palpitante d'intérêt, est celle des chantiers. Pour un grand nombre des nôtres, le chantier est une véritable passion : héritage, sans doute, des ancêtres, intrépides explorateurs des bois, des lacs et des rivières. C'est le souvenir lointain des excursions de Louis Joliet, de Lemoyne d'Iberville, de Juchereau de Saint-Denis, de La Salle, de Lamothe de Cadillac. Il conviendrait d'endiguer ce flot,

d'amener les esprits vers la colonisation, la fondation d'un foyer domestique, et de leur offrir, dans tous les cas nécessaires, un refuge à Ottawa, qui les sauvegarde contre le gaspillage de leur argent et l'abus des boissons.

L'abus des boissons! C'est une autre plaie du peuple canadien. Qu'elle ronge et dévore d'autres nationalités, il n'importe pour le moment; mais il serait urgent que laïques et prêtres unissent leurs efforts pour maintenir et étendre davantage les bienfaits de la tempérance. Dans ce dessein, il faut la prêcher dans les familles, à l'école, dans les cercles de jeunesse, dans les sociétés de bienfaisance, et même établir des sociétés régionales de tempérance totale ou restreinte.

* * *

Toutefois, la question qui prime, pour nous, toutes les autres, c'est celle de l'éducation de nos enfants.

Il se pourrait que, dans le passé, le reproche de manque d'instruction, à l'école primaire, de notre jeunesse des campagnes, ait trouvé une apparence de fondement. Ce reproche s'étend à bien d'autres nations de la vieille Europe, avant la fin du siècle dernier. Ici, comme là-bas, il s'est heureusement produit de profondes modifications. Et nous sommes précisément assemblés pour promouvoir des améliorations nouvelles.

La culture intellectuelle, morale, religieuse est la base même de notre crédit et de notre prestige dans un avenir prochain. Comme le disait quelqu'un: "Une nation se juge par la puissance de son intelligence et la force de son caractère." Rappelons-nous toujours que les enfants d'aujourd'hui seront les hommes de demain.

Merveilleusement dotée du côté de l'esprit, la nation canadienne-française est conviée, de toutes parts, à perpétuer la mission des ancêtres. Dans ce dessein, il faut à l'enfance une formation pratique, proportionnée à ses besoins, apte à l'outiller pour les vicissitudes de la vie, à lui conférer la mentalité qui lui soit propre et personnelle.

Dans un pays où presque un tiers de la population parle le français, un homme qui fait usage de deux langues aura toujours la prééminence. Industrie, commerce, magasins et banques font appel aux nôtres justement pour cette raison. Dès lors, pouvons-nous, en conscience, négliger l'étude et la culture de notre langue maternelle, et rendre inférieure la génération future? Ce serait un crime impardonnable. Apprenons l'anglais, mais ne négligeons pas notre langue.

D'ailleurs, ne voit-on pas plusieurs ministres, des juges, de hauts fonctionnaires publics, souvent à un âge avancé, se mettre à l'étude du français, avec l'aide de précepteurs privés, en vue de remplir consciencieusement leurs devoirs? Ils ont compris enfin que leur formation universitaire comportait cette lacune.

En effet, dans les universités anglaises du pays, les programmes considèrent le français comme langue secondaire, à l'égal de l'allemand ou de tout autre idiome. Est-ce acceptable vraiment? Est-ce qu'une langue comme le français, qui est parlée par 2,000,000 d'habitants; une langue constitutionnellement regardée comme officielle, devrait se voir reléguée au second rang, ne méritant qu'une place facultative dans l'enseignement supérieur? Nous ne le croyons pas; ce n'est pas même rendre justice à ceux de leurs élèves qui sont destinés à occuper, plus tard, de hautes fonctions publiques ou à tenir un haut rang dans le commerce, l'industrie ou la finance en leur pays.

Peut-on oublier que la langue française est la langue diplomatique de l'univers entier?... Il y a quelques années, l'un de nos ministres fédéraux anglais représentait le Canada au Congrès d'agriculture tenu à Rome. M. Fisher fut élu vice-président, de préférence aux représentants de l'Angleterre et des Etats-Unis. Pour quelle raison? Parce qu'il parlait le français.

D'ailleurs, il est incontestable que l'Europe tourne les yeux vers le Canada, dont les ressources étonnent et capti-

vent, dont l'avenir est brillant des plus séduisantes espérances. Relations commerciales, relations artistiques, sociales, industrielles, diplomatiques, tout nous contraint à sauvegarder l'usage et la culture de notre langue, en raison du contact avec le vieux monde.

Au reste, ce n'est pas un crime de parler deux langues, puisque le gouvernement anglais vient de permettre l'usage officiel et constitutionnel des langues anglaise et hollandaise, dans la confédération sud-africaine.

Souvenons-nous aussi du langage de Lord Grey, notre gouverneur général. Il a dit, il y à peine quelques semaines, à ses compatriotes anglais: "Apprenez le français en même temps que l'anglais; car cette langue vous sera utile dans ce pays." Ce conseil, tombé de haut, nous concerne et nous oblige deux fois plus que n'importe quelle fraction de la Puissance.

Mais je m'aperçois que j'ai apporté assez d'arguments à l'appui de notre cause. Votre conviction est faite, et notre résolution est prise définitivement. Oui, si l'étranger apprend la belle, l'élégante, la riche, l'harmonieuse langue qui est la nôtre, comment pouvoir nous en désintéresser et la sacrifier? La sacrifier, non jamais! Comme les vaillants Acadiens ont su sauvegarder la leur, en la maintenant seulement au foyer domestique, ainsi nous la ferons fleurir sous le toit paternel, nous l'enseignerons dans les écoles primaires, nous la ferons étudier dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur. C'est un adage universellement admis et proclamé: "Quiconque tient à sa langue, sauvegarde la foi dont elle est l'organe!" Et c'est justice, après tout. En Autriche, il y a sept idiomes différents; en Belgique, deux, en Suède, deux; dans le Sud Africain, deux et même en Angleterre, trois. En quoi sommes-nous rebelles ou déloyaux en maintenant notre langue, en nous concertant, dans ce Congrès, pour sa culture et sa diffusion? Il n'y a pas de droit contre la liberté, de puissance coercitive contre la nature, contre l'origine, contre

les traditions de tout un peuple qui prétend vivre et refuser toujours de voir périr sa langue.

C'est un trésor et un héritage qu'il n'est permis à personne de lui ravir.

* * *

Aussi bien, il y a lieu de s'étonner qu'on ait songé à nous contester le droit de nous réunir en Congrès. Il n'y a ici, de notre part, ni menaces aux institutions de la province, ni insulte aux autres nationalités, ni provocation contre les partis politiques au pouvoir. Libéraux et conservateurs, inscrits au personnel du Comité, se sont tendu la main dans l'unique dessein d'améliorer notre situation sociale, économique, scolaire et nationale. Nous usons d'un droit, commun à tous; et nous prétendons nous en servir à ciel ouvert, sans arrière-pensée.

Naturellement, le clergé a embrassé notre cause. N'est-ce pas lui qui a fait, en grande partie, notre nation ce qu'elle est aujourd'hui? Avec lui, nous voulons une œuvre de paix et d'union. Loin de nous l'idée de discordes ou de discussions religieuses, l'esprit de secte ou de combativité! Les dissidents, les diverses sectes se coudoient et s'assemblent et ont leurs conventions publiques dans l'Ontario. Il serait naïf et ridicule de nous contraindre aux catacombes, nous qui avons jalonné de cadavres et d'ossements la surface de la colonie, de Québec à l'océan Pacifique. Nous n'avons pas à nous défendre d'agir en pleine lumière, encore moins à rougir de nos convictions et de nos projets nationaux. Le drapeau de la fière Albion flotte sur nos têtes; nous avons le droit de nous abriter sous les plis de son honneur, de sa liberté et de son Dieu. C'est à nous la devise normande: "Mon Dieu et mon droit!"

Inséparablement attachés à la foi de nos pères, nous demeurons les sujets féaux et loyaux de la couronne britannique. On le sait; et nous ferions injure à nos compatriotes anglais si nous tentions de les convaincre plus que de raison. On ne prouve pas une vérité évidente et qui s'impose. Notre souverain, Edouard VII, en est persuadé personnellement. L'au-

tomne dernier, il l'a manifesté aux Pères du Concile de Québec. Il sait que pour nous, Canadiens catholiques, la maxime est sacrée : "Obéir à l'Etat, c'est obéir à Dieu."

Je me complais donc à redire devant vous : Oui, notre patrie est le Canada, terre de nos aïeux, conquête de leur sang, de leur héroïsme, de leurs vertus, je dirai même de leur martyre !

Nous sommes, aujourd'hui, deux millions de Canadiens, dont 210,000 dans l'Ontario. Le sol, nous l'avons défriché ; la forêt, nous l'avons abattue : les routes, nous les avons tracées. Ailleurs, il y a des héros. Nous avons les nôtres qui les égalent, qui les surpassent peut-être, soit qu'ils aient franchi les frontières des Etats-Unis, soit qu'ils aient trouvé une tombe sur la terre natale.

* * *

Il est temps de conclure.

Notre nom, à nous, est synonyme de loyauté, d'honneur et de gloire.

Dès l'année 1776, le général Murray, homme probe et guerrier clairvoyant, proclamait nos qualités natives quand il s'écriait : "Si jamais ce peuple venait à émigrer, ce serait une perte irréparable." Il avait raison. Nous n'avons pas tous émigré et nous sommes ici comme peuple et nation !

Lord Dufferin disait, plus tard, ces paroles historiques : "Mon plus ardent désir, pour cette province de Québec, a toujours été de voir sa population française jouer, au Canada, le rôle si admirablement rempli par la France en Europe." Nous voulons présentement répondre à ce vœu, accomplir cette prophétie.

Le voulons-nous en vérité ?

Alors, il est urgent que la race canadienne-française conserve son identité, ses qualités originelles et ses traits de caractère indélébiles, tout en travaillant, de concert avec les autres races, à la formation d'une grande et puissante nation canadienne.

Alors, il est nécessaire que la race canadienne-française s'attache inviolablement, sans défection et sans défaillance, à sa foi religieuse, à son Credo, qui a retenti sur les rives du Saint-Laurent, et s'est répercuté jusqu'aux grands lacs et aux immenses steppes du Nord-Ouest.

Alors, il est urgent que la race canadienne-française adhère à sa langue, à sa belle et harmonieuse langue, encore une fois; admirable instrument de la netteté et de l'éclat de sa pensée, de son jugement sain, de sa pétulance d'esprit, de sa délicatesse d'imagination, de son exquise sensibilité, de la clarté et de la force de son raisonnement.

Alors, il est nécessaire que la race canadienne-française demeure fidèle à ses traditions ancestrales, faites de franchise et d'héroïsme, doublées de patriotisme et de grandeur d'âme, de dévouement et de sacrifices, d'attachement au Roi et à Dieu, les deux autorités qui ont la prééminence, qui appellent la dépendance qui honore, la soumission qui rehausse et glorifie.

Alors, il est urgent et nécessaire que la race canadienne-française, fraternisant avec les vainqueurs, devenus des amis et des frères, dans ce pays où collaborent les diverses races de l'univers, sans distinction d'adoption politique, se coalise en faisceau, pour la défense de ses droits, de ses légitimes revendications, pour le maintien de son passé glorieux, de son action civilisatrice sur le monde, de ses espérances invincibles sur son avenir qui ne sera pas indigne de son histoire.

Alors, il est urgent et nécessaire que la race canadienne-française accomplisse, jusqu'à l'heure dernière, sa mission providentielle de misères et de combats d'abord, d'accroissement et de vitalité ensuite, de développement, d'expansion, d'évangélisation, de succès et de prospérité finalement.

Alors, un tel peuple, dans l'agrandissement et la cohésion, manifestera au monde qu'il est digne de vivre, de souffrir, et qu'il ne méritait pas de mourir!... Il restera fidèle à la vieille devise de Québec, son berceau: "*Natura fortis, industria crescit*"; nature d'acier, il s'est fortifié par son talent et son industrie!

Il est facile de se faire une idée de l'enthousiasme créé par ce magistral discours.

Quand les applaudissements eurent cessé, M. le Juge se leva de nouveau pour annoncer qu'il ne pouvait continuer à remplir les fonctions de président du Congrès. Il était heureux, dit-il, d'avoir pu contribuer à l'organisation du Congrès, d'avoir travaillé à en assurer le succès. D'un autre côté, sa position de juge, position délicate, le peu de temps dont il peut disposer et diverses autres raisons dont personne ne contestera la valeur, le forcent de demander aux délégués d'accepter sa démission. Il continuera, comme par le passé, à travailler sans relâche à la belle œuvre inaugurée aujourd'hui avec tant d'éclat.

Cette détermination de M. le Juge Constantineau à refuser la présidence du Congrès, était connue depuis plusieurs mois. Elle n'en cause pas moins des regrets universels lorsqu'elle est annoncée officiellement.

Il n'est pas aujourd'hui, dans toute la province d'Ontario, parmi les Canadiens-Français, d'homme plus respecté et plus estimé que le juge Constantineau. Le 29 octobre dernier, un journal publiait sur le distingué magistrat, un article que nous reproduisons avec plaisir.

"Il nous est particulièrement agréable d'apprendre que l'Université Laval vient de décerner à M. le Juge Constantineau, le diplôme de docteur en droit, titre assurément bien mérité.

"L'honneur conféré à notre distingué compatriote touche sensiblement les Canadiens-Français d'Ontario, ceux de Prescott plus particulièrement; car nous aimons à rappeler ici que le savant juriste est un enfant du comté; qu'il a fait au milieu de nous ses premières armes comme avocat; que depuis bientôt dix ans, il préside les cours de comté avec une droiture d'esprit, une sûreté de tact, une science approfondie de la loi que tout le monde s'empresse à lui reconnaître. Le travail remarquable sur "Les Fonctions des officiers publics", qu'il

vient de publier au Canada et aux Etats-Unis, le signale avec avantage à l'attention des hommes de loi des deux pays. Les années d'études et de recherches que nécessite une œuvre d'une pareille envergure, nous disent assez que notre honorable ami a cueilli de haute main la palme d'honneur qu'on vient de lui présenter; que, dans le domaine des choses intellectuelles, les fils de notre race sont, pour le moins, les égaux de leurs concitoyens d'autre origine.

"Il est de toute évidence que cette marque de haute distinction, qui arrive si bien à son heure, va de droit au distingué légiste qu'est M. le Juge Constantineau, mais nous aimons à dire hautement qu'elle s'adresse, en même temps, au patriote ardent et convaincu qui, en sa qualité de président du Congrès des Canadiens-Français d'Ontario, dirige avec tant de zèle et de prudence les travaux préparatoires du Congrès.

"M. le Juge voudra bien nous permettre de lui offrir l'humble hommage de nos félicitations les plus sincères et de notre profonde admiration. Avec ses nombreux amis, nous avons la ferme conviction que l'honorable juge n'a encore fourni que le premier stage d'une carrière remarquable; ses talents et ses vastes connaissances légales devront lui ouvrir bientôt les sphères supérieures de l'ordre judiciaire. C'est tout notre vœu."

Dans un bel article publié par un autre journal, un peu plus tard, nous lisons:

"Il n'est pas nécessaire de s'étendre longuement sur le patriotisme du distingué président du Congrès des Canadiens-Français d'Ontario. Ce patriotisme est connu. Depuis l'origine du projet d'un Congrès national, M. le Juge Constantineau, âme dirigeante de ce Congrès, se multiplie pour mener à bien une œuvre aussi belle. Il est toujours à la disposition des congressistes. Non seulement il assiste à toutes les assemblées des comités, mais encore il dirige chacun de ces comités avec tact, sûreté et fermeté. Sa présence est aimée partout, parce que l'on reconnaît en lui un patriote sincère, un citoyen intègre, un jurisconsulte éclairé."

Les Canadiens-Français d'Ontario, espérons-le, n'oublieront jamais que le juge Constantineau a été l'organisateur de leur premier Congrès. Puissent-ils se rappeler toujours qu'il a fait de grands sacrifices pour en assurer le succès!

* * *

Les délégués, devant la détermination bien arrêtée du juge Constantineau, durent, à leur grand regret, accepter sa démission. Alors, M. G. W. Séguin, président de l'Union St-Joseph du Canada, proposa la résolution suivante:

"Attendu que Son Honneur le Juge A. Constantineau, président du Comité d'organisation du Congrès, ne croit pas devoir, à cause de sa position officielle et d'autres raisons, continuer à remplir la charge de président;

Attendu qu'il importe de lui élire un successeur dès l'ouverture du Congrès;

Les délégués des divers centres canadiens-français d'Ontario désirent exprimer leur profond regret de la démission du juge Constantineau, et le remercier du dévouement sans bornes dont il fait preuve, depuis plus d'un an, pour assurer le succès du Congrès.

Ces mêmes délégués prient l'honorable N. A. Belcourt, sénateur, d'accepter la présidence du Congrès, à titre de représentant, au sénat, de l'élément canadien-français dans la province d'Ontario.

De plus, persuadés que l'honorable N. A. Belcourt, en qualité de président d'une organisation essentiellement nationale et étrangère aux partis politiques, ne songe à incarner que les aspirations de ses compatriotes et de tous ses compatriotes, ils lui promettent, s'il accepte la présidence du Congrès, de le placer à la tête de l'Association Canadienne-Française d'Education, quand elle sera dûment constituée."

Cette proposition, appuyée par le docteur R. H. Parent, est adoptée unanimement.

L'ovation que les 1,200 délégués firent au nouveau prési-

dent, quand celui-ci prit le fauteuil, démontra combien le choix de M. Belcourt était populaire.

M. Belcourt regrette que le juge Constantineau ait cru sage de ne pas rester au poste qu'il occupait avec tant de dignité, mais il comprend les motifs honorables qui l'ont porté à prendre cette détermination. J'apprécie grandement l'honneur que l'on me fait, dit le sénateur, mais je redoute les responsabilités dont vous me chargez. Néanmoins, je ne veux pas me dérober au devoir patriotique; je mets au service de la cause toute l'énergie et le dévouement dont je suis capable. Je compte sur la collaboration sincère et active de tous les membres du Congrès. Nous entreprenons la conquête de choses importantes pour lesquelles il faudra lutter franc et ferme; d'où la nécessité de l'union et de la constance. Soyons prudents: ni indiscrétion, ni provocation. Montrons que nous sommes une race de gentilshommes, dignes de l'estime de tous. L'heure est maintenant à la besogne, dit en terminant le nouveau président.

L'honorable M. Belcourt présente ensuite à l'auditoire Sir Elzéar Taschereau, l'un des Canadiens-Français les plus distingués du pays, dit-il. Il appartient à une famille qui, depuis la cession, fait honneur à l'Eglise, à la magistrature et à la politique.

Sir Elzéar se proclame citoyen de Québec, plutôt que d'Ontario, Canadien-Français et patriote de tout cœur. Il s'intéresse, cependant, beaucoup au Congrès, et voit avec un grand plaisir le succès lui sourire. Il en attend les plus heureux résultats pour notre nationalité et le pays tout entier.

Vient ensuite Mgr J. E. Meunier, administrateur du diocèse de London. Monseigneur se déclare surpris et heureux du spectacle qu'il a sous les yeux. Il est difficile d'imaginer une plus belle manifestation de patriotisme. L'Ouest d'Ontario, continue le prélat, compte plus de 30,000 Canadiens-Français, et je suis heureux de les voir représentés ici par 91 délégués. Je me propose de prendre une part active aux tra-

vaux du Congrès; voilà pourquoi je me borne à quelques réflexions.

Sur proposition du juge Constantineau, appuyée par M. Emmanuel Tassé, les messieurs suivants sont appelés à former une commission d'urgence, constitutive des divers comités:

L'hon. N. A. Belcourt.....Ottawa.
Son Honneur le Juge A. Constantineau..Ottawa.
Rév. L. A. Beaudoin.....Walkerville.
J. B. T. Caron.....Ottawa.
G. Campeau.....Alexandria.
J. E. Chevrier.....Cornwall.
O. Guibord.....Clarence Creek.
Rév. J. Kimpton.....Pembroke.
J. N. Lapointe.....Fournierville.
Rév. G. Lebel, S.J.....Sudbury.

Les présidents et secrétaires des comités qui ont préparé l'organisation du Congrès, de même que les deux secrétaires généraux, font également partie de cette commission.

On décide également que les comités déjà existant seront maintenus. Ces comités sont au nombre de six: Education, Finance, Intérêts Généraux, Publicité, Réception, Statistique. Le comité d'organisation est remplacé par celui de la Constitution. Des délégués des différentes parties de la province seront adjoints à tous les comités.

La séance est ajournée afin de permettre à la commission d'urgence de se réunir. Après une courte délibération, cette commission se déclare prête à présenter son rapport. Le Congrès reprend ses travaux, le rapport est adopté sans discussion.

* * *

On donne ensuite lecture de deux télégrammes.

Manchester, N.H., 18 janvier 1910.

Hon. Juge A. Constantineau,
Président du Congrès d'Education d'Ontario,
Ottawa.

Les quinze mille membres de l'Association Canado-Améri-

caine de Manchester, N.H., font des vœux pour le succès de votre Congrès, et vous expriment leur profonde admiration dans la lutte que vous soutenez pour la cause de l'éducation canadienne-française catholique qui nous est chère à tous.

A. E. E. BRIEN, Président Général.
CALIXTE MORIN, Secrétaire Général.

Montréal, Q., 18 janvier 1910.

Hon. A. Constantineau,
Ottawa.

Les Artisans Canadiens-Français offrent leurs vœux de succès au Congrès d'Education d'Ontario.

J. V. DESAULNIERS,
Président Général.

On répond ainsi à ces deux télégrammes.

Les Canadiens-Français d'Ontario, réunis en Congrès d'Education, remercient votre Association pour ses vœux et pour l'intérêt qu'elle porte à notre œuvre.

N. A. BELCOURT,
Président.

On soumet ensuite au Congrès la lettre suivante.

Montréal, janvier..... 1910.

Aux Canadiens-Français d'Ontario réunis en
Congrès d'Education à Ottawa.

Monsieur le Président,

Permettez à la Fédération Catholique des Sociétés Acadiennes et Canadiennes-Françaises du Canada et des Etats-Unis de venir souhaiter un plein succès au Congrès d'Education que nos frères d'Ontario tiennent en ce moment sous votre présidence distinguée. C'est avec un bien vif intérêt que nous avons suivi les travaux préliminaires de votre Con-

grès ; et c'est de tout cœur que nous vous félicitons pour votre esprit d'initiative et de clairvoyance.

L'avenir est à celui qui s'empare de l'âme des jeunes, aussi assiste-t-on un peu partout à un duel émouvant. Les fils de lumière et les enfants de ténèbres ont engagé la bataille sur le terrain scolaire. Il y a une position qui attire tous les regards, un point où se concentre la lutte ; c'est l'enfance et la jeunesse qui gardent en leur sein le secret des destinées.

Les catholiques ne doivent pas se laisser vaincre dans cette lutte.

Par ailleurs, nous, les Canadiens-Français, nous avons des difficultés spéciales à surmonter. Comme nos compatriotes de langue anglaise, nous voulons des écoles catholiques. Mais nous voulons aussi que, dans ces écoles, soit enseignée la langue de nos pères, qu'à nos enfants d'aujourd'hui soit racontée l'héroïque histoire de nos aïeux, qu'à nos hommes de demain l'on parle de nos aspirations nationales. Ce sera là, du reste, le plus sûr moyen de garder bien ancrée dans l'âme des nôtres la vieille foi catholique.

Au surplus, quelle race vivant en ce Dominion pourrait nous contester le droit commun à chacune, de vouloir nous aussi demeurer groupe ethnique distinct en ce pays ? Ce n'est pas la diversité des races qui a mis un obstacle au progrès, à la richesse et à la gloire de l'Angleterre. L'Anglais, l'Irlandais et l'Ecossais ont, par leur talent, leur énergie et leur courage combinés, apporté chacun leur appoint aux triomphes de l'Empire. Pourquoi, sur la terre libre d'Amérique, les descendants des Français, découvreurs et pionniers, n'auraient-ils pas, eux aussi, le droit de développer leurs facultés natives suivant leurs tendances ancestrales et de contribuer, à leur manière, à l'expansion de la Patrie Canadienne ?

C'est ce qu'avait bien compris un de nos plus intelligents gouverneurs, le sympathique Lord Elgin, quand il écrivait ces lignes toujours pleines d'actualité et que nous ne saurions trop répéter : "L'action réciproque des idiosyncracies na-

tionales, loin de nuire à la prospérité commune, introduit dans notre existence une verdeur, une fraîcheur, une impulsion éclectique qui, sans cela, ferait défaut."

C'est donc avec une bien vive joie que nous voyons les nôtres, dans la province d'Ontario, se lever, calmes et dignes, pour proclamer leurs droits en matière éducationnelle. En eux, en effet, et par l'école, se perpétuera ce que Maurice Barrès appelle le miracle canadien. Ainsi survivra notre nationalité, et nous constaterons, avec Balfour, qui croit énormément aux nationalités distinctes, que cette survivance de notre race conduira "à une vie nationale plus haute, plus intense, dans laquelle chaque particulier n'est pas oublié."

Pour obtenir ce résultat si désirable, il faut être fort, et une condition essentielle de force, et par suite de succès, c'est l'association. Elle repose sur ce principe évident que l'union des énergies — intelligence, volonté, activité — donne une résultante plus puissante, et que plusieurs peuvent faire ce qu'un seul ne saurait faire. L'association, voilà le fait nouveau, ou plutôt le fait renouvelé, qui caractérise notre époque. Pour le mal et pour le bien est vraie la parole de Joseph de Maistre: "Une association d'hommes marchant vers un but déterminé ne peut être vaincue que par une association contraire." Pourquoi ne nous dirions-nous pas alors que notre faiblesse est dans notre manque d'organisation, dans notre manque de cohésion?

C'est dans cette pensée que la Société Saint-Jean-Baptiste prit, au mois de juin dernier, l'initiative de grouper dans un faisceau solide les forces catholiques et nationales, pour les faire marcher comme un bataillon sacré à la protection de tous nos droits.

Elle fit appel aux Sociétés régulièrement constituées, et cet appel fut entendu. Vous connaissez l'issue du Congrès. Aussi bien, Monsieur le Président, sommes-nous heureux, aujourd'hui, de vous apporter le salut affectueux et ému de plus de soixante mille membres de la Fédération Catholique qui ont déjà donné leur adhésion à nos constitutions.

Au nom des vaillantes Sociétés qui les comptent dans leurs rangs, nous souhaitons tout le succès désiré à votre Congrès, tout le succès qu'en attendent la Religion et la Patrie.

Daignez agréer, Monsieur le Président, pour vous et pour les membres du Congrès, l'expression des sentiments les plus fraternels de la Fédération Catholique des Sociétés Acadiennes et Canadiennes-Françaises du Canada et des Etats-Unis.

JOS. EDM. DUBE, Président,
G. M. LE PAILLEUR, Chan., Curé,
Secrétaire Correspondant.

* * *

Monseigneur E. A. Latulipe, évêque de Catenna, n'ayant pas pu venir au Congrès, a écrit la lettre suivante qui est lue aux délégués.

A Son Honneur le Juge A. Constantineau,
Ottawa.

Cher Monsieur le Juge,

J'ai la douleur de vous dire que je ne pourrai pas assister au Congrès des Canadiens-Français d'Ontario. La grippe me tient à la maison depuis trois jours, et selon toute apparence, il me sera impossible de sortir encore cette semaine.

Vous me demandiez d'adresser la parole, mercredi prochain, au théâtre Russell. C'est un honneur dont je vous remercie. J'eusse été heureux, en effet, de dire à nos chers compatriotes d'Ontario ce que je pense du noble geste qu'ils accomplissent en ce moment. Oh! le Congrès des Canadiens-Français de la province d'Ontario, je l'ai vu se préparer avec d'inexprimables sentiments de joie, et je le salue aujourd'hui avec tout l'enthousiasme de mon cœur d'évêque et de patriote.

"Honni soit qui mal y pense." Les Canadiens-Français d'Ontario ne sont pas rassemblés pour comploter contre le bien commun, pour s'ériger en caste, pour arborer je ne sais quel déshonorant drapeau d'égoïsme individuel ou national; ils seront à Ottawa, dans quelques jours, pour se connaitre et se

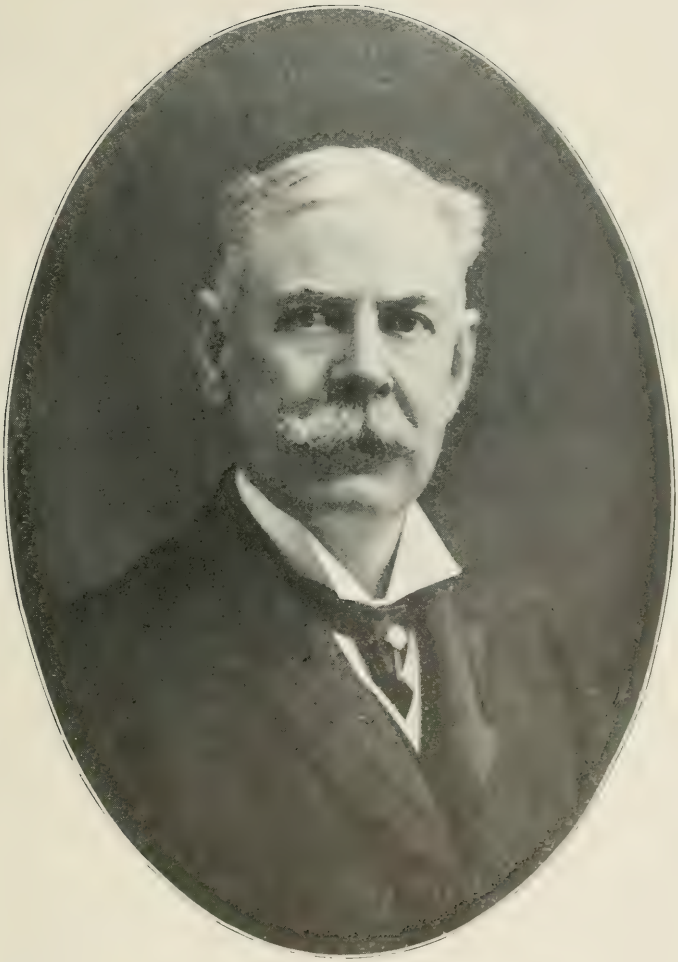

EMMANUEL TASSE,
Trésorier de la Commission Constituante du Congrès,
2me Vice-Président de l'Association d'Education.

demander s'ils font, dans la chère patrie canadienne, ce que nous pouvons et ce que nous devons y accomplir. Certes, je n'ai pas de reproche à faire aux miens. C'est même avec fierté que j'en regarde un bon nombre qui ont su se conquérir des places d'honneur dans la province d'Ontario. Mais je me demande ce qui arrivera demain, si nous ne nous organisons pas pour maintenir nos droits scolaires, et permettre à nos enfants de devenir quelque chose, sans avoir à oublier leur langue et leur nationalité.

L'âme humaine est une plante délicate qui a besoin, pour croître et se développer, d'une certaine condition de sol et de climat. Sous le soleil qui lui convient, dans le sol que le Créateur a choisi pour elle, la plante se pare de fleurs et de fruits; transportez-la ailleurs, donnez-lui le jardinier le plus expérimenté, le sol le plus riche, le soleil le plus brillant, elle s'étiole et ne pousse plus que des tiges grêles et maladives. Ce qu'il lui faut, ce n'est pas un sol riche, c'est son sol à elle; ce n'est pas le sol d'Italie, c'est celui du Canada si la petite tige est une plante canadienne. Et ce qu'il faut à l'âme d'un enfant, pour se développer normalement, ce n'est pas seulement des professeurs distingués, des programmes d'études savamment préparés. C'est une méthode adaptée à sa mentalité. C'est surtout une école où l'on parle français, si la pauvrette a pris racine dans une terre canadienne-française.

Avec le français, qu'il y ait l'anglais; nos enfants prouveront qu'ils peuvent mener de front deux besognes à la fois. Mais, de grâce, qu'il y ait le français, et le français depuis l'école primaire jusqu'aux plus hautes branches du programme universitaire. Ainsi nous ferons rendre à nos enfants toute leur valeur, et le pays tout entier en bénéficiera.

Je termine, Monsieur le Juge, en vous citant un bout de conversation que j'avais, la semaine dernière, avec un Irlandais catholique de Haileybury, ville aux trois quarts anglaise, comme vous le savez. Ce monsieur, qui a vécu quelque temps dans la province de Québec, parle également bien le français et l'anglais. Il me disait : "Je sais les deux langues, et chacune

m'a rendu jusqu'ici d'immenses services. Pourtant, tout Irlandais que je suis, si je me trouvais, aujourd'hui, dans l'alternative d'en oublier une, je ne sais pas vraiment laquelle je sacrifierais."

C'est un trait que j'aurais voulu raconter devant la brillante société qu'il y aura au Russell, mercredi prochain.

Vous le ferez pour moi si vous en trouvez l'occasion.

En faisant des vœux pour l'entier succès de la belle œuvre que vous avez entreprise, et en vous offrant l'hommage de mon sincère dévouement,

Je demeure,

Votre humble serviteur en Notre-Seigneur,

ELIE A., Evêque de Catenna,
V. A. T.

Haileybury, 17 janvier 1910.

Avant de clore la séance, à cinq heures, le président donne de sages conseils aux congressistes, et les invite à se réunir de nouveau, ce soir, à huit heures précises.

CHAPITRE III.

Deuxième Séance du Congrès. — Discours de M. Côté. — Rapport du Comité d'Education. — Discours du R. P. Lejeune, O.M.I., de M. l'Abbé Myrand.

"Jamais la question des écoles dans Ontario n'a été traitée d'une manière plus claire et plus complète que ce soir", disait un éducateur distingué, en sortant du Monument National, après la deuxième séance du Congrès. Cette opinion, exprimée par un de nos hommes les plus compétents, tous les congressistes la partageaient.

La deuxième séance du Congrès commence à huit heures du soir sous la présidence de l'honorable N. A. Belcourt.

Le président annonce que le Comité d'Education est prêt

à présenter son rapport. M. P. M. Côté, président de ce comité, prononce alors le discours suivant :

Discours de M. P. M. Côté.

M. le Président, Messieurs,

C'est sous l'empire d'une émotion profonde que je me présente devant vous pour vous soumettre le rapport du Comité d'Education du Congrès. Conscient de mon incompétence à traiter, comme elle le mérite, l'importante question qui fait l'objet de cette convention, je me sens ému en apparaissant devant cet immense concours d'hommes d'élite, tous des patriotes et des gens de cœur, accourus des quatre coins de la province d'Ontario, pour délibérer sur les moyens à prendre, afin d'assurer aux nôtres la plénitude des droits, des privilèges et des avantages que comporte le titre si précieux de sujet britannique dans cette colonie. Oui, messieurs, je me sens ému en cette circonstance mémorable, où un quart de million de Canadiens-Français, répandus partout sur ce vaste territoire, sont ici représentés par vous, pour répondre comme de braves combattants au jour de la lutte : présents !

Je n'entreprendrai pas de vous convaincre de la justice de notre cause et de la légitimité de nos demandes. Tous, nous savons que nos revendications sont bien fondées, et que nous avons droit à une part de l'instruction publique, et que nous ne l'avons pas.

Il ne nous reste donc qu'à dresser le réquisitoire de nos griefs, dans un langage ferme et digne, et à le soumettre au gouvernement avec prière d'y remédier. N'ayons pas peur de parler hautement, fièrement et franchement.

Pour avoir duré moins longtemps que les maux d'autrefois, nos maux d'aujourd'hui n'en sont pas moins grands, et puisque le remède aux premiers s'est trouvé dans l'agitation constitutionnelle, ferme et persistante, il nous incombe à nous d'avoir recours au même procédé pour guérir les nôtres.

Remontons un instant vers nos origines. Notre patriotisme,

se réchauffant aux souvenirs si doux de nos glorieux débuts et des grandes figures du passé, nous inspirera peut-être le courage de bien lutter.

Tous, nous nous souvenons, ou plutôt laissez-moi me servir de notre belle devise: "Je me souviens." Oui, je me souviens que ce furent les accents si doux et si chers de la langue que nous parlons qui, les premiers, rompirent le morne silence qui régnait depuis des siècles sur ces immenses solitudes, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, et éveillèrent les échos des rives de notre grand fleuve, de nos majestueuses montagnes et de nos incomparables forêts.

Je me souviens que le fondateur de la vieille cité de Québec, le berceau de la nationalité canadienne, était un Français.

Je me souviens que pendant près de deux siècles, cette terre que nous habitons fut sillonnée en tous sens par d'intrépides explorateurs, défrichée par de braves colons qui l'arrosèrent de leurs sueurs, évangélisée par de saints missionnaires qui dépensèrent leur vie et donnèrent leur sang pour mener, à celui qui les avait envoyés, les peuplades sauvages qui erraient dans les bois et les savanes, et je me souviens que tous ces preux étaient venus de France et furent les pionniers de la civilisation dans ces vastes régions, où les routes qui, aujourd'hui, conduisent du nord au sud, de l'est à l'ouest, sont jalonnées de monuments élevés à leur mémoire par la reconnaissance des hommes, sans distinction de race et de religion. Je me souviens du jour de la défaite, où nous fûmes pour toujours perdus à la France, qui nous avait retiré son amour pour le partager entre la mollesse et la volupté; mais je me souviens aussi que ce jour-là, tous les héros ne moururent point, et que si ceux qui échappèrent à la mort durent livrer leur épée, ils surent garder d'autres armes plus puissantes que le glaive: ils surent garder leur langue et leur foi. C'est le seul héritage qu'ils aient laissé, et à quels dignes successeurs ils l'ont légué! Leur lignée n'est pas encore éteinte. Plusieurs d'entre eux furent nos contemporains. En effet, n'avons-nous pas vu apparaître sur la scène, il y a à peine quelques années, les Bédard, les

Papineau, les Bourdage, les Lafontaine, les Morin, les Cartier, les Taché, les Mercier? Tous ceux-là sont morts, c'est vrai, mais d'autres défenseurs de nos droits les ont remplacés. Laissons à l'histoire le soin de recueillir et de conserver pieusement leurs noms, afin que les ayant marqués du sceau de la gloire, elle les transmette aux générations futures. Ce sont eux qui, par leurs luttes et leur persévérance, nous ont obtenu le gouvernement responsable avec tous ses bienfaits et ses libertés. Ce sont eux qui, par leur détermination à garder leur langue, ont réussi à en faire sanctionner l'usage pour toujours par l'autorité impériale, comme langue officielle dans ce pays, et qui, pour avoir refusé de pactiser quand il s'est agi de leur foi, nous ont assuré nos écoles catholiques.

C'est de leurs efforts et de leurs sacrifices qu'est née l'entente cordiale dans ce pays. C'est à eux que nous devons d'avoir pu assister, il y a à peine quelques jours, au spectacle unique et consolant que nous offrirent deux chefs de partis politiques opposés, de nationalité et de religion différentes, l'un, un libéral canadien-français catholique, et l'autre, un conservateur anglais protestant, fraternisant à la même table, dans la capitale de la province anglaise d'Ontario, et protestant à qui mieux mieux de leur attachement à l'Empire Britannique et de leur loyauté envers un même roi, aimé et respecté.

C'est à eux que nous devons d'avoir comme chef du gouvernement de cette colonie, la première de toutes les colonies de l'Angleterre, un Canadien-Français, dans la personne de l'illustre homme d'Etat et du diplomate distingué, qui préside avec tant de sagesse aux destinées de notre nation.

Messieurs, c'est là leur œuvre. A nous de leur témoigner notre admiration et notre reconnaissance en nous efforçant, par tous les moyens possibles, de maintenir vivace et forte cette race qu'ils ont sauvée et à laquelle nous avons l'honneur d'appartenir. Oui, à eux toute notre gratitude et notre admiration, mais inclinons-nous aussi devant ces autres figures si belles et si douces, devant ces anges de piété, de dévouement et d'abnégation, devant nos mères canadiennes, et offrons-leur

ici le tribut de notre vénération et l'hommage de notre amour filial. Ce sont elles, ces immortelles chrétiennes, qui ont pétri et façonné dans la paix, dans la pureté et dans la tendresse de leurs foyers, l'âme de ces hommes chrétiens, de ces hommes forts et courageux du passé.

Ah! les mères canadiennes aussi furent des braves et jamais ne furent de celles qui s'effraient du grand nombre de leurs enfants; aussi notre accroissement naturel est-il merveilleux.

Dans l'Ontario seul, il y a aujourd'hui près de quatre fois plus de Canadiens-français qu'il n'y en avait il y a cent cinquante ans dans tout le Canada, et Dieu merci, nous y sommes installés pour y vivre, pour y grandir et pour y mourir. C'est cette nouvelle condition dans notre existence nationale, qui a fait naître, dans l'esprit d'hommes sages et soucieux du bien-être et de l'avancement de leurs compatriotes dans cette province, l'idée si noble et si pratique de nous convoquer tous, en une assemblée plénière, pour parler ensemble, à cœur ouvert, de nos intérêts généraux, et surtout et par-dessus tout de la grande, de l'importante question d'éducation. Maintenant que nous nous sommes emparés de notre part du sol, il nous faut réclamer et obtenir notre part de l'instruction publique et de l'éducation.

C'est là le but de ce Congrès.

A ce propos, Messieurs, laissez-moi vous rappeler un petit incident. Il y a quatre ans, presque à pareille date, j'avais l'honneur d'assister, dans une petite salle du couvent des Sœurs Grises, rue Water, à un Congrès des instituteurs bilingues d'Ottawa, de Prescott et de Russell, présidé par le regretté Monseigneur Duhamel, de douce mémoire. Appelé à adresser la parole, en ma qualité de président de la commission scolaire d'Ottawa, voici ce que je disais à ces instituteurs qui se débattaient alors, comme ils se débattent aujourd'hui, pour qu'on leur fournisse les moyens de bien s'entraîner dans l'enseignement bilingue.

"De ce Congrès d'instituteurs bilingues, il faut faire une institution complète d'enseignement pour tout l'Ontario. Organisez-vous donc sur des bases solides et sérieuses, ayez des ramifications dans toutes les parties de la province où il y a des groupements français. Vous serez alors une puissance, et quand cette puissance, représentant un dixième de toute la population de cette province, apparaîtra devant ceux à qui nous avons confié l'administration de la chose publique, et que, leur soumettant des projets de loi, revendiquant notre part des octrois et des libertés, nous leur dirons : nous sommes les envoyés de 30,000 électeurs canadiens-français, notre voix sera entendue et nos demandes accordées."

C'est pour moi, qui caresse depuis si longtemps l'espoir de voir l'amélioration de notre sort, une grande satisfaction de pouvoir penser que cette idée, née de mon amour pour mes compatriotes, ait alors pris racine et porte aujourd'hui ses fruits.

L'Etat, qui encourage les congrès agricoles, forestiers, de l'élevage, de pêche, de chasse, de tant d'autres choses, ne saurait refuser son aide au congrès du développement intellectuel et moral de l'enfant, tout petit et impuissant aujourd'hui, c'est vrai, mais qui demain, devenu homme, formera une partie intégrale du bilan national. A cette période de la vie du monde et surtout de la vie du Canada, où s'ouvrent devant nous des horizons tout ensoleillés, des espérances d'une ère de prospérité sans précédent, le gouvernement ne saurait fermer l'oreille aux demandes de ceux qui, voulant rehausser la valeur du peuple, réclament des lois qui leur permettent de mener à bonne fin la tâche patriotique qu'ils se sont imposée de faire pousser dans cette province, non pas des champs de blé, pour ensuite les moissonner et les convertir en froment, non pas des forêts, pour ensuite les abattre et en faire de la vile marchandise, non pas des bestiaux pour grossir le volume de notre commerce, mais la tâche plus grande et plus noble de faire pousser des hommes instruits, qui seront la base solide sur laquelle re-

poseront, comme sur un piédestal de granit, le prestige et la renommée de toute la nation.

Notre pays regorgera bientôt d'une multitude de travaillants, de journaliers, de manœuvres, de domestiques, sortis des villes trop pleines de la vieille Europe. Déjà ils nous arrivent à pleins paquebots. A nous de leur donner toute la place au rang inférieur, et nous, montons, élevons-nous par l'éducation, afin qu'étant enfin devenus les maîtres dans notre propre maison, nous en fassions nos serviteurs. Mais pour s'élever, pour monter, pour occuper le rang auquel nous avons droit, il y a du travail à faire, des préjugés à vaincre, et, hélas! avouons-le puisque c'est vrai, de l'indifférence et de l'apathie à combattre chez les nôtres. Il faut travailler comme nous travaillons dans ce moment-ci; il faut se réunir et se compter; il faut organiser, dans toutes les parties de la province, des cercles de l'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario, et il faut que chaque cercle se mette à l'œuvre dès maintenant. Il faut bien étudier notre situation, nos conditions, tous nos besoins. Il importe surtout de bien faire comprendre à ceux qui seraient tentés de nous accuser de vouloir faire bande à part, et d'essayer de perpétuer notre race et notre langue au détriment et à l'exclusion de l'anglais, qu'ils sont dans une erreur profonde.

Il faut leur faire comprendre, au contraire, que si nous demandons l'enseignement du français dans les écoles, qu'elles soient séparées ou publiques, peu importe, c'est en vue de mieux faire apprendre l'anglais aux élèves canadiens-français qui les fréquentent, car nous nous sommes rendu compte, depuis longtemps, que la connaissance parfaite de l'anglais est indispensable dans cette province, et que de cette connaissance dépendra leur succès dans la vie.

Il faut leur démontrer que tout ce que nous voulons, c'est d'instruire nos enfants, car nous avons à cœur, nous aussi, qu'ils prennent place au premier rang dans le mouvement du progrès et de la lumière. Nous aussi nous voulons les préparer aux luttes de l'avenir: luttes industrielles, luttes poli-

tiques. Nous aussi, qui sommes sujets britanniques avant d'être Canadiens-Français, nous aimons notre pays, nous en avons donné plus d'une preuve, et c'est notre désir ardent que ceux que nous laisserons après nous, soient en état de travailler à cette œuvre commune de tous les vrais patriotes, à l'œuvre de la création, dans ce beau et merveilleux territoire, d'une nation qui, dans le cours des temps, sera la plus grande entre toutes les nations.

Malheureusement ce ne sont pas seulement les préjugés de nos concitoyens de langue anglaise que nous avons à redouter, car nous finirons par les vaincre, et dès qu'ils auront compris les vrais motifs de notre agitation, eux qui sont pratiques et désireux de l'agrandissement de chacun en particulier, en vue de l'agrandissement de la patrie commune, ils uniront leurs efforts aux nôtres dans la tâche que nous nous sommes imposée de populariser l'éducation et d'en élever le niveau. Le danger ne vient pas tout de là. L'indifférence et l'apathie des nôtres, jointes à leur égoïsme et à leur jalousie, voilà où gît aussi le mal. Ah! si nous pouvions comprendre que tant que nous traînerons ces chaînes, nous serons condamnés à rester stationnaires, sans espoir de jamais monter plus haut! C'est à cause de ces défauts que tant de charges publiques, que nous pourrions dignement remplir, sont occupées par d'autres peut-être nos égaux, mais certainement pas nos supérieurs. C'est à cause de notre indifférence et de notre apathie que des circonscriptions électorales où la majorité est canadienne-française, sont représentées aux chambres fédérales et aux législatures provinciales, par des députés de langue anglaise qui nous valent peut-être, mais pas plus. C'est pour la même raison que dans des districts judiciaires, où la population est presque exclusivement française, la justice est administrée par des magistrats anglais, légistes distingués si vous le voulez, mais pas plus que nos avocats canadiens-français. C'est à cause de ces mêmes défauts qu'il n'y a pas, à Toronto, à l'emploi du Gouvernement de cette province, un seul Canadien-Français, et pourtant nous sommes un dixième de toute la population.

Mais ce n'est pas tout, et puisque nous sommes à nous parler franchement, disons le tort que nous causent notre jalousie et notre égoïsme, deux maux qui nous envahissent et qui finiront par nous étouffer, à moins que nous ne les étouffions nous-mêmes. En effet, combien de compatriotes instruits, sobres et travailleurs, des hommes de talent et en état de rendre service à la société, à notre race et à notre pays, sont condamnés à une vie obscure, parce que nous, qui sommes jaloux, refusons de reconnaître leur supériorité et préférons laisser donner à un Anglais, à un inconnu ou à un ignorant, le poste d'honneur qui leur est dû, pour la seule raison qu'on ne peut le remplir dignement soi-même! Et que dire de l'égoïsme, lui, qui pour quelques dollars ajoutés au revenu du père de famille, fait retirer de l'école, qui est là toute prête à le préparer à une vie honorable et d'aisance, le jeune homme plein de cœur, d'intelligence et d'ambition, brûlant du désir de s'instruire, pour l'envoyer à la boutique, à l'usine, au moulin ou au chantier.

A vous, messieurs, qui avez entrepris de conduire vos compatriotes vers des choses meilleures, à vous de les mettre en garde contre ces malheureuses tendances et de les convaincre que sans l'union, le respect des autres, le sacrifice et l'abnégation, nous n'atteindrons jamais l'idéal que nous avons rêvé. Soyons pratiques et généreux; imitons nos concitoyens de langue anglaise, soyons unis et loyaux les uns envers les autres, sachons reconnaître le mérite d'autrui, et au lieu de n'avoir pour notre part que les miettes qui tombent de la table, nous serons nous aussi convives au banquet! Et quand l'autorité qui nous régit en matière scolaire, écoutant la voix de la justice et de l'équité, nous aura reconnu, à nous, pères de famille, le privilège de déléguer à ceux que nous avons nommés nos mandataires dans l'école, et à qui nous avons confié l'importante et délicate mission de façonner le cœur et d'orner l'intelligence de nos chers enfants, le droit de se servir de notre langue maternelle comme langue d'enseignement, dans tous les cours scolaires, alors nous pourrons nous reposer en

paix et goûter dans la quiétude et le contentement, la douce et consolante satisfaction de savoir que nous aurons ouvert à nos enfants les avenues qui conduisent à la richesse, aux honneurs et au prestige.

Outre tous ces avantages qui résulteront d'une éducation plus sérieuse et plus complète, il en découlera cet autre avantage encore plus précieux qui, s'il n'assure ni la fortune, ni les grandeurs, ne nous procurera pas moins de puissance d'un ordre supérieur, puisque c'est notre âme qui les recevra. Elle nous assurera la conservation de notre race en nous assurant la conservation de notre langue, de cette langue que nous avons apprise sur les genoux de nos mères, de cette langue dont nous nous servons quand nous demandons à Dieu de bénir ceux que nous aimons, de sauver notre roi, de protéger notre patrie, de cette langue que nous allons léguer à nos fils avec l'espérance qu'à leur tour, ils la transmettront à leurs descendants. Elle est toute à nous. Elle est notre bien national le plus naturel et le plus fort.

Elle a sauvé notre foi et assuré notre loyauté dans le passé. Elle nous a été donnée par nos pères qui l'avaient gardée au prix de leurs travaux, de leurs sacrifices et de leur sang. En la gardant nous-mêmes, nous la ferons aimer de tous ceux des nôtres qui seraient tentés de l'oublier, et nous la ferons respecter de ceux qui voudraient la bannir de nos écoles dans cette province, où ils craignent notre accroissement présent et redoutent peut-être notre suprématie future.

Brille donc à jamais sous le regard de Dieu,
O langue des anciens! Combats et civilise,
Et sois toujours pour nous la colonne de feu
Qui guidait les Hébreux vers la Terre promise!

Ce discours est suivi de la lecture du rapport du Comité d'Education, par M. Côté.

Rapport du Comité d'Education.

Monsieur le Président, Messieurs,

Votre Comité d'Education a l'honneur de vous soumettre, par les présentes, le rapport suivant qu'il a préparé avec grand soin, sur l'importante question d'éducation des Canadiens-Français dans cette province.

Ce rapport est divisé en quatre parties, à savoir : le système actuel, les lacunes, les réformes et les demandes.

Votre Comité espère que le Congrès adoptera les recommandations que contient ce rapport et fera, sans retard, les démarches nécessaires pour obtenir, de l'autorité compétente, les changements dans les lois scolaires que nécessitent les réformes demandées.

I.—Système Actuel.

Le système scolaire de la province d'Ontario pourvoit efficacement à l'instruction primaire, secondaire et supérieure de la population de langue anglaise. Il comporte en effet :

1—Pour l'enseignement primaire, les écoles primaires, comprenant quatre cours de deux années chacun (Forms I, II, III, IV), et un cours complémentaire (Fifth Class) également de deux années.

2—Pour l'enseignement secondaire, les écoles secondaires : "Continuation Schools", "High Schools" et "Collegiates."

3—Pour l'enseignement supérieur, les Universités.

Il pourvoit également à la formation de professeurs pour ces diverses sortes d'écoles au moyen d'écoles modèles, d'écoles normales et de facultés.

Les diplômes pour l'enseignement primaire sont de 3me classe et de 2me classe ; les cours complémentaires, les écoles secondaires et les écoles modèles préparent aux premiers ; les écoles secondaires et les écoles normales préparent aux seconds.

Le diplôme de première classe est émis par la faculté

d'éducation à l'entrée de laquelle préparent les écoles secondaires.

Ce diplôme est exigé des directeurs de "High Schools", d'écoles modèles, du directeur et des professeurs d'écoles normales et de "Collegiates." Outre ces diplômes, le ministre de l'instruction publique peut, sur la recommandation de l'inspecteur, accorder à un instituteur sans diplôme un permis d'enseigner, valide pour cinq à dix mois, quand on ne peut se procurer les services d'un instituteur diplômé.

Les écoles secondaires fournissent également un cours commercial et préparent des candidats à l'examen d'entrée aux universités et aux différentes facultés.

Ainsi, quiconque désire faire faire à son enfant un simple cours général d'instruction primaire, ou un cours commercial, l'envoie à l'école primaire et au "High School." S'il le destine à l'enseignement, il le fera passer du "Collegiate" à l'Ecole Normale, et s'il veut lui procurer une éducation classique supérieure et le mettre en état d'embrasser une profession libérale, le "Collegiate" le prépare à entrer à l'Université.

Toutes ces écoles, primaires, secondaires et supérieures, à tous les degrés, sont accessibles à tous les Canadiens d'Ontario indistinctement, mais la langue anglaise est la seule langue d'enseignement qui y soit officiellement reconnue et employée.

Ce système est donc aussi simple et aussi complet qu'on peut le désirer; aussi satisfait-il pleinement les Canadiens de langue anglaise.

Mais voyons ce qu'y trouve le Canadien-Français.

Dans les centres où la population est à peu près entièrement canadienne-française, se voyant dans l'impossibilité d'appliquer rigoureusement les règlements en ce qui concerne l'usage de la langue anglaise comme langue d'enseignement, le Ministère de l'Instruction publique a dû permettre d'établir des écoles dites bilingues, où les maîtres, tout en enseignant l'anglais, et étant astreints à suivre les programmes ordinaires, sont autorisés à employer la langue française, dans les classes

élémentaires, jusqu'à ce que les élèves puissent les comprendre en anglais.

Or, le cours primaire se compose de quatre degrés de deux ans chacun. Virtuellement, mais sans autorisation officielle, les maîtres des écoles bilingues y emploient le français comme langue d'enseignement jusqu'au 3me degré, c'est-à-dire jusqu'à la 5me année scolaire environ. Les enfants entrant à l'école vers l'âge de 6 ans, ont alors onze ou douze ans. Savent-ils suffisamment le français pour en éprouver l'influence et en imprégner leur mentalité? Personne n'oserait le prétendre. Cependant, à partir du 3me degré ou 3me cours, toutes les matières du programme doivent être enseignées en anglais et le sont de fait, en vue des examens officiels. En effet, dans l'examen "High School Examination" que doit subir un petit Canadien-Français, pour être admis au cours secondaire, on ne tient absolument aucun compte de ses connaissances en français. Certaines commissions scolaires ont établi, notamment à Ottawa, Clarence Creek, Hawkesbury, Embrun, The Brook, Orléans, Chelmsford, des cours supplémentaires bilingues, correspondant, en ce qui concerne le programme général, à la "Fifth Class" des écoles publiques et à peu près aux deux premières années des écoles secondaires.

Ce cours complémentaire, seul indice actuel d'enseignement secondaire bilingue, prépare à l'entrée à l'école d'entraînement pédagogique bilingue, les rares jeunes gens et jeunes filles qui se destinent à l'enseignement, mais à aucun autre certificat officiel.

L'école d'entraînement pédagogique bilingue existe depuis deux ans et délivre, aux élèves qui en suivent les cours, un diplôme temporaire de 3me classe leur donnant, pour cinq ans, le droit d'enseigner dans les écoles primaires bilingues.

Là s'arrête, dans le système d'instruction publique d'Ontario, toute trace d'enseignement bilingue.

En résumé, en Ontario, les Canadiens-Français ont à leur disposition, pour faire instruire leurs enfants:

1—Un cours primaire tronqué, où l'on enseigne à peu près exclusivement en français aux enfants de 6 à 11 ans: et, sans autorisation officielle, moitié en français et moitié en anglais aux élèves de 11 à 14 ans, âge auquel la grande majorité des enfants quittent définitivement l'école, ne sachant suffisamment ni une langue, ni l'autre.

2—Un cours complémentaire en embryon, sans autre but bien déterminé que la préparation à l'examen d'admission à l'école d'entraînement pédagogique bilingue.

3—Une école d'entraînement pédagogique bilingue préparant à l'obtention d'un diplôme de 3me classe.

Ce diplôme, le seul qui atteste l'aptitude à enseigner dans les écoles primaires bilingues, est un diplôme temporaire de 3me classe, et cependant, les commissions scolaires peuvent engager des instituteurs munis de diplômes décernés par l'Ecole normale à des maîtres et maîtresses qui ont suivi un entraînement et subi des examens purement anglais.

II.—Lacunes.

Par l'exposé très succint que nous venons de faire, on peut voir que les principales lacunes du système scolaire d'Ontario, au point de vue des Canadiens-Français, sont les suivantes:

1—Aucun enseignement systématique bilingue n'est officiellement autorisé, et il n'existe aucun programme rationnel bilingue.

2—On ne tient aucun compte de la langue française dans les examens officiels, excepté dans l'examen d'admission aux écoles d'entraînement pédagogique bilingues.

3—A part les quelques cours complémentaires établis semi-officiellement, il n'existe, en Ontario, aucune trace d'enseignement secondaire bilingue: ce qui a pour effet de forcer la masse des enfants canadiens-français à limiter leurs études scolaires aux matières primaires, enseignées dans des conditions très défavorables. Les conséquences de cet état de choses

sont de maintenir à un niveau excessivement bas le degré de l'instruction populaire chez les Canadiens-Français.

4—Les moyens de former des instituteurs et des institutrices bilingues sont absolument insuffisants, tant au point de vue académique que professionnel. Il n'existe ni écoles secondaires, ni écoles normales bilingues.

5—Le seul diplôme bilingue est un diplôme temporaire; et, jusqu'à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour permettre aux titulaires de ces diplômes de les faire renouveler ou d'obtenir un diplôme bilingue de seconde classe.

6—On n'accorde absolument aucune considération, en Ontario, aux diplômes d'instituteurs émis par les écoles normales de Québec.

7—Les Canadiens-Français paient leur quote-part de taxes pour l'établissement, l'administration et le maintien d'écoles secondaires, dont ils ne peuvent profiter sans sacrifier leur langue.

8—Comme une partie des subventions provinciales accordées aux commissions scolaires, dépend du degré des diplômes et des salaires des instituteurs employés, les écoles bilingues ne reçoivent de ce chef qu'une très faible proportion de ces octrois.

9—Le système de répartition des revenus des taxes, tout à l'avantage des écoles publiques, met celles-ci en état de payer aux instituteurs des salaires convenables, qui assurent un bon recrutement et la permanence d'un personnel expérimenté.

10—Dans les écoles séparées, la modicité des ressources ne permet d'offrir que de médiocres salaires qui, en dehors des communautés religieuses, n'attirent dans l'enseignement que de toutes jeunes filles, désireuses de se créer une situation qui les mette en évidence et leur permette de se marier avantageusement, après deux ou trois ans d'enseignement.

III.—Réformes désirables.

Ayant constaté l'existence des lacunes énumérées ci-dessus, il est de notre devoir de chercher à les combler, d'étudier quelles

Sa Grandeur Monseigneur Z. LORRAIN,
Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès.
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

réformes s'imposent, et de déterminer vers quel but doivent tendre les efforts de ceux qui ont à cœur l'amélioration des conditions d'existence de la langue maternelle des Canadiens-Français en cette province.

Convaincus de la légitimité de nos droits, bien résolus à les revendiquer, et confiants dans l'esprit de justice de nos compatriotes de langue anglaise, nous croyons pouvoir espérer qu'ils ne verront, dans nos revendications, aucune idée d'agression, mais uniquement le désir légitime qui nous anime de développer pleinement en nous, et chez les nôtres, par les moyens les plus en harmonie avec notre mentalité, les qualités qui nous sont propres, qu'ils se sont plu eux-mêmes à reconnaître, en maintes circonstances, qui nous ont constamment mérité leur estime et souvent attiré leur admiration.

Dans l'intime conviction qu'en réclamant ainsi courageusement cette plénitude de nos droits, nous agissons en loyaux sujets de la grande nation dont nous avons reconnu la suzeraineté, et à laquelle nous nous faisons un honneur d'appartenir, nous croyons devoir formuler franchement et ouvertement nos vœux, et demander, à qui de droit, les modifications qui nous semblent nécessaires dans l'application des lois et règlements scolaires de cette province. Nous basons tout spécialement nos réclamations sur les considérations suivantes :

1—Il existe, dans la province d'Ontario, un certain nombre de localités où la majorité des citoyens parlent surtout le français, et un plus grand nombre où, sans être en majorité, les Canadiens-Français forment une notable proportion de la population.

2—La langue française, dont le haut degré de perfection est universellement reconnu, constitue un précieux et puissant instrument pour le développement général des facultés intellectuelles.

3—Le Canadien-Français, dont la valeur ethnologique dépend directement de sa foi et de sa langue maternelle, ne saurait abandonner ni l'une ni l'autre sans que sa mentalité en

soit profondément modifiée, au détriment de la société en général.

4—La connaissance efficace de la langue française exige une étude sérieuse, constante et persévérante.

5—L'emploi, pour l'enseignement, de toute autre langue que la langue maternelle, est une entrave à l'acquisition des éléments des connaissances indispensables au développement de toutes les facultés intellectuelles et condamne à l'avance les élèves à l'ignorance et à l'infériorité.

6—La connaissance de la langue maternelle est une aide indispensable à l'acquisition d'une langue étrangère.

7—La population canadienne-française, en Ontario, s'accroît constamment et rapidement, et les difficultés de procurer à ses enfants une éducation et une instruction en conformité avec sa mentalité et ses convictions, deviennent de plus en plus grandes et lui font trouver l'état de choses actuel irrationnel et point du tout satisfaisant.

8—L'Acte Constitutionnel de l'Amérique Britannique du Nord, s'appuyant sur des principes de justice impartiale, de générosité prudente et de sage prévoyance, a reconnu explicitement, pour tout le Dominion, l'existence légale de deux langues officielles, pour toutes fins de législation et de justice au fédéral.

9—En abandonnant aux provinces le droit de légiférer librement en matière d'éducation, le Gouvernement impérial n'a jamais entendu permettre qu'elles se puissent prévaloir de ce droit pour opprimer la minorité de l'une ou de l'autre langue.

10—Tout système complet d'enseignement doit fournir à tous les citoyens les moyens de se mettre en mesure d'exercer, dans toute leur plénitude, tous les droits que leur reconnait la constitution de leur pays; ce but ne sera point atteint, dans Ontario, aussi longtemps que les Canadiens-Français n'auront pas à leur disposition les moyens d'apprendre leur langue maternelle, pour pouvoir exercer efficacement leur droit d'en

faire usage dans les circonstances prévues par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord.

IV.—Demandes.

1—Que la catégorie d'écoles ou de classes virtuellement reconnues comme écoles et classes bilingues le soit explicitement et légalement.

2—Que, dans ces écoles ou classes bilingues, l'anglais et le français soient autorisés comme langues d'enseignement.

3—(a) Qu'une école où la majorité des élèves est d'origine française soit déclarée bilingue.

(b) Que, dans une école ou 25 p.c. des élèves sont d'origine française, on leur y enseigne efficacement la lecture, l'orthographe, la grammaire, la composition et la littérature françaises.

(c) Que l'inspection des écoles mentionnées en (a) et (b) soit faite par un inspecteur bilingue.

4—Que, dans ces écoles ou classes, ainsi que dans les écoles d'entraînement bilingues, les programmes officiels soient rationnellement modifiés, de manière à tenir compte des deux langues et à en assurer l'enseignement efficace dans les différents cours.

5—Que, dans l'examen final du 4me cours primaire, correspondant à l'examen d'entrée aux écoles secondaires, ainsi que dans tout examen auquel prendront part les candidats bilingues, la lecture, l'orthographe, la grammaire, la composition et la littérature françaises soient matières d'examen, et qu'à cet examen on exige, dans les questions d'examen et la correction des réponses, une connaissance moins grande de la littérature anglaise des candidats bilingues qui subiront l'épreuve en littérature française.

6—Qu'au cours d'enseignement bilingue primaire, succède un cours secondaire bilingue.

7—Que les écoles d'entraînement pédagogique bilingues soient maintenues, et que d'autres soient fondées à mesure

que la nécessité s'en fera sentir, et que dans toute école bilingue le cours soit de dix mois.

8—(a) Que le brevet d'école modèle, émis par le Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, soit considéré, en Ontario, comme l'équivalent du certificat d'admission à l'école d'entraînement pédagogique bilingue.

(b) Que les titulaires d'un diplôme académique de la province de Québec obtiennent le diplôme de 3me classe d'Ontario, en subissant avec succès l'examen final de l'école d'entraînement pédagogique sur la lecture, l'orthographe, la grammaire et la composition anglaises, ainsi que sur les lois et règlements scolaires de cette province.

9—(a) Qu'il soit spécifié, le plus tôt possible, à quelles conditions le diplôme temporaire de 3me classe pourra être renouvelé ou devenir permanent.

(b) Que les titulaires des dits diplômes de 3me classe, qui auront enseigné régulièrement, au moins deux ans, en Ontario, à la satisfaction des autorités, puissent obtenir un diplôme de 2me classe en subissant avec succès l'examen d'admission à l'école normale.

10—Que les titulaires des diplômes de seconde classe qui n'ont point suivi un entraînement bilingue, soient tenus, pour pouvoir enseigner dans les écoles bilingues, de subir avec succès un examen spécial, attestant qu'ils possèdent une connaissance pratique suffisante de la langue française.

11—Qu'une école normale, ou branche d'école normale bilingue, soit ouverte aussitôt que les éléments en auront été préparés par les écoles ou classes secondaires bilingues.

12—Que les règlements scolaires, relativement aux subventions législatives et municipales accordées aux cours complémentaires (High School and Continuation Classes) soient modifiés de manière à permettre aux cours complémentaires établis dans les écoles bilingues, de recevoir leur part des subventions, lors même que les dites écoles seraient situées dans

un district de "High School", si ce "High School" ne donne pas un cours avancé de lecture, grammaire, composition et littérature françaises.

13—Qu'une série de livres de lecture française et que des textes français pour les différentes matières du programme soient autorisés le plus tôt possible, et que les commissaires des écoles fréquentées par des élèves canadiens-français, aient le pouvoir d'acheter des livres français pour les bibliothèques scolaires.

14—Que le Congrès donne son entière adhésion aux projets de loi présentés à la Législature par M. McGarry, député de Renfrew, et M. Racine, député de Russell.

15—Que la loi des écoles séparées soit amendée de façon à empêcher un contribuable des écoles publiques, qui n'est pas aussi contribuable des écoles séparées, d'être commissaire d'une école séparée.

16—Que la dite loi soit amendée de manière à permettre que tout père d'enfants catholiques puisse être contribuable des écoles séparées.

17—Que les élections des commissaires d'écoles séparées, tenues le même jour et aux mêmes endroits que les élections municipales, soient aux frais de la municipalité.

18—Que les pouvoirs d'expropriation accordés aux écoles publiques soient accordés aux écoles séparées.

Le tout respectueusement soumis.

Il est alors proposé par M. P. M. Côté, appuyé par le Rév. Père Le Jeune, O.M.I., que les résolutions suivantes soient adoptées.

Attendu:

1—Qu'il existe, dans la province d'Ontario, un certain nombre de localités, où la majorité des citoyens parlent surtout le français, et un plus grand nombre où, sans être en ma-

jorité, les Canadiens-Français forment une notable proportion de la population;

2—Que la langue française, dont le haut degré de perfection est universellement reconnu, constitue un précieux et puissant instrument pour le développement général des facultés intellectuelles;

3—Que le Canadien-Français, dont la valeur ethnologique dépend directement de sa foi et de sa langue maternelle, ne saurait abandonner ni l'une ni l'autre sans que sa mentalité en soit profondément modifiée au détriment de la société en général;

4—Que la connaissance efficace de la langue française exige une étude sérieuse, constante et persévérante;

5—Que l'emploi, pour l'enseignement, de toute autre langue que la langue maternelle, est une entrave à l'acquisition des éléments des connaissances indispensables au développement de toutes les facultés intellectuelles et condamne à l'avance les élèves à l'ignorance et à l'infériorité;

6—Que la connaissance de la langue maternelle est une aide indispensable à l'acquisition d'une langue étrangère;

7—Que la population canadienne-française en Ontario s'accroît constamment et rapidement, et que les difficultés de procurer à ses enfants une éducation et une instruction en conformité avec sa mentalité et ses convictions, deviennent de plus en plus grandes et lui font trouver l'état de choses actuel irrationnel et point du tout satisfaisant;

8—Que l'Acte Constitutionnel de l'Amérique Britannique du Nord, s'appuyant sur des principes de justice impartiale, de générosité prudente et de sage prévoyance, a reconnu explicitement, pour tout le Dominion, l'existence légale de deux langues officielles, pour toutes fins de législation et de justice au fédéral;

9—Qu'en abandonnant aux provinces le droit de légiférer librement en matière d'éducation, le Gouvernement impérial

n'a jamais entendu permettre qu'elles se puissent prévaloir de ce droit pour opprimer la minorité de l'une ou de l'autre langue ;

10—Que tout système complet d'enseignement doit fournir à un citoyen les moyens de se mettre en mesure d'exercer, dans toute leur plénitude, tous les droits que lui reconnaît la constitution de son pays ; et que ce but ne sera point atteint, dans Ontario, aussi longtemps que les Canadiens-Français n'y auront pas à leur disposition les moyens d'apprendre leur langue maternelle, pour pouvoir exercer efficacement leurs droits d'en faire usage dans les circonstances prévues par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ; qu'aucun enseignement systématique bilingue n'est officiellement autorisé, et qu'il n'existe aucun programme rationnel bilingue ;

11—Qu'on ne tient aucun compte de la langue française dans les examens officiels, excepté dans l'examen d'admission aux écoles d'entraînement pédagogique bilingues ;

12—Qu'à part quelques cours complémentaires, il n'existe, en Ontario, aucune trace d'enseignement secondaire bilingue ; ce qui a pour effet de forcer la masse des enfants canadiens-français à limiter leurs études scolaires aux matières primaires, enseignées dans des conditions très défavorables. Les conséquences de cet état de choses sont de maintenir à un niveau excessivement bas, le degré d'instruction populaire chez les Canadiens-Français ;

13—Que les moyens de former des instituteurs et des institutrices bilingues sont absolument insuffisants, tant au point de vue académique que professionnel. (Il n'existe ni écoles secondaires ni écoles normales bilingues) ;

14—Que le seul diplôme bilingue est un diplôme temporaire ; et, jusqu'à ce jour, aucune mesure n'a été prise pour permettre aux titulaires de ces diplômes de les faire renouveler ou d'obtenir un diplôme bilingue de seconde classe ;

15—Qu'on n'accorde absolument aucune considération, en

Ontario, aux diplômes d'instituteur émis par les écoles normales de Québec;

16—Que les Canadiens-Français paient leur quote-part de taxes pour l'établissement, l'administration et le maintien d'écoles secondaires, dont ils ne peuvent profiter sans sacrifier leur langue;

17—Que, comme une partie des subventions provinciales, accordées aux commissions scolaires, dépend du degré des diplômes et des salaires des instituteurs employés, les écoles bilingues ne reçoivent de ce chef qu'une très faible proportion de ces octrois;

18—Que le système de répartition des revenus des taxes, tout à l'avantage des écoles publiques, met celles-ci en état de payer aux instituteurs des salaires convenables, qui assurent un bon recrutement et la permanence d'un personnel expérimenté;

Il est résolu:

Qu'une humble requête soit envoyée au Premier Ministre de la province d'Ontario et au Ministre de l'Education, priant respectueusement le Gouvernement et la Législature d'adopter les mesures nécessaires afin de donner effet aux réformes suivantes, à savoir:

1—Que la catégorie d'écoles ou de classes virtuellement reconnues comme écoles ou classes bilingues, le soit explicitement et légalement.

2—Que, dans ces écoles ou classes bilingues, l'anglais et le français soient autorisés comme langues d'enseignement.

3—(a) Qu'une école où la majorité des élèves est d'origine française, soit déclarée bilingue.

(b) Que, dans une école où 25 p.c. des élèves sont d'origine française, on leur y enseigne efficacement la lecture, l'orthographe, la grammaire, la composition et la littérature françaises.

(c) Que l'inspection des écoles mentionnées en (a) et (b) soit faite par un inspecteur bilingue.

4—Que, dans ces écoles ou classes, ainsi que dans les écoles d'entraînement bilingues, les programmes officiels soient rationnellement modifiés de manière à tenir compte des deux langues et à en assurer l'enseignement efficace dans les différents cours.

5—Que, dans l'examen final du quatrième cours primaire, correspondant à l'examen d'entrée aux écoles secondaires, ainsi que dans tout examen auquel prendront part les candidats bilingues, la lecture, l'orthographe, la grammaire, la composition et la littérature françaises soient matières d'examen; et qu'à cet examen, on exige, dans les questions et la correction des réponses, une connaissance moins grande de la littérature anglaise des candidats bilingues qui subiront l'épreuve en littérature française.

6—Qu'au cours d'enseignement bilingue primaire, succède un cours secondaire bilingue.

7—Que les écoles d'entraînement pédagogique bilingues soient maintenues, et que d'autres soient fondées à mesure que la nécessité s'en fera sentir; et que, dans toute école d'entraînement bilingue, le cours soit de dix mois.

8—(a) Que le brevet d'école modèle émis par le Conseil de l'Instruction Publique de la province de Québec, soit considéré, en Ontario, comme l'équivalent du certificat d'admission à l'école d'entraînement pédagogique bilingue.

(b) Que les titulaires d'un diplôme académique de la province de Québec obtiennent le diplôme de troisième classe d'Ontario, en subissant avec succès l'examen final de l'école d'entraînement pédagogique sur la lecture, l'orthographe, la grammaire et la composition anglaises, ainsi que sur les lois et règlements scolaires de cette province.

9—(a) Qu'il soit spécifié, le plus tôt possible, à quelles conditions le diplôme temporaire de troisième classe pourra être renouvelé ou devenir permanent.

(b) Que les titulaires des dits diplômes de troisième classe, qui auront enseigné régulièrement, au moins deux années, dans Ontario, à la satisfaction des autorités, puissent obtenir un diplôme de deuxième classe, en subissant avec succès l'examen d'admission à l'école normale.

10—Que les titulaires des diplômes de seconde classe qui n'ont point suivi un entraînement bilingue soient tenus, pour pouvoir enseigner dans les écoles bilingues, de subir avec succès un examen spécial, attestant qu'ils possèdent une connaissance pratique suffisante de la langue française.

11—Qu'une école normale, ou branche d'école normale bilingue, soit ouverte aussitôt que les éléments en auront été préparés par les écoles ou classes secondaires bilingues.

12—Que les règlements scolaires relativement aux subventions législatives et municipales, accordées aux cours complémentaires (Fifth Classes and Continuation Schools), soient modifiés de manière à permettre aux cours complémentaires établis dans les écoles bilingues, de recevoir leur part des dites subventions, lors même que les dites écoles seraient situées dans un district de "High School", si ce "High School" ne donne pas un cours avancé de lecture, grammaire, composition et littérature françaises.

13—Qu'une série de livres de lecture française et que des textes français pour les différentes matières du programme, soient autorisés, le plus tôt possible, et que les commissaires des écoles fréquentées par des élèves canadiens-français, aient le pouvoir d'acheter des livres français pour les bibliothèques scolaires.

14—Que la loi des écoles séparées soit amendée de façon à empêcher un contribuable des écoles publiques, qui n'est pas aussi contribuable des écoles séparées, d'être commissaire d'une école séparée.

15—Que la loi des écoles soit amendée de façon à permettre à tout père d'enfants catholiques d'être contribuable des écoles séparées.

16—Que les élections des commissaires d'écoles séparées, tenues le même jour et aux mêmes endroits que les élections municipales, soient aux frais de la municipalité.

17—Que les pouvoirs d'expropriation, accordés aux écoles publiques, soient aussi accordés aux écoles séparées.

Il est de plus résolu que le Congrès donne son entière adhésion aux projets de loi présentés à la Législature par M. McGarry, député de Renfrew, et M. Racine, député de Russell.

Il est enfin résolu que le Comité général de l'Association soit chargé de rédiger les projets de lois nouvelles, les amendements et modifications aux règlements et aux lois scolaires, afin de donner effet aux demandes plus haut énumérées, et que ces projets d'amendements, modifications ou lois nouvelles soient annexés à la requête à être soumise au Gouvernement.

Invité à appuyer les résolutions proposées par M. Côté, le Rév. P. Louis LeJeune s'exprime comme suit:

Discours du R. P. L. Le Jeune, O.M.I.

M. le Président, Messieurs,

Français d'origine, compatriote de Jacques Cartier, Canadien d'adoption et par naturalisation légale, l'on m'invite à prendre la parole. Ces titres, treize années de contact amical avec les Canadiens-Français semblent autoriser et justifier suffisamment mon acceptation.

En secondant la motion de mon excellent ami, M. Martial Côté, il me fait plaisir de joindre mes vues aux siennes, d'associer mes sentiments à ses conseils et à ses espérances.

En vérité, messieurs, l'éducation nationale ouvre aux réflexions des horizons étendus, ensoleillés et saturés d'air pur, comme les vastes plaines de l'Ouest canadien.

Quelques notions, rapidement esquissées, aideront peut-

être à en rehausser l'estime dans votre esprit, à en émouvoir le zèle dans votre cœur...

I.

L'Education en général.

En général, l'éducation s'entend de l'action de former l'enfance et la jeunesse, en développant et en dirigeant ses inclinations physiques, intellectuelles, morales, religieuses.

Spécialement, l'éducation comporte l'action de former l'enfance et la jeunesse aux bonnes manières, de lui imprimer des habitudes de politesse, de bienséance, de distinction.

De même que "l'instruction" s'applique à la culture de l'esprit, au développement de l'intelligence et de ses opérations, à la conquête de la science; ainsi "l'éducation" embrasse le champ plus vaste de la culture de la sensibilité, de la raison, de la volonté, c'est-à-dire de l'âme toute entière, de sa manifestation extérieure par le langage, par la conduite privée et publique. Elle implique avant tout le Credo, et la croyance fondée sur la responsabilité et la sanction future.

Voilà bien, je pense, l'œuvre des œuvres, l'œuvre par excellence. L'éducation est bien le cœur, l'âme de ce Congrès. Pourquoi? Parce que l'on a compris qu'elle s'impose à l'attention des gouvernements, à l'estime et à l'amour des grands et des petits, des hommes de la classe dirigeante, comme à ceux de la classe bourgeoise et ouvrière.

Aussi bien, Joseph-Marie Chénier a écrit ces deux vers qu'il applique aux enfants:

"Leur donner la vie est un présent cruel,
Sans l'éducation, sans ce bien plus réel!"

(Gracq. I., 5.)

II.

L'Education Morale.

D'abord, la "première éducation" semble être celle qui importe le plus. Elle commence au foyer, sous les yeux et

sous la direction de la mère. Pourquoi pas sous la main et sous l'impulsion du père?

Répondez à cette interrogation.

Faisons, tout de suite, un aveu franc et loyal; depuis l'origine de la colonie, ce sont surtout les femmes canadiennes-françaises qui ont façonné, dès le berceau, sur leurs genoux, dans la fleur de l'enfance, ces âmes fortes, ces caractères vigoureux et inflexibles de nos pères.

Ces femmes semblent avoir eu l'esprit constamment obsédé de cette maxime, fondée sur l'expérience et sur le bon sens populaire:

"Les enfants d'aujourd'hui seront les hommes et les femmes de demain." Ou encore:

"Leur donner la vie est un présent cruel.
Sans l'éducation, sans ce bien plus réel!"

Oui, c'est là, sous leur toit, lequel se dressait tout modeste à l'ombre du clocher, que ces femmes ont pétri l'âme de ces guerriers, de ces héros, de ces vainqueurs de 1812!

Ce sont elles qui ont compris que le "plaisir" est dans la privation des aises et des goûts; que le plaisir est dans le respect et la dépendance envers l'autorité; que le plaisir est dans le travail obscur et monotone, dans l'abnégation de soi et le dévouement aux autres.

Elles ont compris que ce serait une erreur d'épargner à l'enfant le moins d'effort et le moins de gêne possible; que ce serait le mal armer pour les terribles luttes de l'avenir; que ce serait supprimer le plaisir lui-même, qui résulte toujours de l'activité, consciencieusement et valeureusement déployée.

Oui, elles ont compris, ces femmes, qu'il fallait faire accepter de l'enfant que l'effort normal, que le labeur qu'impose le devoir, que les sacrifices qu'exige la vertu, sont — seront partout et toujours — la source intarissable du vrai bonheur et de l'honneur. Elles se disaient sans cesse:

"Les enfants d'aujourd'hui seront les hommes et les femmes de demain!"

Aussi—et l'histoire de trois siècles au Canada l'atteste et le proclame — leur virile éducation n'a fait de leurs enfants ni des égoïstes avilis, ni des lâches éhontés, ni des traitres, parjures à leur Dieu, à leur religion, à leur patrie.

"Leur donner la vie est un présent cruel,
Sans l'éducation, sans ce bien plus réel!"

Oui, messieurs, elles avaient compris mieux encore.

Instruites elles-mêmes aux rudes leçons du malheur, elles surent apprendre à leurs enfants le fécond enseignement de la "douleur", douleur physique et morale, double élément de l'héroïsme patriotique et religieux, de la prospérité domestique et nationale.

Pour ces femmes, qui furent vos mères, la souffrance était un "avertissement", qui signale à l'enfant le mal par la crainte et le remords, et qui l'avertit d'y porter remède.

Pour ces femmes, qui furent vos mères, la souffrance était un "frein", qui arrête l'enfant sur le bord du vice et du déshonneur, et qui le maintient sur le droit chemin de la vertu.

Pour ces femmes, qui furent vos mères, la souffrance était un "stimulant", qui aiguillonne l'activité des jeunes, plus puissamment encore que la volupté...Quelle leçon, si on voulait l'entendre, de nos jours!...Car, c'est en vertu de la douleur que la jeunesse devient travaillante et industrieuse, inventive et hardie, entreprenante et invincible.

Qu'on le veuille ou non, la souffrance est le ciment de l'édifice de la civilisation, de l'édifice familial, disons, de tout le monument national: c'est la condition de l'héroïsme, du progrès, de toutes les humaines félicités.

"Les enfants d'aujourd'hui seront les hommes et les femmes de demain."

Cette maxime, gravée en lettres d'or dans le cœur de ces femmes, suffit à expliquer la sublime vaillance du plus obscur

combattant à Carillon ou à Châteauguay; l'entreprise colossale de La Salle, de Dollard, d'Iberville, de la Vérendrye; les périlleuses explorations des Canadiens, compagnons de Mackenzie et de Fraser; le défrichement inlassable et séculaire des deux rives du Saint-Laurent, du Richelieu, du Saint-Maurice, des collines de la Beauce, des plaines de Saint-Hyacinthe, des cantons de l'Est. Voilà les hommes!

Cette maxime suffit à expliquer le rôle des femmes, depuis Mademoiselle de Verchères jusqu'à la dernière Religieuse converse d'un Hôtel-Dieu quelconque.

N'est-ce pas ces femmes du foyer qui ont peuplé le Canada des 35 institutions religieuses, qui sont et demeurent l'honneur et la gloire des Canadiennes-Françaises, de la Vén. d'Youville à la pieuse Mère Caouet du Précieux-Sang?

Cherchez donc, s'il vous plaît, sur la superficie du Dominion, quelle secte religieuse a formé des femmes comme la Mère d'Youville, la Mère Gamelin, Madame Roy, fondatrice du Bon Pasteur de Québec, trois veuves, trois héroïnes de l'apostolat et de la charité.

De huit à dix mille Religieuses opèrent, au Canada, l'action sociale de la préservation de la jeunesse des deux sexes, du soulagement des malades et des mourants, des orphelins et de l'innocence perdue.

Voilà bien les femmes d'aujourd'hui, qui sont vos filles à vous!

Vienne le socialisme hautain et rapace, subversif du présent autant qu'oublieux du passé! Nous l'attendons, de pied ferme, pour lui demander de rendre ses comptes, en présence des œuvres catholiques, à travers le Canada français!

Vienne le protestantisme! Qu'il produise le bilan de ses œuvres d'éducation, de préservation, de régénération sociale et religieuse!

Vienne n'importe quelle fraction du catholicisme lui-même! On ne trouve que deux, trois au plus, de fondations de langue

anglaise, à côté des 35 instituts des Canadiens-Français. Est-ce assez de fleurons à votre couronne?...

Et puisque, messieurs, la première éducation, celle du foyer, nous a tant valu d'œuvres de bienfaisance, on ne peut qu'applaudir au langage de Madame de Genlis et conclure:

"Quand on a reçu une mauvaise éducation, on garde, en grandissant et même en vieillissant, tous les défauts de l'enfance. Il faut que la bonne éducation rende bon et vertueux!"

* * *

Messieurs, dans un sens plus précis, l'éducation familiale embrasse la formation de la jeunesse aux bonnes manières, aux habitudes de politesse, de bienséance, de distinction.

C'est bien le glorieux héritage, le patrimoine que les fondateurs de la colonie nous ont légué. C'est bien la marque caractéristique de la nation canadienne-française. Elle a su conserver intact l'usage des convenances, des prévenances, de la complaisance polie, et dans le langage, et dans les conversations, et dans les visites, et dans toutes les relations sociales.

La bonne tenue, la sauvegarde de l'étiquette de l'antique politesse française sont et doivent toujours rester, parmi nous, comme un vernis, comme un décorum propre et exclusif. C'est comme le perfectionnement de l'éducation qui ne saurait acquérir toute sa valeur et tout son prestige, si l'on venait à dédaigner les bonnes manières, écho des bonnes mœurs et de la bonne conduite à la fois.

On a écrit — et je crois que l'auteur est Mgr Rouleau, directeur de l'Ecole Normale, à Québec — on a écrit des livres pour inoculer à la jeunesse les principes et les règles traditionnelles de la politesse et des convenances.

Il ne conviendrait point que les maîtres et les maîtresses de l'enseignement, que les parents eux-mêmes, laissent se perdre un trésor national d'un prix inestimable.

Maîtres et maîtresses doivent, en vérité, collaborer avec les

C. A. SEGUIN,
Secrétaire conjoint de la Commission Constituante du Congrès
Secrétaire de l'Association d'Education.

parents, dont ils sont les ayant-droit et les fondés de pouvoir. L'œuvre si ardue et si complexe de l'éducation fait appel à leur action combinée, en vue de la perspective réconfortante qui est de façonner les hommes et les femmes de demain.

Sans doute, les maîtres et les maîtresses s'étudient et se dépensent, avant tout, à l'instruction, au développement de l'intelligence, des facultés et de leurs opérations.

Présentement, je n'ai pas mission d'insister sur cette œuvre de pédagogie. Il existe des manuels autorisés. Il s'est fondé des écoles nouvelles où l'on s'applique à initier les instituteurs et les institutrices. Il y aura peut-être, un jour, des cours d'Université pour préparer à l'enseignement les professeurs des collèges et des séminaires.

Et, puisque nous traitons d'éducation morale et nationale, laissez-moi faire l'aveu public que, dans l'espace de treize années de profession, ma satisfaction, devant le labeur intellectuel, devant les bonnes manières de respect et de déférence, devant le langage et la tenue, devant les habitudes de volonté et devant le caractère sympathique des élèves Canadiens-Français de l'Université d'Ottawa, ma satisfaction a grandi jusqu'à l'admiration et à l'enthousiasme. Leur éducation n'a rien à envier à tout ce que j'ai rencontré de mieux, même en France ou ailleurs. L'étoffe est d'un tissu solide ; elle se prête à la façon avec souplesse et avec aisance.

Si l'éducation intellectuelle assouplit la mémoire, enrichit l'imagination, développe le jugement et la raison, c'est pourtant l'éducation de la volonté qui fait l'homme. Elle fait l'homme de cœur, l'homme de courage, l'homme de bien, l'homme de devoir et de probité.

Tout le dessein final de l'éducation de la volonté aboutit à la formation de l'homme et de la femme de caractère.

Conclusion.

Sera-t-il vrai, messieurs, que, dans le cours du vingtième siècle qui est à son aurore, la jeunesse canadienne-française

aura sa part d'influence, à côté des recrues des nationalités diverses, sa part d'influence dans le gouvernement fédéral et provincial du pays qui est le sien? — Oui, si ce Congrès d'éducation aboutit à nous garantir des hommes et des femmes de volonté et de caractère, aux fortes convictions patriotiques et religieuses.

Sera-t-il vrai que, au vingtième siècle, la jeunesse canadienne-française aura sa part d'influence dans l'Eglise du Canada, en vertu de son zèle pour l'apostolat, de ses superbes fondations religieuses, de ses collèges, de ses séminaires, de ses Universités, de tant d'œuvres diocésaines? — Oui, si ce Congrès d'éducation aboutit à forger l'âme des hommes et des femmes de volonté et de caractère, aux fortes convictions patriotiques et religieuses.

Sera-t-il vrai, messieurs, que, au vingtième siècle, la jeunesse canadienne-française aura sa part d'influence dans la vie économique et financière, en raison de ses talents et de ses capacités, de ses principes d'honneur, de probité, de dévouement dans les affaires municipales, civiques et sociales? — Oui, si ce Congrès d'éducation nous assure des hommes et des femmes de volonté et de caractère, soucieux de l'épargne et de la simplicité économique, aux fortes convictions nationales et religieuses.

Sera-t-il vrai que, au vingtième siècle, la jeunesse canadienne-française aura sa place et sa part d'influence dans les carrières libérales, du barreau, de la médecine, de la magistrature, du commerce, de l'industrie, de l'agriculture, grâce à ses facultés natives, à leur culture intense, à un labeur et à une persévérance inlassables? — Oui, si ce Congrès nous donne l'assurance d'avoir des hommes et des femmes de volonté et de caractère, aux fortes convictions patriotiques et religieuses.

Messieurs, ce Congrès d'éducation inaugure une œuvre grandiose, féconde, durable. Nous avons, derrière nos personnes, 200,000 Canadiens-Français, qui nous regardent, et qui attendent.

Cette attente ne sera ni vaine, ni illusoire. De l'union de vos esprits, de l'harmonie de vos sentiments doit jaillir la fécondité.

Et, dans cent ans, vingt millions de descendants canadiens-français sauront bénir la mémoire des vaillants et des preux, des intelligents et des dévoués organisateurs de ce premier Congrès. Il sera vrai encore que "les enfants d'aujourd'hui seront les hommes et les femmes de demain."

"Leur donner la vie est un présent cruel,
Sans l'éducation, sans ce bien plus réel!"

Personne n'a jamais douté de l'utilité, de la nécessité des écoles d'arts et de métiers. Ne serait-il pas urgent d'en établir pour nos compatriotes d'Ontario? M. l'abbé J. A. Myrand, curé de Sainte-Anne d'Ottawa, propose que le Congrès s'occupe de cette importante question.

Discours de M. le Curé J. A. Myrand.

M. le Président, Messieurs,

L'éducation de la jeunesse, non seulement académique, mais encore professionnelle, est la grande sollicitude de notre époque. Elle est le but vers lequel se portent toutes les pensées. Elle est l'objet de tous les regrets, comme de tous les vœux. Les tristes expériences du dernier siècle, le malaise et les anxiétés des temps présents, font sentir à tous que l'avenir dépend de la culture professionnelle aussi bien qu'académique, qui sera donnée aux générations naissantes.

On vous a parlé, messieurs, de l'école où se donne l'enseignement académique de nos enfants. C'est de l'enseignement professionnel à leur donner que je veux vous entretenir, ce soir.

Je viens donc présenter aux membres du Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario, un vœu, celui de faire surgir des écoles pratiques d'Arts et de Métiers.

I.—Utilité.

Parmi les enfants qui sortent des écoles élémentaires, un grand nombre est destiné à exercer quelque profession manuelle. Ce sont, en général, des enfants de condition modeste, fils d'employés, d'ouvriers et d'artisans, que leurs parents retirent de l'école, à douze ou treize ans, parce que leurs ressources ne leur permettent pas de continuer à les faire instruire, ou parce que ces enfants n'ont pas les aptitudes voulues pour l'étude, et que ce serait perdre temps et argent que de vouloir les pousser plus avant.

Que deviennent ces enfants? Trop nombreux, hélas! sont ceux qui courent les rues, sans aucun contrôle, pendant que les parents vaquent à leurs occupations quotidiennes; ou bien, las de pourvoir à leur subsistance, les parents eux-mêmes cherchent à se débarrasser d'une charge qui leur pèse, en trouvant une place quelconque, où les enfants soient acceptés pour leur entretien. Mais encore ces places sont-elles rares; elles ne présentent pas non plus les garanties morales; le plus souvent, elles ne facilitent pas à l'enfant l'apprentissage d'un métier qui puisse lui servir dans l'avenir; enfin, il faut bien le dire, bon nombre de ces garçons de douze à quinze ans sont encore trop faibles ou trop étourdis pour rendre à ceux qui les emploient des services appréciables.

Si on les accepte, ce sera la plupart du temps comme petits commissionnaires avec faible rémunération, et ainsi ces malheureux enfants passent leurs 14, 15 et 16 ans sans assurer leur avenir par la pratique d'un métier.

Il faudrait, de toute nécessité, enseigner un métier à ces enfants qui sont appelés à se suffire de bonne heure par leur travail. Mais les parents ne comprennent guère l'avantage d'un apprentissage méthodique; d'autre part, certains patrons abusent facilement de ces petits apprentis, et s'ils ne les emploient pas à des besognes qui sont au-dessus de leurs forces, ils se préoccupent fort peu de leur enseigner les secrets du métier.

Les enfants eux-mêmes, déjà habitués à l'indépendance, ont du mal à se soumettre à un patron, même bien disposé, car ces enfants ont souvent le défaut d'insolence ou de paresse.

Qu'arrive-t-il? Ces enfants se dégoûtent de l'apprentissage et après avoir passé, sans profit, par plusieurs ateliers ou divers magasins, ils finissent par retourner à la rue, où ils prennent des habitudes de vagabondage, d'intempérance et de fainéantise. Ils deviennent inutiles, encombrants, parfois même dangereux pour la société.

Et pourquoi? Parce que, de douze à seize ans, à ces moments décisifs de leur avenir d'ouvrier, le bonheur leur a manqué d'apprendre un métier.

Nombre d'ouvriers, messieurs, auraient fait d'excellents ouvriers, s'ils n'avaient pas été abandonnés à eux-mêmes au sortir de l'école.

II.—Projet.

Pour remédier à ces inconvénients, nous proposons aux membres du Congrès d'Education qu'ils prennent la résolution d'avoir, dans les centres populeux, des écoles pratiques d'Arts et de Métiers. Cette résolution, messieurs, est d'un intérêt national, car, comme on vient de vous le rappeler si éloquemment, nos enfants sont la race de demain.

Le but de ces écoles serait de ménager la transition entre l'école et l'atelier, de former des apprentis de valeur que les patrons de nos grandes industries seront heureux de recevoir et de bien payer.

Le programme serait, avant tout, celui d'un enseignement professionnel auquel on joindrait l'enseignement technologique, c'est-à-dire l'étude des matières premières, des outils, des procédés et des produits; on y ferait aussi l'enseignement technique qui comprend le travail du bois et du fer.

Ce programme imposerait de plus une revue de l'enseignement primaire, au moins pour les langues et le calcul.

Pendant les premiers mois, l'élève passerait successive-

ment dans chacune des spécialités enseignées; cette épreuve permettrait à l'enfant de discerner celle qui lui convient, et à la direction d'étudier les aptitudes de l'élève.

Dans la suite, suivant l'avis de ses parents et de la direction, l'élève s'adonnera au métier qui a sa préférence. Ces jeunes gens recevraient l'enseignement aussi gratuitement que possible. Les élèves qui auraient donné satisfaction pendant la durée de leur apprentissage, seraient ensuite placés au mieux de leurs intérêts par les soins des directeurs et des amis de l'Institution.

De sorte qu'arrivé à l'âge de 16 à 17 ans, un garçon sérieux et appliqué aurait déjà entre les mains un moyen assuré de gagner honorablement sa vie, car l'ouvrier qui possède un métier et qui veut s'en servir trouve toujours du travail et du pain.

III.—Moyens.

Ce projet est-il réalisable? Messieurs, il me semble que oui. Certes, pour assurer le succès d'une œuvre aussi utile et aussi nécessaire, il n'y a pas malheureusement à compter beaucoup sur les familles trop à la gêne, ou trop insouciantes de l'avenir de leurs enfants. Mais, il me semble qu'un résultat pratique et sérieux peut être assuré par la triple collaboration des autorités civiles, d'un personnel dévoué et compétent, d'un comité de patronage qui comprenne l'avantage de la fondation d'une telle œuvre et qui soit disposé à la soutenir par tous les moyens en son pouvoir.

(a) Le gouvernement et les autorités ne pourraient refuser de prêter leur concours effectif à une fondation de ce genre, soit en collaborant à l'installation des ateliers et de l'outillage, soit en accordant des allocations pour couvrir les premiers frais d'organisation, ou en octroyant des bourses ou des primes pour stimuler les élèves dans leurs travaux.

(b) Le rôle du Comité d'Initiative ou de patronage ne serait pas moins utile. Ce comité, constitué par les notables de la classe dirigeante, voire même les membres des confé-

rences de la société de St-Vincent de Paul, prendrait à cœur de promouvoir l'œuvre, de la faire connaître et apprécier, de recruter des sujets et de recueillir, en même temps, les ressources suffisantes pour leur entretien.

(c) C'est le comité qui choisirait le directeur. Il lui laisserait toute latitude pour l'installation des ateliers, le choix du personnel enseignant et la réglementation intérieure de l'école. Il s'agit ici, messieurs, on le voit, d'une œuvre absolument nécessaire et indispensable aux Canadiens-Français qui n'ont point, pour leurs enfants, de maisons d'enseignement technique, d'une œuvre qui intéresse au plus haut point l'avenir de nos familles, de l'industrie, de la société tout entière.

C'est une œuvre sociale, d'une excellence incontestée, à laquelle personne ne peut demeurer indifférent. Aussi, j'ai grande confiance que tous les membres du Congrès d'Education feront un accueil sympathique à la proposition suivante :

1—Considérant que c'est un malheur national qu'un grand nombre de nos enfants, au sortir de l'école primaire, soient condamnés à n'être que des journaliers et des hommes de chantier ;

2—Considérant que, pour le bien de la société, ces enfants, en recevant un enseignement professionnel, pourraient être des ouvriers de bon talent et de beau caractère ;

3—Considérant que c'est une affaire d'un intérêt national et de bien social que d'ouvrir des écoles d'enseignement professionnel à nos enfants ;

Les membres du Congrès d'Education, comptant sur le concours sympathique du gouvernement, de toutes les autorités civiles et des patrons de bonne volonté, verraient avec satisfaction l'établissement, dans les centres canadiens-français, d'écoles pratiques d'Arts et de Métiers.

* * *

Viennent ensuite quelques observations du Rév. Père L. LeJeune, qui insiste fortement sur la nécessité d'établir des

écoles d'arts et de métiers. Puis la motion suivante est adoptée:

"Proposé par M. le Curé J. A. Myrand, appuyé par le Rév. Père LeJeune, que le projet de la fondation d'écoles d'arts et de métiers soit renvoyé au Comité des intérêts généraux, afin qu'il s'occupe sans retard de sa réalisation."

Quand les congressistes se séparent, à onze heures du soir, tout fiers d'une journée bien remplie, ils se disent les uns aux autres: Quel triomphe que notre Congrès! Quelle belle manifestation de patriotisme pratique!

CHAPITRE IV.

Rapport du Comité des Intérêts Généraux. — L'Ecole Catholique. — Discours de M. l'Abbé S. Corbeil. — Discours de M. S. White. — Journal Officiel des Canadiens-Français d'Ontario. — Rapport de M. C. S. O. Boudreault.

Nous sommes arrivés à la deuxième journée du Congrès, 19 janvier. L'intérêt a-t-il diminué? L'enthousiasme s'est-il ralenti? Non, certes; la grande salle du Monument National est plus remplie que jamais quand le président, à dix heures et demie du matin, annonce la reprise des travaux.

M. G. W. Séguin présente le rapport du Comité des intérêts généraux.

Rapport du Comité des Intérêts Généraux.

Le Comité des intérêts généraux a l'honneur de présenter son rapport. Après une étude sérieuse des questions qui lui ont été soumises, il en est arrivé aux conclusions suivantes:

1—Considérant que les Canadiens-Français de cette province ont droit à un plus grand nombre de représentants dans la magistrature, il exprime le vœu que le Congrès s'occupe de cette question, et fasse des démarches auprès des autorités pour obtenir justice sur ce point.

2—Considérant que les Canadiens-Français de cette province n'ont qu'un représentant au Sénat, il demande que le Congrès fasse des instances auprès du gouvernement pour la nomination d'un autre sénateur canadien-français dans Ontario. (Le Comité a chargé M. Emmanuel Tassé de traiter ces deux questions.)

3—Votre Comité recommande l'adoption de la résolution suivante:

Considérant que l'école séparée est un héritage que nos

pères nous ont légué, après l'avoir conquis au prix de plus de vingt ans de lutte, et mis sous la garde de la Constitution de 1867 ;

Considérant que les grands hommes de 1840 à 1867, et ceux du Bas-Canada et ceux du Haut-Canada, ont attaché leur gloire à cette œuvre de liberté civilisatrice, et, par là, nous ont marqué de quel souci nous devons entourer l'école séparée, et avec quel zèle patriotique nous devons travailler à la mettre en un état toujours meilleur ;

Considérant que c'est dans l'école séparée que nos enfants recevront, dans une plus large liberté, une culture plus intégrale en conformité avec notre caractère national ;

Considérant que l'attachement dévoué que les Anglais de Québec manifestent pour leurs écoles dissidentes est un solennel exemple de l'amour fervent et généreux dont nous devons nous animer, à l'égard de nos écoles séparées dans Ontario ;

Les délégués au Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario ont résolu de faire appel à leurs compatriotes pour établir le plus possible d'écoles séparées, et les engager à les soutenir, même au prix des plus grands sacrifices, comme une œuvre d'intérêt national.

(M. l'abbé S. Corbeil est chargé de présenter cette résolution au Congrès.)

4—Le Comité n'est pas en mesure de proposer la fondation immédiate d'un journal qui serait l'organe des Canadiens-Français d'Ontario, mais il a été décidé qu'un journal français et catholique, indépendant des partis politiques, est absolument nécessaire dans cette province. Le Comité recommande de confier l'exécution de ce projet à l'Exécutif de l'Association. Cet organe officiel des Canadiens-Français d'Ontario ne devra être qu'un journal hebdomadaire. (MM. C. S. O. Boudreault et H. Chauvin parleront sur cette question.)

5—La question des hommes de chantier et celle de la colonisation, qui découle nécessairement de la première, seront traitées par le Rév. Père André Paquet, O.M.I., de l'Université

d'Ottawa. Ce Comité, comprenant la nécessité d'enseigner aux cultivateurs la culture intelligente du sol, a demandé à M. A. T. Charron de traiter cette question devant le Congrès.

6—Considérant que l'intempérance est un danger national chez les Canadiens-Français, et considérant qu'il est nécessaire que les laïques s'unissent au clergé pour arrêter les progrès alarmants de ce vice chez les nôtres, le Comité a résolu d'attirer sur ce sujet l'attention du Congrès. (Rapporteurs: Rév. M. J. Leclerc et M. J. B. T. Caron.)

7—M. le Curé A. Beausoleil et M. G. W. Séguin ont été priés de présenter un travail sur la nécessité de rallier d'une manière permanente les Canadiens-Français de cette province, et sur les moyens d'effectuer ce ralliement. M. G. W. Séguin insistera surtout sur la part que peuvent prendre les mutualités canadiennes-françaises dans ce grand mouvement.

Le tout respectueusement soumis.

C. A. SEGUIN,
Secrétaire.

Peu de discours ont été aussi goûtés que celui de M. l'abbé S. Corbeil sur l'école catholique. C'est un discours qu'on aimera à lire et relire.

Discours de M. l'Abbé S. Corbeil.

Monsieur le Président,

Messieurs les délégués du Congrès.

L'appel fait par le Comité des intérêts généraux, en faveur de nos écoles séparées, n'est pas un blâme jeté en plein Congrès à ceux de nos compatriotes qui maintiennent, chez eux, l'école publique. Nous croyons au patriotisme des Canadiens-Français d'Ontario, et donc nous nous persuadons que c'est pour des raisons souveraines qu'ils consentent à subir le mal de l'Ecole Publique. A ceux de nos compatriotes qui ouvrent l'école publique à leurs enfants, nous nous abstenons donc

d'infliger une censure, mais à ceux-là et à tous les Canadiens-Français d'Ontario, le Comité des intérêts généraux dont j'ai l'honneur d'être l'interprète, crie patriotiquement: "L'Ecole Publique, c'est le mal dont il faut garder nos enfants; l'Ecole Séparée, c'est l'idéal scolaire et c'est à sa lumière que nos enfants doivent vivre et grandir." Voilà le sens de la proposition sur l'école séparée qu'au nom du Comité, je vous prie d'acclamer. Et pour que vous fassiez meilleur accueil à cet appel en faveur de l'école séparée, au nom du Comité des intérêts généraux, j'offre à votre sérieuse considération deux motifs souverains.

I.

Messieurs les délégués du Congrès, c'est un devoir national d'établir au bénéfice de nos enfants et de multiplier dans Ontario nos écoles séparées. Messieurs, l'école publique est le moule où l'on veut jeter, sans accepter aucune distinction d'origine, cette pâte humaine et malléable qu'on nomme l'enfant, c'est le moule commun à tout enfant de quelque sang, de quelque foi que vivent ses parents. Tout enfant d'Ontario qui fréquente cette école en doit sortir frappé à une effigie qui n'est pas la nôtre; car une physionomie qui convient à tout le monde ne nous convient pas. .

Les auteurs du système scolaire d'Ontario ont vu que ce moule éclaterait si la culture religieuse y était donnée, car au milieu des protestants, l'unité du Credo est impossible; ces puissants hommes ont donc décidé que cette école ignorerait la religion. La loi parla et au bruit profane de sa voix l'on décrocha les emblèmes religieux aux murs de l'école populaire, et sur la flèche de son clocher, à la place de la croix abattue, l'on fit surgir la girouette.

Certes, je rendrai à ces législateurs de l'école publique le témoignage qu'ils n'étaient pas des impies; le plus illustre d'entre eux, Ryerson, même lui, lui surtout, était d'un esprit religieux; mais l'infinie division de leurs coreligionnaires en matière de foi amena ces protestants, ces puissants auteurs

de l'école publique, à la conception de l'école neutre. C'était un mal, mais à leur avis, je me le persuade, le moindre mal qu'il faut choisir.

Cependant, l'école publique à caractère neutre ne laisse pas d'être un mal. Elle est un mal puisqu'elle opère sourdement une déformation de l'homme dans l'enfant. Ecoutez bien, messieurs, cette explication.

L'homme, celui que Dieu a créé à son image (et c'est par ce côté qu'il est grand), l'homme, messieurs, est un être raisonnable, un être sociable, un être religieux. C'est par tous ces beaux endroits de son essence qu'il se sépare des animaux et qu'au-dessus d'eux il s'élève infiniment. Cependant, observant chez les animaux eux-mêmes le goût de l'attroupement et l'instinct, cette trace imprimée dans la bête de l'intelligence créatrice, l'impie a dit : "Ce n'est pas par ses dons de raison et de sociabilité que l'homme se range en dehors de la catégorie de la brute. Ce par quoi l'homme n'est pas animal, c'est son sentiment religieux ; oui, si l'homme est un être grand, un être d'une espèce autre que l'animal, c'est par la religion ; c'est par ce sentiment conscient d'un Dieu à adorer, à servir, que l'homme vaut s'il vaut mieux que l'animal, la bête des champs." Eh bien ! c'est justement ce côté plus divin de l'homme que l'école publique veut ignorer. L'école publique donne la culture académique, la culture sociale, selon des programmes tracés par des hommes qualifiés excellemment, et par cet endroit j'admire l'école publique ; mais cette même école néglige la plus précieuse des cultures, la culture religieuse de l'homme, et à cause de cela opère sourdement dans les jeunes âmes la plus grave des déformations humaines ; c'est donc pour ce mal de l'école publique que je la mésestime et en veux fermer les portes à nos enfants.

Messieurs, permettez-moi d'appuyer encore sur cette pensée. L'homme a été créé à l'image de Dieu ; c'est par cet endroit qu'il est grand aux yeux du Créateur et c'est pour cette raison que Dieu maudit l'homme violent qui tue son semblable. "Je vengerai la vie de l'homme assassiné, dit-il à Noé ; qui-

conque répandra le sang de l'homme sera puni de mort, car l'homme a été créé à l'image de Dieu.'' Eh bien! ce qui est grand dans l'homme au jugement de Dieu, cela même doit être tenu pour grand à vos yeux, Canadiens-Français. Or, l'école publique laisse périr dans l'âme de nos enfants cette trace divine. Non, Canadiens-Français, de cette école publique nous ne voulons pas.

Ici, je réponds à une observation: ''L'école publique, chez nous, est sous un nom différent l'école séparée, notre école possède les avantages de l'école séparée puisque, de fait, les élèves et l'institutrice sont catholiques, mais de droit, étant publique, notre école profite des taxes prélevées sur les propriétés protestantes.'' Messieurs, quoi que vous fassiez, votre école demeure sous la loi des écoles publiques et plus tard comme aujourd'hui la législation de l'école publique gardera son caractère anglais et areligieux ou protestant. Ce sera toujours en dépit de la loi que votre école publique aura le caractère religieux et catholique de l'école séparée. Votre école sera donc catholique, ou parce que vous réussirez à tromper l'autorité publique, ou parce que vous arriverez, à force d'obséquiosités, à rendre complaisants ceux qui vous surveillent. Consentirez-vous, Canadiens-Français, et ici j'en appelle à votre fierté de race, consentirez-vous, pour l'amour de quelques piastres, à prendre des postures de suppliants pour mendier des tolérances quand la Constitution de 1867 vous permet d'ouvrir des écoles séparées et de vous tenir là, debout, dans votre dignité d'hommes libres?

II.

Messieurs, je veux insister sur ce mal de l'école publique. J'ai dit qu'il était une déformation humaine sourdement effectuée dans l'âme de nos enfants. J'ajoute que ce mal est pour nous spécialement déplorable, il est une déformation nationale, car il mutile l'âme canadienne-française dans l'une de ses essentielles caractéristiques.

Messieurs, le Canadien-Français est marqué au coin de la

religion catholique non seulement comme individu, mais aussi comme race. Voilà une des profondes raisons sur lesquelles le Comité d'Education fonde la justice de ses réclamations scolaires: "La valeur ethnologique du Canadien-Français, dit-il, dépend directement de sa foi et de sa langue maternelle. Le Canadien-Français ne saurait abandonner ni l'une ni l'autre sans que sa mentalité en soit profondément modifiée au détriment de la société en général." Messieurs, vous avez applaudi hier avec ferveur ce magnifique rapport que le président du comité, Monsieur Martial Côté, nous présentait avec une vigoureuse éloquence; nous devons donc confesser que le grand mal de l'école publique, c'est d'opérer dans nos enfants, qui sont notre race de demain, une déformation du caractère national. Oui, tout penseur qui médite notre histoire le dit avec moi: "Le Canadien-Français, c'est le peuple de la croix." Les pères de la patrie canadienne-française ont voulu qu'il en fut ainsi. Cartier plantait la croix, à l'entrée même du Golfe Saint-Laurent; Champlain la dressait sur le rocher de Québec, près de Notre-Dame de la Recouvrance; Maisonneuve la portait au sommet du Mont-Royal; Montcalm la levait au sommet de Carillon; grâce à la piété de Joliet, Marquette et de la Vérendrye, la croix étendait ses bras tutélaires aux sources du Mississipi et sur les prairies de l'ouest, et nos pères, imitateurs de ces hauts exemples, semaient de grandes croix nos chemins de colonisation. Oui, c'est un Canadien en qui ne vit plus l'âme de la race, celui qui, après avoir médité notre histoire, passe sans s'émouvoir devant une école fréquentée par ses enfants, une école découronnée de la croix. Plantez-le sur vos écoles, cet arbre de vie et de résurrection, Canadiens-Français! Plantez-le! A bas la girouette! Là-haut la croix de la Rédemption! L'école couronnée de la croix, celle-là c'est l'école séparée, c'est notre école à nous, la nôtre vraiment. Celle-là fera revivre dans nos enfants la vénérée physionomie des ancêtres; formée par elle, l'âme de nos enfants rendra le son même que rendait l'âme de nos pères, un son catholique et français. Evacuez l'école publique: c'est le lieu de déformation na-

tionale, Canadiens-Français ; bâtissez, multipliez l'école séparée, c'est le lieu d'une culture complète et nationale !

III.

J'ai dit que c'était un devoir national pour nous de bâtir l'école séparée afin de garder nos enfants du mal d'une grave déformation. J'ajoute un deuxième motif d'être partisan fervent de l'école séparée.

C'est le devoir de la génération dont vous êtes les délégués, de transmettre à la génération qui se lève le patrimoine national et de le transmettre intégralement.

Messieurs, dans l'antique Grèce, au jour où l'adolescent inscrivait son nom dans le registre des citoyens, il jurait de léguer à ses fils la patrie plus grande, aussi grande au moins qu'il l'avait reçue. Eh bien ! ce serait trahir ce devoir patriotique que d'abandonner l'école séparée. L'école séparée, c'est l'une de nos plus précieuses institutions, c'est l'une des meilleures parts de l'héritage national. Quel héritage glorieux et sacré, vous le puis-je dire assez énergiquement ! Cet héritage, nous le tenons de nos grands Canadiens de l'autre siècle. Au cours d'une lutte de plus de vingt ans, et notamment aux heures rudes de 1841-43-50-55-63, Lafontaine, Viger, Quesnel, Taschereau, Parent, Taché, Morin, Cartier, Sicotte se sont levés magnanimement et leur attitude ferme fit fléchir le fanatisme qui sévissait dans Ontario. Ces hommes d'Etat ne voulurent point permettre que les fils de leur race, passés dans cette province-ci, fussent frustrés de la culture catholique et française, car le sang (ils l'ont cru, ces immortels génies !) le sang, dis-je, qui coule dans nos veines, la langue qui vibre sur nos lèvres, la foi qui ouvre à nos yeux de divins horizons, font de nous une race supérieure aux races aux hochets d'or. Puis, après avoir fait cette conquête de l'école séparée, nos pères ont mis cet héritage sous la garde auguste de la Constitution de 1867. Compatriotes, lâcherons-nous cet héritage ? Laisserons-nous périr cette institution nationale ? Renverserons-nous ce monument d'une longue et sainte bataille ? Non, non, nous ne le

Sa Grandeur Monseigneur E. A. LATULIPE,
Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès, membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

voulons pas! Oh! si la foi des ancêtres, si le culte de nos grands hommes du dernier siècle ne vous avaient remués et n'avaient avivé en vous un sentiment d'estime et d'amour pour nos écoles séparées, j'aurais dit: Compatriotes, croyez à l'excellence de cet héritage national, croyez-y, puisque les hommes d'Etat même dont Ontario s'honore ont mis leur gloire à bâtir, de concert avec les nôtres, l'école séparée, et je vous nommerais les Baldwin, les Hincks les McNabb, les Sherwood, les Richards, Sanfield McDonald, Sir John A. McDonald, et l'honorable Scott. Ryerson lui-même, le surintendant de l'instruction publique du Haut-Canada, cet homme dont le puissant avis prévalut toujours dans le conseil des Ministres des Canadas-Unis, Ryerson lui-même protestait de son zèle pour l'*école séparée*, et la voulait aussi libéralement établie dans Ontario que l'*école dissidente* l'est dans Québec. Ecoutez cette déclaration qu'il fait à Mgr de Charbonnel, de Toronto, dans sa lettre du mois d'août 1854: "When public men have said that they will advocate granting the same privileges to the roman catholics in Upper Canada as are enjoyed by protestants in Lower Canada, they are quite right and say no more than I have said from the beginning, no more than I have sincerely intended." Ryerson, ce créateur du système scolaire d'Ontario, disait encore à l'honneur de l'école séparée: "Elle est l'élargissement de la pierre angulaire sur laquelle je veux fonder l'instruction publique dans le Haut-Canada": "It widens the basis of the common school system."

Ah! si vous ne m'en croyiez pas, compatriotes, quand je célèbre notre excellent héritage scolaire, j'en appellerais encore aux pères de la Constitution de 1867 et je vous dirais: "Croyez-en au génie de ces nobles fils de la patrie dont les mains puissantes ont pétri le *Dominion of Canada*; ceux-là ont hautement apprécié l'école séparée et à ce point qu'ils ont voulu en faire consacrer le privilège dans la Constitution comme une base de civilisation pacifiante et civilisatrice. Honte, donc! Honte aux Canadiens-Français qui resteraient indifférents au sort de l'école séparée et qui consentiraient à la ruine de cet héritage auguste, glorieux, sacré!

Messieurs, je sais qu'il est des raisons qui justifient exceptionnellement et provisoirement le maintien des écoles publiques. Mais la raison d'argent ne devrait jamais prévaloir au détriment de l'école séparée. Quoi donc! pour l'amour de quelques piastres, mes compatriotes consentiraient à envoyer leurs enfants à l'école publique, c'est-à-dire à une école d'où nos enfants reviendraient avec des pensées moins religieuses et des sentiments moins français! L'expérience, hélas! nous l'a révélé: il est des coins d'Ontario où nombre de nos enfants, élèves de l'école publique, sont animés d'une mentalité qui n'est plus la nôtre.

S'il en est qui refusent à cet intérêt national de l'école séparée le sacrifice du sou d'or, pour réveiller leur âme aux belles générosités je mettrai sous leurs yeux les hauts exemples des Français de la mère-patrie et des Canadiens-Français des Etats-Unis. Ces frères magnifiques payent intégralement les taxes des écoles publiques, et, — car tel est leur patriotisme et telle leur conscience, admirables! — ils ne laissent pas de bâtir leurs écoles paroissiales. A ces compatriotes coupables, je donnerai encore un exemple qui vous touchera de plus près, celui des 15,000 membres de l'Union St-Joseph, Canadiens-Français d'Ontario, qui ont applaudi à l'œuvre du "sou collégial" inauguré par leur Exécutif. Non, pour l'amour de quelques piastres à gaspiller en plaisirs ou à entasser sordidement, aucun de mes compatriotes ne commettra cette félonie de sacrifier notre école à nous, l'école séparée, cette excellente part de l'héritage national.

Je termine, messieurs les délégués, avec un mot fort beau de deux grands ancêtres.

Champlain, fondateur de Québec, écrit à la reine régente: "Dans la vallée du Saint-Laurent, voici que j'ai planté et pour toujours le *lys très chrétien* de France." Montcalm, ce héros de notre dernière guerre, le soir d'Oswego, harangue ses soldats vainqueurs et leur dit: "Plantez des lis; plantez des lis, le *lys très chrétien* de France; *date lilia.*" Qu'est-ce donc qu'ils voulaient dire, ces grands ancêtres, en ce langage

d'images gracieuses? Ils rêvaient de cette belle civilisation, gloire de nos pères, que le lis de France symbolisait, civilisation faite de foi catholique et de langue française. Eh bien! compatriotes, mes frères, l'Ecole Séparée qui est, elle seule vraiment, le prolongement, l'élargissement de notre foyer familial et de notre église paroissiale, est, elle aussi, excellemment, le lieu de culture catholique et française. Bâtissez, compatriotes, multipliez vos écoles séparées, c'est là que va croître le lis très-chrétien de France. Multipliez, multipliez vos écoles séparées. Avec la voix des ancêtres Champlain et Montcalm, je vous crie: Plantez des lis! Plantez des lis!

Discours de M. S. White.

M. S. White, avocat de Cobalt, prend ensuite la parole. Il se dit heureux d'assister à la grandiose manifestation de patriotisme qu'il a sous les yeux en ce moment. Plus que jamais il est fier de se dire Canadien-Français. Il affirme que les droits des Canadiens-Français à leurs écoles, à leur langue, à tous les privilèges qu'ils revendiquent, sont imprescriptibles, remontent à une lointaine et indiscutable origine. Il insiste sur la nécessité de réclamer *nos droits* et *tous nos droits*. "Ce n'est pas en mendiants implorant la tolérance, dit-il, mais en hommes libres réclamant leurs droits inaliénables de premiers occupants du sol, que nous devons nous présenter devant les gouvernements du jour, pour leur rappeler les engagements solennels pris au nom de la couronne, comme en celui de la justice."

M. C. S. O. Boudreault, chargé par le Comité des intérêts généraux de traiter, devant le Congrès, la question de la fondation d'un journal qui serait l'organe officiel des Canadiens-Français d'Ontario, présente son rapport.

Rapport de M. C. S. O. Boudreault.

Monsieur le Président, Messieurs.

Au sein de la population canadienne-française de l'On-

tario, la nécessité d'un ralliement s'est fait longtemps sentir. Partout on avait à lutter pour empêcher la nationalité de périr; partout on avait l'intime conviction que l'union donnerait de la force aux groupements épars de Canadiens-Français de la province. Aussi, est-ce avec un soupir de soulagement que fut accueillie la nouvelle de la préparation d'un Congrès Canadien-Français d'Education. Le Congrès, c'était la réalisation d'espérances longtemps caressées, la perspective d'un sort plus heureux, la certitude d'un regain de vitalité nationale. Approuvé, encouragé, aidé, le Congrès a été préparé et est actuellement un fait accompli. Reste à se demander quel sera son lendemain.

Jusqu'à présent, le défaut d'union des Canadiens-Français a été cause de la méconnaissance de leurs droits par les gouvernants. L'expérience enseigne, en effet, qu'on obtient justice, non parce que justice est due, mais parce qu'on est en état de réclamer justice.

Pour donner l'union aux Canadiens-Français de cette province, pour établir entre eux une communauté d'idées et de sentiments, pour les faire se connaître, s'entendre, se comprendre et s'aider, en un mot, pour assurer le permanent succès du présent Congrès, il faut la fondation d'un journal canadien-français qui soit l'organe officiel de l'élément français de l'Ontario. Telle est l'opinion, voire même la conviction du Comité des intérêts généraux de l'organisation préliminaire au Congrès actuel.

Le journal, voilà le grand facteur de combat des temps modernes! C'est par lui que les idées se répandent, que l'opinion publique se réveille, que droits et intérêts sont défendus et sauvegardés. Par lui aussi et surtout, on façonne la mentalité d'un peuple. Inutile de s'étendre longuement sur ce chapitre. C'est universellement connu et reconnu.

Si les Canadiens-Français de l'Ontario veulent exercer une pression quelconque sur les gouvernements, s'ils désirent accroître leur prestige vis-à-vis de l'élément anglais, s'ils

jugent opportun de se prémunir contre la contamination de leur caractère distinctif; s'ils ont à cœur de transmettre intact à leurs descendants l'héritage national, moral et religieux, reçu de leurs ancêtres, il leur faut fonder un journal qui soit véritablement canadien-français.

Songer à établir un quotidien, ce serait peine perdue. Il ne saurait naître viable. Tous les experts en matière de journalisme nous appuieront dans cette assertion.

Il est possible, cependant, et même relativement facile, de fonder un journal hebdomadaire. Ce journal, grâce à la poussée vigoureuse que lui donnera le Congrès, et grâce à l'encouragement qu'il recevra de la part de nos compatriotes, acquerra vite une grande importance. Quand il parlera, ce sera au nom des 200,000 Canadiens-Français d'Ontario.

Ce journal, dont la direction reposera entre les mains de l'Exécutif du Congrès, et dont la rédaction sera confiée à un journaliste aux principes sains et vigoureux, fera l'éducation des Canadiens-Français d'Ontario. Il relèvera leurs aspirations nationales, stimulera leurs efforts sur le terrain économique, leur inculquera de saines notions de vie sociale, les mettra en garde contre les pièges tendus à la morale et à la foi. Il sera, selon le désir du regretté Monseigneur J. T. Duhamel, un journal absolument indépendant en politique et tout dévoué aux intérêts de la religion et de la nationalité.

En ce qui concerne les détails de la publication d'un tel journal, on devrait s'en reposer sur l'Exécutif du Congrès.

A l'assemblée présente, nous demandons d'approuver la fondation d'un organe hebdomadaire officiel du Congrès et de confier à l'Exécutif la tâche de le faire publier.

CHAPITRE V.

La Tempérance. — Discours de M. le Curé Joseph Leclerc. — Statistiques. — Rapports de M. O. A. Rocque et du Rév. Père G. Lebel, S.J.

C'est à trois heures et demie seulement que commence la

séance de l'après-midi. On s'occupe d'abord de la tempérance. Quelle est l'attitude du Congrès sur cette question? Quelle direction entend-il donner aux Canadiens-Français d'Ontario? Cette attitude, M. le Juge Constantineau la définit bien clairement.

1—Réglementation de la vente des boissons enivrantes.

2—Réduction du nombre des débits de boissons.

3—Triomphe de la vertu de tempérance, et non de la prohibition.

Deux excellents discours ont été prononcés sur cette question: l'un par M. l'abbé Joseph Leclerc, curé de la Chute-à-Blondeau, l'autre par M. J. B. T. Caron, avocat, d'Ottawa. Nous devons, à notre grand regret, nous contenter de reproduire le premier, M. Caron n'ayant pu nous communiquer le sien.

Discours de M. le Curé Joseph Leclerc.

La question de la tempérance est, avant tout, une question de morale et de religion; mais c'est aussi une question d'ordre social, et d'économie publique et privée.

Cette question a, de tout temps, préoccupé les sages, les amis de l'humanité et les esprits soucieux du bonheur de leurs concitoyens.

L'alcoolisme est un fléau qui frappe toutes les nations. C'est une des plaies les plus inguérissables qui affligent l'humanité. Et cette passion est répandue dans toutes les classes de la société qu'elle ruine et décime, en lui apportant un cortège de maladies et de misères de toutes sortes.

Notre race n'a pas su résister à la contagion générale, et le virus alcoolique affecte notre corps social. L'intempérance est comme un ver qui ronge la racine de notre arbre national.

Nos braves populations agricoles n'échappent pas à ce désastre; et nos classes ouvrières, encore si morales et si saines, subissent sa lamentable influence.

Ayons le courage de reconnaître et de dire la vérité. Il

semble qu'il faille, à notre génération actuelle, les liqueurs les plus alcooliques, et souvent d'une falsification effrontée. De telles liqueurs portent, à la santé publique, les atteintes les plus graves, et font dans l'organisme des individus, d'effrayants ravages.

Il se fait, heureusement, depuis quelques années, un mouvement énergique et persévérant en faveur de la tempérance: mouvement inspiré par nos Seigneurs les évêques. Des laïques intelligents, bien animés et soucieux de la prospérité et de l'avenir de notre race, ont appuyé et secondé ce mouvement, qui a déjà donné des résultats féconds et heureux.

Notre *Congrès* d'Education ne pouvait, messieurs, se désintéresser de cette question; et ce lui sera assurément un titre de plus à la gratitude des Canadiens-Français d'Ontario, que d'en avoir fait un article de son programme.

J'ai été prié de vous faire connaître les *meilleurs moyens de rendre le peuple tempérant.*

Ces moyens sont: 1o—Moyens d'Ordre Intellectuel. 2o—Moyens d'Ordre Moral. 3o—Moyens d'Ordre Religieux.

I.—Moyens d'Ordre Intellectuel.

Enseignement anti-alcoolique.

(a) Par l'école. L'éternelle lutte pour la possession des âmes a lieu surtout sur le terrain scolaire. Même les règlements et l'enseignement des lois d'hygiène à l'école, sont une preuve de la préoccupation des gouvernements, en vue de la formation et du développement des corps. Eh bien! nous, qui voulons former les générations futures, saines, morales, religieuses et tempérantes, nous considérons que ce travail laborieux doit commencer à l'école par l'enseignement anti-alcoolique.

Sans doute, cette éducation devrait se faire au sein de la famille, et le foyer domestique devrait être la première école. Mais combien de familles où l'enfant aura le mauvais

exemple sous les yeux, si encore il n'y reçoit l'amour de la boisson! Dans combien d'autres l'enfant ne recevra, en fait de convictions et de préparation, rien du tout, grâce à l'insouciance ou au peu d'intelligence des parents.

Il y a 95 chances sur 100 que la génération de demain sera tempérante, si elle a appris à l'école la crainte et l'horreur de la boisson. L'enfant qui, jusqu'à l'âge de vingt ans, ne trempe pas ses lèvres dans l'alcool, ne deviendra jamais un intempérant. Du moins, le cas se produit rarement: l'expérience le démontre.

(b) La conférence est une sorte de leçon familière très goûtée par le public et très à la mode de nos jours. C'est un moyen efficace de propagande anti-alcoolique; et il serait à souhaiter qu'on la multipliât partout. Des conférenciers bien documentés, et au verbe patriotique, ont obtenu, ces derniers temps, des résultats réellement étonnants.

(c) Les tracts, les revues et les journaux sont, de nos jours, le véhicule ordinaire de la pensée. L'âme s'ouvre facilement pour y laisser pénétrer l'idée d'une revue ou d'un journal. Notre devoir est d'utiliser la puissance de la presse pour le bénéfice de la noble cause de la tempérance.

La connaissance des maux engendrés par l'alcoolisme et l'intempérance, de leurs malheureux effets sur le corps, l'intelligence, la volonté, des ruines qu'ils accumulent sur l'individu, la famille et la société, est bien de nature à faire aimer la tempérance et à garantir notre peuple du vice contraire.

On ne sait pas assez que l'alcool peuple de ses victimes les hôpitaux, les asiles de mendicité, les prisons et les maisons de fous; que c'est un fauteur de suicides, et le grand pourvoyeur des cimetières.

La raison, cette noble faculté qui nous distingue des bêtes, est l'un des plus grands bienfaits que nous ait départis l'Auteur de tout don. Eh bien! dans l'ivresse, cette vue de l'âme s'obscurcit. Ses facultés sont troublées comme un essaim d'abeilles dont la ruche serait remplie de fumée. On deman-

dait un jour à *Platon* d'où lui venait tant de sagesse: "J'ai consumé plus d'huile dans ma lampe que de vin dans ma coupe", répondit-il.

Une bonne réputation vaut plus que richesse, dit Salomon. Elle est préférable aux parfums les plus précieux, ajoute le même *sage*. Les parfums de la bonne réputation réjouissent les âmes; ils répandent au loin une odeur de céleste suavité. La considération qui suit une sage conduite est donc un bien sans prix, et l'on peut dire avec Caton l'Ancien: "Si vous perdez tout, souvenez-vous de conserver l'honneur." Certains vices offrent un beau côté: ils ont de l'élégance, de l'éclat ou de la grandeur. Mais dans l'ivrognerie tout est laideur, avilissement et destruction. C'est un opprobe et une honte.

Le malheur est encore plus grand quand le fléau de l'intempérance frappe une famille.

Un père ivrogne, qu'est-il au point de vue matériel et au point de vue moral? Il devient un tyran de ses subordonnés. Ce n'est pas qu'il ait toujours un cœur barbare et fermé à tout sentiment de tendresse paternelle: mais son insatiable passion le rend cruel, à force de le rendre égoïste. Combien d'enfants sont abandonnés à la faim, parce qu'un père dissipateur a bu ce qui aurait suffi à leur subsistance.

La femme qui a le courage d'épouser un buveur se prépare de longs jours de larmes et de désolation. Elle verra la décadence de la maison sans y porter du secours. Spectatrice muette, impassible, elle imposera trève à ses larmes et à ses gémissements de peur d'exaspérer l'auteur des malheurs de la famille: affreuse situation!

Les pères et les mères périssent rarement frappés par le poignard d'enfants ivrognes. Mais leur vie est torturée, abrégée par les chagrins, les vexations et les indignes procédés des enfants adonnés à l'intempérance.

Une famille sobre est comme un paradis en ce monde; une famille d'ivrognes est comme une sorte d'enfer en cette vie. Quand l'incendie a brûlé une maison, souvent elle renaît de

ses cendres plus belle qu'auparavant; lorsque le feu de l'intempérance a dévoré un patrimoine, détruit une famille, voit-on cette famille retrouver son ancienne prospérité et ce patrimoine retourner à ses anciens possesseurs? Combien de familles sont ruinées non par le feu ou l'eau, mais ruinées par l'alcool, et ruinées sans espoir! L'étincelle qui commence l'embrasement d'une maison l'attaque tantôt par le faîte, et tantôt dans les étages inférieurs; mais le résultat est toujours le même: un monceau de cendres fumantes. Soit que le feu de l'intempérance attaque une famille par le sommet qui est le père, ou par le milieu, c'est-à-dire par les enfants, l'effet ne sera pas différent: c'est un incendie commencé, qu'il est difficile d'éteindre, et qui successivement détruira tout de fond en comble.

Voilà, messieurs, les grandes lignes de l'enseignement anti-alcoolique: par l'école, par la conférence et par les revues et journaux. Cet enseignement est propre à faire comprendre que l'intempérance est génératrice de tous les vices, et opposée à toutes les vertus.

II.—Moyens d'Ordre Moral.

1o. La loi. Une société ne saurait vivre de chimères; elle a besoin de réalités au nombre desquelles sont: le bon sens public, la moralité publique, la fortune publique, la santé publique et l'ordre public. Or, l'intempérance est nuisible à toutes ces grandes choses.

Le "bon sens public" n'est pas assez vigilant, ni assez clairvoyant pour connaître les dangers de l'alcoolisme, et il n'est pas assez fort pour en repousser l'invasion.

Les cours d'assises et la police correctionnelle savent combien l'ivrognerie est féconde en tumultes. Que de querelles, de rixes sanglantes, d'agressions injustes, de coups portés inconsidérément et d'assassinats sont venus après l'ivresse! Que de crimes contre les propriétés, contre les personnes et contre l'ordre public n'ont pas une autre cause! "Les liqueurs fortes, s'écriait le père Mathew, sont la cause des malheurs et des

humiliations qui ont avili notre pays.'' Les statistiques de la criminalité démontrent que l'intempérance fournit le plus grand pourcentage parmi les criminels.

Autant d'ivrognes, autant de fortunes impossibles. L'indigence s'établit en permanence dans les familles où les pères et les fils portent à Bacchus le fruit de leurs travaux. Une population ouvrière, adonnée à l'ivrognerie, ne réservera rien pour les éventualités de l'avenir; viennent une stagnation des affaires, un arrêt subit du travail, cette population sera plongée dans la misère. Les revenus du gouvernement fédéral, accise et douane, provenant des liqueurs, se sont élevés en 1909 à quinze millions de piastres. L'intempérance coûte $17.00 par tête ou $40.00 par famille annuellement, au Canada. Un peuple d'ivrognes (je ne dis pas que notre peuple est un peuple d'ivrognes, mais je constate un fait général) un peuple d'ivrognes est un peuple d'indigents, un peuple d'enfants sans raison, sans moralité, sans fortune et dépourvu de santé.

Non, l'abus des liqueurs n'est pas hygiénique. Les agitations convulsives, les ardeurs incendiaires, les sensations excessives, les grandes douleurs physiques ou morales, tristes conséquences de ces désordres, altèrent la santé non seulement des coupables, mais encore des membres de leur famille. Comment des enfants qui ont reçu un sang appauvri, un tempérament très sensible, acquerraient-ils une taille avantageuse, une grande force et un tempérament riche d'un sang excellent? Avec les progrès de l'intempérance, nous voyons disparaître la longévité, les hautes statures, les agréables couleurs, indices de la santé, et les traits majestueux où se peint la vertu.

Nulle autorité, fédérale, provinciale ou municipale, n'a le droit de spéculer sur le vice, sur les grandes choses que nous venons d'énumérer, sous prétexte d'intérêt financier. L'autorité doit aider par des dispositions particulières à extirper l'intempérance d'un pays. Ces dispositions sont:

(a) La police des cabarets, débits de boissons, réglementation sévère de la vente.

(b) Diminution du nombre des débits de boissons; par

exemple, par l'option locale ; et rendre cette option plus facile, en abaissant le nombre des solliciteurs d'une si excellente mesure.

(e) Répression des fraudes.

Nous voyons que, dès les débuts de notre colonie, par un ordre en conseil passé en France, sous l'autorité du roi, année 1659, les peines les plus sévères sont portées contre ceux qui se rendaient coupables de vente illicite de boissons. L'année dernière, une grève monstre de 100,000 personnes eut lieu, en Suède. Le gouvernement, qui contrôle la vente des liqueurs, a prohibé telle vente durant tout le temps de la grève ; ce qui a évité des misères et vraisemblablement des catastrophes nationales.

2o—Organisation. Ligues et sociétés de tempérance.

Vers 1840, l'usage immodéré des boissons menaçait de causer un mal énorme à notre peuple. On a organisé partout des sociétés de tempérance, et chacun sait le résultat heureux qu'ont obtenu ces sociétés. Les croix publiques de tempérance et les petites croix noires des familles attestent que le démon de l'ivrognerie a été vaincu. Dès 1809, en Angleterre, et dans les pays du nord de l'Europe, on a organisé des ligues anti-alcooliques, et ces ligues ont réussi à extirper presque partout l'alcoolisme qui causait la ruine de ces peuples.

III. Moyens d'Ordre Religieux.

Prédications, retraites, prières, sacrements.

Cinquante mille personnes étaient naguère rassemblées à Cork, pour honorer la mémoire d'un bienfaiteur de l'humanité. Une magnifique statue en bronze lui était érigée, et sur le socle on lisait : "A Mathew, l'apôtre de la tempérance, tout un peuple reconnaissant." Il a trouvé la gloire auprès des hommes, sans l'avoir cherchée ni désirée. L'ivrognerie inondait les Iles Britanniques de maux innombrables. Le gouvernement anglais avait favorisé l'usage des liqueurs fortes, hélas! avec trop de succès. Le mal était devenu si intolérable que

ce gouvernement, justement alarmé, dut recourir aux moyens de protéger les populations contre ce terrible fléau ; mais l'avarice des percepteurs savait éluder les prescriptions en permettant la fabrication clandestine des boissons dangereuses. L'Angleterre, l'Ecosse, et surtout l'Irlande, étaient si profondément atteintes du vice de l'ivrognerie, que la philanthropie et le protestantisme n'y savaient aucun remède.

Cependant, Dieu suscita l'apôtre de la tempérance, Mathew. On venait en foule auprès de cet apôtre, renoncer au vice le plus abrutissant et s'enrôler sous la bannière d'une des plus utiles vertus. Et il fut le sauveur de son peuple.

Sans le secours de Dieu, ni la conduite la meilleure ne sera persévérante, ni les desseins les mieux conçus ne seront couronnés de succès. Nul ne sera tempérant, si Dieu ne lui en fait la grâce. Mais quels moyens nous assurent les secours de Dieu dans nos besoins? Ce sont : 1o—la prière ; 2o—les sacrements.

Je me contente, ici, de signaler seulement ces deux grands moyens d'Ordre Religieux. Nous savons tous que sans Dieu, nous ne pouvons rien ; mais nous pouvons tout en Celui qui nous fortifie.

Demandez, et vous recevrez ; cherchez, et vous trouverez ; frappez, et l'on vous ouvrira. Car quiconque demande, reçoit ; à celui qui frappe, on ouvrira. (Luc XI, 9, 10.)

Dans l'ordre naturel, l'homme s'empare des forces de la nature, et il opère des choses merveilleuses : à combien plus forte raison, dans l'ordre surnaturel, fera-t-il des prodiges de vertu, en s'appropriant les forces de Dieu, surtout par la réception des sacrements.

Pourquoi donc serions-nous obstinés à nous saturer des plaisirs grossiers, ignobles et féconds en maux de tous genres, tandis que la bonté de notre Père céleste nous en présente, déjà en ce monde, de bien supérieurs, et par la vivacité, et par la gloire, et par le mérite? Pourquoi consumer notre vie et nos forces à essayer, comme l'enfant prodigue, de vivre à la

manière des pourceaux, pendant que l'abondance de tous les biens nous attend dans la maison de notre Père? Ayons un soin raisonnable de notre corps; mais n'oublions pas notre âme, notre intelligence, notre dignité, notre conscience, nos immortelles destinées.

Laeti libamus sobriam
Profusionem spiritus.

Buvons dans notre joie la sobre ivresse de l'esprit.

La seconde partie de la séance de cet après-midi était réservée à la *Statistique.*

Voici, d'abord, le rapport présenté par le Comité chargé de cet important travail.

Monsieur le Président, Messieurs,

Les travaux préliminaires du Comité des Statistiques se résument à la rédaction d'un questionnaire se rapportant à la condition religieuse, nationale, morale, intellectuelle, scolaire, industrielle, agricole et financière de chaque groupement de Canadiens-Français dans la province d'Ontario. Ce questionnaire a été imprimé à plusieurs milliers d'exemplaires, et répandu, autant que possible, dans les districts où l'élément canadien-français formait un facteur assez important de la population.

Votre Comité considère qu'il ne serait ni sage, ni opportun de baser un rapport sur les renseignements incomplets reçus jusqu'ici, mais il recommande que lecture soit donnée au Congrès des faits contenus dans les rapports du R. P. G. Lebel, S.J., et de MM. O. A. Rocque et S. Ducharme, et que le tout soit référé au Comité Général Exécutif, afin que celui-ci avise aux moyens de faire continuer ces recherches.

J. A. DOYON,
Secrétaire.

Le Congrès a ensuite le plaisir d'entendre la lecture du rapport présenté par M. Rocque, d'Orléans.

Rapport de M. O. A. Rocque.

Monsieur le Président, Monseigneur,[1] Messieurs,

Nous avons entendu la lecture du rapport du Comité d'Education de ce Congrès, nous démontrant, d'une manière claire et précise, la nécessité de l'enseignement bilingue, les lacunes dans le système actuel et les réformes à y faire. Vous avez donné une preuve de votre approbation par vos applaudissements à l'éloquent rapporteur.

Il nous reste cependant quelque chose à y ajouter et le Comité des statistiques s'en est chargé; c'est de démontrer le besoin de cette éducation nationale qui nous permettrait de conserver la langue de nos pères, dans toute sa pureté et sa beauté, tout en travaillant harmonieusement avec nos concitoyens de langue anglaise au développement de notre beau pays; et le danger d'empêcher le succès de ce Congrès par notre manque d'union et de fermeté et par nos jalousies personnelles. Le Comité m'a chargé de préparer ce travail. Nous basant sur les rapports reçus de différents districts dans l'est de la province d'Ontario, où se trouvent groupés les Canadiens-Français, nous avons l'honneur, M. le Président, de soumettre à votre considération et à celle des délégués, ce rapport des statistiques des comtés de Carleton, de Russell, de Prescott et de la cité d'Ottawa, ainsi que des comtés de Glengarry et de Stormont et des villes de Cornwall et d'Alexandria.

Comme les renseignements nous ont été fournis de différentes sources dans ces deux groupes de districts, nous avons cru à propos de les séparer dans notre rapport, afin de le rendre plus compréhensible aux délégués.

Nous commençons par le groupe comprenant les comtés de Russell, Prescott, Carleton et la cité d'Ottawa.

En consultant le recensement de 1901, nous trouvons que la population catholique était de 79,208, dont 58,272 d'origine

1. Mgr J. O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa.

française. En 1909, d'après les informations reçues des curés et d'autres personnes renseignées, informations qui ont été en partie vérifiées par l'examen des documents officiels, nous trouvons une population catholique de 79,607, dont 57,547 d'origine française. De ce nombre, nous ne comptons que 18,083 Canadiens-Français pour la ville d'Ottawa, que beaucoup portent à 23,000, ce qui paraîtrait plus exact. Si nous ajoutons trois paroisses du diocèse d'Ottawa, en dehors de ce district, mais dans la province d'Ontario, la population sera augmentée d'environ 1,606 catholiques, dont 272 d'origine française. Ce qui forme une population totale catholique, dans cette partie d'Ottawa qui se trouve dans l'Ontario, de 81,213, dont 57,819 d'origine française, si celle d'Ottawa est de 18,000; de 62,819 si on la porte à 23,000. Dans Carleton, nous avons 6,200 catholiques, dont 2,750 d'origine française. Dans Prescott, nous avons 21,056 catholiques, dont 19,261 d'origine française. Dans le comté de Russell, nous avons 20,865 catholiques, dont 17,453 d'origine française.

Nous avons 45 paroisses dans la partie du diocèse d'Ottawa qui se trouve dans l'Ontario. Treize paroisses, dont la majorité est de langue anglaise, sont desservies par des curés de cette langue, à l'exception d'une seule.

Dans le comté de Prescott, avec une population catholique de langue anglaise de 1,795, il y a onze ou douze classes dans les écoles catholiques dirigées par des instituteurs ou institutrices de langue anglaise. Dans le même comté, avec une population de 19,000 d'origine française, sur une population totale de 24,000, nous comptons quinze fonctionnaires anglais occupant des charges importantes, et six d'origine française occupant des emplois secondaires. Ces emplois dépendent des gouvernements et des municipalités. Un certain nombre des écoles publiques sont bilingues. Toutes les écoles séparées sont bilingues, et sous la surveillance d'un inspecteur canadien-français. Dans les écoles publiques bilingues, la majorité des élèves est d'origine française. Ces écoles sont sous la surveillance d'un inspecteur de langue anglaise dont l'atti-

M. G. W. SÉGUIN,
Trésorier de l'Association d'Education.

tude est défavorable à l'enseignement du français. Ses trop grandes exigences au sujet des qualifications des institutrices françaises sont une cause de plainte, exigences qui semblent disparaître lorsqu'il s'agit d'institutrices de langue anglaise.

Dans un questionnaire envoyé à messieurs les curés se trouve cette question: "Les Canadiens-Français dans votre localité jouissent-ils de leurs droits au point de vue national, scolaire et religieux?"

Voici quatre réponses prises au hasard dans les rapports sur lesquels nous nous appuyons:

1—Non, dans une section d'école où la majorité est canadienne-française, pas un mot de français dans l'école, et de plus cette école est dirigée par une institutrice protestante; la population catholique dans cette paroisse est de 1,703, dont 1,700 d'origine française.

2—Religieux, oui, national et scolaire, non. La population dans cette paroisse est de 1,376, dont 1,121 d'origine française.

3—Non, non, non!!! Population catholique, 1,750, dont 1,350 d'origine française.

4—Scolaire, non; population catholique, 1,218, dont 1,018 d'origine française.

Toutes les autres réponses démontrent que si, dans ce comté, les catholiques jouissent de la liberté religieuse, les droits des Canadiens-Français, en matière d'éducation, ne sont pas respectés.

On se plaint également, dans ce comté, de ne pouvoir se procurer, pour les écoles bilingues, des instituteurs possédant un diplôme d'école normale ou d'entraînement pédagogique bilingue. Dans le comté de Russell, dont la population française est de 17,400 et la population catholique anglaise de 3,400, il existe des écoles anglaises dans tous les districts d'école où la majorité de la population est de langue anglaise. Toutes sont dirigées par des instituteurs ou institutrices de

langue anglaise, qui ne peuvent enseigner le français. Dans toutes les écoles françaises ou bilingues, on fait suivre un cours d'enseignement exclusivement anglais aux élèves de cette langue qui le désirent.

Toutes les remarques qui ont été faites pour le comté de Prescott peuvent s'appliquer au comté de Russell. Les écoles qui sont sous la surveillance de l'inspecteur A. Bélanger reçoivent justice et toute l'assistance qu'il est possible de leur donner; tandis que pour celles qui sont sous la surveillance d'inspecteurs de langue anglaise, on se plaint de beaucoup d'injustice et de difficultés à enseigner librement le français.

Dans le comté de Carleton, où la population française est d'environ 2,750 et la population anglaise catholique de 3,450, nous ne pouvons avoir une seule preuve que l'on respecte les droits des Canadiens-Français. Pas un seul n'occupe une charge publique relevant soit des municipalités, soit des gouvernements.

D'après les rapports de statistiques qui nous sont fournis sur la cité d'Ottawa, les Canadiens-Français ne semblent pas être plus favorisés.

Dans la cité d'Ottawa et le comté de Carleton, il y a six fonctionnaires publics nommés par le gouvernement fédéral; pas un seul Canadien-Français. Il y en a 16 nommés par le gouvernement provincial, et un seul Canadien-Français occupe la *belle et importante position d'huissier*. Parmi les nombreux fonctionnaires municipaux, il n'y a que M. G. W. Séguin qui occupe une position importante: celle de percepteur des taxes pour la cité d'Ottawa.

Votre comité des statistiques constate avec regret que la population française d'Ontario, étant actuellement presque doublée depuis vingt ans, le nombre des fonctionnaires publics n'a pas augmenté.

Il constate également que ni les gouvernements, ni les municipalités n'ont tenu compte de cette augmentation de nos compatriotes. Nous n'avons pas un seul juge dans les cours

supérieures. Nous comptons deux juges seulement de cours de comté, et un seul représentant à la Chambre Haute.

Votre Comité désire également vous faire remarquer que beaucoup de Canadiens-Français se présentent devant les tribunaux soit comme parties aux procès, soit comme témoins, et, ne pouvant donner leur témoignage dans leur langue, souffrent souvent de grandes injustices à cause de l'absence d'interprètes officiels et indépendants de toute influence.

Les Ecoles.

Comme le Comité d'éducation vous a présenté un rapport complet sur le système scolaire, tant sous le rapport des lacunes que des réformes nécessaires et des moyens à prendre pour améliorer le système et assurer l'enseignement bilingue par des instituteurs compétents, nous nous contenterons d'attirer l'attention des délégués sur les renseignements qui nous ont été fournis. Ces renseignements démontrent la nécessité d'améliorer l'enseignement du français dans les écoles. Nous regrettons qu'un grand nombre d'enfants ne fréquentent pas les écoles. Plusieurs qui les fréquentent ne sont pas pourvus de ce qui leur est nécessaire pour suivre les cours avec avantage. Tout cela est dû très souvent à la négligence ou à la pauvreté des parents, causée fréquemment par l'usage immodéré de la boisson, pour laquelle on dépense des sommes qui seraient plus que suffisantes pour donner aux enfants une éducation convenable. On remarque également, par les rapports qui nous viennent de tous les districts, que l'on retire les enfants de l'école à l'âge de treize ans environ.

Voilà, M. le Président, les statistiques des comtés de Prescott, Russell, Carleton et de la cité d'Ottawa, pour la partie du diocèse d'Ottawa située dans la province d'Ontario.

Je croirais manquer à mon devoir si, en terminant cette partie de mon rapport, je ne rendais témoignage à l'administration sage, éclairée et patriotique du regretté Monseigneur Duhamel, prélat distingué, vaillant soldat du Christ, et

qui a voulu mourir les armes à la main, dans l'accomplissement de sa noble mission. Puisse la divine Providence éclairer et guider Rome pour qu'elle lui donne, comme successeur, un prélat dont l'administration sera aussi patriotique, et qui adoptera la maxime toujours suivie par son prédécesseur: "Que les droits des minorités doivent être respectés par l'autorité et par les majorités."

Monsieur le Président, comme il nous a été impossible d'obtenir des rapports sur les statistiques des comtés de Stormont et de Glengarry, il nous a fallu envoyer une personne pour les recueillir sur les lieux. Cette personne s'est occupée d'étudier plus particulièrement le recensement de la population, la marche des Canadiens-Français depuis 1901, date du dernier recensement du gouvernement fédéral, leur position dans les affaires publiques et industrielles, et leur système et moyens d'éducation par rapport à l'enseignement du français dans les écoles.

Nous croyons ne pouvoir mieux faire que de vous présenter, sous forme de rapport, les propres observations qui nous ont été soumises, et que nous avons étudiées et approuvées.

En étudiant le recensement du gouvernement, vous remarquerez qu'en 1901 la population totale du comté de Stormont était de 27,042, dont 7,004 d'origine française, et 3,799 catholiques de langues anglaise et autres. En 1901 aussi, la population totale de Glengarry était de 22,131, dont 7,219 d'origine française et 5,512 catholiques de langues anglaise et autres. Aujourd'hui, la population totale de Stormont est de 23,889, dont 6,178 d'origine française sur une population catholique de 9,361. La population totale du comté de Glengarry est de 20,428, dont 10,200 d'origine française sur une population catholique de 15,075. Dans le comté de Stormont, la population française a diminué dans la même proportion que la population totale. La raison en est que plusieurs familles, ne pouvant donner une éducation française à leurs enfants, émigrent ailleurs. Une autre raison est le grand

nombre de mariages mixtes. Dans ces mariages, l'élément français est absorbé par l'élément anglais à cause de l'éducation exclusivement anglaise, et de l'entourage d'une population antipathique aux Canadiens-Français. Les enfants ne parlent que l'anglais et finissent par traduire leurs noms, voulant faire disparaître toute trace de leur origine.

Cela se voit principalement dans le canton de Cornwall, comté de Stormont, où l'on refuse tout enseignement français même dans les écoles où la population française est en majorité. Même constatation dans le canton de Finch, où il n'y a qu'une école dans le village de Chrysler. Ces écoles sont sous la direction nominale de commissaires canadiens-français qui ont beaucoup de difficultés à les maintenir, à cause de l'antipathie et de l'opposition de leur inspecteur, qui est de langue anglaise et catholique. Il y a deux écoles séparées, sous la direction d'un inspecteur de langue française, à Moose Creek, canton de Roxborough.

C'est dans les cantons de Lochiel et de Lancaster, comté de Glengarry, que se fait le plus sentir l'accroissement des Canadiens-Français. Ces deux cantons sont voisins des comtés de Vaudreuil et de Soulanges, qui fournissent la majorité de ceux qui viennent déplacer les Anglais.

Il se fait, depuis quelques années, un mouvement d'émigration des Canadiens-Français vers l'ouest des deux comtés de Stormont et de Glengarry, qui ne s'est pas encore fait sentir bien fortement, mais leur assurera d'ici à cinq ans, s'il se continue, une majorité de toute la population.

Dans la ville de Cornwall, chef-lieu du comté de Stormont, et dans la ville d'Alexandria, chef-lieu du comté de Glengarry et résidence de l'évêque, on a fait un relevé exact de la population sous le rapport de la religion et de la nationalité. Cela afin de s'assurer si les prétentions des catholiques de langue anglaise, qui réclament la direction de toutes les affaires publiques, et la préférence dans toutes les questions qui intéressent également les Canadiens-Français, sous prétexte qu'ils

sont la majorité et les plus riches, et par conséquent contribuent le plus aux dépenses publiques, reposaient sur des faits et étaient appuyées sur des documents officiels. En faisant un relevé de tous ces documents officiels, nous avons trouvé le résultat suivant:

Dans la ville de Cornwall, l'évaluation totale des contribuables est de $1,931,726. Celle des catholiques est de $590,129, dont $317,300 pour les Canadiens-Français, et $272,829 pour les contribuables de langue anglaise. Les Canadiens paient donc les contributions sur une évaluation de $44,471 plus élevée que celle des catholiques de langue anglaise.

La population totale de la ville de Cornwall est de 6,253, dont 3,308 catholiques répartis entre 2,307 d'origine française et 1,001 de langue anglaise.

Dans la ville d'Alexandria, la population totale est de 2,302 dont environ 1,500 d'origine française et 400 catholiques de langue anglaise. Sur une valeur totale de $440,000, les Canadiens-Français occupent une position aussi favorable, vis-à-vis les catholiques de langue anglaise, que leurs compatriotes de Cornwall.

Dans aucune municipalité des deux comtés, les Canadiens-Français n'occupent les positions auxquelles leur nombre leur donne droit. Cet état de choses existe là où, même avec leurs concitoyens catholiques de langue anglaise, ils forment la majorité absolue. Par exemple, dans la ville de Cornwall, où, sur une population totale de 6,253 et une population catholique de 3,308, dont 2,307 d'origine française, toutes les principales charges sont remplies par des Anglais. Les Canadiens-Français n'en occupent qu'une seule, celle de magistrat de police, remplie par M. Danis.

Dans la commission des écoles séparées de la même ville, quoique les Canadiens-Français soient les deux tiers des contribuables, avec une évaluation de $44,471 plus élevée, ils ne comptent que pour un tiers dans la composition de la commission. Nous constatons la même chose dans Alexandria et dans toutes les parties du diocèse.

Cela est dû, en grande partie, à l'apathie des Canadiens-Français et à leur manque d'union et de confiance en eux-mêmes. Mais il n'en est pas moins vrai qu'ils ne peuvent compter sur ceux qui, par leur position et leur influence, forment et guident l'opinion des catholiques de langue anglaise, et ne reçoivent d'eux ni assistance, ni sympathie.

Dans l'industrie, nos compatriotes semblent être plus favorisés. Dans Moose Creek, Chrysler, Glen Robertson, North Lancaster, S. Raphaël, village de Lancaster, et même Maxville, le commerce est en grande partie entre les mains des Canadiens-Français. Dans Cornwall et Alexandria, ils ont également leur part du commerce, et là nous trouvons beaucoup de marchands dont les maisons ne sont en rien inférieures aux maisons anglaises.

Dans des relevés de rôles d'évaluation de diverses municipalités, on constate que la grande majorité des Canadiens-Français sont propriétaires, et, d'après informations, tous ceux qui sont devenus propriétaires depuis peu, rencontrent assez bien leurs paiements.

Situation du Français.

Dans le diocèse d'Alexandria, comprenant les comtés de Glengarry et de Stormont, nous comptons deux paroisses exclusivement françaises et sept autres où il y a très peu de paroissiens de langue anglaise. Dans les autres, il y a des groupes considérables de Canadiens-Français.

On compte un seul curé d'origine française, et cinq ou six écoles où on tolère l'enseignement du français. Ces écoles sont sous la surveillance d'un inspecteur catholique de langue anglaise dont on se plaint beaucoup. Il paraît que cet inspecteur ne présente que des rapports défavorables sur l'enseignement dans ces écoles françaises. Il refuse de reconnaître, pour des institutrices françaises, d'autres certificats que ceux d'école normale d'Ontario. Il accepte cependant des institutrices de langue anglaise qui ne possèdent pas de certificats, et leur

accorde des permis d'enseigner qu'il refuse aux autres. Il menace les commissaires d'écoles qui persistent à employer des institutrices françaises, de leur faire perdre l'octroi du gouvernement. A Green Valley, il a mis ses menaces à exécution et a fait perdre à cette école l'octroi du gouvernement, jusqu'à ce que les commissaires aient consenti à employer une Delle Macdonald, recommandée par lui et ne possédant qu'un permis. Cette institutrice ne pouvait pas enseigner un mot de français. Dans la paroisse de S. Raphaël, le même inspecteur refusait aux commissaires d'employer une institutrice française qui avait obtenu un diplôme professionnel de l'école normale d'Ottawa, sous prétexte que vu le nombre d'élèves de langue anglaise, (il y en avait 15 contre 45 d'origine française), la langue prépondérante devait être anglaise, et serait enseignée, tant qu'il serait inspecteur, par une institutrice de langue anglaise. Pour faire une injure plus grande à la population française, il a obligé les commissaires à engager une Delle Langevin, qui ne parle pas le français, et par conséquent ne peut l'enseigner.

Dans un autre district d'école, North Lancaster, où la population est composée de 41 familles canadiennes-françaises, 16 familles catholiques de langue anglaise et sept familles protestantes, les Canadiens-Français sont forcés de se former en école publique pour se soustraire aux injustices de l'inspecteur, qui leur défend l'enseignement du français et l'emploi d'institutrices de langue française.

Les curés se plaignent que plusieurs Canadiens-Français paient leurs taxes aux écoles publiques de préférence aux écoles séparées. Ils répondent à cela que, l'enseignement du français leur étant refusé dans les écoles séparées, ils paient aux écoles dont les taxes sont moins élevées. Sans approuver les Canadiens-Français de passer aux écoles publiques, nous sommes d'avis que ces difficultés seraient évitées si justice leur était rendue au point de vue de l'enseignement du français.

Il y a une forte population d'origine française dans toutes les divisions des deux comtés, mais elle est tellement dissémi-

née dans certaines localités, qu'il serait difficile d'y établir des écoles bilingues. Seulement, nous avons la certitude que si la loi donnait droit de les établir, et si les Canadiens étaient assurés de leurs droits en matière d'éducation, la population canadienne-française augmenterait plus rapidement et deviendrait la majorité, comme elle l'est dans les cantons de Lancaster et de Lochiel.

C'est dans la ville de Cornwall, chef-lieu du comté de Stormont et lieu de résidence du grand vicaire, et dans la ville d'Alexandria, résidence de l'évêque, que les Canadiens-Français souffrent les plus grandes injustices sous le rapport de l'éducation.

Dans ces deux villes, toutes les écoles principales sont la propriété de la corporation diocésaine, et dans toutes on refuse positivement l'enseignement du français, ainsi que dans l'école des sœurs à S. André, canton de Cornwall, dans le comté de Stormont.

A Alexandria, les Canadiens-Français ont voulu insister pour qu'on enseigne le français dans l'école des sœurs ; on leur a répondu que si les Canadiens-Français voulaient des écoles françaises, ils devront s'en bâtir.

On fait des efforts dans toute l'étendue du diocèse pour anglifier les Canadiens-Français en refusant l'enseignement de leur langue dans les écoles, et nous regrettons d'apprendre qu'on y parvenait au point qu'un grand nombre d'enfants des familles les plus à l'aise ne pouvaient parler un seul mot de français.

D'un autre côté, il y a un très grand nombre de familles françaises qui n'ont pas les moyens suffisants pour donner à leurs enfants une éducation française aussi bien qu'anglaise. Elles ont foi dans le Congrès et espèrent que son travail aura pour résultat de leur obtenir leurs droits, et les mêmes privilèges qui sont accordés à leurs concitoyens de langue anglaise en matière d'éducation.

Conclusion.

Maintenant, Monsieur le président, en terminant ce rapport, nous désirons attirer l'attention de nos compatriotes sur quelques causes qui diminuent considérablement leur influence, et les empêchent d'occuper, dans les affaires, la position à laquelle ils ont droit par leur nombre.

Ce sont : l'apathie et la négligence, le manque de confiance en eux-mêmes et dans leurs compatriotes, le manque d'entente, d'union et les jalousies personnelles.

Notre apathie : en laissant nos concitoyens d'autres langues agir seuls, sans même se mêler aux délibérations dans les questions publiques. Notre négligence à nous faire inscrire sur la liste des votants diminue ainsi notre influence et notre force numérique, dans les élections pour le choix de représentants ou autres.

Manque de confiance en nous-mêmes et en nos compatriotes, ce qui nous porte à considérer nos concitoyens de langue anglaise comme supérieurs, même au point de leur confier souvent la gérance de nos propres affaires. Manque d'entente, d'union, et jalousies personnelles, qui nous portent à envier la position de nos compatriotes et à prendre les moyens de leur faire perdre ou diminuer une influence qu'on pourrait exercer à notre avantage.

J'aurais voulu, Monsieur le Président, qu'on eut confié ce travail à une personne plus compétente que moi. On m'a peut-être choisi parce que, le premier, avec l'aide de mes amis M. Alfred Pinard et M. F. R. E. Campeau, nous avons commencé la lutte pour l'éducation française dans la commission des écoles séparées de la ville, lutte que votre président du comité d'éducation de ce Congrès a continué et que ce Congrès va terminer.

Compagnons de lutte en retraite, au déclin de notre carrière publique, nous avions droit de demander notre repos. Mais en face d'un tel mouvement, nous sentons notre vigueur

revenir, et nous prendrons les armes que la constitution nous fournit pour monter à l'assaut, avec tous nos compatriotes, et assurer la victoire. Cette victoire sera décisive, si nous sommes unis. Elle nous assurera les moyens de laisser après nous une génération digne de nos ancêtres, qui, pour défricher et évangéliser ce sol, sont venus d'un pays qui a toujours été le flambeau de la civilisation, de la science et de l'intelligence de l'univers.

Nous ne surprendrons personne en disant que la lecture du beau travail de M. Rocque fut suivie avec une attention soutenue et un vif intérêt. Cette attention et cet intérêt ne diminuèrent pas pendant tout le temps que le Rév. P. G. Lebel, S.J., de Sudbury, nous parla du Nouvel-Ontario.

Rapport du Rév. Père G. Lebel, S.J., sur le Nouvel-Ontario.

M. le Président, Messieurs,

1. J'ai l'honneur de présenter brièvement le rapport de la Statistique du Nouvel-Ontario, que votre Comité m'a chargé de faire. J'y ai inclus les paroisses et missions échelonnées le long de la Baie Georgienne, comme faisant pour ainsi dire partie du Nouvel-Ontario.

2. La population catholique, catholique française, est donnée séparément, comme le demande le questionnaire, mais les autres catholiques ne sont pas tous de langue anglaise; il y a, parmi ces catholiques, les Italiens, les Polonais, les Ruthènes, etc., etc., etc.

3. Tel que le questionnaire l'indique, le nombre de *classes* n'est pas celui des *écoles*; il y a bien plus de classes que d'écoles; il peut y avoir de 2 à 10 classes dans une école, de 2 à 10 instituteurs et institutrices. Il nous a fallu vérifier avec soin les informations données; v.g., dans une *seule* école d'une seule maîtresse, trouver 6 classes, c'était bien trop fort pour les statistiques!

4. Quant à la valeur de la propriété des nôtres, l'auteur

habile du questionnaire nous a imposé une tâche bien difficile, par la question 3me, sous le titre *Agriculture et Industrie.* Mais, en tenant bien compte de la différence essentielle que nous connaissons entre les classes agricoles et industrielles, on peut arriver à une moyenne pratiquement exacte pour chaque famille, et donner un résultat pour le moins aussi approximatif que celui, quelquefois improvisé, des évaluateurs municipaux. Dans tous les cas, en ces matières, l'exactitude physique, morale, mathématique n'est pas de ce monde! Il ne faut donc pas voir chez nous le caractère d'infaillibilité, ni la foi du serment, mais croire à des données honnêtement prises et humainement exactes.

5. Le territoire du Nouvel-Ontario est égal à celui d'une grande province et contient 6 districts: Parry Sound, Nipissing, Sudbury, Algoma, Thunder Bay et Rainy River.

Surface ondulée, quasi montagneuse; pays riche en mines, en bois, cours d'eaux, lacs; 1/10, je suppose, est propre à la culture.

Quatre diocèses et un Vicariat Apostolique se partagent le territoire.

6. **Diocèse de Pembroke.**

	Pop. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
1. St-Thomas, Astorville	2,100	1,400	1,335	9	454	$200,000
2. Ste-Anne, Mattawa	3,000	2,500	1,500	6	150	200,000
3. Bonfield	1,700	1,500	1,400	7	308	50,000
Donc	6,800	5,400	4,235	22	912	$450,000

7. **Vicariat Apostolique du Témiscamingue.**

	Pop. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
1. St-Hilaire, Cobalt.	9,000	4,000	2,900	8	350	$300,000
2. Cochrane	600	350	180	...	...	50,000
3. La Sainte-Croix, Haileybury... ...	12,500	2,650	1,450	3	105	100,000
Donc	22,100	7,000	4,530	11	455	$450,000

8. **Diocèse de Toronto.**

	Pop. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
1. Ste-Croix, Lafonfontaine	1,250	1,190	1,190	8	300	$350,000
2. St-Patrick, Parkinsfield	1,000	510	450	2	110	400,000
3. Ste - Marguerite, Midland	6,300	1,700	1,100	...	...	300,000
4. St-Jean - Baptiste, Waubaushene ..	7,600	1,600	1,000	2	160	200,000
Donc	16,150	5,000	3,740	12	570	$1,250,000

Et plusieurs autres missions sur lesquelles je n'ai pas de statistiques.

9. **Diocèse de St-Boniface.**

	Pop. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
1. St-Louis de France, Keewatin	1,450	170	150	7	40	$25,000
2. N. D. du Portage, Kenora	7,600	1,300	675	3	140	100,000
3. N. D. du Chemin, Pinewood	350	310	275	2	30	50,000
4. N. D. du Bon-Conseil, Rainy River	1,600	530	255	1	40	40,000
5. Ste - Marguerite, Fort Frances...	550	250	200	13	20	25,000
Donc	11,550	2,560	1,555	26	270	$240,000

10. **Diocèse Sault-Ste-Marie.**

	Pop. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
1. St-Joseph, Field.	800	800	800	7	130	$232,000
2. St - David, Monetteville... ...	1,000	850	850	6	155	270,000
3. N. Dame, North Bay	10,000	3,500	1,600	7	280	300,000

	Pop. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
4. St-J.-Bte, Verner	2,500	2,400	2,400	16	500	250,000
5. St-Charles	1,300	1,250	1,250	9	270	400,000
6. Cache Bay	2,150	1,275	1,200	4	160	130,000
7. S. C. Sturgeon Falls	2,950	1,850	1,600	16	435	429,000
8. St-Thomas, Warren...	1,200	800	790	6	160	130,000
9. Ste-Anne, Sudbury	4,000	2,400	1,600	12	368	500,000
10. Missions, Wahnapitae, Victoria Mines, Whitefish...	2,000	1,400	900	4	100	150,000
11. Copper Cliff... ...	4,500	1,900	750	9	50	35,000
12. St-Ant.-Padoue, Webbwood	2,500	850	500	1	75	200,000
13. St-Franç.-Xavier, Thessalon	5,000	1,250	820	3	120	50,000
14. Ste-Famille, Blind River	2,000	1,350	1,300	6	318	400,000
15. St-Ignace, Steelton...	4,500	2,200	600	4	104	60,000
16. Im. Conc., Massey...	3,600	2,000	1,650	3	240	120,000
17. S. C. Sault-Ste-Marie	13,500	1,400	340	1	40	50,000
18. St-Joseph, Chelmsford	1,900	1,700	1,650	10	340	1,000,000
19. St-Jacques, Capreol	1,500	1,300	1,200	3	170	200,000
20. N. D. St-Rosaire, Blezard	1,100	1,100	1,100	5	180	450,000
21. Biscotasing, Cartier...	450	350	320	1	35	25,500
22. St-André, Port Arthur	16,000	2,500	250	1	40	20,000

	Pot. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
23. St-Patrice, Fort William	18,000	2,800	600	6	80	100,000
24. S. C. Chapleau...	2,000	650	400	6	100	100,000
25. Elk Lake, Gowganda	.....	.....	.....	1	50	.....
Donc... ...	104,450	37,875	24,470	147	4,400	$5,601,500

Donc, en récapitulation générale, on obtient:

	Pop. tot.	C.	Fr.	Class.	Enf. Fr.	Valeur.
Diocèse Pembroke, 3 centres ...	6,800	5,400	4,235	22	912	450,000
Vicar. Apost. Temis., 3 centres ...	22,100	7,000	4,530	11	455	450,000
Dioc. Toronto, 4 centres.	16,150	5,000	3,740	12	570	1,250,000
Dioc. St-Boniface, 5 centres ...	11,550	2,560	1,555	26	270	240,000
Dioc. S. Ste-Marie, Elk Lake, 24 centres ...	104,450	37,875	24,470	147	4,400	5,601,500
	161,050	57,835	38,530	208	6,607	$7,991,500
En 1901.....	100,401	37,609	20,284			

11. Ces chiffres, M. le Président et Messieurs, parlent bien haut: 208 classes, 6,607 enfants canadiens-français dans ces mêmes classes du Nouvel-Ontario *seul*, pour une population canadienne-française de 48,530 âmes des nôtres. On devrait compter au moins 25,000 enfants canadiens-français dans nos seules écoles élémentaires de l'Ontario.

Sans les écoles bilingues bien organisées, ces 25,000 enfants sont voués à l'apostasie nationale, et, pour un grand nombre, à

l'apostasie religieuse, à l'ignorance, à n'être que le rebut de la nation. Le voulez-vous? Non, non, jamais, jamais! Vous êtes venus ici, à Ottawa, 1,200 délégués, des quatre points cardinaux de la province d'Ontario, pour y apporter remède, un remède efficace, l'école bilingue légalement constituée, complètement organisée. Oui, oui, l'école bilingue avec son inspecteur, son instituteur bilingue, ses commissaires, ses enfants, *les vôtres*, son livre français, son banc, son papier, sa plume, son encre! Avez-vous bien compris, Messieurs les délégués? L'école bilingue, la succursale de votre église paroissiale! La demande est juste, opportune, basée sur le droit naturel que possèdent les parents de faire instruire l'enfant suivant sa conscience. La demande ne cause de tort à personne; la réponse sera favorable. Nous l'obtiendrons, cette réponse favorable. Un gouvernement loyal, juste pour tous, nous l'accordera.

Il faudrait ajouter à la population du Nouvel-Ontario, 161,050, au moins 10,000 des nôtres, travailleurs dans les chantiers, qui s'établiront en bonne partie dans ce territoire; ajouter aussi toute la population du Gowganda, dont je n'ai pas les rapports de la statistique; enfin, un grand nombre de petits centres qui n'ont pas donné signe de vie.

Il me fait aussi plaisir de constater que, dans les centres agricoles du Nouvel-Ontario, notre population augmente bien plus rapidement que celle des autres nationalités; à un tel point que les nôtres seront les maîtres du terrain arable du Nouvel-Ontario, dans un temps très peu éloigné. Oui, il se fait chez nous, dans le Nouvel-Ontario, le même changement, dans le même sens national que vous connaissez, qui s'opère tous les jours dans les cantons de l'Est, dans le Nord-Ouest de la province de Québec. Donc, honneur, louange à l'*habitant* qui conserve, répand sa foi, sa langue, son caractère national sur ce sol de l'Amérique du Nord. Nous conserverons ces précieux dépôts par l'organisation de notre système bilingue, si savamment et si clairement exposé au Congrès par M. P. M. Côté, président du Comité d'Education.

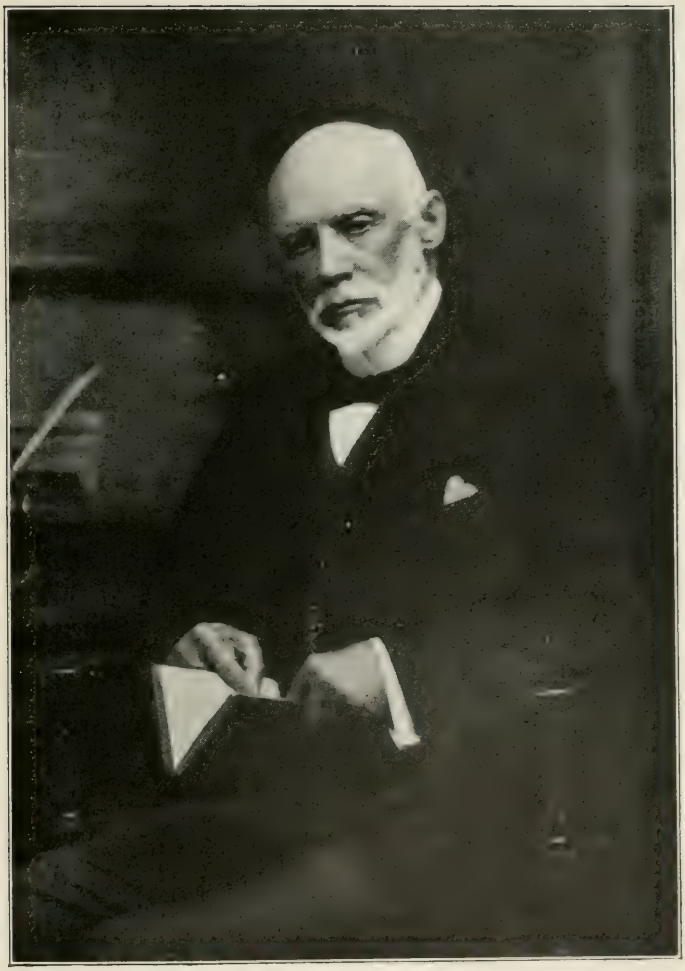

Le Très Honorable Sir ELZEAR TASCHEREAU,
Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

Donc, encore une fois, 208 classes, 6,607 des vôtres, non, 25,000 enfants, qui vous tendent leurs petits bras pour les asseoir au banquet national! Pouvez-vous refuser?

12. Ces chiffres sont éloquents; ils parlent bien haut à l'auditeur intelligent, ils devraient émouvoir son cœur et faire vibrer le sentiment national. Elevons-nous plus haut! Redisons les paroles du Grand Maître: "Sinite parvulos ad me venire; talium est enim regnum caelorum." Laissez venir à moi les petits enfants; le royaume des cieux est pour ceux qui sont comme ces petits. Faisons un effort pour mettre en pratique ces paroles divines, et immédiatement. Pour nous, la langue française est intimement liée à la conservation de la foi, la pratique de notre sainte religion.

13. Donc, M. le Président, le français à la place d'honneur dans la famille, à l'église, à la maison, dans la chaire. Qui est incapable d'accomplir ce devoir? Au parlement, aux tribunaux, notre langue est officielle; ainsi le veut la constitution qui nous régit. Dans le langage de Fénelon, "affirmons nos droits!"

14. A l'école, à l'académie, au collège, à l'université, que le français ait sa place légitime, ne serait-ce que pour apprendre plus facilement et mieux la langue de nos voisins, nos amis, nos concitoyens, l'anglais. Réclamons nos droits, respectons ceux des autres, nous serons respectés.

15. Les pièces justificatives de la Statistique du Nouvel-Ontario, ici devant moi, m'ont fait mal au cœur, m'ont prouvé ce que je savais, ce que vous ignorez peut-être: les nôtres, en grand nombre, dans le Nouvel-Ontario, ont perdu, perdent à ce moment même l'idiome dont je me sers, que vous parlez, le français. — Où donc? Les nôtres se perdent, au point de vue *national*, et partant *religieux*, sur la Baie Georgienne, dans les districts du Nipissing, de Sudbury, de l'Algoma, de Thunder Bay, de Rainy River. Dans les rapports, ici sous ma main, on peut lire: "Dans notre école d'enfants français, pas même assez de français pour apprendre le catéchisme et les prières dans notre langue; pas moyen, pour nous, de faire apprendre

à lire le français à l'école; sur 100 familles canadiennes-françaises, 75 ne le sont que de nom." Quelle misère! Quelle misère!

16. Le remède? Donnons-nous tous la main. Tendons la main au premier ministre d'Ontario, au département de l'Education. Une législation courte, claire; des amendements nombreux aux règlements qui nous garantiront:

1. Inspecteurs bilingues.
2. Séries de livres bilingues.
3. Ecoles normales bilingues.
4. Maîtres et maîtresses bilingues.
5. Enfin le nerf de la guerre, allocations du gouvernement pour les institutions bilingues, comme pour les autres. Nous sommes tous égaux devant la loi!
6. Octrois municipaux pour les écoles bilingues comme pour les autres.
7. *Taxes* municipales pour les écoles bilingues comme pour les autres; nous avons droit à notre quote-part des deniers publics.

17. Nous avons souffert, dans le Nouvel-Ontario, cet état de choses avec *patience*; réclamons avec *instance*, avec *union* de toutes les têtes, de tous les cœurs. Nous réussirons. Dernièrement, le premier ministre de Québec, à Toronto, a fait connaître l'*habitant*. L'ontarien a applaudi le premier ministre de Québec! L'habitant a conservé religion, langue, honneur. Qui de nous oserait se dire moins que l'habitant? Qui? Qui?

18. Finissons. Redisons encore ces paroles du Sauveur des hommes: "Laissez venir à moi les petits enfants." Je voudrais être capable de plaider leur cause! Donnons-leur au moins chacun selon son moyen. Procurons-leur toujours, partout, les biens intellectuels, les beaux sentiments du cœur, l'amour de la religion, de la patrie. Rendons ces petits grands; ils nous grandiront devant Dieu, devant les hommes; nous grandiront dans la patrie canadienne, dans la patrie céleste.

CHAPITRE VI.

Réception par le Conseil de ville. — Discours de l'Honorable N. A. Belcourt. — La Langue Française et ses droits. — Discours de Sir Wilfrid Laurier, de Mgr J. O. Routhier, des Honorables Frank Cochrane, Rodolphe Lemieux, Adam Beck et Charles Murphy.—"Nous nous compterons."

La ville d'Ottawa, qui compte vingt-trois mille Canadiens-Français, ne pouvait laisser passer inaperçu un événement aussi important que le Congrès d'Education. Aussi le maire et les échevins avaient-ils préparé une réception officielle pour les délégués.

Cette réception a eu lieu, à huit heures du soir, au théâtre Russell, où s'étaient réunies deux mille personnes.

Il serait difficile de mentionner tous ceux qui ont tenu à rehausser, par leur présence, l'éclat de cette imposante réunion. Contentons-nous de citer les noms de Son Honneur le Maire Hopewell, de l'honorable N. A. Belcourt, sénateur, président du Congrès, de Mgr J. O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa, de Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, des honorables Rodolphe Lemieux, ministre des postes, Charles Murphy, secrétaire d'état, Pascal Poirier, sénateur, de Son Honneur le Juge A. Constantineau, des honorables Frank Cochrane et Adam Beck, ministres provinciaux, du Rév. Père William Murphy, recteur de l'Université d'Ottawa, et de Sir James Grant. Le parlement fédéral était représenté par MM. A. H. Clarke, député d'Essex sud, H. B. McGiverin, député de la ville d'Ottawa, E. Proulx, député de Prescott, J. P. Turcotte, député du comté de Québec. MM. les députés A. A. Aubin, A. E. Fripp, Jos. McDougall, H. Morel, G. H. Pharand, D. Racine représentaient la législature d'Ontario. Occupaient également des places d'honneur MM. Emmanuel Tassé, trésorier du Comité général, P. M. Côté, président du Comité d'édu-

cation, C. A. Séguin, secrétaire général, G. W. Séguin, président de l'Union St-Joseph du Canada, C. S. O. Boudreault, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, MM. les abbés J. B. Bazinet, A. Beausoleil, U. Forget, MM. le contrôleur Champagne, l'échevin Caron, J. A. Doyon, S. Genest, Charles Leclerc.

Le maire Hopewell souhaita la bienvenue aux délégués du Congrès. Il dit que la ville d'Ottawa et le Canada en général donnent un exemple frappant de l'entente et de l'harmonie qui doivent exister entre deux races différentes. Il ne faut rien négliger qui puisse contribuer à favoriser les bonnes relations entre les différents éléments de la population. Le programme du Congrès mérite la faveur et l'encouragement de tous les citoyens. L'éducation, il le constate avec plaisir, prime tout le reste. Il faut s'instruire et travailler d'un commun accord pour le plus grand bien du pays.

Quand l'honorable N. A. Belcourt, président du Congrès, se leva pour remercier M. le Maire, l'immense auditoire éclata en applaudissements.

Parlant d'abord en anglais, M. Belcourt adresse quelques paroles au maire pour le remercier, ainsi que le conseil de ville et les citoyens d'Ottawa, de l'accueil si sympathique fait aux délégués du Congrès. Il prononce ensuite un éloquent discours, comme nos lecteurs pourront en juger.

Discours de L'honorable N. A. Belcourt.

Quel est donc le but que ce Congrès se propose d'atteindre? Il est utile, nécessaire même d'en définir au moins les grandes lignes, d'abord pour bien déterminer notre propre conduite et en fixer les limites, et puis pour éviter tout malentendu et toute méprise au dehors.

L'éducation dans son sens le plus large et avec toutes ses ramifications, voilà le but principal, la préoccupation majeure de ce Congrès. Et par éducation, il faut entendre le mot dans

son sens réel, c'est-à-dire comme l'ensemble du développement physique, moral et intellectuel de l'homme. Avec un profond respect des droits des autres, repoussant toute idée d'envahissement ou d'accaparement, désirant se restreindre à la seule sphère d'action qui leur est propre, en usant seulement et au grand jour des moyens d'action que leur position, dans cette province et dans la confédération, leur suggère et leur permet, ainsi que de leurs droits comme citoyens et sujets britanniques, avec le désir et la volonté de remplir tout simplement leur devoir et leurs obligations envers eux-mêmes, la famille et la société, les Canadiens-français d'Ontario ont cru qu'ils pourraient et devaient contribuer à l'amélioration de leurs compatriotes, en ce qui concerne leur condition physique, morale et intellectuelle.

Il faut bien l'admettre, l'éducation domestique, scolaire et classique, parmi les Canadiens-français de cette province, n'est pas ce qu'elle devrait être. Il serait trop long, et peut-être inutile, de préciser les causes de cet état de choses. Il suffira de mentionner les principales lacunes dont nous souffrons, et d'indiquer les réformes à préconiser et obtenir.

Ce sera là le premier soin et le but principal de ce Congrès.

Nous travaillerons à apporter une amélioration dans les moyens employés pour la formation physique, morale et intellectuelle de nos enfants, en tenant compte de la mentalité, des aptitudes et du tempérament, comme des aspirations de nos compatriotes. Pour préciser quelque peu, nous tâcherons de perfectionner le développement physique, en encourageant les exercices du corps, en répandant la connaissance et en aidant à la meilleure observance des lois de l'hygiène et de la santé publique; nous essaierons à étendre les moyens d'activer, d'affermir et de préserver le sentiment moral; à l'intelligence nous tâcherons d'offrir un champ élargi d'activité et les moyens d'un plus grand et plus substantiel développement, embrassant dans nos efforts et la famille, et l'école, et le collège. Puis, nous inspirant de la définition de l'éducation don-

née par Guizot: "Apprendre à l'homme à s'élever lorsque d'autres auront cessé de l'élever", notre sollicitude et notre activité se reporteront aussi au delà du cercle que je viens de tracer, comme je l'indiquerai dans l'instant.

En vertu de la loi naturelle, les parents ont l'obligation d'élever et instruire leurs enfants; en vertu des lois qui régissent toutes les sociétés civilisées, celles-ci ont le devoir de fournir à leurs sujets les moyens de se procurer l'éducation et l'enseignement.

Je me hâte de proclamer que dans la province que nous avons l'avantage d'habiter, nos gouvernants se sont toujours montrés parfaitement pénétrés de ce devoir social, et qu'ils ont apporté à son accomplissement une constante sollicitude et des efforts toujours persévérants. Et on doit, en toute justice, reconnaître que l'œuvre de l'enseignement dans l'Ontario n'a été surpassée sur aucun coin du globe terrestre. La grande majorité de nos concitoyens dans cette province, ceux dont la langue maternelle est la langue anglaise, jouissent de tous les avantages connus en matière d'enseignement.

Et j'ajoute que si ceux dont la langue maternelle est le français sont moins bien partagés sous ce rapport, cela est dû surtout aux conditions nouvelles qui ont surgi ici, grâce à la migration des Canadiens-français de la province de Québec dans notre province et à leur augmentation rapide et sans cesse croissante, conditions qui ont fait naître le besoin de chercher des méthodes différentes d'enseignement.

Outre les différences de langue et de foi religieuse, il est évident que la mentalité, le tempérament, les aptitudes, les tendances et les goûts intellectuels des deux grandes races qui habitent le Canada ne sont pas, et ne seront probablement jamais en tous points semblables; de là la nécessité d'employer pour l'une une méthode d'enseignement qui ne répond pas aux besoins et aux désirs de l'autre. Chacune exige, pour son plein développement éducationnel, une méthode et des moyens en plusieurs points différents.

On ne saurait résoudre le problème en appliquant la règle qui veut que la majorité gouverne. Cette règle, assez juste d'ailleurs en matières civiles, devient tout-à-fait inacceptable quand il s'agit des choses de l'intelligence et de la conscience. Il y a bien longtemps d'ailleurs que ce principe a été reconnu et appliqué dans l'enseignement en cette province, par la création et le maintien, sous l'autorité et avec la sanction de la loi et avec l'assistance du trésor public, d'écoles séparées, tant pour les catholiques que pour les protestants et même pour la race noire.

Tel est le principe universellement reconnu et appliqué. Quel est le devoir qui en découle naturellement et nécessairement pour l'Etat, gardien des intérêts des individus comme de ceux de la collectivité sociale? Le devoir de veiller à ce que l'enfant soit instruit selon ses goûts et ses aptitudes, c'est-à-dire selon son désir, s'il est capable d'un acte de volonté complet, selon les désirs des parents si l'enfant est incapable de se conduire et de décider lui-même.

L'établissement et le maintien d'écoles particulières ou spéciales, telles que les écoles agricoles, industrielles ou techniques par l'Etat avec les deniers publics, constituent également une consécration solennelle du même principe; il en est de même en ce qui concerne la création d'établissements d'enseignement supérieur et des Universités, ainsi que de l'assistance pécuniaire que l'Etat leur accorde.

C'est la reconnaissance de ce principe qui a inspiré et fait reconnaître par l'autorité gouvernementale, sinon d'une manière officielle, au moins virtuellement, l'établissement d'écoles ou classes bilingues dans certaines parties de l'Ontario. Ceux qui administrent le département de l'éducation de cette province ont compris que, pour développer pleinement les qualités intellectuelles et morales de la jeunesse canadienne-française, et pour permettre à celle-ci de donner toute la mesure de sa capacité, et de produire pour les individus et pour la société la plus grande somme de bonheur et de bien-être, il était du devoir de l'Etat d'établir l'école ou la classe bilingue.

Les Canadiens-français d'Ontario sont reconnaissants de ce qui a été fait en ce sens, mais ils désirent davantage; ils veulent la reconnaissance explicite et officielle de l'école ou classe bilingue, et qu'on la mette en état d'assurer l'enseignement efficace dans les deux langues et dans les différents cours, tant pour l'éducation scolaire que pour l'entraînement pédagogique.

Certaines modifications au programme scolaire ont été proposées, certaines demandes ont été soumises au Département de l'Education par quelques-uns de nos compatriotes dans cette province. Quelques-unes ont été accordées, mais la plupart sont encore à l'étude. On a répondu, et il faut bien l'admettre avec plus ou moins de raisons, que ces demandes, ces modifications provenant de différents groupes, éloignés par de longues distances, n'ayant pas eu l'avantage de se consulter, manquaient d'harmonie et de précision. On a donné à entendre aux Canadiens-français de l'Ontario que toute demande, que toute proposition de modification provenant de la minorité française et étant l'expression d'un désir général de leur part, et tendant en même temps à améliorer et à répandre l'éducation et l'enseignement parmi nous, serait mise à l'étude et recevrait la considération sympathique de l'autorité éducationnelle. Cette autorité exige naturellement que ces demandes, ces propositions soient claires, précises et empreintes de cette harmonie nécessaire au bon fonctionnement de tout système.

Les initiateurs du Congrès d'éducation des Canadiens-français d'Ontario, convaincus de la légitimité des réclamations qu'ils entendent faire valoir, ayant pleine confiance dans l'esprit de justice de leurs concitoyens de langue anglaise, sachant que c'est le désir et la volonté de nos gouvernants de promouvoir l'amélioration et l'avancement de tous les éléments confiés à leur administration, et par là de contribuer au bien-être et à la prospérité de la province, ont cru que le temps était arrivé de réunir tous les groupes canadiens-français de l'Ontario pour se consulter, discuter, adopter et formuler

clairement et ouvertement les modifications qui leur paraissent nécessaires ou utiles, dans la préparation et l'application des lois et des règlements scolaires de cette province. Telle est l'idée principale qui a motivé ce Congrès, telles sont les intentions qui ont animé ceux qui vous ont fait appel, tel est leur but, et, j'en suis certain, tel est votre but également. Indiquer les lacunes de notre système scolaire et les réformes à y apporter, ainsi que préciser les demandes qui nous paraissent justes et nécessaires pour le rendre conforme à nos désirs et à nos aptitudes, plus particulièrement en ce qui concerne l'éducation et l'enseignement dans les deux langues, voilà en deux mots le principal objectif du Congrès.

J'ai cité plus haut la définition que donne Guizot de l'éducation: "Apprendre à l'homme à s'élever lorsque d'autres auront cessé de l'élever," afin d'indiquer que dans l'esprit de ses fondateurs, le Congrès d'éducation des Canadiens-français, qui sera probablement l'occasion d'une association permanente, ayant le même but et les mêmes aspirations, pourra avec avantage s'occuper à améliorer la vie matérielle, morale et intellectuelle de la population française de l'Ontario.

Sans avoir la prétention de couvrir le vaste champ qui s'offre à l'initiative et aux labeurs d'une association de ce genre, il lui sera peut-être permis d'essayer à apporter une amélioration, si petite qu'elle soit, dans les conditions générales où se trouvent les Canadiens-français de cette province.

Il ne semble pas douteux qu'une association de ce genre pourrait matériellement contribuer à cette amélioration, en employant des moyens que je ne puis qu'indiquer brièvement. Par exemple, en encourageant le développement des forces physiques, en répandant les saines notions d'hygiène et de santé publique, en démontrant les maux causés par l'intempérance et en préconisant constamment la tempérance et la sobriété, en encourageant la culture des arts et des sciences, en aidant à l'établissement d'écoles agricoles ou techniques, en aidant à la fondation de clubs littéraires et athlétiques. Une telle association pourrait devenir un facteur important dans

l'éducation civique des nôtres, en insistant sur le respect des lois et de l'autorité, en répandant de saines notions politiques, en inculquant une meilleure conception d'économie domestique et des obligations comme des droits du citoyen, et en inspirant à tous, et surtout à ceux qui sont mieux doués par la fortune et par l'intelligence, plus de dévouement à la cause publique, en combattant l'apathie et l'abstention d'un grand nombre pour les choses de la vie publique.

Voilà l'œuvre à laquelle nous allons consacrer nos efforts et nos énergies; nous mettrons en outre à son accomplissement toute la modération voulue, tout cet esprit de justice et du respect des droits des autres dont nous avons dans le passé donné la preuve, et aussi tout le courage que nous inspirent la légitimité de nos revendications et le sentiment de nos devoirs envers nos enfants, ainsi que notre désir d'être utile à notre pays.

Le but que se propose le Congrès nous apparaîtra peut-être plus clairement si, après avoir tenté de définir ce qu'il doit être, j'ajoute quelques mots pour expliquer ce que nous ne voulons pas qu'il soit.

En aucun sens et en aucune manière doit-il être un mouvement politique; aucune considération des partis politiques n'a motivé, en quoi que ce soit, ni le moindrement influé sur l'initiation et l'organisation de ce Congrès. Aucune préoccupation de ce genre ne viendra troubler nos délibérations ou nos décisions.

Le Congrès n'est pas et ne sera pas non plus purement un groupement national. Quoique composé principalement des Canadiens-français d'Ontario, nous serons toujours heureux de recevoir tous ceux qui voudront nous aider de leurs conseils et par leur coopération, d'où qu'ils viennent et quelle que soit leur origine. Nous n'entendons nullement prêcher ou pratiquer l'exclusivisme, et tous ceux qui voudront contribuer à l'étude et à la connaissance de la langue française et à sa propagation seront toujours les bienvenus. Nous ne sommes animés d'aucun sentiment d'hostilité envers les autres na-

tionalités qui nous entourent, et tout esprit et toute tentative d'antagonisme, d'agression, d'envahissement, d'accaparement ou de récriminations contre qui que ce soit seront résolument bannis.

Il n'entre nullement dans le but de ce Congrès ni dans les desseins de ses organisateurs de se préoccuper de questions religieuses. L'adhésion et la coopération des membres du clergé, dont nous nous félicitons et qui nous honorent, ont été motivées tout simplement par l'intérêt qu'ils portent, en commun avec les autres membres du Congrès, et par l'attachement, qu'ils partagent avec ces derniers, à la langue française. Les questions religieuses ne sont pas de notre compétence et ne sauraient faire partie de nos attributions.

Tout ce que nous voulons, en un mot, c'est de créer une saine émulation et une coopération féconde pour perfectionner les nôtres par l'éducation, l'instruction et l'enseignement, et par ce moyen leur permettre de se rendre plus utiles à eux-mêmes et à la société. Ce que nous voulons, c'est d'aider quelque peu à l'amélioration des individus avec qui nous avons le lien d'une langue commune, et par là travailler et contribuer au progrès général. De tout temps et sous tous les cieux, la résultante immédiate et nécessaire de l'éducation a été et sera l'amélioration de l'individu, de la famille et de la nation.

De tous les moyens à notre disposition pour assurer l'accomplissement de nos désirs et la réalisation de nos espérances, il nous semble que le plus sûr et le plus puissant est celui que nous offre la langue maternelle. C'est le moyen qui s'impose naturellement et tout d'abord. C'est cet intermédiaire que nous entendons surtout préconiser dans l'œuvre que nous avons entreprise.

Il nous semble de première évidence que tout système d'enseignement et d'éducation doit fournir, à tout citoyen, les moyens les plus propres à produire son entier développement intellectuel et moral, en tenant compte de ses aptitudes, de son tempérament et de ses désirs, à le mettre en mesure d'exer-

cer, dans toute leur plénitude, tous les droits que lui reconnaît la constitution de son pays comme de remplir tous les devoirs qu'elle lui impose.

Il nous semble également évident que ce but ne sera pas atteint, dans Ontario, aussi longtemps que les Canadiens-Français n'y auront pas à leur disposition l'usage complet du moyen le plus efficace et le plus propre à leur formation intellectuelle, morale et sociale, qui est, je le répète, celui de la langue maternelle.

C'est par la langue maternelle qu'on arrive plus directement et plus sûrement à l'intelligence et au cœur de tout homme.

Nous voulons proclamer cette vérité et réclamer le droit de se servir de la langue française, comme auxiliaire indispensable dans la formation éducationnelle de nos enfants.

Je l'ai déjà dit et je le repète, nous n'entretenons aucun préjugé contre la langue de la grande majorité du peuple canadien ; nous ne sommes pas assez aveugles pour ne pas voir toute l'importance, toute la nécessité pour nous et pour les nôtres, de bien connaître et de bien parler la langue anglaise, ni assez préjugés pour entretenir la moindre objection à son maintien et à sa propagation. Elle est et sera en toute probabilité toujours la langue de la grande majorité au Canada. Tous les Canadiens-français d'Ontario l'ont apprise et tous nos enfants l'apprendront. De l'aveu même de nos concitoyens anglais, nous la parlons quelquefois aussi bien, sinon mieux qu'eux-mêmes. Nous lui accordons, dans toutes nos relations d'affaires, une place pour le moins égale à la langue française, et il n'entre nullement dans nos desseins d'essayer à lui substituer cette dernière.

Si, en outre, nous voulons maintenir et étendre la connaissance du français parmi les nôtres, si nous sommes disposés à faire tous les sacrifices de temps, d'argent et d'énergie que cette tâche nous impose, qui peut avoir raison ou droit de s'en plaindre ou de nous contrecarrer? En quoi la connaissance

et l'usage de la langue française peuvent-ils nuire à ceux qui veulent se contenter de l'anglais, ou qui ne ressentent pas le besoin ou l'avantage de la connaître? En quoi la connaissance et l'usage du français ont-ils affecté notre qualité de bons citoyens, et nui à l'accomplissement de nos devoirs sociaux et politiques?

Il suffit de poser la question pour en indiquer de suite la réponse.

Est-ce parce que nous répétons l'hymne national de l'Empire anglais dans notre langue maternelle, aussi bien que dans la langue de la majorité, que nous devenons moins bons sujets? Est-ce parce que nous proclamons en français, comme en anglais, partout, chez nous, en Angleterre, en France, comme en pays étrangers, notre attachement inviolable aux institutions britanniques que nous avons une conception moins juste de nos obligations envers le Canada et la Grande-Bretagne, et un désir moins grand de nous en acquitter complètement? Pour quelle raison alors nous refuser le plaisir et l'avantage de bien connaître et parler, nous et nos enfants, la langue à laquelle nos mères nous ont initiés, la langue dans laquelle nous avons appris à penser, à prier; la langue dans laquelle nous pouvons le mieux exprimer les sentiments les plus nobles de l'homme, l'affection, l'amour, la charité; la langue dans laquelle nous avons d'abord connu et admiré les traditions que nos pères nous ont léguées, et cette brillante épopée qu'est l'histoire des premiers établissements de ce pays, ainsi que des héroïques exploits de nos ancêtres sur cette terre d'Amérique?

Je le demande à tous: est-ce qu'on n'est pas doublement instruit quand on connaît en même temps et la langue de Shakespeare, de Byron et de Scott, et celle de Bossuet, de Madame de Sévigné et de Racine; est-ce qu'on n'est pas mieux armé pour les luttes de la vie et l'accomplissement de ses devoirs envers les siens, ses concitoyens et la société?

Combien y en a-t-il au Canada pour qui la connaissance des deux langues, tout en leur procurant une source constante de double jouissance intellectuelle, a été d'un appoint pré-

cieux, inestimable, dans leur carrière, dans la lutte pour l'existence, dans la recherche de la prospérité et du bonheur, dans leurs relations sociales et politiques, et leurs rapports journaliers aussi bien que dans l'accomplissement de la tâche éminemment patriotique de créer et maintenir, entre les divers éléments de notre population, de meilleures relations de tous genres, et par là de solidifier les liens de concorde et d'harmonie si indispensables au Canada?

La connaissance approfondie des deux langues anglaise et française, a été le trait d'union le plus substantiel et le plus fécond entre les deux races qui composent la majorité de ce pays.

C'est la connaissance égale du verbe anglais et du verbe français qui a permis, ou plutôt produit, l'entente, la concorde et l'union entre les deux races ici; sans cette double connaissance, l'un ou l'autre de ces deux éléments eût été impuissant à créer ou à maintenir cette entente et cette union, essentielles à la prospérité et à l'avenir du Canada.

Est-il nécessaire de rappeler que la langue française n'est pas une étrangère, ni une intruse dans ce continent d'Amérique et en particulier dans cette province de l'Ontario? Ce sont les hardis pionniers venus de France qui ont fait les premiers essais de colonisation dans cette belle province, au dix-septième et au dix-huitième siècles. La Salle construisit les premiers bateaux sur le lac Ontario et fonda Niagara. Frontenac jeta les bases de ce qui est aujourd'hui la florissante ville de Kingston. De Lamothe Cadillac établit la ville de Détroit, à ce moment possession française. Les missionnaires Jésuites y plantent partout l'emblème de notre foi. Durant 150 ans, cette province est terre française, et les bords de ses grands lacs ne répètent les échos d'aucune autre langue que celles des aborigènes ou de la France. En usage constant un peu partout au Canada depuis plus de trois siècles, la langue française aurait acquis ici le droit à l'imprescriptibilité, si les traités et les constitutions n'eussent solennellement, et à plusieurs reprises, sanctionné son droit à l'existence et à l'égalité.

Malgré les appréhensions ou les prévisions de certaines gens, le gouvernement britannique d'abord et le nôtre plus tard, n'ont pas fait erreur en sanctionnant l'usage officiel de la langue française et en la plaçant sur un pied d'égalité avec la langue anglaise. Et la preuve, on la trouve presqu'à chaque page de notre histoire depuis la cession ; il n'y a que les aveugles volontaires, et heureusement ils se font de plus en plus rares, qui ne veulent pas s'en laisser convaincre. Bien loin de nuire à notre loyauté et à notre dévouement à la couronne d'Angleterre et à ses institutions, le libre usage de notre langue maternelle, avec la reconnaissance de nos droits et de nos institutions, a été la source toujours pure où nous avons puisé et la volonté, et le courage, et la valeur qui nous ont permis plus d'une fois de sauver le pays à l'Empire. Si on n'avait pas dans le passé reconnu à la langue française l'égalité devant la loi, je n'hésite pas à dire que ce serait aujourd'hui un acte de simple justice, comme de profonde sagesse politique, de la lui reconnaître.

Je suis convaincu d'ailleurs que nos concitoyens anglais, dont la ténacité de caractère est proverbiale, sans parler de leur esprit de justice également bien connu, ne peuvent nous refuser un tribut d'admiration pour la ténacité et le soin avec lesquels nous voulons conserver notre idiome national, et pour notre détermination à transmettre à nos enfants et à leurs descendants, la langue que nous avons reçue de nos ancêtres, et qui est d'ailleurs la plus belle des langues modernes.

La langue française, comme les traditions françaises, font partie de l'héritage national du Canada. Je suis convaincu que la majorité de nos compatriotes de langue anglaise ne désire pas l'oubli ou la méconnaissance de ces glorieuses traditions, ni la disparition de notre langue maternelle. Et si les Canadiens-Français comprennent que c'est à eux qu'il incombe surtout de faire un élan héroïque pour sauver la langue française, n'ont-ils pas raison d'espérer et de croire que leurs concitoyens de langue anglaise leur aideront à conserver une si belle partie de l'héritage national?

Aussi, convaincus de l'excellence de notre cause et de la légitimité de nos réclamations, ayant pleine confiance dans la sagesse et l'esprit de justice de la majorité dans cette province, nous allons nous mettre à l'œuvre, pour démontrer les lacunes évidentes dont souffre la méthode d'éducation et d'enseignement destinée à nos enfants, et pour indiquer les réformes dont elle est susceptible.

En terminant, me sera-t-il permis de répéter que d'abord et surtout ce que nous désirons, ce que nous réclamons, c'est la reconnaissance officielle et explicite de l'école ou classe bilingue, et qu'on lui fournisse les moyens et qu'on la mette en état d'assurer l'enseignement efficace dans les deux langues et dans les différents cours, tant pour l'éducation scolaire que pour l'entraînement pédagogique.

Nous le ferons avec une fermeté empreinte de toute la modération possible, avec un profond respect du droit des autres, comme de l'autorité à laquelle s'adresseront nos demandes, et j'ajoute, sans hésitation, avec la conviction que nos suppliques seront reçues et entretenues avec toute la considération et la sympathie qu'elles méritent.

Au moment où M. Belcourt reprenait son siège, on lui remit la réponse au câblogramme que le Congrès avait adressé, la veille, à Sa Sainteté Pie X.

Rome, 19 janvier 1910.

M. le Juge Constantineau,
Président du Congrès d'Education,
Ottawa, Canada.

Saint-Père bien sensible à hommage de filial dévouement et fidélité adressé à occasion du Congrès d'Education. Remercie, faisant vœux pour fruits précieux en faveur de jeunesse. Bénit de cœur vous-même, congressistes et travaux.

R. CARD. MERRY DEL VAL,
Secrétaire d'Etat.

L'auditoire écouta, debout et avec une respectueuse atten-

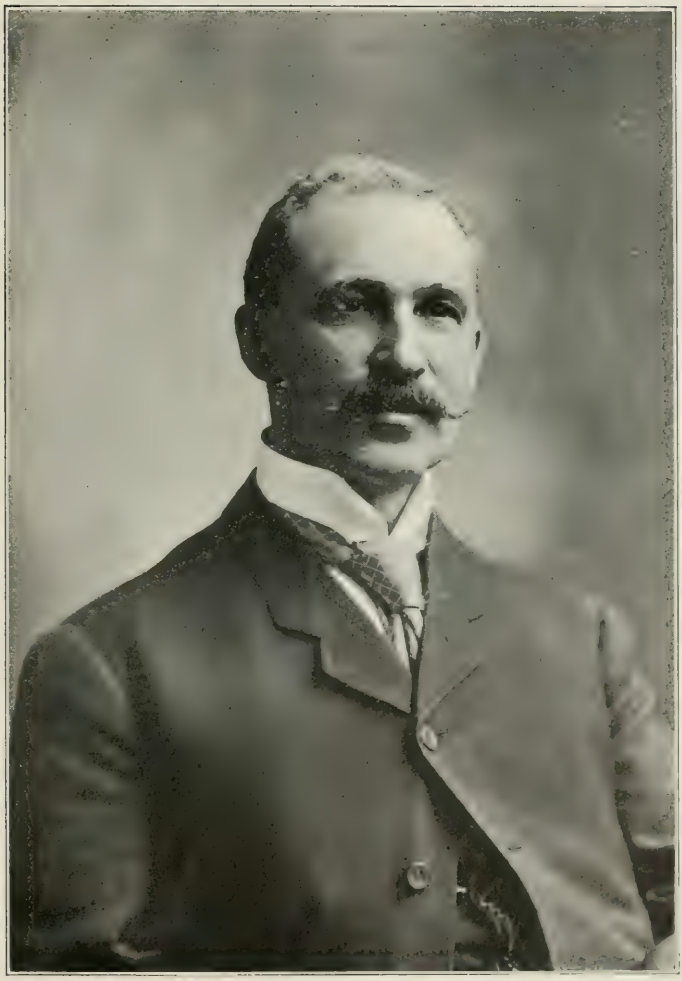

L'HONORABLE J. O. REAUME.
Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès.
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

tion, ce touchant message du Père commun des fidèles, qui n'oublie pas, dans sa grande sollicitude, les 210,000 Canadiens-Français d'Ontario chez qui la langue et la foi sont inséparables.

M. le Président invita ensuite Sir Wilfrid Laurier à adresser la parole. Nous voudrions pouvoir reproduire l'éloquent discours du premier ministre du Canada. Malheureusement, nous devons nous contenter d'une pâle analyse.

Discours de Sir Wilfrid Laurier.

Je suis au milieu de vous comme citoyen d'Ontario, et non comme premier ministre du Canada, dit Sir Wilfrid. Je suis à Ottawa depuis treize ans, et j'ai bien l'intention d'y finir mes jours. Cela ne veut pas dire que j'oublie Québec qui m'est resté fidèle depuis trente ans.

J'ai tenu à assister à cette réception pour vous montrer l'intérêt que je porte à votre belle œuvre du Congrès d'Education. Après avoir entendu le discours de mon ami M. Belcourt, je la comprends mieux. Jusqu'ici, à tort sans doute, je n'en avais qu'une idée plutôt vague. Mon excuse est peut-être de n'avoir pas, comme vous, d'enfants à faire instruire.

Le Canadien-Français ne veut pas dominer, mais il n'entend pas, non plus, être dominé. Ce qu'il demande c'est sa part de soleil et de liberté, justice égale pour tous. Le Congrès réclame l'enseignement des deux langues, anglaise et française. La langue anglaise, c'est la langue des affaires, la langue française, c'est la langue du cœur. La première ne semble exister que pour apprendre les beautés de la langue française. Je connais l'anglais, et je ne crains pas de proclamer que c'est la plus belle langue... après le français.

Il ne suffit pas que les enfants canadiens-français d'Ontario apprennent leur langue sur les genoux de leur mère; il faut qu'ils puissent l'étudier à l'école. Dans la *province de Québec*, où nous sommes la *majorité*, nous accordons aux au-

tres races les droits que nous réclamons pour nous dans la *province d'Ontario.*

La province de Québec a raison d'être fière de l'éducation qu'elle donne à ses enfants, surtout celle que l'on reçoit dans ses collèges classiques.

Le Congrès doit poursuivre l'œuvre si bien commencée, travailler à *maintenir* et *améliorer* les écoles bilingues où les Canadiens-Français pourront apprendre et conserver, comme le plus précieux des trésors, leur belle langue française.

Mgr J. O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa, succéda à Sir Wilfrid Laurier.

Discours de Mgr Routhier.

Messieurs,

Je salue l'œuvre du Congrès avec confiance. Le but du Congrès, c'est de faire une place plus large à la langue française dans les écoles d'Ontario fréquentées par nos enfants. Un tel but ne peut pas ne pas être accueilli avec sympathie, et par les éducateurs de notre province affranchis de tout préjugé, et par notre gouvernement, patron de toutes les saines libertés.

Messieurs, l'établissement de l'école séparée fut le fruit d'une longue lutte. Le gouvernement de l'Union, appliqué à cet ouvrage, se heurta à maintes oppositions éclatantes. Nombre d'éducateurs du Haut-Canada, au premier rang desquels je nomme le très illustre surintendant Ryerson, et aussi nombre d'hommes d'Etat dont Ontario s'honore, ne reconnurent pas d'abord que l'école séparée était la bonne solution au problème scolaire de notre province. Mais, le conflit, le choc des idées dégagea des lumières utiles aux militants de l'un et de l'autre camp. Et, dès 1855, au témoignage de Sir John McDonald, Ryerson faisait la déclaration suivante :

"Ryerson states that the Separate school clause does not retard the progress of common schools, but that, on the contrary, it widens (élargit) the basis of our school system."

Eh! bien, messieurs, l'œuvre du Congrès, qui est de faire une place plus large au français dans nos écoles d'Ontario, au bénéfice de nos enfants, à mon avis, n'est pas non plus une mutilation de notre système scolaire d'Ontario, mais un élargissement de la base sur laquelle va s'asseoir l'école du peuple. Et le gouvernement Whitney, qui ne le cède en rien à la haute intelligence des hommes de 1863, envisagera comme je le fais l'œuvre du Congrès et y applaudira. C'est pourquoi je salue avec confiance, ai-je dit, l'œuvre du Congrès.

Je salue les travailleurs du Congrès avec admiration.

Messieurs du Congrès, vous reprenez une œuvre scolaire qui est restée inachevée depuis bientôt cinquante ans. Les Canadiens-Français avaient fondé leur école séparée. Ils en avaient mis la liberté religieuse sous la protection des lois, mais pour la liberté de langue, ils ne l'avaient point couverte de la même majesté constitutionnelle, et jusqu'à ces dernières années on ne s'est guère remué pour donner à la langue française une place large et légale dans nos écoles. Certes, je ne jette aucun blâme à la génération qui a passé sans souci de ce problème scolaire. Non certes, car j'admire l'œuvre faite par cette génération dans Ontario. Elle a conquis le sol par la charrue et elle a donné une postérité bien belle. Cette postérité se lève aujourd'hui toute vivante, toute vibrante de l'âme de nos pères, âme faite de sens français et de foi catholique. Mais il n'en est pas moins vrai que l'école, celle de nos enfants, est demeurée dans l'état d'ébauche que lui fit la loi de 1863.

Or, vous vous levez, travailleurs du Congrès d'Education, et vous entreprenez de pousser notre établissement scolaire vers sa perfection. Vous voulez — j'userai du mot mis sur les lèvres de l'illustre Ryerson par Sir John McDonald — vous voulez élargir l'assise sur laquelle notre système scolaire d'Ontario doit s'affermir. Et, sur cette pierre de fondation plus large, vous voulez asseoir pour l'école de nos enfants la liberté de la langue, comme nos pères ont fait pour la liberté de la foi.

Cette œuvre est grande et féconde en fruits de civilisation. C'est donc avec admiration que je vous salue, travailleurs du Congrès d'Education.

Discours de l'honorable Frank Cochrane.

En se levant pour répondre à l'invitation de M. le Président, l'honorable Frank Cochrane, ministre de la colonisation et des mines dans le cabinet Whitney, dit qu'il regrette de ne pouvoir s'exprimer en français, mais il constate avec plaisir que tous les Canadiens-Français comprennent l'anglais, ce qui démontre leur supériorité. Il lit une dépêche de Sir James Whitney, premier ministre de la province d'Ontario, exprimant son regret de la maladie de l'honorable docteur Réaume, le chargeant, en même temps, de représenter le gouvernement au Congrès. Le gouvernement Whitney, dit M. Cochrane, s'occupe plus que jamais de la question de l'éducation, en comprend plus que jamais l'importance. La province d'Ontario a des ressources inépuisables, mais la première, la plus importante, c'est la population qui l'habite. J'ai passé toute ma vie au milieu des Canadiens-Français, et je ne puis désirer de meilleurs concitoyens. On n'a pas le droit de leur reprocher leur attachement à leur langue, on ne saurait voir d'un mauvais œil leur détermination de la maintenir. Le gouvernement, il en est certain, ne cessera de travailler de toutes ses forces à l'amélioration des écoles de la province, de manière à répondre de plus en plus *aux besoins* et *aux aspirations* de la population anglaise et *française*. Les Canadiens-Français, conclut l'orateur, ne m'ont jamais ménagé leur sympathie et leur appui. D'un autre côté, j'ai beaucoup contribué à établir la première école d'entrainement bilingue dans le Nouvel-Ontario, et je tiens à leur dire qu'ils peuvent *compter sur moi*.

Jusqu'au dernier moment, les délégués avaient compté sur la présence de l'honorable J. O. Réaume, ministre des travaux publics dans le cabinet provincial. Une grave maladie a empêché le ministre d'assister au Congrès.

Discours de l'honorable Rodolphe Lemieux.

Après l'honorable Frank Cochrane vient l'honorable Rodolphe Lemieux, ministre des postes. Il se considère, dit-il, plus que jamais citoyen d'Ontario, ayant son domicile dans la capitale et ayant fait une partie de ses études à l'Université d'Ottawa. Il félicite Sir James Whitney d'avoir invité un Canadien-Français, l'honorable J. O. Réaume, à faire partie de son cabinet; c'est une preuve de plus de l'intérêt qu'il porte à nos compatriotes. Notre population augmente si rapidement dans le Nouvel-Ontario, dit l'orateur, que dernièrement j'ai nommé un Canadien-Français inspecteur des postes pour cette partie de la province. Canadiens-Français, continue M. Lemieux, vous êtes chez vous dans Ontario, comme vous l'êtes dans toutes les provinces du Canada. Si vous voulez que l'on compte avec vous il faut vous aider vous-mêmes. Nous n'avons pas la grande fortune comme les Anglais, mais il nous faut imiter ces derniers. Il nous faut une éducation pratique, des écoles semblables aux high schools d'Ontario. Ceci permettra aux jeunes Canadiens-Français de cette province de prendre, à leur tour, la place d'honneur dans les affaires du pays.

La langue française dans Ontario ne doit pas être un sujet d'isolement; ce ne serait une bonne politique ni pour Ontario, ni pour Québec. Avec diversité de langue, de religion, il y a moyen de vivre en parfaite harmonie.

Les deux derniers orateurs de la soirée furent les honorables Adam Beck et Charles Murphy.

La réunion de ce soir, dit M. Beck, fait honneur à la race française. Quoique fier de mon origine allemande, je suis heureux de vivre dans un pays où tous les éléments qui composent la population jouissent de droits égaux. Je me joins à l'honorable M. Cochrane pour affirmer que les réclamations des Canadiens-Français seront toujours accueillies favorablement par le gouvernement.

L'honorable Charles Murphy parle d'abord en français,

puis en anglais. Le but que se propose le Congrès, dit-il, est digne de louanges. Je souhaite aux délégués le succès le plus complet dans leurs importants travaux.

M. Amédée Tremblay avait bien voulu se charger de la direction d'un chœur de chant composé de cent voix. Qu'il veuille bien accepter les remerciements les plus sincères du Comité général. Ces remerciements vont également aux membres du Cercle Duhamel qui ont rendu de si précieux services.

Il est près de onze heures quand l'orchestre fait entendre "Dieu sauve le Roi" et "O Canada" chantés par la foule qui remplit le théâtre.

Nous terminerons ce chapitre en reproduisant l'article de fond qu'un journal consacrait, le lendemain, à la réception dont nous n'avons pu donner qu'un compte rendu bien incomplet.

"Nous nous compterons."

La démonstration qui s'est faite au Russell, hier soir, restera impérissable dans le souvenir de ceux qui en ont été témoins. Si jamais les Canadiens-Français se sont comptés, pour savoir leur nombre, c'est hier soir. Le Congrès aura eu ce succès, au milieu d'autres succès, de prouver la vitalité de la race canadienne-française par les hommes illustres qui la représentent.

Nous étions véritablement heureux de voir réunie cette pléiade d'hommes illustres: le chef du pays et les représentants les plus distingués du clergé et de la nation.

L'assemblée était présidée par l'honorable sénateur Belcourt. On ne pouvait mettre en mains plus dignes la tâche de président du Congrès. M. Belcourt, qui connaît si bien Ontario depuis vingt-cinq ans, et si bien ses compatriotes canadiens-français qui l'ont porté aux plus hauts honneurs, en récompense de son dévouement aux siens, était l'homme digne entre tous d'occuper ce poste. Il y a quelques semaines à peine, le 10 décembre dernier, l'Université Laval dont il avait

reçu, vingt-sept ans auparavant, le diplôme de licencié en droit, lui décernait les honneurs du doctorat. De son discours nous avons conservé souvenir de cette phrase bien expressive: "Avec mes compatriotes d'Ontario, avec tous les Canadiens-Français, je crois que je puis parler pour tous, je souhaite que l'Université Laval soit à l'avenir ce qu'elle a été par le passé, la dépositaire toujours fidèle de nos meilleures traditions, la gardienne toujours vigilante de notre langue, la colonne lumineuse éclairant la route que doit suivre notre race, cette race française que nous entendons perpétuer, propager et rendre de plus en plus prospère et influente, sur cette terre d'Amérique, où nos ancêtres ont les premiers apporté les lumières du christianisme et de la civilisation moderne."

L'expression de ces sentiments se rappelle agréablement aujourd'hui à l'occasion du superbe discours prononcé par M. Belcourt, hier soir.

Le discours du président du Congrès a été un programme splendidement élaboré de l'œuvre à faire par les Canadiens-Français, à la suite de l'œuvre extraordinaire accomplie par ce peuple jusqu'à aujourd'hui. Et ce programme, M. Belcourt saura le faire exécuter. Il saura faire respecter les droits de ses compatriotes. Ce ne sont pas les considérations politiques qui l'arrêteront. M. Belcourt sera l'homme capable de faire valoir les droits de ses compatriotes auprès des gouvernements.

Nous le répétons, nous sommes heureux de ce choix, et son discours, que l'on devra lire et relire, est une base solide de l'œuvre générale du Congrès dans l'avenir.

Au milieu de cette assemblée où nous voyons le premier ministre du Canada, les dignitaires du clergé, des hommes d'Etat tour à tour proclamer nos droits et approuver les conclusions du discours de M. Belcourt, il nous venait un juste sentiment d'orgueil. Nous avions le plaisir d'entendre l'appréciation de l'hon. Frank Cochrane et de l'hon. Adam Beck, tous deux ministres de l'Ontario, affirmant leur adhésion au discours de M. Belcourt. Tous deux remplaçaient l'hon. Whit-

ney, premier ministre, et l'hon. Réaume, qui avait été empêché par la maladie de venir à Ottawa.

Nous avons vu enfin que les Canadiens-Français étaient marqués et savaient se compter, à un moment donné, comme l'a fait remarquer l'honorable Rodolphe Lemieux.

Nous avons constaté l'union des nôtres vers un même but : non pas attaquer les races avec lesquelles nous voulons vivre en paix, du moment qu'elles nous laissent en paix ; mais avoir des écoles bilingues, où les Canadiens-Français apprendront l'anglais, la langue des affaires, la première langue du monde... après le français, comme l'a dit finement Sir Wilfrid Laurier, et où ils apprendront aussi librement la langue française, la langue du cœur, la plus belle qui s'échappe des lèvres humaines.

CHAPITRE VII.

Le dernier jour du Congrès. — L'Ouest d'Ontario, par M. S. Ducharme. — La Mutualité, par M. G. W. Séguin. — Discours de M. le curé Beausoleil. — Discours de M. Emmanuel Tassé. — Résolution Importante.

Un des traits frappants des réunions du Congrès a été l'harmonie parfaite qui a régné parmi les 1,200 délégués pendant toutes les délibérations. Tous les rapports présentés les deux premiers jours ont été adoptés sans discussion. Toutes les résolutions ont été acclamées avec enthousiasme ; pas une voix discordante ne s'est fait entendre.

La journée du 20 janvier a été bien remplie. A dix heures du matin, quand commence la séance, la grande salle du Monument National est encore comble.

M. Séverin Ducharme, de Belle-Rivière, lit un intéressant rapport sur l'Ouest d'Ontario au point de vue français.

Discours de M. S. Ducharme.

L'Ouest d'Ontario.

M. le Président, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport qu'on m'a chargé de faire sur l'Ouest d'Ontario au point de vue français.

Les renseignements et les statistiques que j'ai pu recueillir sont bien incomplets, et cependant il a fallu beaucoup de travail, d'efforts, de persévérance pour les obtenir.

Commençons par un peu de statistiques. Combien l'Ouest d'Ontario contient-il de Canadiens-Français? Il serait difficile de répondre à cette question ; cependant, nous avons des chiffres à peu près exacts pour les comtés suivants :

Bothwell...	1,446	Canadiens-Français.	
Essex	19,993	"	"
Huron	1,150	"	"
Kent	4,891	"	"
Simcoe	6,043	"	"

Nos paroisses françaises sont-elles nombreuses? J'ai préparé une liste qui est loin d'être complète, mais qui vous donnera une idée de notre force numérique:

Amherstburg...	450	familles.
Belle-Rivière...	300	"
Big Point...	200	"
Chatham...	100	"
Maidstone...	50	"
Paincourt...	250	"
Rivière-Canard...	300	"
St. Joachim	160	"
St. Pierre...	125	"
Sandwich	500	"
Staples...	160	"
Stony Point	235	"
Tilbury	450	"
Tecumseh...	325	"
Walkerville	330	"
Wallaceburg	100	"
Windsor	700	"
Woodslee	60	"

Vous trouvez aussi un grand nombre de Canadiens-Français un peu partout sur les bords de la rivière Sainte-Claire, autour de la baie Georgienne, etc.

Dans le diocèse de London, les nôtres sont en majorité parmi les catholiques.

La population française augmente beaucoup plus rapidement que celle de langue anglaise.

Il me fait peine de constater que nous comptons peu de fonctionnaires publics. Quelle en est la cause? Est-ce apa-

thie, indifférence, manque d'esprit public? Pourquoi laisser les éléments qui nous entourent s'emparer de tout, nous contentant des miettes?

Quant aux écoles, nous savons que le Comité général a étudié à fond la question, s'est renseigné sur toute la province d'Ontario. Il connaît, par conséquent, la position dans laquelle nous nous trouvons. Nous avons confiance dans le Congrès, pleine et entière confiance.

Le français n'occupe pas, chez nous, la place qui lui appartient. Pourquoi? La loi scolaire qui nous régit n'autorise que l'enseignement de l'anglais. Il y a bien un inspecteur d'origine française, mais ce monsieur ne fait pas d'efforts pour établir ou maintenir l'enseignement de notre langue, tel que le permettent les règlements du Département d'Education. Conséquence : l'étude du français, dans nos écoles, est négligée.

Au point de vue religieux, les nôtres sont desservis par des prêtres canadiens-français, mais il y a des exceptions. A ce sujet nous réclamons l'appui énergique de tout le Congrès.

A Maidstone, le curé ne parle pas le français. Nos gens ne peuvent se confesser dans leur langue, les enfants sont forcés d'apprendre le catéchisme en anglais.

Dans la ville de Chatham, où nous sommes cinq à six cents, pas un mot de français.

Pas un mot de français de la part du curé à Wallaceburg, où nous comptons au moins 100 familles canadiennes. A Leamington, les choses laissent bien à désirer au point de vue français.

Il ne serait pas difficile de trouver, dans l'Ouest d'Ontario, nombre de cas analogues. Il ne serait pas difficile, non plus, de faire voir que, chez nous, la langue et la foi se tiennent. Si on veut que notre peuple reste franchement catholique, il faut lui donner partout des prêtres qui parlent sa langue.

Il y a, chez nous, dans l'Ouest d'Ontario, des Canadiens-Français apathiques, indifférents, mais, grâce à Dieu, c'est

l'exception. L'annonce du Congrès a produit un réveil inattendu. Vous pouvez, Messieurs et chers compatriotes, compter sur nous. Nous sommes Français et prétendons ne renoncer en rien aux droits et privilèges que comporte ce titre. Nous prétendons donner une éducation française à nos enfants, tout en leur faisant apprendre l'anglais. Nous respectons ceux qui nous entourent, mais nous avons aussi l'intention bien arrêtée de réclamer et d'obtenir notre part d'influence et de charges publiques.

Nous sommes ici 91 délégués de l'Ouest. C'est vous dire que nous avons compris, chez nous, l'importance de ce beau Congrès et que nous en attendons les plus heureux résultats.

Ce rapport est suivi de quelques observations faites par M. l'abbé L. A. Beaudoin, curé de Walkerville. M. Beaudoin insiste surtout sur le fait que nombre de nos compatriotes ont perdu la foi, privés qu'ils étaient de prêtres parlant leur langue.

Qui ne connait le rôle joué de nos jours par la mutualité? Les Canadiens-Français d'Ontario pourraient-ils se désintéresser de cette question? Le Comité des intérêts généraux avait chargé M. G. W. Séguin, président de l'Union St-Joseph du Canada, de la traiter devant le Congrès. On verra, par le discours que nous publions, qu'il était difficile de faire meilleur choix.

Discours de Monsieur G. W. Séguin.

La Mutualité.

A la gracieuse demande des promoteurs du Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario, je viens vous entretenir pendant quelques instants d'un sujet important au premier chef : la Mutualité.

Merci au Comité général du Congrès d'avoir bien voulu me ménager pareille faveur. Il me fournit par là, je l'espère,

l'occasion de rendre service à mes compatriotes en leur faisant aimer la Mutualité. Je la saisis avec empressement. M'acquitter de la tâche qui m'est dévolue, avec simplicité et franchise, telle est mon ambition. La cordiale sympathie de cet auditoire le portera certainement à l'indulgence. Si je réussis à convertir, ne fusse qu'un seul patriote méconnaissant les avantages de la mutualité, ma récompense sera plus grande que la peine que je me donne.

Mutualité! L'idée que ce mot éveille dans l'esprit est la suivante: union de plusieurs individus dans une commune pensée de secours mutuel. Etudier les avantages que présente cette union au point de vue économique, social, religieux, national, voilà ce que je me propose. Il serait oiseux de faire l'histoire de la Mutualité; qu'il suffise de dire qu'elle est née de l'assurance sur la vie dont elle est le perfectionnement, et que, au Canada, elle entre dans une vigoureuse adolescence après un demi-siècle d'enfance.

* * *

Au point de vue économique, la Mutualité remplit un grand rôle et est appelée à en remplir un plus grand encore quand elle sera mieux connue et plus honorée, parce qu'elle fournit aux individus le moyen de se prémunir contre les revers de fortune, contre la maladie, contre la misère qui peut résulter pour leur famille de leur mort prématurée.

Elle repose sur l'aphorisme "L'Union fait la force." En effet, c'est l'union qui est la mère de la mutualité; c'est elle aussi qui en est l'essence. Sans elle, pas d'assurance possible. Car l'assurance est gouvernée par la loi du nombre. Aucune probabilité appréciable, aucun risque défini, aucune contrepartie adaptée à la mauvaise chance, si une série est trop limitée. Une société de cent membres ne peut établir un budget de secours mutuel. Une épidémie ou une coïncidence d'âge, de mortalité ou de maladie survenant, elle se ruinerait en un crac. Par contre, des milliers d'individus enrôlés sous une même bannière présentent une solidarité contre laquelle le hasard

d'une épidémie ou l'occurrence d'une mortalité nombreuse viennent se briser.

Alors, les ressources fixes augmentent et le risque diminue. La société y gagne et les sociétaires n'y perdent pas. Reste seulement à proportionner la cotisation des membres au risque qu'ils ont de devenir malades ou de mourir. A l'aide des statistiques, il est facile de fixer cette cotisation. Et voilà une société mutuelle certaine de vivre tout en accomplissant un bien immense.

Comme on le voit, l'union seule est le grand facteur qui opère ce tour de force économique. Elle est comme le lit d'un grand fleuve alimenté par une multitude de petits ruisseaux. Isolés, ces petits ruisseaux n'ont aucune puissance. Réunis, ils constituent un cours d'eau dont la force et l'énergie brisent tous les obstacles.

Il y a plus. La Mutualité s'adapte aujourd'hui à tous les besoins.

Au fils pieux, soutien de ses parents âgés; au père de famille obligé de subvenir aux besoins de jeunes enfants, elle offre, à peu de frais, le moyen d'écarter de leurs préoccupations le danger d'une mort prématurée qui laisserait sans ressources des êtres aimés. A celui dont les années ont diminué les forces, la mutualité, par la rente viagère, permet d'envisager, le sourire sur les lèvres, la prolongation de son existence.

Avec raison, l'a-t-on qualifiée de caisse d'épargne parfaite. Aux chances de vie ou de mort, elle ajoute, dans certaines combinaisons très pratiquées, la certitude d'un remboursement à date fixe, dont l'assuré profite lui-même. Elle a su se plier à toutes les exigences et à tous les goûts. Cependant, nombre de personnes l'ignorent ou la négligent, sans trop savoir pourquoi. Il y a des âmes timorées qui doutent de la solvabilité des sociétés de secours mutuel et qui hésitent à leur confier leurs épargnes. Qu'il suffise de dire à ces esprits naïfs que les opérations des sociétés mutuelles sont soumises aux lois de l'Etat et reposent sur les calculs les plus judicieux. Ces calculs

constituent une science toute spéciale; ils ont pour point de départ des données mathématiques d'une scrupuleuse exactitude. On applique ensuite ces données aux différentes combinaisons d'assurances, pour fixer des taux de perception qui soient propres à mettre la société en mesure de tenir ses engagements vis-à-vis de ses membres.

Sans exagération, on peut dire qu'aucune institution moderne présente de garanties supérieures à celles d'une société de secours mutuel, administrée par un bureau de direction élu à dates fixes, par des délégués choisis eux-mêmes par les membres. Voilà qui est essentiellement démocratique sans laisser d'être plein de charité chrétienne.

* * *

Au point de vue social, la Mutualité est la solution pratique, pacifique, patriotique des problèmes sociaux qui troublent notre époque.

Au Canada, Dieu merci, l'ordre social n'est pas encore bouleversé. Est-ce à dire, cependant, que nous échapperons aux assauts de la vague socialiste qui envahit toutes les plages? En Europe, cette vague a fait et fait encore de puissantes conquêtes. Pour endiguer le flot envahisseur, les gouvernements ont nationalisé maints services d'utilité publique et créé des retraites ouvrières. Ils n'ont pu satisfaire par là l'appétit vorace des esprits ayant pour doctrine la distribution égale de tous les biens. Et le socialisme désagrégeant monte toujours! Il a des disciples, des apôtres même, chez nous. Pourquoi? Parce que la classe ouvrière, qui souffre et peine, veut se soustraire au poids de sa pauvreté. C'est logique. Mais, trop souvent, elle oublie que le remède à l'incertitude du lendemain n'est pas dans les législations teintes de socialisme, mais dans la mutualité chrétienne.

Et voici pourquoi. On a beau parler de retraites ouvrières, on ne peut sortir du dilemme suivant: si elles sont contributives, comme en Allemagne, en France et au Canada, l'Etat ne fait que se constituer banquier et fournit aux individus ce

qu'ils peuvent trouver sans lui, à savoir le moyen d'épargner leur argent ; si elles sont non-contributives, comme en Angleterre, en Nouvelle-Zélande et en Australie, elles grèvent le budget public et pèsent en dernier ressort sur le peuple. Voilà comment, avec les retraites ouvrières, on tourne dans un cercle vicieux.

La Nouvelle-Zélande offre présentement un exemple typique de la faillite du socialisme, comme facteur propre à améliorer le sort des classes ouvrières. Ce petit pays en est rendu à une situation économique critique. Pour mettre un terme à la misère, il dépense davantage pour les travaux publics. C'est ce qui s'appelle courir après son ombre. En effet, en augmentant les dépenses, on est forcé de négocier de nouveaux emprunts, et partant d'augmenter les taxes. Ce que l'on donne au peuple d'une main, on le lui retire de l'autre. Résultat : l'ère des sept vaches maigres continue.

Voilà où devait conduire l'entrave mise par le gouvernement au déploiement de l'initiative privée. Il a paralysé celle-ci en assumant la responsabilité de mettre les individus à l'abri de l'incertitude du lendemain. Les retraites ouvrières ont provoqué, chez le peuple, une diminution de la pratique de l'économie. Elles ont aussi porté un coup mortel aux compagnies d'assurances. La mainmise de l'Etat sur ces entreprises, qui devraient rester toujours privées et commerciales, a constitué une véritable calamité. Le peuple en est venu à se reposer de toute chose sur le gouvernement. Il a oublié que celui-ci n'était pas une providence, et que le jour viendrait vite où il crierait famine. Ce jour est venu. Et la Nouvelle-Zélande a appris à ses dépens qu'il ne faut jamais agir à rebours de la raison.

La conclusion à tirer de l'expérience de la Nouvelle-Zélande, c'est que le socialisme, que le bon sens nous dit aller contre l'ordre naturel des choses, ne peut entrer dans le domaine pratique. Il aboutit toujours à un fiasco. L'Angleterre elle-même est aux prises avec une situation économique pénible parce qu'elle a fait trop de concessions aux revendications

SON HONNEUR LE JUGE J. A. VALIN.
Membre Honoraire de la Commission Constituante du Congrès,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

socialistes. Dans cette reculade, faite à corps défendant, pour gagner les faveurs de la classe ouvrière, le parti libéral s'est vu promptement acculé au mur. Force lui a été soit de rebrousser chemin, soit d'augmenter les taxes. Rebrousser chemin, il ne l'a pas pu. La peur de la perte du pouvoir l'engageait à conserver les sympathies populaires. Donc, il a augmenté les taxes. Mais le peuple ne tardera pas à ressentir le contre-coup de pareille action, et par un de ces retours soudains qui lui sont propres, il reviendra à des idées plus saines.

Et puisque le socialisme est aussi néfaste dans ses résultats, même quand il est modéré, qui viendra au secours de l'ouvrier pouvant à peine suffire à gagner la subsistance de sa famille et craignant toujours d'être enlevé à celle-ci? Qui? La mutualité! Voilà le refuge véritable de la classe populaire. Avec elle, le principe d'affaire et la charité chrétienne se donnent la main. Les petites épargnes agglomérées des sociétaires produisent un capital, dont le rendement suffit à payer des secours aux malades, et à donner une indemnité aux veuves et aux orphelins. Grâce à l'infusion constante de sang nouveau, la société prospère toujours malgré le bien qu'elle accomplit.

* * *

Au point de vue religieux, la mutualité a l'avantage de coordonner les énergies pour travailler à la défense de la foi et à la sauvegarde des mœurs. Quiconque s'enrôle dans une société de secours mutuel, remplit son devoir envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même.

Il remplit son devoir envers Dieu parce qu'il s'inspire de la parole: "Aide-toi, et le ciel t'aidera." En effet, l'Eternel, quand il a condamné l'homme à manger son pain à la sueur de son front, lui a fait un devoir de déployer une initiative féconde pour être sûr du lendemain. Il a voulu que, comme la fourmi, il fut actif, sage, économe. Or, le mutualiste, en pratiquant l'économie pour se mettre à l'abri des revers de fortune, en travaillant ferme pour pouvoir payer ses contributions à sa

société, en s'aidant pour que le ciel lui aide, observe la loi du Créateur.

Il remplit son devoir envers le prochain, parce que la belle vertu de la charité est la base même de la mutualité. Quiconque appartient à une société de secours mutuel contribue incessamment, par là, au soulagement des malheureux. Lorsqu'une veuve et des orphelins sont arrachés à la misère par la société, tous les sociétaires participent aux mérites de cette bonne action. En outre, un mutualiste aime véritablement sa famille puisqu'il la met en mesure de vivre honorablement, même si une mort prématurée l'enlevait à son affection.

Il remplit son devoir envers lui-même, parce qu'en entrant dans une société de secours mutuel il s'engage à en suivre les règlements. Tenir un homme dans le droit sentier, telle est la visée de ces règlements. Ils défendent l'abus des liqueurs enivrantes; ils menacent de la déchéance de leurs droits acquis les désœuvrés. Celui qui est lié à l'observance de ces règlements est donc moins exposé à donner dans les abus qu'ils dénoncent.

En traitant ce côté religieux de la Mutualité, je me permettrai d'ouvrir une parenthèse, et de dire que le devoir d'un catholique est de s'affilier à des sociétés catholiques, et non à des sociétés neutres. Une organisation neutre, en matière de religion, se trouve par le fait même opposée à la religion catholique. "Qui n'est pas pour moi est contre moi!" Les sociétés neutres ne sont pas reconnues par l'Eglise; elles sont tolérées parce que, dans sa sagesse, le successeur de St-Pierre tient toujours compte de la faiblesse humaine et préfère souvent déconseiller que défendre. Il semble cependant que les catholiques devraient avoir autant de respect pour un conseil émanant de Rome que pour un ordre.

Le fait est indéniable et l'expérience a prouvé que la foi d'un catholique, s'alliant à des protestants, à des personnes religieuses ou antireligieuses, subit un assaut dangereux. Dès lors, pourquoi s'exposer de la sorte plutôt que de s'enrégi-

menter dans des sociétés catholiques qui offrent des avantages tout aussi grands que les sociétés neutres? Pourquoi un catholique se met-il dans cette fâcheuse position de ne pouvoir entrer dans son église avec l'insigne de sa société sur sa poitrine?

On devrait être meilleur catholique que cela. Libre aux protestants de toutes les dénominations de se conduire comme bon leur semble; nous ne leur voulons que du bien. Mais nous soutenons qu'un catholique doit, en tout et partout, se révéler tel et ne pas faire de mésalliance en s'affiliant à une société neutre.

* * *

Au point de vue national, la Mutualité est le plus puissant facteur propre à assurer l'intacte survivance des caractères distinctifs d'un peuple.

Comme celle des individus, la vie des nations est tissée de luttes continuelles. Jamais de victoire définitive dans ce domaine. Tantôt, ce sont des luttes contre des ennemis extérieurs, tantôt ce sont des luttes contre des ennemis intérieurs. Les unes comme les autres doivent durer toujours. Les peuples qui meurent ne sont pas les peuples persécutés et forcés, partant, d'être sur la brèche, mais les peuples enivrés par la victoire, endormis dans une fausse sécurité, rongés par le bien-être et le luxe. L'infortune retrempe un peuple comme elle retrempe un individu. Témoin, l'histoire de tous les siècles: le peuple juif était fort, vigoureux, moral, quand ses ennemis le harcelaient de tous côtés; le peuple romain était puissant tant qu'il s'acharnait à asseoir solidement son empire; le petit peuple polonais a fait montre d'une vitalité remarquable dans la persécution; les Acadiens sont restés fidèles à leurs traditions en dépit d'un grand *dérangement*. Il en sera de même des Canadiens-Français; ils ont des luttes pacifiques à livrer et des victoires non sanglantes à remporter. Ces luttes ne pourront qu'infuser à la race une énergie plus forte, une confiance plus saine, une espérance plus vivifiante. Mais pour cela, il faut de l'union et de l'union véritable. Où la trouver ailleurs

qu'au moyen d'une société mutuelle, franchement canadienne-française?

Jamais on n'insistera trop sur l'importance, pour les Canadiens-français, de s'enrôler dans des sociétés catholiques et canadiennes-françaises, plutôt que d'aller grossir les rangs des sociétés neutres ou cosmopolites.

Une race, pour être forte, doit concentrer ses énergies dans ses institutions propres et affirmer, sans ostentation mais sans timidité non plus, son droit à l'existence. Il n'y a rien, dans pareille attitude et dans pareille conduite, qui doive briser les bonnes relations existant entre les groupes ethniques composant une nation.

Il y a certes des gens qui prétendent qu'en se mêlant aux sociétés à base anglo-saxonne, les Canadiens-Français contribuent largement à asseoir la paix, la concorde et l'harmonie entre les deux éléments principaux qui habitent ce pays. Pas du tout. Loin d'aider par là à asseoir "l'entente cordiale", on compromet cette belle cause, car l'entente cordiale n'est possible qu'entre groupes se traitant d'égal à égal et constituant des personnalités distinctes. Les Canadiens-français ont beaucoup à perdre et rien à gagner en ne développant pas les traits principaux de leur caractère national. Entourés de compatriotes de langue différente, obligés en plusieurs instances de faire usage d'un idiome qui n'est pas le leur, contraints de donner à leurs enfants une éducation cadrant mal avec leur nationalité, les Canadiens-Français, disséminés entre la rivière Ottawa, le Saint-Laurent et les grands lacs, échapperont-ils à l'anglicisation? Nombre d'entre eux sont déjà anglomanes. Leur nationalité ne sombrera-t-elle pas dans la grande fournaise agglomérative? Non, s'ils savent se prémunir contre le danger! Oui, s'ils restent dans une criminelle passivité!

L'heure est grave. Un peuple n'a rien de plus sacré que sa nationalité. Par ce mot, on entend l'ensemble des caractères qui le distinguent des autres peuples. Langue, religion, mœurs, traditions, aspirations, tels sont les éléments constitutifs

d'une nation. Or, ces éléments ont perdu leur pureté primitive chez les Canadiens-Français d'Ontario. La belle langue française est soit ignorée, soit très peu connue, soit très mal parlée, par des hommes dont les ancêtres se sont immortalisés, même après la conquête, dans la défense des droits de leur langue. Le flambeau de la foi a perdu de sa lumière éblouissante, parce que l'éducation n'est pas religieuse, et parce qu'un commerce constant avec des personnes d'une autre croyance religieuse ne peut que nuire au sens religieux d'un catholique. Les traditions et les mœurs françaises s'oublient en raison des relations journalières de la jeunesse surtout avec de petits compatriotes imbus d'idées toutes étrangères. Quant aux aspirations, il est difficile de les définir; d'aucuns craignent toujours de déplaire à ceux d'autre origine que la leur, comme si le prétexte du fanatisme de ceux-ci avait sa cause ailleurs que dans la veulerie de certains Canadiens-Français; d'autres se désistent de tous les mouvements nationaux, parce qu'ils les croient susceptibles de nuire à tel ou tel parti politique.

Le remède à la situation réside dans la Mutualité catholique et canadienne-française. Il est à espérer qu'on saura le comprendre et agir en conséquence.

Pour sa part, l'Union St-Joseph du Canada ouvre bien larges ses bras aux Canadiens-Français d'Ontario. Elle se propose dans l'avenir de défendre leurs intérêts comme elle l'a fait par le passé.

Nous ne croyons pas exagérer en disant que le discours prononcé ensuite par M. l'abbé A. Beausoleil, curé de Fournierville, et vice-président du Comité général, est un des plus beaux et des plus pratiques qu'il ait été donné au Congrès d'entendre.

Discours du Curé Beausoleil.

M. le Président, Messieurs,

Pour répondre à l'invitation plus pressante qu'empressée du "Comité des Intérêts Généraux", je n'ai tout d'abord que

la tournure banale à laquelle ont infailliblement recours les orateurs de mon calibre: "Je n'ai pas eu le temps nécessaire, pour me préparer d'une manière convenable, à prendre la parole dans une circonstance aussi solennelle."

Vous me direz peut-être qu'après avoir, pendant des mois, agité devant le public ce projet jusqu'ici inconnu de réunir en convention les Canadiens-Français de la province, je n'avais pas le droit de me soustraire à l'obligation de présenter un court "factum" des motifs qui ont donné naissance à ce mouvement de réveil national. Il ne vous déplaît pas, non plus, qu'on vous redise pourquoi nous vous avons convoqués ici.

Lorsque les travaux des différentes commissions du Congrès auront été soumis à votre appréciation, et pour notre propre édification, vous verrez avec moi combien est énorme le bilan de nos revendications, combien nombreuses les raisons qui surgissent à l'appui de l'œuvre que nous avons entreprise.

Je ne vous le cache pas, messieurs, le résultat pratique et définitif des solennelles assises que nous tenons en ce moment, repose entièrement sur le sujet si important que j'ai à traiter devant vous, ce soir, et qu'on aurait dû, il me semble, confier à une voix plus familiarisée avec les questions de sociologie: c'est le groupement compact, solide et permanent de tous nos compatriotes d'Ontario en un bloc national, qui nous permette de résister à toutes les tentations d'anglicisation, d'assurer notre existence comme race dans la province.

Mais, avant de chercher les moyens les plus propres à propager dans nos rangs cette pensée d'un groupement national sérieux et durable, voyons, en un court examen, quelles sont les conditions sociales du groupe français d'Ontario.

S'il faut en croire les statistiques les plus récentes, nous sommes plus de 200,000 Canadiens-Français, c'est-à-dire un dixième de la population, distribués, par un curieux hasard, ou, pour parler plus chrétiennement, par un dessein tout spécial de la Providence, distribués en ceinture sur le pourtour de la province.

A l'est, nous sommes chez nous dans Prescott et Russell; tout à l'heure, si l'idée de réveil national fait son chemin, nous commanderons dans Glengarry et Stormont; au nord, une théorie d'établissements français jalonne les rives de l'Ottawa; le Nouvel-Ontario, à l'ouest, compte 30,000 Canadiens-Français; dans la région de la Baie Georgienne et du Lac Huron, de même que dans les comtés de Kent et d'Essex, où le poids de leur nombre se fait sentir avec avantage, nos compatriotes ont résisté et résistent plus que jamais à la pression anglo-saxonne, et, dans des conditions extrêmement précaires, extrêmement difficiles, ont gardé avec un soin jaloux le culte des traditions françaises.

Placés dans de semblables conditions géographiques, sur le territoire d'une province au plus haut degré saxonne et saxonnante, il n'est pas étonnant qu'ainsi isolés les uns des autres nous perdions presque effectivement le contact, que nous manquions de cet esprit de cohésion sans laquelle toute minorité est infailliblement vouée à l'anéantissement.

Vous n'avez cependant pas, messieurs, dans le seul éparpillement de nos groupes nationaux, tout le secret de notre faiblesse; forcément séparés sur le terrain économique, nous le sommes d'une manière plus fâcheuse encore sur le terrain social.

Je laisse volontiers aux orateurs de la St-Jean-Baptiste le soin de redire, en de vibrantes périodes, et de chanter avec des trémolos patriotiques, les faits et gestes de nos glorieux ancêtres; ces envolées, pleines d'émotions frissonnantes, ont eu jusqu'ici le sort de ces fleurs éphémères qui ne durent qu'un matin.

Si nous jetons un regard de fierté sur les annales du passé, si nous nous plaisons à reconnaître à notre race une somme de vigueur et d'endurance qui lui ont assuré l'existence aux époques les plus difficiles de notre histoire, une force d'expansion plus que merveilleuse, une ténacité de fer à ses traditions, une foi inébranlable dans la mission que la Providence semble lui

avoir tracée de ce côté-ci de l'Atlantique, nous oublions trop souvent de tourner certains feuillets de cette même histoire qui nous révèlent, hélas! que nous n'avons pas encore atteint la perfection.

Puisque nous sommes ici pour nous rendre compte aussi fidèlement que possible de notre état social, ne craignons pas de faire notre examen de conscience, de sonder avec soin les plaies qui affaiblissent la vitalité de notre race, dût la révélation de ces misères nous mettre en posture fort peu enviable.

Une nomenclature trop fidèle de nos travers ne serait pas de mise ici; mais avouons, pour être francs, que nous avons trois grands défauts que je serais tenté d'appeler nationaux, si d'autres races d'ailleurs ne les partageaient avec nous en une certaine mesure, ce qui peut nous être de quelque consolation.

Ces trois défauts, l'abus des liqueurs, le blasphème et la jalousie, causent des ravages incalculables dans les rangs de notre société, tarissent nos meilleures sources d'énergie, non seulement sur le terrain de la conscience, mais encore sur celui de l'économie sociale. Eh bien! envisagé à ce dernier point de vue, un quatrième vice, lui aussi bien national, est en train, à mon sens, de nous faire un tort irréparable: c'est l'esprit de parti.

Je vous prie de croire, messieurs, que je ne viens pas prêcher ici un évangile nouveau, et qu'il n'est jamais entré dans la pensée des promoteurs du Congrès de faire tomber les lignes des partis politiques qui nous divisent; oui! je dis bien, qui nous divisent. D'ailleurs, comment nous représenter les Canadiens-Français étudiant les problèmes de la vie politique autrement qu'à la lumière de lunettes bleues ou rouges?

L'esprit de parti, que nous apportons en venant au monde, a complètement oblitéré chez nous l'opinion publique, cet esprit de clairvoyance des foules, cette arme la plus puissante dont un peuple puisse se servir, pour se mettre à l'abri des surprises et des entreprises d'une coterie ou d'une plutocratie trop

audacieuse. Remarquez bien, messieurs, que je ne blâme pas en elles-mêmes les sympathies que vous donnez aux partis qui se disputent l'accès du pouvoir, et qui, étant données nos mœurs politiques, sont, jusqu'à un certain point, nécessaires au bon rouage d'un gouvernement tel que nous le comprenons en ce pays.

Vous avez le droit de donner votre appui aux mesures qui vous apparaissent dictées dans le sens des intérêts du pays, ou de les combattre de votre vote et de votre influence si, dans votre opinion, elles peuvent conduire à des conséquences funestes. Vous êtes également justifiables d'honorer de votre confiance les heureux mortels qui sont confortablement installés sur les banquettes ministérielles, ou de batailler vaillamment aux côtés de ceux qui sont assis dans les froides régions de l'opposition : ce faisant, vous remplissez votre rôle d'électeurs libres et intelligents.

Mais ce rôle de partisans doit-il, messieurs, se prolonger indéfiniment, pour ne jamais varier ? Un groupe national, une minorité placée comme nous le sommes ici dans la province, peut-elle sans danger se cantonner obstinément quand même dans les lignes des partis politiques adverses, lorsque s'agitent, à la tribune et dans l'arène parlementaire, des questions qui intéressent au plus haut point son existence nationale, sa langue et sa foi religieuse ?

Je ne le crois pas. Et cependant, c'est ce que nous faisons le plus souvent. Nous allons plus loin ; nous transportons nos préjugés politiques, ces germes de luttes et de divisions si malheureuses, presque dans le choix des commissaires d'écoles et des conseillers municipaux ; et, comme résultat, nous perdons l'appoint de précieuses influences, et nous élisons des hommes qui nous représentent mal ou qui ne nous représentent pas du tout. Croyez-vous que si l'opinion publique était, chez nos concitoyens, mieux avertie, plus indépendante, croyez-vous que les maîtres du jour nous traiteraient, ainsi qu'il le font, comme une quantité négligeable, comme un groupe auquel on permet de vivre mais qui ne doit réclamer rien de plus ?

Croyez-vous que si, au lieu d'être inévitablement marqués de rouge et de bleu, nous avions cet esprit de corps qui caractérise les fils de certaine race plus nombreuse que la nôtre, et à qui on est à la veille de donner la lune, si ces messieurs la réclament, croyez-vous que les chefs des pouvoirs publics nous feraient une si maigre part des faveurs budgétaires?

Voulez-vous des faits à l'appui de ce que j'avance? Il y a vingt ans, nous avions un sénateur et deux juges canadiens-français dans Ontario; en vingt ans nous avons doublé le chiffre de notre population, et nous avons encore un sénateur et deux juges de comté. Il y a d'immenses travaux d'assainissement et de drainage à exécuter dans les comtés de Prescott et de Russell; l'opinion publique s'est-elle une fois agitée au point d'attirer la sérieuse attention des ministres provinciaux sur ces améliorations à faire?

Nous sommes dans Ontario 200,000 Canadiens-Français, non pas les fils d'émigrés que la pauvreté et la misère ont poussés sur nos bords, mais les descendants de ces hardis découvreurs qui ont donné un continent à la civilisation et qui, en deux occasions, ont conservé un empire à la couronne britannique. Tous nos grands hommes du jour, quand ils sont reçus à Toronto, ne manquent jamais d'exhiber un certificat de loyalisme qu'on ne leur demande pas d'ailleurs, et d'assurer leurs hôtes que le dernier coup de canon tiré sur le vieux rocher de Québec, pour la défense du drapeau britannique, sera l'œuvre d'un Canadien-Français. Imaginez donc!

Et dire que ceux qui vident leurs coupes de champagne au bruit pompeux de ces gargarismes oratoires, n'ont pas encore songé à donner à l'enseignement du français la place officielle qu'il doit occuper dans la législation provinciale. La langue de Champlain et de Montcalm, de Lafontaine, de Papineau et de Cartier, de... Laurier, est regardée dans Ontario comme une langue étrangère et mise sur le même pied que l'allemand, le russe et le chinois.

Cet état de choses est en réalité déplorable et humiliant

pour nous. Mais, de grâce, n'allez pas en jeter la responsabilité sur les seuls chefs que vous vous êtes donnés. Vous les avez honorés de votre confiance; vous les avez chargés de vous représenter dans les législatures; mais, dites-moi, messieurs, quand leur avez-vous tracé une ligne à suivre au renouvellement d'un mandat? Ceux qui sollicitent vos suffrages déploient, avec force discours, le programme de leurs fermes résolutions et de leurs bons propos; mais jamais vous n'avez songé, un seul instant, à leur imposer vos vues, pour la bonne raison que chez les nôtres l'opinion publique est nulle.

Vous votez rouge ou bleu sur tout et partout, sans vous douter que ces luttes et ces divisions, souvent inexplicables, anéantissent votre prestige et font le jeu de ceux qui arrivent, qui se casent et vivent à vos dépens.

Ce mal dont nous souffrons est plus grand et plus désastreux que vous ne le pensez, et je puis vous assurer que ce ne sont pas les hommes politiques qui s'empresseront d'y porter remède. Il n'est rien qu'ils redoutent tant qu'un réveil de l'opinion publique, qu'ils s'étudient d'ailleurs à endormir avec un luxe infini de précautions vraiment touchantes; jamais une classe d'hommes n'a mieux compris la sagesse du vieil axiome machiavélique: "Diviser pour régner."

Nous vous avons appelés des quatre coins de la province pour nous aider à améliorer notre condition sociale, pour sceller, s'il est possible, dans une fraternelle pensée et un sentiment de confiance indéfectible dans l'avenir de notre race, les liens qui doivent attacher, les uns aux autres, les rejetons de ce rameau français qui a poussé de si vigoureuses racines dans le sol d'Ontario.

Cette œuvre de ralliement résume à elle seule tous les travaux de notre Congrès; si, au sortir de cette assemblée de famille, nous nous sentons plus près les uns des autres, débarrassés de préjugés et de travers qui, en nous divisant, ralentissent notre marche en avant, nous pouvons regarder l'avenir avec confiance, car les peuples unis ne meurent pas.

Où trouverons-nous les moyens les plus pratiques pour opérer sur des bases solides, acceptables à tous, cette uniformité de sentiments si désirable, et pour imprimer à l'opinion publique de nos concitoyens, ce mouvement d'ensemble qui peut seul nous obtenir la reconnaissance de nos droits et faire justice à nos justes revendications? Vous venez d'entendre, messieurs, la puissante démonstration que Monsieur le Président de l'Union St-Joseph vient d'établir, sur le rôle que les "Sociétés de Secours Mutuel" peuvent et doivent remplir au sein de nos populations; certes, personne mieux que M. Séguin n'était qualifié pour nous énumérer les avantages de ces associations, lesquelles, sans contredit, sont les points d'appui les plus solides de notre influence.

A mon tour, puisque le Comité des "Intérêts Généraux" me charge de l'honneur de vous faire rapport de ses délibérations, je me permettrai de soumettre à votre sérieuse et bienveillante attention deux autres moyens très propres à créer, chez nous, cette uniformité d'action et à tenir l'opinion publique en éveil sur les questions qui intéressent la nationalité et les croyances religieuses: c'est le journal, et l'existence du Comité permanent du Congrès.

Il serait oiseux de faire ici la part que la presse tient dans la vie des peuples modernes; jour par jour, elle écrit l'histoire du monde; elle enrégistre les coups de l'ambition, les soubresauts énervants de l'agiotage, le coût de la vie, la chronique du crime, les vicissitudes de la diplomatie, les imprévus de la politique; toutes les armées des grandes nations ne représentent pas une force comparable au journal.

Toutes les luttes modernes se font avec l'arme de la presse; luttes de factions, de sociétés financières, de groupements nationaux.

Notre comité s'est naturellement rendu à l'évidence de ces vérités; il a compris la nécessité où nous sommes de constituer un organe de publicité qui serait le porte-parole reconnu de notre cause, le défenseur de nos droits, qui ferait peser sur

l'opinion publique le poids de notre nombre et de notre influence.

Or, après avoir étudié ce que comportait de difficultés financières une pareille entreprise, nous avons cru qu'il ne fallait pas y songer pour le moment ; le temps, du reste, nous manquait pour mûrir et préparer l'exécution d'un projet d'aussi sérieuse importance.

Nous n'avons donc, dans cette première convention, qu'un appel à faire à votre patriotisme. Je me bornerai, en mon nom cette fois, à solliciter votre chaleureux appui en faveur des journaux français de la province ; nous vous recommandons d'user de tout votre prestige, afin d'aiguiller ces journaux dans la voie des intérêts bien compris et des aspirations de notre race.

Je le sais, messieurs, et vous le reconnaissez comme moi en toute franchise, nous souffrons d'un travers d'anglomanie dont il n'est pas facile de nous débarrasser ; de préférence, nous lisons le journal anglais, comme de préférence nous achetons chez le marchand anglais, quand il n'y a point de juif dans le voisinage ; nous consultons l'avocat anglais, nous recourons aux services d'un médecin anglais. Les Anglais ne m'en voudront pas de vous tenir ce langage ; ils se garderont bien d'appeler fanatisme ou étroitesse de vues ce qu'ils pratiquent si bien eux-mêmes.

Nous avons nos institutions et nos hommes ; peut-on nous faire un crime de leur donner la préférence ?

L'influence d'une feuille régionale a quelquefois une portée plus haute qu'on n'oserait le croire. Je n'en veux d'autre exemple que l'œuvre de notre Congrès que lançait dans le public, il y a à peine un an, le modeste journal de campagne qu'on s'accorde à appeler aujourd'hui le vaillant "Moniteur" de Hawkesbury.

Au mois de décembre 1908, le "Moniteur" faisait entendre un cri d'alarme que répétaient spontanément en chœur tous les échos de la presse du pays ; il conjurait les Canadiens-Français

d'Ontario d'ouvrir les yeux, de sortir de leur état de somnolence et d'apathie, d'entreprendre sans plus tarder une étude sérieuse de la condition qui nous est faite dans la province ; et, comme moyen d'obtenir une solution prompte et efficace des problèmes sociaux qui tiennent de si près à notre existence nationale, il demandait la convocation en assemblée de tous les groupes français.

Qu'est-il arrivé? L'appel a été, je pourrais dire, providentiel ; en quelques mois, l'idée a fait le chemin que vous savez.

Nous sommes ici 1,200 délégués, représentants attitrés des 200,000 Canadiens-Français de la province, réunis dans une même pensée de concorde, avertis des dangers qui menacent notre existence comme race, déterminés à revendiquer nos droits, sans provocation et sans faiblesse, jusqu'à ce que justice nous soit rendue.

Voilà l'œuvre du journal. Inutile de vous dire, messieurs, que le projet de fonder un organe du Congrès verra le jour.

Enfin, messieurs, le bureau du Congrès que nous venons de constituer doit rester le foyer actif vers lequel converge l'ensemble de nos œuvres nationales ; c'est à lui qu'incombe la tâche si importante de diriger dans une voie sage et prudente, de canaliser dans un courant unique tous les efforts, toutes les ressources et toutes les énergies que nous pouvons mettre au service de notre cause.

Nous avons eu le rare bonheur d'avoir, pour présider les travaux préparatoires de notre première convention, un homme de la trempe de Monsieur le Juge Constantineau ; son patriotisme éclairé, la délicatesse de ses procédés avaient su contourner des obstacles qui semblaient insurmontables, en même temps qu'ils gagnaient l'opinion à notre cause. Nous devons donc regretter profondément que l'honorable juge soit forcé, au moment où il tient le succès dans sa main, de nous retirer l'appoint de ses précieux services et de quitter un poste qui allait si bien à son tempérament de patriote sincère, et où brillait

par-dessus tout cette dignité de gentilhomme qu'on se plaît à reconnaître à l'éminent jurisconsulte.

Mais notre comité de direction ne connaîtra pas les épreuves amères de la vicissitude, ni les secousses souvent fatales des changements subits. Dieu merci, notre race si féconde, sait aussi se fournir d'hommes qui sont à la hauteur de toutes les circonstances, préparés à toutes les causes. L'honorable M. Belcourt, ancien président de la Chambre des Communes, le représentant des Canadiens-Français d'Ontario au Sénat, est certainement notre compatriote le plus distingué de la province, et je suis convaincu qu'en acceptant la présidence de l'Association du Congrès, l'honorable sénateur n'a écouté que la voix de son patriotisme, et que son ambition est de continuer l'œuvre de ralliement sous des auspices si pleins d'espérance et d'assurer le succès des conventions futures.

Car, remarquez-le bien, messieurs, quels que soient les résultats de ce premier Congrès, notre œuvre ne doit pas finir avec les présentes délibérations. Nous venons de constituer la préface d'un travail qui doit se continuer et se développer dans le cours des années à venir.

Nous posons, en ce moment, la base d'un édifice que nous devons avoir à cœur de voir grandir, puisqu'il est destiné à abriter les nobles aspirations et les libertés des générations futures.

J'ai foi en ces mouvements populaires qui reflètent, dans leur noble solennité, les trésors d'énergie et de vitalité que tient en réserve une race qui veut vivre.

Nos frères d'Acadie, pour réunir en un seul faisceau les débris de la nation martyre, ont tenu congrès sur congrès; et, aujourd'hui, ils occupent des positions très influentes dans les cabinets provinciaux, sur le banc des juges; demain ils auront des évêques de leur race. Croyez-vous que Mgr Guertin serait évêque de Manchester, que l'honorable Pothier serait gouverneur du Rhode Island si les Canadiens des Etats-Unis n'eussent eu recours à des assemblées nationales, pour résister aux périls

de l'assimilation et faire parler le poids de leur nombre dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre?

Laissez-moi terminer cet entretien qui a déjà trop duré, par la parole d'un homme d'Etat que vous avez connu et à qui l'histoire pardonnera beaucoup, parce qu'il a beaucoup aimé sa race. Mercier s'écriait, un jour, dans un de ces mouvements d'éloquence qui électrisaient les foules: "Cessons nos luttes fratricides, sachons rester unis."

Telle doit être notre devise, messieurs, si nous voulons voir se réaliser nos aspirations et nos rêves de grandeur nationale et continuer, sur le sol d'Ontario, la mission que la Providence a confiée à notre race sur le sol d'Amérique.

Cédant aux instances de M. le Président et de toute l'assistance, M. A. Bélanger, inspecteur des écoles bilingues, consent à adresser la parole à l'auditoire. Il parle de la question des écoles avec toute la compétence qu'on lui connaît, et donne d'excellents conseils qui porteront des fruits.

Chargé par le Comité des intérêts généraux d'appuyer les résolutions sur lesquelles il s'était arrêté, M. Emmanuel Tassé s'est exprimé en substance comme suit:

Discours de M. Emmanuel Tassé.

M. le Président, Messieurs,

Je tiens, tout d'abord, à vous faire remarquer qu'il a été absolument impossible au Comité des intérêts généraux, malgré un labeur de plusieurs mois, d'obtenir tous les renseignements que nous aurions aimé à fournir au Congrès. Mais ceux que nous offrons aujourd'hui sont de la plus grande exactitude. Ils disent moins que la vérité, c'est-à-dire qu'ils peignent probablement notre situation dans la province d'Ontario sous un jour plus favorable qu'elle ne l'est réellement.

Et quelle est véritablement cette situation? Elle se rapporte malheureusement, en partie, à la question toujours si

EDMOND PROULX, M. P.,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

aiguë de la distribution des charges publiques par les pouvoirs établis, du patronage, ainsi qu'on l'appelle dans notre pays. C'est toujours la même question qui se pose : obtenons-nous justice? étant donné que l'Etat a des emplois et des charges à distribuer, et que dans leur distribution la faveur, la protection et les influences de religion, de nationalité ou de politique, ont, depuis la première organisation de la société, joué un rôle prépondérant ; que ce système a régné dans tous les temps et sous tous les régimes ; que plus d'un gouvernement s'est maintenu longtemps au pouvoir en l'exerçant, et qu'au lieu de diminuer, il paraît prendre des forces nouvelles en vieillissant. Incapables donc de le détruire, nous sommes non seulement forcés de le subir, mais aussi d'en tirer le meilleur parti possible. Depuis assez longtemps déjà les minorités ont été l'objet de la plus grande sollicitude de la part des hommes s'occupant de la chose publique.

Il y va de leur intérêt, bien que trop souvent les majorités l'emportent, et la minorité souffre. Mais serait-ce parce que nous sommes franco-catholiques que nous devons être oubliés? Nous avons pourtant, à toutes les époques de l'histoire de notre pays, rendu, ce nous semble, assez de services signalés pour mériter d'être traités avec plus de déférence et avec plus de justice dans la province que nous habitons.

Nous appartenons à une race qui jadis a souffert, qui a combattu et a même versé son sang pour la défense de ses foyers, pour la liberté et la justice. Aujourd'hui, c'est pacifiquement, sans rancœur, comme sans amertume contre ceux qui nous entourent, que nous allons réclamer ce qui nous revient comme citoyens. Ce titre nous donne des droits, comme il nous impose des devoirs. Le patriotisme véritable nous oblige de réclamer ceux-là, comme il nous impose l'obligation de remplir scrupuleusement ceux-ci. C'est ce que nous avons toujours fait, et nous n'avons nullement l'intention de déroger aujourd'hui. Lorsque nous réclamons pour les nôtres d'être représentés, en nombre suffisant et équitable, dans les charges élevées de l'Etat, sur le banc ou dans les conseils de la nation,

nous n'oublions pas que l'on juge toujours de l'importance d'un groupe national, ou même d'une nation entière, par le rang qu'ont atteint ses principaux membres, dans l'échelle sociale, dans la littérature, dans les arts, la finance ou la politique. Dans le domaine religieux aussi, il importe grandement que les droits nationaux soient reconnus. En effet, comment se fait-il que nos coreligionnaires qui parlent une autre langue que la nôtre, convoitent des diocèses où ils ne sont que le tiers de la population, tandis qu'ils détiennent, sans vouloir jamais nous rien céder, des diocèses où ils sont en infime minorité, comme dans celui d'Alexandria et du Sault Ste-Marie, sans oublier celui de Chatham dans les provinces maritimes! En ce qui concerne celui d'Alexandria en particulier, nos amis de langue anglaise le tiennent si fortement, qu'il n'y a pas de prêtres canadiens-français dans le diocèse, sauf un. Pourtant, les deux tiers de la population catholique de ce diocèse, qui compte 23,423 âmes, sont de langue française.

Dans le diocèse d'Ottawa, il y avait, en 1901, 30,272 catholiques de langue anglaise, et 125,162 de langue française, et de 1881 à 1901, les catholiques de langue anglaise n'ont augmenté que de 3,305, tandis que l'augmentation des catholiques de langue française a été de 52,062. Permettez-moi d'ajouter que depuis 1901, les nôtres ont continué de progresser au point d'y noyer l'élément parlant l'anglais. On sait cependant que ce dernier réclame un évêque de langue anglaise comme successeur de feu Monseigneur Duhamel.

Examinant notre situation à la lumière des faits, nous arrivons à la conclusion que notre race, dans l'histoire de la province d'Ontario, est bien mal partagée sous tous les rapports, et que notre infériorité est due, en grande partie, à ce que nous n'avons jamais été convenablement outillés pour faire valoir nos droits. C'est pénible à avouer. Nous manquions et nous manquons encore d'instruction pratique. Chose plus pénible encore, nous manquons d'union. Il nous aurait fallu une forte énergie, une détermination ferme, fixe, inébranlable, celle qui renverse tous les obstacles, comme l'ouragan qui

enlève tout ce qui s'oppose à son passage, pour réussir. Il nous aurait fallu, dis-je, cette union que nous admirons avec raison chez ceux qui nous entourent, union qui leur a fait accomplir presque des miracles.

Au point de vue de la volonté, de l'énergie, de l'union et de la persévérance que nous admirons chez nos concurrents de langue anglaise, nous sommes dans une situation malheureuse, sinon désespérée. Nous désirons vivre avec eux, sans doute, dans la paix la plus entière, mais nous voudrions avoir une plus grande part dans la répartition des charges publiques, que celle que nous avons.

Dans la province d'Ontario, comment sommes-nous traités? Où en sommes-nous? Voilà la question bien grave qui s'impose à notre considération. Où en sommes-nous? Partons de haut et laissons dérouler devant nous le panorama, ou pour mieux dire, la peinture vraie de ce qui nous est arrivé durant le dernier quart de siècle. Il y a vingt ans, nous possédions dans notre province un sénateur, et sur le banc judiciaire deux juges, mais, notez-le bien, dans les cours de moindre importance. Disons aussi que notre population s'élevait alors dans les 100,000 âmes.

Vingt ans plus tard, lorsque notre population dépasse 200,000 âmes, qu'elle a plus que doublé, nous n'avons toujours qu'un sénateur et que deux juges dans les cours de comté.

Où en sont nos concurrents?

Remarquez-le bien, messieurs, la part que les catholiques appartenant aux autres races obtiennent dans la distribution des charges publiques est toujours portée contre le corps entier des catholiques. C'est pour cela, probablement, que nous sommes restés avec un seul sénateur dans l'Ontario, tandis que les catholiques de langue anglaise en possèdent six, et bien que leur population soit inférieure à la nôtre, ils ont une dizaine de juges dans les cours de comté, tandis que nous devons nous contenter de deux.

Dans la Haute Cour de Justice d'Ontario, nous sommes

absolument ignorés. Dans les cours supérieures, les catholiques de langue anglaise possèdent plusieurs juges, et nous n'en avons pas un seul. Notre position, au lieu de s'améliorer, va de mal en pis. Cet état de choses n'est-il pas déplorable? et est-il absolument impossible d'y porter remède?

Je ne le crois pas.

Je me suis adressé à vous tous, mes compatriotes, vous sachant imbus du plus pur patriotisme, et soucieux de voir votre race prendre sa place sous les rayons du soleil qui luit pour tout le monde. Nous passons, en ce moment, à travers une période très critique pour la race franco-canadienne dans l'Ontario.

Ne l'oublions pas, les victoires politiques et sociales sont toujours gagnées par ceux dont le patriotisme et l'enthousiasme marchent de pair. N'oublions pas que le ciel souffre violence. N'oublions pas que nous devons faire respecter notre langue et notre religion, car les deux constituent la base de notre caractère national. Fortifions, unissons ces beaux sentiments. Comme l'a dit un orateur célèbre, "la Patrie et l'Eglise, le sentiment national et le sentiment religieux, loin de s'exclure, se fortifient l'un par l'autre." Agissons de manière à ce que l'histoire de notre Congrès s'écrive avec des paroles de paix, mêlées d'aspirations fortes pour le progrès intellectuel de notre nationalité dans cette province.

Je déplore la nécessité d'avoir eu à parler de la question du patronage, dans le sens que l'on entend ce mot parmi nous, j'aime aussi peu la chose que le système qui en est la cause; mais la nécessité de traiter cette question s'impose à l'heure actuelle; je remplis ce devoir avec un certain regret, sans doute, mais sans faiblesse, et je dis: Plus que jamais soyons prêts pour la défense, pour les revendications justes et vigoureuses de nos droits, que nous avons trop longtemps négligés.

M. Tassé termine en proposant la résolution suivante:

Considérant que les Canadiens-Français sont plus de *210,000* dans la province d'Ontario, que le chiffre de la popu-

lation canadienne-française dans cette province a plus que doublé dans les deux dernières décades, et que, malgré cette grande augmentation, ils n'ont encore qu'*un seul sénateur* et *deux juges* de comté, comme il y a quinze ou *vingt ans*;

Considérant que les Irlandais catholiques, avec une population approximative de *175,000* (35,000 de moins que la population canadienne-française), ont cependant *quatre sénateurs, trois juges,* dont un à la cour suprême et deux à la haute cour, et *dix juges* de la cour de comté;

Considérant que les Canadiens-Français croient que cette disproportion, dans la distribution des charges publiques, constitue une *grave injustice* à leur égard et que le prestige de leur race en souffre;

Considérant que c'est une coutume consacrée par l'usage en ce pays, coutume qui a toujours aidé à la bonne entente et à l'harmonie, de choisir, autant que possible, les hauts fonctionnaires publics parmi les différentes nationalités suivant leur population respective dans chaque province;

Considérant que les Canadiens-Français, outre le droit incontestable d'obtenir une plus équitable répartition des charges publiques, sont en mesure d'alléguer en leur faveur, ce que ne peuvent faire les autres éléments, la nécessité ou au moins l'utilité de la connaissance des deux langues dans l'administration de la justice, principe reconnu en Angleterre même, tel qu'on peut le constater par l'extrait suivant, pris dans Todd (Parliamentary Government in England, vol. I, Chapter XII, Page 585), qui se lit comme suit: "On March 8, 1872, a debate arose in the House of Commons, on a motion complaining of the appointment of a county-court judge in Wales, who was unable to speak Welsh. The motion was withdrawn. But on March 11, the House resolved that it was desirable that such judges should be able to speak and understand Welsh, whenever that language was generally spoken in their district. Subsequently, on June 26, 1874, a member again called the attention of the House to the practice of ap-

pointing to the office of county-court judge persons unacquainted with the Welsh language. The home secretary undertook that this *special qualification* should be borne in mind, in future appointments'';

En conséquence, confiant dans la justice de sa présente réclamation, le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario demande respectueusement et instamment la nomination d'*un sénateur*, d'*un juge* de la cour supérieure et *de juges* de la cour de comté, choisis parmi les *Canadiens-Français* de cette province.

Et il est de plus résolu que copie de cette résolution soit présentée au Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, et à qui de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par les 1,200 délégués du Congrès.

CHAPITRE VIII.

Derniers Travaux du Congrès. — Statuts de l'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario. — Les Souscriptions. — Election de l'Exécutif. — Les chantiers, par le Rév. Père A. Paquet, O.M.I.

La dernière séance du Congrès s'ouvre, à deux heures, par la lecture de plusieurs lettres et du télégramme suivant :

St-Jérome, P.Q.,
20 janvier 1910.

L'Hon. N. A. Belcourt, sénateur,
Président du Congrès,
Ottawa.

Au nom des 20,000 Forestiers Catholiques Canadiens-Français de Québec et des provinces maritimes, je souhaite le plus grand succès à votre Congrès dont le but et les efforts doivent être soutenus par toute la race française en Amérique.

CAMILLE DE MARTIGNY,
Chef Ranger Provincial, O.F.C.

Dès le mois de septembre 1909, le Comité général avait commencé à étudier le projet de la fondation d'une association embrassant tous les Canadiens-Français de la province d'Ontario. Un comité spécial consacra nombre de séances à la rédaction d'une constitution sujette à l'approbation du Congrès.

Au commencement de la séance, M. le juge Constantineau soumet cette constitution aux délégués.

STATUTS
de l'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario.

ARTICLE 1.

Nom de l'Association.

L'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario.

ARTICLE 2.

But.

Le but que se propose l'Association est la juste revendication de tous les droits des Canadiens-Français d'Ontario et l'infatigable surveillance de leurs intérêts.

ARTICLE 3.

Membres.

Toute personne d'origine française, résidant dans la province d'Ontario, est membre de l'Association.

ARTICLE 4.

Comité Exécutif.

Le Comité exécutif se compose de : un président, un premier vice-président, un deuxième vice-président, un secrétaire, un trésorier et 50 membres. De plus, sont membres *ex officio* les archevêques, les évêques de langue française ayant juridic-

tion dans la province d'Ontario, les prélats romains, les ministres, les sénateurs, les juges, y compris les juges en retraite, les députés, les anciens députés, les inspecteurs d'écoles bilingues.

ARTICLE 5.

Attributions du Comité Exécutif.

L'administration générale est tout entière entre les mains du Comité exécutif, lequel a plein pouvoir de s'adjoindre un nombre indéterminé de membres et de nommer tous les sous-comités nécessaires pour l'aider dans l'accomplissement de ses devoirs. Le Comité exécutif a également le pouvoir de convoquer, en tout temps, soit un congrès général, soit une assemblée extraordinaire des délégués provinciaux.

ARTICLE 6.

Attributions du Président.

Il convoque et préside les assemblées, dirige les débats. A la demande écrite de trois membres du Comité exécutif, il est tenu de convoquer une réunion de ce même Comité. Il a droit de vote sur toutes les questions, et, en cas d'égalité, a voix prépondérante.

ARTICLE 7.

Attributions des Vice-Présidents.

Lorsque le président est absent, le premier vice-président le remplace; en l'absence de celui-ci, le second vice-président les remplace. En l'absence des trois, l'assemblée se choisit un président provisoire.

ARTICLE 8.

Attributions du Secrétaire.

Le secrétaire est chargé de la rédaction et de la lecture des procès-verbaux de chaque assemblée. Il doit fournir, dans les huit jours qui suivent chaque réunion du Comité exécutif,

une copie exacte du procès-verbal de cette réunion, à chacun de ses membres.

ARTICLE 9.

Quorum.

Le quorum du Comité exécutif est de cinq membres.

ARTICLE 10.

Election de l'Exécutif.

L'élection du Comité exécutif se fait par les délégués autorisés des différents groupes d'origine française et les membres de l'Exécutif, réunis en congrès ou en assemblée bisannuelle, tel que pourvu par l'article 11, et par majorité absolue.

ARTICLE 11.

Assemblée Bisannuelle.

Tous les deux ans, il y a une assemblée des délégués des différentes paroisses de la province. Chaque paroisse n'a droit qu'à un seul délégué, lequel doit être choisi dans une assemblée populaire convoquée dans ce dessein.

Tout curé d'origine française est, *ex officio*, délégué à cette assemblée bisannuelle.

La date de l'assemblée est fixée par le Comité exécutif.

ARTICLE 12.

Pouvoirs de l'Assemblée Bisannuelle.

L'assemblée bisannuelle fait l'élection du Comité exécutif, pour le nouveau terme d'office, et s'occupe de toutes les questions d'intérêt général.

ARTICLE 13.

Durée du Comité Exécutif.

Le Comité exécutif reste en fonction jusqu'à l'élection d'un nouvel Exécutif, tel que pourvu par l'article 10.

ARTICLE 14.

Vacances dans l'Exécutif.

En cas de décès, démission pour raison de santé ou tout autre, le Comité exécutif est tenu de pourvoir au remplacement de tout membre sortant, dans l'espace d'un mois.

ARTICLE 15.

Les statuts ne peuvent être amendés que par les délégués réunis soit en congrès, en assemblée bisannuelle, ou en assemblée extraordinaire.

M. J. U. Vincent propose, appuyé par M. J. B. St-Laurent, l'amendement suivant :

Que l'Association soit composée de tous les Canadiens-Français de la province, qui seront groupés en sections dans chaque paroisse ou mission où se trouvent nos compatriotes.

Chaque section aura un bureau de direction composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier et du curé de la paroisse, ou d'un autre Canadien-Français là où le curé ne sera pas l'un de nos compatriotes.

Le bureau de direction sera élu chaque année le..... du mois de.....

L'Association générale sera régie par un bureau de direction composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un trésorier et d'un secrétaire et :

(a) de 25 membres choisis dans Ottawa et ses environs ;
(b) de tous les présidents des sections ;
(c) de tous les curés canadiens-français de la province ;
(d) des professeurs de langue française de l'Université d'Ottawa ;
(e) des supérieurs de l'Académie La Salle et des autres institutions religieuses enseignantes qui pourront s'établir dans la province ;
(f) des inspecteurs canadiens-français de la province ;
(g) des prélats romains, évêques, archevêques, députés, anciens députés.

Lorsque le président d'une section de l'Association sera incapable d'assister à une assemblée du bureau de direction général, le comité de la section pourra choisir, parmi ses membres, un substitut qui aura les mêmes qualités et pouvoirs que le président.

Chaque assemblée du bureau de direction devra être convoquée au moins sept jours d'avance, par un avis écrit spécifiant les motifs de la convention.

Le quorum sera de quinze membres.

Les délégués au Congrès seront tous les membres du bureau de direction général et tous les officiers des sections, ou leurs substituts que les sections pourront choisir, dans les cas où les officiers ne pourront pas assister au Congrès.

Cet amendement soulève une longue discussion à laquelle prennent part plusieurs orateurs.

Le R. P. G. Lebel, S.J., appuyé par M. Aurélien Bélanger, propose, en sous-amendement, que le paragraphe suivant soit ajouté à l'article 5 des Statuts de l'Association :

Il sera du devoir des membres de ce Congrès d'établir autant que possible, dans leurs localités, des succursales de l'Association, dont les officiers seront : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier et un directeur ; et il sera du devoir du Comité exécutif d'encourager l'établissement de telles succursales et de communiquer avec elles, chaque fois que l'exigera l'intérêt de l'Association.

Le sous-amendement ayant été adopté, l'amendement est, par le fait même, rejeté.

Après avoir été discutés, clause par clause, les statuts de l'Association sont adoptés par le Congrès.

"$5,406.75, telle est la somme souscrite pour le Congrès!" nous dit M. Emmanuel Tassé, en présentant le rapport du Comité des finances.

Qui a osé dire que les Canadiens-Français ne sont pas généreux?... Adressez-vous à eux quand il s'agit d'une cause religieuse ou nationale, et vous verrez jusqu'où va leur générosité. On leur a demandé deux mille dollars pour défrayer les dépenses du Congrès; ils ont souscrit, en quelques semaines, $5,400!

Nos concitoyens favorisés des dons de la fortune se sont montrés généreux.

Nos cultivateurs, nos ouvriers se sont montrés généreux.

Dans nos écoles, nos enfants se sont montrés généreux. En voulez-vous un exemple? Prenons-le à l'école Guigues d'Ottawa. La directrice (elle ne nous pardonnerait pas de la nommer) a souvent parlé à ses élèves de la belle œuvre du Congrès. Joseph Roby, un petit patriote de treize ans, a compris. Il prie son père de lui peindre un gentil paysage. Puis, on le voit, son tableau sous le bras, frapper un peu à toutes les portes. Dans les premiers jours de décembre, il se présente chez la directrice de l'école et lui remet cinq dollars et cinquante cents en disant: "Pour le Congrès, ma sœur."

Le Canadien-Français est-il généreux? Jugez-en. M. Tassé a à peine terminé son rapport que le Rév. Père G. Lebel, S.J., appuyé par M. le Curé P. Lamarche, de Toronto, soumet à l'assemblée la proposition suivante:

Considérant que l'œuvre entreprise par le Congrès ne saurait se continuer sans des contributions en argent, il est résolu que chaque centre français (paroisse ou mission) contribue annuellement une certaine somme. Il est également résolu que chaque paroisse ou mission s'engage à verser, tous les ans, la somme déterminée par le Comité exécutif de l'Association, de manière à former une moyenne de vingt dollars par centre français.

Cette proposition est adoptée au milieu des applaudissements de toute l'assemblée.

M. Z. Mageau attira ensuite l'attention du Congrès sur

la question scolaire de Sturgeon Falls, longuement étudiée par le Comité d'éducation. A la suite de son discours, on adopta la résolution suivante :

Proposé par M. J. A. C. Huot, d'Alexandria, appuyé par M. J. E. Lapointe, de North Bay, et tous les membres du Comité d'éducation, que la cause de la commission scolaire de Sturgeon Falls, étant d'une importance telle qu'elle mérite d'être étudiée par le Comité exécutif de l'Association Canadienne-Française d'Education d'Ontario, ce Congrès la lui réfère, afin qu'elle reçoive toute l'attention qu'elle mérite.

Le secrétaire, ayant reçu une lettre de la Société St-Jean-Baptiste d'Ottawa, en donne communication à l'assemblée. Il s'agit de la "fédération catholique des sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis." La Société St-Jean-Baptiste demande au Congrès de se prononcer sur cette question.

Le temps de procéder à l'élection du Comité exécutif de l'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario était arrivé.

Sur proposition de M. G. W. Séguin, appuyée par le docteur R. H. Parent, l'honorable N. A. Belcourt, sénateur, fut élu président.

Le choix des autres membres avait été laissé à un comité. Le rapport de ce comité fut adopté après amendement.

Comité Exécutif de l'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario.

Président, L'honorable N. A. Belcourt, sénateur, Ottawa.
1er vice-président, M. A. Aubin, M.P.P., Sturgeon Falls.
2ème vice-président, M. Emmanuel Tassé, Ottawa.
Secrétaire, M. C. A. Séguin.....Ottawa.
Trésorier, M. G. W. Séguin.....Ottawa.
Rév. P. Audran, C.M.....Cummings' Bridge.
L'Abbé A. Beausoleil.....Fournierville.
L'Abbé L. A. Beaudoin.....Walkerville.

M. J. H. Bélanger.....Verner.
Dr. J. Bédard.....North Bay.
M. C. S. O. Boudreault.....Ottawa.
M. Arthur Burns.....Amherstburg.
M. Geo. Campeau.....Alexandria.
M. A. Charbonneau.....Ottawa.
Rév. P. C. Charlebois, O.M.I.....Ottawa.
M. A. T. Charron.....Ottawa.
M. Evariste Chartrand.....Orléans.
M. A. Chenier.....Chelmsford.
M. J. E. Chevrier.....Cornwall.
L'Abbé S. Corbeil.....Hull.
M. P. M. Côté.....Ottawa.
L'Abbé S. Côté.....Chelmsford.
M. H. Dallaire.....Moose Creek.
M. D. Danis.....Cornwall.
Rév. P. E. David, O.M.I.....Ottawa.
M. J. A. Doyon.....Ottawa.
M. S. Ducharme.....Belle-Rivière.
M. John Dugal.....Tecumseh.
M. L. V. Dusseau.....Toronto.
M. G. Evanturel.....Alfred.
L'Abbé J. Forget.....Cobalt.
M. A. J. Fortier.....Pembroke.
M. S. Fournier.....Sudbury.
M. M. C. Gignac.....Penetanguishene.
M. J. A. C. Huot.....Alexandria.
Rév. P. D. Jacques, O.P.....Ottawa.
L'Abbé J. Kimpton.....Pembroke.
L'Abbé O. Lalonde.....Ottawa.
L'Abbé C. Langlois.....Sturgeon Falls.
M. J. N. Lapointe.....Fournierville.
Rév. P. G. Lebel, S.J.....Sudbury.
M. William Leblanc.....Kent.
M. Z. Mageau.....Sturgeon Falls.
M. J. D. Malette.....Arnprior.
L'Abbé J. A. Myrand.....Ottawa.
M. Patrice Ouellette.....Windsor.
M. Elie Quenneville.....St-Joachim.

L'Abbé L. C. Raymond.....The Brook.
M. O. A. Rocque.....Orléans.
Rév. P. Sébastien, O.M.C.....Ottawa.
M. W. Thivierge.....Clarence Creek.
M. J. A. Tremblay.....Tilbury.
M. France Trottier.....Lochiel.
M. J. U. Vincent.....Ottawa.
M. W. Wilford.....Blind River.

Les Evêques d'origine française ayant juridiction dans Ontario:

L'archevêque d'Ottawa.
Monseigneur Langevin.....Saint-Boniface.
Monseigneur Lorrain.....Pembroke.
Monseigneur Latulipe.....Haileybury.

Les Prélats romains:

Monseigneur J. O. Routhier.....Ottawa.
Monseigneur J. Ed. Meunier.....Windsor.

Juges et juges en retraite:

Sir E. H. Taschereau.....Ottawa.
Hon. Désiré Girouard.....Ottawa.
Hon. A. Constantineau.....L'Orignal.
Hon. J. A. Valin.....North Bay.

Députés:

Hon. J. O. Réaume.....Windsor.
M. E. Morel, M.P.P.....Mattawa.
M. Geo. Pharand, M.P.P.....L'Orignal.
M. Ed. Proulx, M.P.....L'Orignal.
M. D. Racine, M.P.P.....Casselman.

Anciens Députés:

M. J. B. T. Caron.....Ottawa.
M. O. Guibord.....Clarence Creek.
M. L. J. Labrosse.....Gowganda.
M. M. Michaud.....Sturgeon Falls.
M. G. Pacaud.....Windsor.
M. Honoré Robillard.....Ottawa.
M. Sol. White.....Cobalt.

Inspecteurs d'écoles bilingues:

M. A. Bélanger.....Ottawa.
M. D. Chenay.....Windsor.
M. V. H. Gaboury.....Ottawa.

Après un vibrant discours de M. A. Aubin, premier vice-président de l'Association, M. Séverin Ducharme, appuyé par M. Joseph Huot, d'Alexandria, et le docteur Bédard, de North Bay, propose la motion suivante:

Les délégués des différents centres canadiens-français de la province d'Ontario désirent exprimer leurs remerciements à Son Honneur le Juge A. Constantineau, qui a été, jusqu'à l'ouverture du Congrès, l'âme dirigeante de ce beau mouvement patriotique; aux membres du Comité général, qui ont préparé le Congrès avec tant de dévouement; à l'honorable N. A. Belcourt, sénateur, qui a présidé avec tant de distinction, de sagesse et de tact les séances du Congrès et a bien voulu accepter la présidence de l'Association.

Le Rév. P. A. Paquet, O.M.I., termine la série des travaux présentés au Congrès en traitant la question des chantiers.

Discours du R. P. A. Paquet, O.M.I.

Chacun de vous redira chez soi la parole de tous: "Notre Congrès fut un triomphe." Oui, mais n'oublions pas qu'une victoire n'est pas encore une conquête définitive. Le bureau permanent que vous avez nommé tout à l'heure se charge de continuer votre œuvre; mais il ne peut pas travailler seul. Il vous incombe de grands travaux que vous seuls pouvez accomplir; et parmi ces travaux, je mentionnerai l'étude pratique d'une question bien vitale pour nous, la question des chantiers.

Oh! je ne viens pas vous exposer un traité sur cette matière. Je voudrais tout simplement mentionner les quelques

A. ALLARD, M. P.,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

points sur lesquels devraient porter cette étude, que chacun de vous peut faire sans livre.

A la lumière des chiffres fournis par ce Congrès, nous pourrons étudier le côté politique, économique et social, enfin le côté religieux et national de la question des chantiers.

Si nous y découvrons des *dangers*, nous présenterons les *préservatifs*.

I.—DANGERS.

(a) Statistiques.

Le R. P. Lebel évaluait à dix mille (10,000) au moins le nombre des hommes de chantiers dans le Nouvel-Ontario seulement.

Je ne crois pas me tromper en affirmant que le reste de la province doit en compter encore au moins autant. Je connais des paroisses de 200 à 300 familles où il ne reste cet hiver que 25 hommes ou jeunes gens. Tous les autres, environ trois ou quatre cents, sont montés au chantier. Or, il y a le long des lignes de chemin de fer, de Montréal à Mattawa, plus de cinquante paroisses plus petites, il est vrai, mais où la proportion des hommes de chantiers n'est pas beaucoup moindre.

Cela nous donne en tout plus de vingt mille chefs ou membres de familles, donc près de vingt mille familles qui appartiennent à la classe dite des chantiers. En comptant seulement cinq membres pour chacune de ces familles, nous arrivons au total incroyable de cent mille Canadiens-Français, dans Ontario seulement, qui forment l'effectif des chantiers.

Je réduis de moitié et je dis que, sur 208,000 Canadiens-Français, au moins un quart appartient à la population des chantiers. Un tel nombre mérite, je crois, la considération du Congrès.

(b) Côté politique.

Dans la lutte pour la revendication de ses droits nationaux, le Congrès veut faire sentir son influence dans le domaine politique. Qu'il examine donc quel appoint serait pour lui

l'addition de vingt mille votants Canadiens-Français. Vous savez en effet que ces hommes de chantiers ne peuvent voter; il n'existe pas de "polls" dans les bois, ni sur les cages. S'ils votent, c'est que le maître en a besoin; et leur maître n'est pas des vôtres.

Il ne serait donc pas hors de propos d'étudier le problème du vote au chantier, comme aussi dans les pays de colonisation.

A un moment donné, il peut très bien se faire que votre vote, à vous, soit annulé par la volonté du marchand de bois qui lancera contre vous vos propres frères.

Voilà donc un danger ou plutôt un mal politique, puisqu'il prive 20,000 Canadiens-Français de leurs droits de citoyens et vous prive de leur concours efficace.

(c) Côté social.

Le Congrès s'est proposé le relèvement de toutes les portions inférieures de notre peuple. Examinons donc si, à ce titre, la classe des chantiers ne mérite pas notre attention.

(1) Education.

Si vous avez à cœur d'instruire les jeunes et de les garder quelque temps à l'école, il faut enlever de leur esprit la passion du chantier. Dans une foule de paroisses, l'enfant a à peine fait sa première communion, qu'il rêve de reproduire dans les bois les exploits racontés par son père. L'école lui pèse, et, l'autorité paternelle n'étant plus là pour l'y garder, il n'y va plus. Du reste, à douze ans, le père a besoin de son salaire et le requiert au chantier.

Dans le Nouvel-Ontario, au lieu de 25,000 enfants, on en trouve 6,707 qui fréquentent les classes. Il serait peut-être bon d'examiner si le chantier n'est pas responsable de tant d'abstentions. Et alors, il faudrait une loi défendant à tout enfant l'entrée du chantier avant l'âge de 18 ans. Pauvre père, sait-il où il conduit son enfant?

C'est à vous de l'éclairer et de lui faire voir, au-dessus

d'un salaire sordide, les dangers du chantier pour les jeunes et même pour les vieux.

(2) Richesse individuelle, familiale, sociale, nationale.

Quoi de plus facile que de lui montrer qu'en règle générale, on ne s'enrichit pas au chantier? Le salaire paraît alléchant; mais pendant qu'il gagne quelques cents piastres bien vite dépensées et dissipées, sa terre reste inculte et perd sa valeur, ses bâtiments, son roulant, tout s'en va à la ruine. Sa femme et ses enfants vivent dans l'éloignement et souvent dans la misère physique et morale. Lui-même se déshabitue d'une vie d'ordre, qui seule le mènerait à l'aisance et au bien-être. Il ne compte plus; il dépense tant qu'il en a; demain il avisera. Mais demain est venu: il faut de l'argent pour sa famille, ses dépenses de l'été, ses provisions d'hiver: il n'a plus rien. J'ai vu alors un mari emprunter de sa femme pour remonter au chantier.

Cherchez, autour de vous, l'homme de chantier qui fasse vivre convenablement sa famille, qui aide ses concitoyens, qui soit de quelque utilité à la société et qui soit en mesure de vous appuyer dans la revendication de vos droits.

Mais vous me direz: il en faut pour ces rudes travaux comme pour les travaux des champs. Comment s'exploiteraient nos richesses nationales?...

Je répondrai d'abord que nous avons bien tort d'appeler nos forêts la richesse nationale des Canadiens-Français. La plupart des marchands de bois qu'ils enrichissent sont des étrangers Américains, Anglais d'Angleterre, etc.; leur travail profite donc peu au pays et à leurs nationaux. Laissez-moi vous dire avec M. Côté: "Laissons aux étrangers que nous amène le flot de l'immigration ces travaux peu rémunérateurs. Pour nous, *montons*", c'est-à-dire ne restons plus asservis sous le joug de l'étranger; mais montrons que nous fûmes et que nous voulons rester les vrais maîtres du pays.

Du reste, en peu de temps, la main d'œuvre à bas prix

qui nous vient d'Europe va nous rejeter sur les bras toute cette population qui ne sait plus faire autre chose que bûcher. Il est temps de leur trouver d'autres positions; car bientôt ils seront mendiants.

(3) Déperdition de forces physiques et numériques.

On croirait très sain et très salubre ce travail des chantiers en plein air et à ciel ouvert. N'est-ce pas là que se développent les muscles et que s'épanouissent la santé et la force physique bien connue de notre race? Quels rudes gaillards que ces hommes de chantiers!

—Leur force leur vient-elle bien du travail des chantiers, où ils se ruinent, ou de la terre, où ils ont grandi? Leur père était un bon cultivateur. Voilà le secret de leur force. L'hiver, il bûchait du bois lui aussi; mais sur sa terre. Il revenait chaque soir au foyer sécher ses sueurs et retremper ses forces dans les délassements salutaires de la famille. Le printemps, au lieu de flotter le bois, il faisait ses semailles; et sa femme n'était pas obligée de labourer sa terre. L'été, les soins de la ferme l'occupaient et il ne passait pas quinze jours à se brûler les poumons dans les hôtels. Enfin l'automne, la misère ne l'obligeait pas à s'éloigner; mais il remplissait ses greniers et ses granges de magnifiques récoltes. Les enfants croissaient nombreux, forts, intelligents, industrieux et instruits.

Mais un jour l'embaucheur est venu. Il a représenté qu'un jeune homme de cœur devrait aider le père; la famille est nombreuse; un beau salaire en argent blanc ne ferait pas de mal et préparerait l'avenir à ceux qui poussent; un long voyage, quelque chose à raconter au retour; le jeune homme trouvera sans doute de belles terres cultivables là-bas; il goûtera un peu d'indépendance et apprendra à se conduire par lui-même; ce sera un homme. Il est gagné.

Chaque année, à l'automne, il sera repris du mal du chantier. Enfin, quand il reviendra définitivement du chantier, ce sera une jeune épave de 35 à 40 ans, ruiné par un travail de

forçat, à suer au froid l'hiver; à l'eau glacée, le printemps; brûlé par le soleil et l'eau, l'été, sinon par la boisson; mangé de rhumatismes et peut-être infirme. Il faudra le soigner à l'hôpital, ou chez lui, s'il a encore un chez soi. Il vient vivre de la charité de ceux qu'il a ruinés.

Songez que, chaque dix ans, nous sacrifions ainsi au Moloch des chantiers vingt mille Canadiens-Français de l'Ontario. Calculez quel accroissement de population cela représenterait pour nous!

L'expérience nous offre un spectacle encore plus terrible que celui-là: c'est la famille que nous donne parfois l'homme des chantiers. Génération d'enfants maladifs, comme lui, malingres, rachitiques, scrofuleux, impotents, niais ou infirmes: ce sont des crétins. J'ai parcouru certains rangs de paroisses où les enfants sains de corps et d'esprit étaient l'exception: paroisse de chantiers, me disait le curé. La misère, à la "drave" surtout; mais aussi les "vaillantises", les gageures et, assez souvent, l'abus de la boisson et de soi; chez la femme, le travail forcé sur la terre et parfois l'infidélité à laquelle l'exposent sans défense l'éloignement et la pauvreté, ont produit ces résultats. On dirait qu'une malédiction sans cesse grandissante plane sur ces populations que des pères blasphémateurs ont tant de fois maudites.

(d) Côté Moral, Religieux et National.

L'aspect moral des chantiers a bien changé depuis cinquante ans. On ne voit plus ces atrocités d'autrefois dont le récit faisait frémir. Les passions s'apaisent, les rixes diminuent et le chantier dépasse déjà en moralité bien des usines des villes manufacturières.

Essayons toutefois de découvrir les dangers que certains chantiers peuvent offrir à notre jeunesse. D'abord, il semble que l'intelligence et le cœur n'ont pas toujours assez de part. Rien qui relève le jeune homme à ses propres yeux dans sa dignité d'homme et de chrétien, comme une lecture réconfortante ou le contact d'une âme qui pense. Il sentirait davan-

tage alors le besoin de l'instruction pour lui-même et pour ses enfants.

Il gémit avec raison d'être éloigné de sa chère église paroissiale et de tout ce qu'elle représente pour lui : la prière, la messe, les sermons, la fréquentation des sacrements, toute cette théorie lumineuse des fêtes de l'Eglise, tout ce qui fait le fonds de notre héritage national et de nos habitudes ancestrales. L'éloignement prolongé produira peut-être l'indifférence. Peu à peu d'autres habitudes s'empareront de lui et il sera mûr pour la vie sans soucis, sans passé ni lendemain, qui est trop souvent la vie des chantiers.

La noble ambition d'être quelqu'un, de profiter aux siens, à sa patrie, à sa famille, le sentiment national et religieux, tout semblera mort. Jeune homme, il se vantera de n'écrire plus à ses parents, de s'être émancipé à tous les points de vue. Canadien-Français, il s'habituera aux commandements anglais et n'en reconnaîtra plus d'autres. Ancien maître du pays, fils de Champlain ou de Maisonneuve, il usera sa vie et ruinera son domaine national pour le premier étranger venu.

Messieurs, je ne viens pas ici faire la guerre aux chantiers. J'ai mission d'exposer seulement quelques dangers qui nous menacent. Regardez maintenant autour de vous, et si, dans les chantiers de votre voisinage, vous découvrez les dangers que j'ai signalés, ou d'autres encore, n'allez pas vous décourager ; mais prenez avec le Congrès les moyens d'éloigner le péril.

II.—PRESERVATIFS.

(a) La persuasion.

Il est, pour éloigner le danger, un moyen à la portée de tous : moyen qui ne coûte pas cher et qui offre les meilleures garanties de succès : c'est la parole. Le professeur en classe, le prêtre en chaire et les hommes influents peuvent faire beaucoup pour la formation d'un esprit public éclairé.

Le professeur d'abord, car en dehors de la famille, il est le premier qui puisse réagir contre la hantise des chantiers

et imprimer dans les jeunes âmes des sentiments plus élevés de fierté nationale.

Le prêtre peut beaucoup plus encore. Il est le défenseur né de son troupeau contre l'embaucheur et les compagnons suspects. Il ne faudrait pas beaucoup de dénonciations et d'encouragements de sa part pour détourner le courant et fixer son peuple nomade.

Mais c'est vous surtout, vous, les hommes influents de centaines de paroisses, c'est vous qui détenez entre vos mains les destinées des Canadiens d'Ontario. Si le prêtre se sent encouragé et secondé par vous, il sera tout-puissant pour le bien dans sa paroisse.

Il n'est pas si difficile de glisser à temps, ce me semble, un mot sur les chantiers, sur les maladies qu'on y contracte, les habitudes qu'on y forme, la vie de famille qu'on y détruit, la terre qu'on abandonne, etc., etc.

(b) Une loi.

Pour aider le professeur à conserver ses élèves, il faudrait aussi presser l'adoption d'une loi qui rendrait illégal l'embauchement d'un jeune homme avant l'âge de dix-huit ans. C'est là que nous sentirons le besoin d'union nationale et politique. Car vous n'ignorez pas que même dans Ontario, les marchands de bois ont l'œil ouvert sur tout ce qui peut menacer de près ou de loin leurs intérêts. Ils ne servent aucun parti, eux : c'est leur force.

(c) L'industrie, la colonisation, l'agriculture.

Quand vous aurez retiré des chantiers ce quart de notre population qui s'y perd, qu'en ferez-vous? — Vous lancerez ces robustes pionniers, ces hardis bûcherons, dans l'exploitation de nos industries nationales, dans l'industrie forestière pour leur propre compte et surtout dans un immense mouvement de colonisation intensive qui couvrira les parties les plus avantageuses de notre beau de fertile territoire.

Soit par l'achat de nos voisins, soit par la création de

paroisses nouvelles, réalisons la devise des plus grands patriotes: "Emparons-nous du sol." A la ville et au chantier, nous servons; mais à la campagne, dans les champs, nous régnons. Les richesses se dissipent, les mines s'épuisent; mais le sol reste toujours plus précieux. En vous voyant si nombreux ici, les représentants d'au moins cent paroisses de laboureurs, je sens le triomphe exulter dans mon cœur; car je me dis: Quelle immense étendue de terrain nous couvrons déjà! Ah! vos pères avaient compris la valeur du sol. Ils vinrent de France fonder un peuple chrétien et travailler à l'extention du règne de Jésus-Christ: ce fut leur mission.

Messieurs, je crois encore à la mission providentielle des Canadiens-Français; mais je crois aussi que ce n'est pas en développant parmi nous la sordide promiscuité des maisons de bas étage d'où partent journellement des milliers de vociférations imprécatoires que nous attirerons la bénédiction du ciel sur cette mission. A l'œuvre donc et si vous croyez au peuple choisi, nourrissez-le, comme Moïse, faites-le vivre, travailler et combattre, et dans quarante ans, il aura reconquis l'héritage promis à ses pères.

Après quelques paroles de M. le Juge Constantineau, M. le Président adresse ses félicitations aux congressistes. Il remercie l'Union St-Joseph du Canada, qui a tant fait pour seconder les efforts de ceux qui ont préparé le Congrès, qui a montré tant de générosité en mettant ses salles à la disposition de nos différents comités, qui, par son organe "Le Prévoyant", a répandu par toute la province les idées que nous voyons triompher aujourd'hui. Ses remerciements vont également au Bureau de direction du Monument National, qui a bien voulu offrir l'usage de toutes ses salles au Congrès.

Le Rév. P. C. Charlebois, O.M.I., propose que le Congrès, ayant commencé par une prière, se termine par une prière et le chant de "O Canada!" Le Rév. P. G. Lebel, S.J., sur l'invitation de M. le Président, récite une prière à laquelle répond tout l'auditoire. Puis, tous les congressistes chantent "O Canada!"

CHAPITRE IX.

Banquet au Russell. — Toasts. — Discours de Mgr J. O. Routhier. — Discours de l'honorable Frank Cochrane. — Nos Députés. — Le Premier Ministre du Canada et le Chef de l'Opposition. — L'Education, par le Rév. Père W. Murphy. — Clôture du Congrès.

Le Congrès d'Education s'est terminé par un grand banquet à l'hôtel Russell, dans la soirée du 20 janvier. Cette dernière réunion des congressistes, comme on l'a répété un peu partout, a été le digne couronnement de l'œuvre poursuivie avec tant de succès pendant trois jours.

Dans l'immense salle à manger du Russell se trouvaient réunis plus de 250 convives. L'honorable N. A. Belcourt présidait. Prirent place à la table d'honneur Mgr J. O. Routhier, administrateur du diocèse d'Ottawa, Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada, les honorables Rodolphe Lemieux, ministre des postes, Charles Murphy, secrétaire d'Etat, R. L. Borden, chef de l'opposition au parlement, Frank Cochrane, représentant le gouvernement d'Ontario, Son Honneur le Juge A. Constantineau, le Rév. Père W. Murphy, recteur de l'Université d'Ottawa, les députés E. Proulx, A. Aubin, E. Morel, Geo. Pharand, le contrôleur N. Champagne.

Mgr Routhier récita le bénedicité, puis les convives purent juger de l'excellence du service du Russell en dégustant le menu que nous reproduisons.

Menu.

Huîtres sur écaille.

Céleri. Amandes Salées. Piments.

* * *

Consommé Royal au Poulet, en tasse.

* * *

Truite grillée à l'Ontario.

Concombres. Pommes de terre sautées.

* * *

Filet mignon à la Bordelaise.

Pommes de terre rôties. Haricots frais.

* * *

Glace au Rhum à l'Impériale.

* * *

Pigeons Rôtis. Gelée aux groseilles.

* * *

Salade de Saison.

* * *

Crème à la glace. Petits fours.

Fromage Camembert.

Biscuits secs. Café noir.

Au moment des toasts, M. C. A. Séguin, secrétaire, lut des lettres d'excuse de Sir James Whitney, premier ministre de la province d'Ontario, Sir Charles Fitzpatrick, juge en chef de la cour suprême du Canada, Mgr Lorrain, évêque de Pembroke, Sir Richard Cartwright, ministre du commerce, des honorables G. H. Graham, R. A. Pyne, A. J. Matheson, W. J. Hanna, A. G. MacKay, et autres.

Le premier toast est celui de Sa Majesté Edouard VII qui est accueilli au chant de "Dieu Sauve le Roi."

A Sa Sainteté Pie X! dit le président en portant le toast au Souverain Pontife, et les convives répondent par le chant de "En avant, marchons, zouaves du pape."

Mgr Routhier, chargé de porter le toast de Son Excellence le Gouverneur général, le fait dans les termes suivants:

Discours de Mgr J. O. Routhier.

M. le Président, Messieurs,

C'est avec enthousiasme que vous avez bu à la santé du Pape. C'est notre père commun et le père de plus de trois millions de catholiques au Canada.

C'est avec bonheur que vous avez bu à la santé du Roi. C'est le maître d'un grand empire. Il est le bon roi, il est le bon père de tous ses sujets.

On me charge de vous inviter à boire à la santé du Gouverneur Général.

Laissez-moi vous dire que pour moi, le Gouverneur Général, c'est le roi au Canada. Je n'ai jamais cru que l'on faisait trop grandes, trop belles, ces démonstrations de respect à son autorité, les jours d'ouverture et de clôture du parlement.

Cette mise en scène de dignitaires, de militaires en riches uniformes, a toujours nourri mon cœur de sentiments de soumission à l'illustre représentant du roi d'Angleterre.

Je dirai plus. J'avais conservé, au fond de mon âme, un sentiment bien doux de reconnaissance qui grandissait avec les années. Qu'il me soit permis de vous faire part, ce soir, de ce souvenir intime.

Nous sommes à la clôture d'un Congrès d'éducation. En entendant mon récit, vous apprendrez comment ma mère faisait l'éducation de ses enfants dans leur respect et leur soumission au Roi.

C'était après les troubles de 1837. Un de ses frères, le plus aimé de la famille, était parti en campagne à la suite des révoltés. Les jours de St-Eustache furent malheureux pour ces pauvres enfants ivres de révolte, et le frère de ma mère fut pris avec plusieurs autres coupables de la même faute.

Après bien des espérances déçues, il est condamné à mourir sur l'échafaud. C'était au soir qui précédait le cruel

lendemain. La famille lui avait fait ses adieux, et, retirée dans la maison en deuil, elle allait passer la nuit dans les larmes et la prière.

Mais Dieu soit loué, sur le trône d'Angleterre venait de s'asseoir une jeune reine qui, dès le début de son règne, voulait se faire connaître pour la grande protectrice de tous ses sujets. Aussi, quelle ne fut pas la joie de toute la famille lorsque ma mère reçut la nouvelle que son frère était gracié! Depuis ce temps, tous les membres de la famille ont grandi en vénérant le nom de la bonne et illustre reine Victoria. Ma mère ne perdait jamais une occasion de nous représenter la reine d'Angleterre comme la bonne mère de tous ses sujets.

En souvenir de cette éducation de mon enfance et de ma jeunesse, je suis heureux de boire à la santé de son Excellence, le représentant du roi d'Angleterre. En souvenir des enseignements de ma mère, je bois à la prospérité et au bonheur du bon roi dans la personne de son représentant sur la terre canadienne. Messieurs, je bois à la santé du Gouverneur Général du Canada.

Le toast suivant est celui de la Législature d'Ontario. Il est porté par M. Edmond Proulx, député de Prescott; l'honorable Frank Cochrane y répond.

M. Cochrane se dit flatté de l'accueil qu'on lui fait. Il ne manquera pas de faire part à son chef, Sir James Whitney, de cette manifestation si cordiale. Nous avons chez nous, dans la province d'Ontario, dit l'orateur, de l'espace pour tous les hommes de bonne volonté. Les Canadiens-Français surtout y ont droit à une large place. Ontario possède plus de 40,000,000 d'acres de terre; à peu près 24,000,000 sont occupés. Tous les citoyens du pays, à quelque province qu'ils appartiennent, recevront, sur son territoire, un chaleureux accueil. Les Canadiens-Français peuvent compter sur mes sympathies et mon appui, aussi bien que sur l'esprit de justice du gouvernement que je suis heureux de représenter.

Répondent également à ce toast les députés Aubin, Morel et Pharand.

Discours de M. Pharand.

Monsieur le Président,

L'événement qui nous réunit aujourd'hui est le plus considérable dans l'histoire des Canadiens-Français de la province d'Ontario. Notre Congrès d'Education fera époque chez nous.

C'est un beau mouvement, monsieur le Président. En effet, qui n'admirerait le spectacle de toute une race se levant comme un seul homme? Se levant, non pour provoquer qui que ce soit, non pour blesser les sentiments de ceux qui nous entourent, mais bien pour s'affirmer. Se levant pour montrer qu'elle n'a pas dégénéré, qu'elle est digne de ses ancêtres, de ceux qui ont été les premiers explorateurs et les premiers missionnaires de notre belle et grande province d'Ontario.

Ce Congrès est un mouvement pratique. Nous sommes fiers d'être sujets britanniques, de jouir de tous les droits, de tous les privilèges que comporte ce titre. Nous voulons nous en montrer dignes, en assumant toutes les obligations et les responsabilités. Nous voulons nous en montrer dignes par la pratique des vertus qui font les bons citoyens et les bons chrétiens. Or, où nos enfants puisent-ils ces vertus? A l'école. L'éducation, voilà la clef du succès, le levier puissant qui remue le monde. Mais l'éducation c'est aussi, et surtout, l'unique moyen de préparer à l'Etat et à la société des citoyens qui leur feront honneur. Cela, vous l'avez bien compris, messieurs, puisque notre Congrès a pour but immédiat de développer, de promouvoir les grands intérêts de l'éducation dans Ontario.

Ce beau, ce pratique mouvement est digne d'encouragement. Toute la presse bien pensante a applaudi aux généreux efforts des prêtres et des laïques qui l'ont préparé depuis une année. Nos concitoyens de langue anglaise ne nous ont pas ménagé leurs sympathies et leur admiration. Les gouvernements, quels qu'ils soient, loin de voir la chose d'un mauvais

œil, ne peuvent, j'en suis certain, que se réjouir de ce beau mouvement et l'encourager.

Le français est langue officielle dans notre beau pays. Nos concitoyens anglais se plaisent à le reconnaître, et ne cachent pas leur admiration pour la langue que nous parlons. Grand nombre d'entre eux se font un plaisir de la manier avec aisance. Ils verront donc avec satisfaction les Canadiens-Français réclamer, pour leur langue, la place qui lui appartient à l'école, aussi bien qu'au foyer.

Le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario fait donc honneur à notre race, mérite les encouragements des nôtres sans exception et l'estime des autres nationalités. Honneur donc à notre premier Congrès! Succès à notre premier Congrès!

Invité à porter le toast au Parlement Fédéral, Son Honneur le Juge A. Constantineau prononce un joli discours.

Il appartenait tout naturellement à Sir Wilfrid Laurier d'y répondre.

Discours de Sir Wilfrid Laurier.

Sir Wilfrid Laurier se dit heureux d'assister au banquet pour montrer, encore une fois, l'intérêt qu'il porte au Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Nous ne demandons rien, continue l'orateur, que nous ne soyons prêts, nous Canadiens-Français, à accorder aux autres. Ce que la race canadienne-française réclame pour elle-même, elle le concède à ceux qui l'entourent.

Nous avons la meilleure constitution du monde, sans en excepter celle qui régit la Grande-Bretagne. Notre constitution accorde justice et égalité de droits à tout le monde, elle respecte tous les principes et toutes les races.

Nous voulons faire respecter la langue française dans Ontario, comme nous accordons, dans Québec, liberté complète à tous les éléments qui habitent cette province.

Je n'ai *jamais* cru, et je ne crois pas, à la *fusion* des *races*, mais je crois à leur union.

Je suis convaincu que, dans vingt-cinq ans, le nombre des Canadiens-Français ne sera pas de 210,000 dans l'Ontario, mais d'au moins 500,000... Toutes les terres forestières du pays sont destinées à appartenir à ma race. Les régions que le Grand-Tronc-Pacifique va ouvrir à la colonisation, ce sont mes compatriotes qui vont s'en emparer. Le Nouvel-Ontario et le Nouveau-Québec sont destinés à devenir la possession de la race à laquelle nous appartenons.

Quelques-uns s'alarment à cause de l'immigration qui envahit les plaines de l'Ouest. Ils voient là un danger pour l'avenir de la race canadienne-française. Pour moi, je n'ai aucune crainte de ce côté. Nous ne serons jamais en majorité dans ce pays (cela est impossible), mais nous y serons toujours en assez grand nombre pour nous faire respecter.

Je félicite le Congrès de son œuvre ; il faut qu'elle se poursuive. Je n'ai pas de crainte que la langue française disparaisse jamais du Canada tant qu'il y aura des mères françaises. Elle doit être conservée, et nous la conserverons.

Notre œuvre n'est pas une œuvre d'envahissement, ce n'est que la conservation d'un premier trésor. Honneur à ceux qui auront jeté en terre une semence qui germera dans la génération à venir !

Quand Sir Wilfrid Laurier s'était levé pour prononcer son discours, les applaudissements avaient duré plusieurs minutes. La même ovation se produisit lorsque l'honorable R. L. Borden, chef de l'opposition, se leva à son tour.

Discours de l'Honorable R. L. Borden.

M. Borden parla d'abord en français, puis en anglais.

Le Congrès d'Education des Canadiens-Français, dit-il, mérite nos félicitations les plus sincères.

Ce sont les Canadiens-Français qui ont été les pionniers du pays et y ont apporté l'influence bienfaisante du christianisme et de la civilisation. C'est grâce à leur *loyauté que le Canada a été conservé à l'Empire.*

Je n'ai jamais considéré l'idée d'une seule race au Canada, et je dois vous dire que le Canada, s'il perdait les deux millions et demi de Canadiens-Français qui l'habitent, serait appauvri de la meilleure partie de sa richesse nationale. J'ai passé des vacances à l'étranger, dans les pays du vieux monde, mais je n'ai jamais rencontré cette sympathie que l'Anglais trouve, au Canada, au contact du Canadien-Français.

Parlant du but de la vie, M. Borden cite en français: "la vie n'est ni un plaisir ni une douleur, mais une chose qu'il faut terminer à notre honneur." Puis, il finit en disant que la concorde doit exister devant l'égalité des droits pour toutes les races, qui doivent s'unir en redisant le refrain français: "O Canada, terre de nos aïeux!" "O Canada, mon pays, mes amours!"

L'honorable Rodolphe Lemieux répondit également à ce toast, et insista surtout sur ce point: les Canadiens-Français, fiers de la liberté que l'Angleterre accorde à tous ceux qui vivent sous son drapeau, doivent sauvegarder *scrupuleusement leurs droits.*

Au Rév. Père W. Murphy, O.M.I., recteur de l'Université d'Ottawa, revenait l'honneur de répondre au toast porté à l'éducation.

Discours du Rév. Père W. Murphy, O.M.I.

Monsieur le Président, Messieurs,

Je vous remercie de l'invitation qui me vaut le plaisir d'être au milieu de vous, et l'honneur de souscrire aux éloges qu'ont déjà reçus les organisateurs, et surtout Monsieur le Président de ce Congrès Canadien-Français. Mon adhésion

D. RACINE, M. P. P.,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

ıra encore, nette et loyale, à l'effort que vous tentez en faveur de votre langue.

Deux races, à l'ombre du drapeau britannique, ont pris racine sur le sol du Dominion. Respect à leurs droits et à leurs libertés!

Ces peuples sont tous deux assez riches de souvenirs maintes fois séculaires; tous deux héritiers d'une littérature assez brillante et assez vaste; tous deux chargés de lauriers assez glorieux; tous deux enfin, assez attachés à leur culte, pour être fiers de parler, d'écrire, de chanter, de prier dans la langue de leurs ancêtres.

Si vous désirez une formule qui soit l'expression de ma pensée, je demande pour tout homme la connaissance courante des deux langues et la culture soignée de sa langue maternelle.

"La connaissance courante des deux langues." Par là, les relations sociales revêtent un caractère d'aisance et de sympathie qui en accroît le charme et qui facilite la fusion des esprits. Par là, l'homme d'affaires et l'homme de lettres, l'ouvrier et le savant, le député et le ministre, tous enfin peuvent doubler leur influence et leur fortune. Le patriote McGee a souvent répété qu'il paierait très cher l'avantage de savoir le français.

"La culture soignée de la langue maternelle." N'est-ce pas, Messieurs, dans cette langue que les génies de chaque nation ont déposé les trésors de leur esprit; que ses historiens ont fixé les traits immortels des grands devanciers; que ses orateurs et ses poètes, d'un souffle irrésistible qui traverse les âges, entraînent à leur suite les générations les plus lointaines de leurs compatriotes?

Et certes, je vous en fais l'aveu peu suspect, la langue de Bossuet est assez belle pour justifier l'orgueil et la ténacité de ceux qui disent: "Nous la parlons et nous la parlerons toujours: la langue française chanta sur nos berceaux: elle pleurera sur nos tombes." Si elle est digne de votre fidélité par

ses souvenirs et sa beauté, votre langue n'est pas moins utile par son caractère universel. Grâce à sa souplesse, elle est la langue des diplomates, bien que je vous prie de croire que ce n'est pas à ce titre que j'ai essayé de la parler en cette circonstance. Grâce à sa clarté, la langue française est la langue des savants, et elle sert de trait d'union entre les plus hautes intelligences du monde dans les congrès internationaux.

Aussi est-elle enseignée dans tous les collèges et toutes les académies de l'Empire britannique, et l'Allemagne elle-même en impose l'étude dans ses gymnases et ses universités. A Paris, les Russes ont acquis la réputation de parfaits orateurs français, et en Italie, comme dans toutes les contrées de l'Europe, les hommes instruits s'honorent de parler aisément la langue française.

Donc, Messieurs, honneur aux Canadiens-Français qui se glorifient de leur langue! Succès au Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario!

Il était près d'une heure du matin, quand M. N. Champagne, contrôleur de la ville, se leva pour répondre au toast porté à la Municipalité d'Ottawa.

Quelques minutes après, les convives se séparaient au chant de "O Canada" et "Dieu Sauve le Roi."

Le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario était fini.

APPENDICE

Rapport du Rév. Père C. Charlebois, O. M. I.

Recensement de Pembroke.

Monsieur le Président,

En décembre dernier, le président du Comité de la statistique du Congrès me demanda de visiter les paroisses de la partie ontarienne du diocèse de Pembroke: "Vous ferez le recensement de la population canadienne-française, me dit-il, vous tiendrez des réunions et vous parlerez du Congrès à nos compatriotes." C'était mon mandat. Sa Grandeur Mgr Z. Lorrain avait approuvé au préalable la décision du Comité d'envoyer un délégué dans le diocèse.

Le temps pressait, aussi je ne fus pas lent à venir frapper à la porte si hospitalière de l'évêché de Pembroke. Mon courage, tant soit peu ralenti à la pensée d'une quinzaine de jours d'incessants voyages, fut ravivé par les bonnes paroles et l'accueil si franc, si paternel, j'allais dire si maternel, de Sa Grandeur Mgr Lorrain. Que sa Grandeur veuille agréer ici l'expression de ma plus vive reconnaissance.

Les documents concernant la population canadienne-française et les écoles du diocèse, conservés dans les archives de l'évêché, furent mis à ma disposition. J'y puisai des renseignements précieux.

Messieurs les curés du diocèse de Pembroke sont hospitaliers et très obligeants. C'est un fait universellement reconnu. Il faut tout de même avoir joui de leur hospitalité et avoir reçu leurs services si cordialement offerts pour voir que la réalité dépasse encore de beaucoup la renommée. Qu'ils en reçoivent ici mes meilleurs remerciements.

Les commissaires d'écoles ont rivalisé avec les hommes les plus marquants et les mieux renseignés, les uns pour fournir

le local des assemblées, les autres pour donner les renseignements désirés. Merci mille fois!

Nos compatriotes avaient appris la nouvelle du Congrès projeté par les journaux, les circulaires du Comité d'organisation et surtout par leurs dévoués curés. Leur curiosité et leur sympathie avaient été excitées. Ils désiraient ardemment avoir une connaissance plus parfaite de cette patriotique entreprise. Leur désir était exaucé, et ils surent en profiter. Ils accoururent de tous les coins de leurs paroisses respectives pour assister aux assemblées. Quelques-uns vinrent même de sept et huit milles par un froid des plus rigoureux. Ils ouvrirent largement leur bourse en faveur du Congrès.

Braves Canadiens-Français du diocèse de Pembroke, votre zèle et votre générosité pour le Congrès ont été remarqués et admirés. Que vos compatriotes de toute la province le sachent et qu'ils soient fiers de vous! Que vos enfants reçoivent de vous, comme un héritage sacré, ce zèle pour la foi, la langue et les coutumes de leurs ancêtres!

Monsieur le Président, les Canadiens-Français de cette partie du diocèse de Pembroke sont les pionniers de l'immigration française dans la province par le comté de Renfrew. Rien d'étonnant qu'un certain nombre aient succombé dans le combat, en perdant leur langue et leur mentalité. Ils sont arrivés dans des localités complètement anglaises, leurs enfants fréquentent des écoles anglaises, et à l'éducation anglaise succédèrent les mariages mixtes, dernier complément de l'anglicisation. Avec un tel entourage et de telles écoles, comment le plus grand nombre des Canadiens-Français ont-ils pu conserver leur langue et leurs coutumes? C'est un phénomène qui ne trouve son explication que dans le grand attachement du Canadien-Français à sa belle langue.

Je ne parlerai pas, dans ce rapport, des paroisses du diocèse de Pembroke situées à l'ouest de Mackey Station. Elles appartiennent au Nouvel-Ontario et ont été comprises dans le rapport du R. P. Lebel, S.J. Je tiens, tout de même, à dire un

merci cordial aux braves Canadiens-Français de Mattawa et de Bonfield pour leur bienveillante réception, pour leur généreuse contribution aux frais du Congrès et pour leur enthousiasme à entendre parler du Congrès. Ma reconnaissance sincère aussi à leurs dévoués curés.

Enseignement de la Langue Maternelle.

Dans toute la partie du diocèse située à l'est de Mackey Station, il n'y a qu'une école vraiment bilingue : celle de Stafford. Elle est soumise à l'inspection de Monsieur Gaboury. Les autres écoles sont anglaises et soumises à l'inspection anglaise. Dans un certain nombre d'écoles fréquentées par les Canadiens-Français, on consacre quelques heures par semaine à l'enseignement du français.

Ne vaudrait-il pas mieux pour tous séparer les enfants de langue française de ceux de langue anglaise et grouper les premiers dans des classes à mentalité française avec des maîtres français? Dans ces classes, les enfants apprendraient le français d'abord, et l'anglais ensuite. Ce serait plus conforme à la nature de l'enfant.

De cette manière, les enfants canadiens-français ne seraient pas un obstacle à l'avancement des enfants de langue anglaise dans l'étude de l'anglais, et vice versa, les enfants de langue anglaise n'empêcheraient pas le progrès des enfants canadiens-français dans l'étude de leur langue maternelle. Les dépenses de l'école ne seraient pas plus élevées parce qu'il y aurait le même nombre d'instituteurs. Et supposez, pour un instant, qu'elles le seraient un peu, y aurait-il un Canadien-Français ou un catholique de langue anglaise qui trouverait à redire à cette division qui favorise tant les progrès des élèves et la connaissance du français par les Canadiens-Français? Ces classes françaises pourraient tomber sous l'inspection bilingue.

Ce système serait facilement introduit dans les écoles où il y a deux ou plusieurs classes comme à Pembroke, Renfrew et Arnprior. D'ailleurs, il n'y a rien ici de bien nouveau. A

Ottawa, ce système existe depuis des années et tous en sont contents.

Dans les endroits où il n'y a qu'une classe dans chaque école, la difficulté est plus grande, mais encore ne semble-t-elle pas absolument insoluble. Si deux de ces écoles sont assez rapprochées, l'une pourrait être affectée aux enfants de langue française et l'autre aux enfants de langue anglaise.

Dans le cas où une école ayant une seule classe et un seul instituteur est isolée, on pourrait établir dans cette classe unique deux divisions: l'une anglaise et l'autre française. A ma connaissance, ce système a fonctionné ailleurs à la satisfaction de tous. Cela suppose évidemment que l'instituteur possède bien les deux langues, et que la division française est soumise à l'inspection bilingue.

Je tiens cependant à noter ici qu'il n'est jamais venu à la pensée des Canadiens-Français de forcer les enfants de langue anglaise à apprendre le français. Perdraient-ils quelque chose en le faisant? Je ne le crois pas.

Avec ce système, le droit naturel des enfants à leur langue maternelle est sauvegardé, les deux langues officielles du pays sont enseignées au moins à ceux qui désirent l'apprendre, l'enfant canadien-français croît dans son atmosphère, son intelligence est développée d'une manière normale, les parents, l'inspecteur et les instituteurs sont ravis des progrès des enfants. C'est aussi l'unique système pratique pour apprendre les deux langues aux petits Canadiens-Français. S'ils commencent par l'anglais et si surtout le français est relégué à l'arrière-plan du système de trois ou quatre heures par semaine, l'expérience prouve que les enfants ne connaissent pas le français quand ils ne le détestent pas.

D'ailleurs, que nos compatriotes sachent bien que l'étude de deux langues contribue beaucoup au développement des facultés de l'enfant canadien-français. Ceci est tellement vrai qu'en Europe on fait apprendre aux enfants, outre la langue maternelle, une langue étrangère, mais comme langue étrangère.

Ecoles séparées.

Nos compatriotes, Monsieur le Président, sont tellement mêlés à l'élément anglais et irlandais dans cette partie de l'Ontario, qu'il est presque impossible de constater s'ils font bien leur devoir pour établir et maintenir des écoles séparées. Je me suis laissé dire qu'à certains endroits, les nôtres pourraient faire plus dans ce sens. Quand ils auront lu le magnifique travail de Monsieur l'Abbé Corbeil sur les écoles séparées, sans aucun doute les Canadiens-Français de cette partie de l'Ontario ne reculeront devant aucun sacrifice pour planter la croix sur de jolies et coquettes écoles séparées.

Colonisation.

Les Canadiens-Français des comtés de Prescott, de Russell et du Nouvel-Ontario ont envahi notre province en s'emparant du sol. A l'exception de petites colonies telles que celles de Stafford près de Pembroke, de Parent près d'Eganville, de La Passe près de Westmeath et de Pointe-Alexandre, nos compatriotes ne semblent pas vouloir s'attacher au sol. Leurs préférences jusqu'ici ont été pour les chantiers et pour les scieries, et non pour les terres fertiles, qui ne manquent pas dans la plus grande partie de la contrée. Ceux-là même qui se sont établis sur des terres se laissent trop souvent entraîner par l'engouement des chantiers, et négligent le soin de leur ferme et l'emploi des nouvelles méthodes d'agriculture. Il y a, bien entendu, quelques exceptions. Ces braves méritent toutes nos félicitations. Plaise à Dieu que leur exemple attire un plus grand nombre de Canadiens-Français vers l'agriculture! Pour nos compatriotes, que les chantiers soient plutôt un moyen d'amasser quelques fonds pour acheter une terre, qu'une profession d'ailleurs peu recommandable.

Action sociale.

1. Le Canadien-Français a eu tant de combats à soutenir, sur les champs de bataille comme dans l'arène politique, pour

défendre son pays et ses droits, qu'il est bien aise maintenant d'avoir un peu de tranquillité. Aussitôt qu'il la trouve, il en jouit tellement qu'il ne sait plus s'en séparer, pour donner son attention et son temps aux affaires municipales, provinciales et fédérales. Ce quiétisme le ramollit et le rend tellement sensible aux critiques de ses compatriotes ou de ses concitoyens, qu'il ne veut plus la lutte ni les charges. Alors, pour cacher son manque de courage et son désintéressement excessif, il se dit incapable de remplir aucune fonction publique. Il en serait bien capable, mais il ne le veut pas. C'est un grand malheur, car tous les honneurs, aussi bien que toutes les fonctions qui relèvent soit des gouvernements fédéral et provincial ou des conseils municipaux, passent aux Anglais ou aux Irlandais. On va ensuite chanter partout que nous sommes des ignorants, des dégénérés, des espèces d'esclaves au service des marchands de bois et des entrepreneurs. Braves compatriotes, ne prenez pas encore votre retraite. Pour l'honneur et la justice dûs à votre nationalité, marchez donc sur les traces des Morel, député à l'assemblée législative d'Ontario; des Gravel, maire de Renfrew, des Martin, ancien maire de Pembroke; des J. A. Fortier, greffier de la ville de Pembroke; des N. B. Giroux, de Pembroke, D. Malette, d'Arnprior, Ed. Gervais, H. Gervais, Médéric Labine, de La Passe, de J. Rousselle, d'Arnprior, commissaires d'école; des H. Gaudet et F. Dagenais, d'Arnprior, conseillers municipaux.

2. Il m'a fait plaisir de trouver à Pembroke, à Renfrew et à Arnprior, des conseils florissants de l'Union St-Joseph du Canada. Un brave citoyen d'Arnprior me disait: "L'Union St-Joseph n'a pas peu contribué à conserver notre langue, en groupant les Canadiens et en nous forçant à lire le français dans "Le Prévoyant" et sa correspondance toute française." Honneur à toi, si patriotique Union St-Joseph du Canada!

3. Bibliothèque.— A Pembroke il existe une bibliothèque scolaire qui contient des livres français. A Arnprior, Eganville, on trouve de jolies bibliothèques paroissiales qui contiennent quelques livres français. Arnprior possède aussi une

bibliothèque purement anglaise. Les deux conseillers canadiens-français de cette ville pourraient peut-être obtenir qu'une partie des taxes payées par les contribuables français soit employée à l'achat de bons livres français. A l'école paroissiale de Renfrew, il y a une bibliothèque, mais elle ne contient pas de livres français. Si nos compatriotes tenaient plus à leur langue et qu'ils manifestassent le désir d'avoir des livres français, je suis convaincu que la commission scolaire affecterait une allocation annuelle à l'achat de livres français.

Population.

L'augmentation de la population canadienne-française est très sensible dans plusieurs paroisses de cette partie de l'Ontario. A cette demande du questionnaire: "La population catholique de langue française augmente-t-elle aussi rapidement que celle de langue anglaise?" On répond:

A Whitney: "Plus rapidement, de beaucoup."

A Pembroke: "Beaucoup plus."

A Arnprior: "Il n'y a pas de doute sur ce point."

A La Passe: "La population canadienne-française augmente plus rapidement que celle de langue anglaise."

A Renfrew: "Pas plus rapidement."

Paroisses.	Pop. Cath.	Pop. Can.-Fran.	Pop. agricole.	Pop. ouvr.
Arnprior et dessertes	1,900	750	50	700
Douglas	950	10		
Griffith et dessertes	632	262	262	
Eganville et dessertes	1,664	290	290	
Killaloe et dessertes	570	73		
La Passe et Westmeath	673	247	182	65
Mount St. Patrick...	932	12		
Pembroke et dessertes	3,860	1,842	984	858
Renfrew et dessertes...	2,278	483	65	418
Whitney et dessertes	500	300	25	275
Pointe-Alexandre et dessertes..	645	240	235	5

Maynooth et dessertes	800			
Osceola...	460			
Cobden	130			
Brudenell et dessertes	1,415	65	25	40
Totaux	17,409	4,574	2,118	2,361

La moitié de la population catholique de Renfrew est polonaise. A Wilno, il y a aussi une colonie de polonais catholiques.

Etat religieux.

Au point de vue religieux, nos compatriotes sont fidèles à leur foi. Ils contribuent pour leur bonne part aux sommes prélevées pour bâtir des églises et des presbytères. Dans un bon nombre de paroisses, ils sont desservis par des prêtres canadiens-français. Dans les autres, les curés sont de langue anglaise. Parmi ces dignes prêtres, quelques-uns sont heureux de faire les annonces et d'enseigner le catéchisme en français.

D'autres ne disent jamais un mot en français à l'église, et le catéchisme est enseigné en anglais aux enfants canadiens-français. La raison en est peut-être que les enfants apprennent le catéchisme en anglais à l'école. Les paroles de Sa Grandeur Mgr Quigley, ancien archevêque de Chicago, trouvent ici leur place. Parlant aux Canadiens-Français de Chicago, le distingué prélat s'est écrié :

"Avant tout, Canadiens-Français, conservez vos traditions, vos institutions, propagez votre langue. C'est parce que vous avez gardé votre langue et vos traditions que vous êtes restés, en Amérique, un peuple distinct et que vous avez conquis l'admiration de tous. Et c'est en conservant votre langue et vos traditions que vous pourrez remplir votre mission, qui est celle de donner à l'Amérique tout ce que la vieille France avait d'admirable et que vous avez si bien conservé." ("Semaine Religieuse de Montréal", 1er août 1904.)

Souscriptions pour le Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

——

Paroisse du Sacré-Cœur d'Ottawa:

Remis par Rév. P. Jeannotte, O.M.I...	$154 00	
" " P. Pelletier...	54 75	
" " A. E. Caron...	14 00	
" " J. E. Cusson	13 50	
" " M. Dostaler	12 15	
Don de A. E. Lussier	50 00	
" A. Charbonneau	25 00	
" Dr E. Lambert	25 00	
" Dr R. Chevrier	25 00	
" A. A. Taillon	20 00	
" Hon. L. P. Brodeur	10 00	
" E. J. Laverdure	10 00	
" Geo. Lebel	10 00	
" C. A. Séguin	10 00	
" G. W. Séguin	10 00	
" M. Chalifour	5 00	
" L. Desaulniers	2 00	
		$450 40

Paroisse de Clarence Creek:

Remis par Rév. C. Poulin	$248 18	
Don de O. Guibord...	25 00	
" T. Rochon...	25 00	
" W. Thivierge...	25 00	
		$323 18

Paroisse de Notre-Dame d'Ottawa:

Remis par Mgr J. O. Routhier	$200 55
Don des élèves de l'Ecole Guigues ...	30 00
" de C. S. O. Boudreault	15 00

" Nap. Champagne	10 00	
" J. U. Vincent...	5 00	
		$260 55
Paroisse Ste-Anne d'Ottawa:		
Remis par Rév. J. A. Myrand	$167 00	
Don des élèves de l'Ecole Brébœuf ...	71 00	
" " " Ste-Anne...	20 00	
		$258 00
Paroisse de The Brook (Comté de Russell):		
Remis par Rév. L. C. Raymond	$205 00	
Don du Dr Bourque...	25 00	
		$230 00
Paroisse de Plantagenet (Comté de Prescott):		
Remis par Rév. J. A. Pelletier	$ 50 00	
" " A. Matte...	125 15	
" " P. A. Gagné...	25 00	
		$200 15
Paroisse de Casselman (Comté de Russell):		
Remis par Rév. H. Touchette...	$100 00	
Don de D. Racine, M.P.P.	100 00	
		$200 00
Paroisse de St-Jean-Baptiste d'Ottawa:		
Remis par Rév. P. D. Jacques, O.P. ...		$200 00
Paroisse de Hawkesbury (Comté de Prescott):		
Remis par Rév. A. Larocque...		$200 00
Paroisse de Rockland (Comté de Russell):		
Remis par Rév. S. P. Hudon...		$200 00
Paroisse de L'Orignal (Comté de Prescott):		
Remis par Rév. Jos. Pilon	$ 97 00	
" " Geo. Pharand, M.P.P.	50 00	
Don de Geo. Pharand, M.P.P.	25 00	
" E. Proulx, M.P.	25 00	
		$197 00

Paroisse de Embrun (Comté de Russell) :		
Remis par Rév. J. U. Forget...		$175 00
Paroisse de St-Isidore de Prescott :		
Remis par Rév. O. Boulet...		$150 00
Paroisse de Fournierville (Comté de Prescott) :		
Remis par Rév. A. Beausoleil...	$130 00	
Don de l'Union St-Joseph de Fournierville	10 00	
		$140 00
Paroisse de St-Victor d'Alfred (Comté de Prescott) :		
Remis par B. G. Parisien		$135 90
Paroisse de Ste-Famille d'Ottawa :		
Remis par le Rév. P. C. Charlebois, O.M.I.	$ 37 10	
Don des Pères Oblats du Scolasticat St-Joseph	50 00	
Don du Rév. P. C. Charlebois	25 00	
		$112 10
Paroisse de Curran (Comté de Prescott) :		
Remis par C. A. Charlebois		$106 15
Paroisse de Ste-Anne de Prescott :		
Remis par Rév. J. E. Coderre		$103 00
Paroisse de Pembroke :		
Remis par Rév. J. Kimpton		$102 00
Paroisse de St-Albert :		
Remis par Rév. A. Arnault		$100 00
Paroisse de Sudbury :		
Remis par Rév. P. E. Lefebvre, S.J. ...		$100 00
Paroisses de St-Raphaël, Williamstown et Lancaster		$100 00

Paroisse de Cornwall:		
Remis par Oscar Leblanc...		$100 00
Paroisse de St-Eugène (Comté de Prescott):		
Remis par C. Quesnel		$79 75
Paroisse de St-Thomas d'Alfred (Comté de Prescott):		
Remis par Rév. P. Bédard		$78 00
Paroisse de Chute-à-Blondeau (Comté de Prescott):		
Remis par Rév. J. Leclerc		$75 00
Paroisse de Glen Robertson:		
Remis par P. McDonald...	$ 43 70	
" "	30 48	
		$74 18
Paroisse de St-Joseph d'Orléans (Comté de Russell):		
Remis par Rév. J. C. W. Déguire		$66 00
Paroisse de Chelmsford:		
Remis par Rév. S. Côté		$60 00
Paroisse de Mattawa:		
Remis par Rév. P. Georget, O.M.I. ...		$55 50
Paroisse de Sturgeon Falls:		
Remis par Geo. Levesque		$55 00
Paroisse de South Indian (Comté de Russell):		
Remis par Rév. A. Desjardins...		$55 00
Paroisse de Sarsfield (Comté de Russell):		
Remis par Rév. O. Cousineau...		$50 00
Paroisse de Blezard Valley:		
Remis par Rév. O. Racette		$50 00
Paroisse de Blind River:		
Remis par T. Aussant		$44 30

E. MOREL, M. P. P.,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

Paroisse Notre-Dame de Cyrville (Comté de Russell) :
Remis par Rév. P. Raimbault, C.M. ... $43 50

Paroisse de St-Laurent de Carlsbad Springs (Comté de Carleton) :
Remis par $41 05

Paroisse de Haileybury :
Remis par Mgr Latulipe $40 00

Paroisse de Vankleek Hill :
Remis par Rév. A. Sénécal $35 00

Paroisse de Moose Creek :
Remis par M. St. Denis $34 00

Paroisse de Crysler :
Remis par T. Pagé $31 50

Paroisse de Lemieux (Comté de Russell) :
Remis par Rév. J. A. Laflamme $26 00

Paroisse de Billings' Bridge (Comté de Carleton) $26 00

Paroisse de Hanmer :
Remis par Rév. J. A. Roy $25 00

Paroisse St-Frs-d'Assise d'Ottawa :
Remis par Rév. P. Conrad, O.M.C. $25 00

Paroisse de Wendover (Comté de Prescott) :
Remis par Rév. F. A. Séguin $25 00

Paroisse de Clarkstown d'Ottawa :
Remis par Rév. P. Fillaudeau, C.M. ... $20 00

Paroisse de St-Joachim (Comté d'Essex) :
Remis par E. Quenneville $15 00

Paroisse de Walkerville :
Don du Rév. L. A. Beaudoin $15 00

Paroisse de South Gloucester (Comté de Carleton) :
Remis par P. Lemire $12 50

Paroisse de La Passe:	
Remis par Rév. H. Martel	$10 00
Paroisse de Verner:	
Don du Rév. T. Clément	$5 00
Paroisse de Windsor:	
Remis par G. Pacaud	$3 75

Souscriptions Personnelles.

Hon. N. A. Belcourt	$100 00
Juge A. Constantineau...	100 00
Emmanuel Tassé	100 00
Corporation Archiépiscopale d'Ottawa, par Mgr J. O. Routhier	100 00
Union St-Joseph du Canada, Conseil de District d'Ottawa	100 00
Compagnie S. J. Major Ltée.	50 00
Solomon White	50 00
Académie La Salle d'Ottawa: don des Elèves	50 00
Université d'Ottawa	25 00
Mgr N. Z. Lorrain	25 00
Hon. J. O. Réaume	25 00
A. Aubin, M.P.P.	25 00
Société St-Jean-Baptiste de Técumseh	25 00
Rév. S. Corbeil...	20 00
S. Ducharme	17 50
Rév. P. E. David, O.M.I.	15 00
Rév. Père Couture, S.J.	10 00
Couvent du Sacré-Cœur d'Ottawa: don des Elèves	6 00
Rév. H. Lacoste, O.M.I.	5 00
Rév. J. Lebeau	5 00
Rév. J. E. Courtois (Dover South)	5 00
Rév. Chanoine L. N. Campeau	5 00
M. R. Lafontaine	5 00
Un ami	25
Total...	$6,188 21

Administration.

RECETTES.

Souscriptions (Voir liste)	$6,188 21

DEPENSES.

Frais de Voyages:

A. Bélanger, à Curran ... ...$	2 85	
C. A. Séguin, "	2 85	
" St-Eugène	3 80	
" Cornwall	6 45	
" Alexandria	3 80	
" Arnprior	3 55	
" Hawkesbury ...	4 25	
O. A. Rocque, Statistiques...	150 00	
Révds Lalonde et Raymond..	108 00	
M. S. Ducharme...	30 00	
Rév. P. Lebel, Recensement.	100 00	
Rév. P. Charlebois	29 24	
Rév. Jos. Leclerc	55 00	
		$499 79

Salaires:

Eug. Côté... ... ...$	37 00	
Jos. Landriault	39 00	
Melle B. Chenier	30 00	
Henri Tassé	10 00	
J. Charbonneau...	4 00	
Hermas Blais	5 00	
Ed. Boulay	4 00	
		$129 00

Bureau Central:

Ameublement... ... ...$	88 20		
Entretien	6 50		
Gaz	12 78		
Lumière	4 50		
Loyer du bureau...	42 00		
Melle Demers, copie &c.	13 70		
Loyer Dactylographe	13 75		
Timbres, Cartes Post. Tel....	63 37		
Papeterie	20 83		
Frais d'Express...	10 80		
		$276	43

Impressions:

Le Moniteur, "Mémoire sur l'Education", (2,000 copies) ... ...$	100 00		
Le Moniteur, autres impressions...	154 00		
Rév. A. Auclair, O.M.I.	41 63		
C. S. O. Boudreault	85 00		
		$380	63

Diverses Dépenses:

Câblogramme au Pape et au Roi... ... ...$		28 56			
Payé au Monument National		100 00			
Banquet, table d'honneur, décorations et dépenses générales...		245 05			
Boutons	$90 00				
Produit	21 00				
		69 00			
			$442	61	
					$1,728 46
Balance en banque					$4,459 75

Liste des Délégués au Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Audet, F. J. ... ... Ottawa.
Aussant, T. ... ... Blind River.
Aubin, A. A., M.P.P. ... ... Sturgeon Falls.
Amelin, A. ... ... Essex.
Aubry, S. ... ... Verner.
Amyot, Alf. ... ... Cornwall.
Arbour, F. ... ... Ottawa.
André, J. B. ... ... St-Raphaël.
Aubin, Alex. ... ... Moose Creek.
Auger, Alf. ... ... Essex.
Aubin, J. W. ... ... Glengarry.
Auger, Alf. ... ... Russell.
Auclair, Rév. A., O.M.I. ... ... Ottawa.
Brisson, Ls. ... ... Casselman.
Boileau, T. ... ... Casselman.
Boulet, Rév. O. ... ... St-Isidore de Prescott.
Beauchesne, J. ... ... St-Isidore de Prescott.
Bourgon, F. ... ... St-Isidore de Prescott.
Bourgon, W. ... ... St-Isidore de Prescott.
Beaupré, T. ... ... Glenroy.
Beaudin, J. A. R. ... ... Glengarry.
Bertrand, E. ... ... Sarsfield.
Bourque, A. ... ... The Brook.
Brindamour, P. ... ... Russell.
Brousseau, F. ... ... Glengarry.
Bourh, J. ... ... Cyrville.
Beaudoin, G. ... ... Bonfield.
Bertrand, T. ... ... Lefaivre.
Bourgeau, W. ... ... St-Isidore de Prescott.
Bougi, Amédée ... ... Russell.
Benoit, Odile ... ... Crysler.
Brunet, Louis ... ... The Brook.

Beaudry, Michel ... ... Ottawa.
Boileau, Paul ... ... Casselman.
Beaudry, Jos. ... ... Verner.
Brunet, Rév. F. X. ... ... Ottawa.
Brault, Rév. S., O.M.I. ... ... Ottawa.
Bernard, H. ... ... Clarence Creek.
Bazinet, J. ... ... Clarence Creek.
Blanchin, Rév. F., O.M.I. ... ... Ottawa.
Bouvet, Rév. L., O.M.I. ... . Ottawa.
Binet, Rév. L., O.M.I. ... ... Ottawa.
Bertrand, Rév. J., O.M.I. ... ... Ottawa.
Boyer, Rév. J. B., O.M.I. ... ... Ottawa.
Bacon, Rév. J., O.P. ... ... Ottawa.
Bouillon, Rév. G. ... ... Ottawa.
Bouffard, Siméon... ... ... Sandwich.
Beaudoin, Rév. L. A. ... ... Walkerville.
Bézaire, Elie ... ... Rivière-aux-Canards.
Bourdon, L. J. ... ... Ottawa.
Boulay, Edouard ... ... Ottawa.
Beausoleil, Rév. A. ... ... Fournierville.
Bélanger, Jos. ... ... L'Orignal.
Boudreault, C. S. O. ... ... Ottawa.
Bélanger, A. ... ... Ottawa.
Belleperche, J. P. ... ... Walkerville.
Bourgeault, Alfred ... ... Sturgeon Falls.
Baillargeon, F. X. ... ... Tecumseh.
Bélanger, L. H. ... ... Verner.
Brabant, Nap. ... ... Moose Creek.
Binette, Joseph ... ... Ste-Anne de Prescott.
Bondy, A. ... ... Amherstburg.
Bissonnette, A. ... ... Prescott.
Benoit, F. ... ... Russell.
Bourdon, J. ... ... Prescott.
Brabant, E. ... ... Fournierville.
Branchaud, Adélard ... ... Stormont.
Boyer, A. ... ... Ottawa.
Bray, M. ... ... Carleton.
Brunet, Ls. ... ... The Brook.
Bray, Denis ... ... Glengarry.
Brazeau, Omer ... ... St-Eugène.

Bourdeau, Jos. ... ... Russell.
Brisson, Ls. ... ... Russell.
Beaudry, M. ... ... Verner.
Brulé, E. ... ... Billings' Bridge.
Bergeron, H. ... ... Rockland.
Boileau, P. ... ... Casselman.
Bruière, Jos. ... ... Sarsfield.
Boutet, A. ... ... Ottawa.
Brunet, J. A. ... ... Sudbury.
Brunet, J. B. ... ... Clarence Creek.
Burns, Arthur ... ... Amherstburg.
Béchard, H. N. ... ... Chatham.
Bellefeuille, Adélard ... ... Alexandria.
Bédard, A. ... ... Ottawa.
Bray, O. ... ... Moose Creek.
Bérouard, C. ... ... Ottawa.
Bruyère, E. ... ... Russell.
Bruyère, J. ... ... Russell.
Bonin, G. ... ... Azilda.
Bonin, M. ... ... Azilda.
Brunet, W. ... ... Moose Creek.
Brunet, Wm. ... ... Moose Creek.
Bertrand, N. H. ... ... St-Pascal-Baylon.
Béchard, C. ... ... Chatham.
Bourjon, F. ... ... Casselman.
Bourjon, Wm. ... ... Maxville.
Boisvert, V. ... ... Ottawa.
Bissonnet, A. ... ... Fournierville.
Beaudoin, Jules ... ... Verner.
Blais, Jos. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Baillargeon, Raymond ... ... Tecumseh.
Bélanger, R. ... ... Ottawa.
Berthiaume, F. X. ... ... Hawkesbury.
Barbeau, Chas. ... ... St-Pascal-Baylon.
Bettez, Chas. ... ... Ottawa.
Bédard, Dr J. ... ... Pembroke.
Beaudoin, L. S. ... ... Windsor.
Bédard, C. E. ... ... North Bay.
Bédard, Dr J. A. ... ... North Bay.
Beaudry, M. ... ... Ottawa.

Beauchamp, Jos.	Cyrville.
Boesch, Jacques	Hurdman's Bridge.
Belleville, Olivier	Cyrville.
Brindamour, J. B.	Cyrville.
Bourque, E.	Ottawa.
Bolduc, J.	Ottawa.
Bourque, Dr E.	Ottawa.
Bray, J. V.	Ottawa.
Bigras, Jos.	Orléans.
Brisebois, Léandre	Orléans.
Barrette, Ls., jr.	Orléans.
Beaulieu, Ad.	Orléans.
Boyer, Paul	Orléans.
Bastien, Jos.	Orléans.
Bastien, Nap.	Orléans.
Bergevin, P.	Orléans.
Barnabé, Noé	Orléans.
Brunet, H.	Orléans.
Brault, Cyrille	Orléans.
Bergeron, Ls.	Orléans.
Boisseau, A.	Ottawa.
Brabant, Xavier	Glennevis.
Besner, J. F.	Glennevis.
Bertrand, Jos.	Curran.
Beaulne, Oscar	Curran.
Bissonnette, Alf.	Curran.
Benson, J. J.	Lemieux.
Bissonnette, Auguste	Alfred.
Brisebois, A.	Alfred.
Branchaud, A.	Moose Creek.
Brunet, O.	Ste-Anne de Prescott.
Blais, J.	Ste-Anne de Prescott.
Benoit, Félix	St-Albert.
Béchard, H. N.	Paincourt.
Benoit, Jos.	Crysler.
Bruyère, Alex.	Crysler.
Benoit, Olivier	Crysler.
Bourgeois, Moïse	Crysler.
Besner, Jos.	North Lancaster.
Bonin, G.	Blezard Valley.

Bonin, R. ... ... Blezard Valley.
Bélanger, Jos. ... ... Chelmsford.
Bonin, Méderic ... ... Chelmsford.
Baron, Z. ... ... Fournierville.
Bourdon, J. ... ... Fournierville.
Besner, F. ... ... Fournierville.
Bédard, Rév. P. ... ... Lefaivre.
Bray, David ... ... Lancaster.
Bériault, H. ... ... Glen Robertson.
Blais, Alex. ... ... South Gloucester.
Bourdeau, Ls. ... ... Embrun.
Brisson, Parfait ... ... Embrun.
Bergeron, Nap. ... ... Embrun.
Bruyère, J. ... ... Embrun.
Belcourt, N. A. ... ... Ottawa.
Bruyère, Urgèle ... ... Embrun.
Brisson, J. B. ... ... Embrun.
Brisson, E. ... ... Embrun.
Bourdeau, Antonio ... ... Embrun.
Bourdeau, Ovila ... ... Embrun.
Bourdeau, Josaphat... ... ... Embrun.
Bourdeau, Paul ... ... Embrun.
Bruyère, Eugène... ... ... Embrun.
Baudin, Pierre ... ... Embrun.
Blanchard, Narcisse ... ... Embrun.
Blanchard, Philias ... ... Embrun.
Bruyère, Alph. ... ... Embrun.
Brisson, J. F. ... ... Embrun.
Charron, Denis ... ... Gloucester.
Charette, Ernest ... ... Clarence Creek.
Clairoux, E. ... ... Ottawa.
Cusson, Jos. ... ... Ottawa.
Charbonneau, Adolphe ... ... Fournierville.
Charbonneau, Wilfrid ... ... Fournierville.
Carrière, Joachim ... ... Sarsfield.
Carrière, Ed. ... ... Alfred.
Carrière, Adrien ... ... Perkinsfield.
Caza, Henri ... ... Cornwall.
Chartrand, E. ... ... Orléans.
Chartrand, E. ... ... Cyrville.

Chapman, Th. ... ... Cummings' Bridge.
Cyr, Léopold ... ... Cyrville.
Cyr, Anatole ... ... Cyrville.
Champagne, Jos. ... ... Orléans.
Cardinal, H. ... ... Orléans.
Cardinal, A. ... ... Orléans.
Corbeil, Is. ... ... Orléans.
Champagne, Fred. ... ... Ottawa.
Champagne, Gilbert ... ... Ottawa.
Chenier, Xavier ... ... Glennevis.
Cadieux, F. Z. ... ... Alfred.
Coderre, Rév. Jos. E. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Cardinal, Ed. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Clement, G. ... ... St-Albert.
Courtois, Rév. J. E. ... ... Dover South.
Cloutier, M. ... ... Crysler.
Chenier, F. X. ... ... North Lancaster.
Clairoux, J. M. ... ... Blezard Valley.
Chenier, A. ... ... Chelmsford.
Carrière, Jean ... ... Chelmsford.
Chatillon, A. ... ... Cobalt.
Chartrand, A. ... ... Cosby.
Couture, Geo. ... ... Fournierville.
Costonnier, R. ... ... Lancaster.
Charron, Denis ... ... Ramsayville.
Chapleau, Rév. J. A. ... ... Field.
Chapleau, Alph. ... ... Field.
Chartrand, Rév. H. ... ... Billings' Bridge.
Chevrier, Dr A. ... ... Embrun.
Clavel, Karisse ... ... Embrun.
Clement, Jos. ... ... Embrun.
Chenier, Ph. ... ... Casselman.
Chenier, E. ... ... Casselman.
Charlebois, A. ... ... Casselman.
Charbonneau, F. ... ... Casselman.
Charron, T. ... ... Casselman.
Chevrier, J. B. ... ... St-Isidore de Prescott.
Chatelain, Alex. ... ... L'Orignal.
Coupal, J. N. ... ... Plantagenet.
Charbonneau, Z. ... ... Lefaivre.

Charbonneau, A. ... ... Clarence Creek.
Campeau, Geo. ... ... Alexandria.
Constantineau, A. ... ... Ottawa.
Charlebois, Rév. C., O.M.I. .... Ottawa.
Chaput, Rév. W., O.M.I. ... ... Ottawa.
Caron, Rév. P., O.M.I. ... ... Ottawa.
Campeau, Rév. L. N. ... ... Ottawa.
Corbeil, Rév. S. ... ... Hull.
Conrad, Rév. P., O.M.C. ... ... Ottawa.
Côté, Alfred ... ... Belle-Rivière.
Chenier, Procule ... ... Fournierville.
Campeau, Noé ... ... Fournierville.
Cécile, Ernest ... ... Tecumseh.
Chauvin, F. X. ... ... Stoney Point.
Chenier, Adélard ... ... Chelmsford.
Cayeu, Antoine ... ... Chelmsford.
Carrière, J. ... ... Azilda.
Côté, Rév. S. ... ... Chelmsford.
Chénier, J. B. ... ... Blind River.
Carrière, A. ... ... Curran.
Campeau, Joseph ... ... Glen Robertson.
Charette, R. ... ... Cyrville.
Cardinal, J. ... ... Orléans.
Campeau, E. ... ... Glengarry.
Cadieux, F. ... ... Prescott.
Charlebois, Moïse ... ... Carlsbad Springs.
Chaine, Rév. A. M. ... ... Arnprior.
Chapleau, Alph. ... ... Sturgeon Falls.
Chartrand, A. ... ... Sturgeon Falls.
Chaput, Fred. ... ... Mattawa.
Chevrier, J. E. ... ... Cornwall.
Cadieux, D. ... ... Alfred.
Charbonneau, M. ... ... Hawkesbury.
Charbonneau, E. .... Orléans.
Charbonneau, M. ... ... Orléans.
Chartrand, A. ... ... Orléans.
Chauvin, H. ... ... Windsor.
Chevrier, R. ... ... Ottawa.
Caron, J. B. T. ... ... Ottawa.
Charron, A. E. ... ... Ottawa.

Charron, A. T. ... ... Ottawa.
Côté, P. M. ... ... Ottawa.
Charbonneau, A. ... ... Ottawa.
Chenier, T. ... ... The Brook.
Chenier, F. X. ... ... Glengarry.
Cadieux, M. ... ... Prescott.
Carrière, L. ... ... Russell.
Chatelain, M. ... ... Prescott.
Charette, J. B. ... ... Pembroke.
Courville, David ... ... Glengarry.
Carrere, Rév. J. ... ... Blind River.
Claude, Claude ... ... Ottawa.
Charlebois, W. ... ... Ottawa.
Charlebois, B. ... ... Lemieux.
Charron, Jos. ... ... Rockland.
Couillard, J. B. ... ... Ottawa.
Clément, J. ... ... Alfred.
Campeau, R. E. ... ... Ottawa.
Cloutier, J. A. ... ... Hintonburg.
Chévrier, Ph. ... ... Casselman.
Charbonneau, F. ... ... Casselman.
Chevrier, J. B. ... ... Prescott.
Charron, V. ... ... Pembroke.
Charlebois, Rév. G., O.M.I. .... Ottawa.
Cousineau, Albert ... ... Orléans.
Charlebois, C. A. ... ... Curran.
Côté, Eugène ... ... Curran.
Chartrand, Sam. ... ... Curran.
Cadieux, D. ... ... Fournierville.
Cadieux, F. ... ... Fournierville.
Dion, Olivier ... ... Ottawa.
Deshaitre, Arthur ... ... Russell.
Deguire, Rév. J. C. W. ... . Orléans.
Duford, Elp. ... ... Orléans.
Danis, E. ... ... Orléans.
Drapeau, M. ... ... Orléans.
Dozois, Rév. J., O.M.I. ... ... Montréal.
Dumas, Félix ... ... Orléans.
Deguire, J. ... ... Clarkstown.
Daoust, Alb. ... ... Clarkstown.

Dupont, Olivier ... ... Curran.
Dubé, J. B. ... ... Lemieux.
Denis, F. S. C. ... ... Lemieux.
Drouin, H. ... ... Lemieux.
Dupuis, F. ... ... St-Raphaël W.
Dignard, Jos. ... ... Crysler.
Damboise, Jean ... ... Sturgeon Falls.
Deschambault, Léon ... ... Wendover.
Dubois, O. ... ... Capréol.
Danis, Ed. ... ... Capréol.
Dupuis, Rév. C. O. ... ... Cosby.
Desmarais, Noël ... ... Cosby.
Daoust, Wm. ... ... Cosby.
Denis, Israël ... ... Fournierville.
Desforges, O. ... ... Fournierville.
Denis, Charles ... ... Fournierville.
Dufresne, Rév. O. ... ... Elk Lake.
Daoust, Josaphat ... ... Lancaster.
Déchambeau, J. ... ... Carlsbad Springs.
Dupras, Rév. A. ... ... Embrun.
Dignard, H. ... ... Embrun.
Dignard, S. ... ... Embrun.
Debonville, J. B. ... ... Embrun.
Dupuis, Henri ... ... Embrun.
Dupuis, W. ... ... Embrun.
Denger, A. ... ... Embrun.
Dedine, P. ... ... Embrun.
Daoust, Ls. ... ... Casselman.
Desjardins, Sol. ... ... Mattawa.
Ducharme, Séverin ... ... Belle-Rivière.
Daoust, J. B. ... ... Lefaivre.
Dussiau, C. ... ... Sarsfield.
Desautels, C. ... ... Casselman.
Derouin, R. ... ... Casselman.
Demers, A., jr. ... ... Pembroke.
Dubé, J. ... ... Astorville.
Danis, Ls. ... ... Glengarry.
Denis, Rév. J., O.M.I. ... ... Ottawa.
Dalpé, Rév. D., O.M.I. ... . Ottawa.
Dubois, Rév. L. N., O.M.I. .... Ottawa.

David, Rév. E., O.M.I. ... ... Ottawa.
Duvic, Rév. J., O.M.I. ... ... Ottawa.
Duchaussois, Rév. P., O.M.I. ... Ottawa.
Duquette, Rév. N. J. ... ... Pointe-Alexandre.
Desjardins, Rév. J. ... ... Ottawa.
Dugal, J. ... ... Tecumseh.
Denis, Jules ... ... Fournierville.
Deschamps, Célestin ... ... Fournierville.
Dusseau, L. V. ... ... Toronto.
Danis, Ls. ... ... Glen Robertson.
Durocher, Jos. ... ... Sandwich.
Durocher, Ovila ... ... Sandwich.
Ducharme, Denis ... ... Tecumseh.
Dupuis, Frank ... ... Warren.
Desjardins, S. ... ... Mattawa.
Danis, Ed. ... ... Hanmer.
Doré, L. J. O. ... ... Ottawa.
Dupuis, Dr J. D. ... ... Ottawa.
Denis, Julien ... ... Moose Creek.
Dallaire, H. ... ... Moose Creek.
Deschamps, Jos. ... ... St-Isidore de Prescott.
Daoust, A. ... ... St-Eugène.
Duquette, Ed. ... ... Cornwall.
Desrosiers, R. ... ... Ottawa.
Duval, F. X. ... ... Haileybury.
Desmarais, Noël ... ... Cache Bay.
Daoust, Wm. ... ... Sturgeon Falls.
Desjardins, Albert ... ... Sturgeon Falls.
Delisle, Olivier ... ... The Brook.
Delisle, M. ... ... The Brook.
Decaire, Aug. ... ... The Brook.
Desjardins, Nap. ... ... Vankleek Hill.
Diot, Athanase ... ... Clarence Creek.
Dubois, G. ... ... Hawkesbury.
Dubois, L. ... ... Hawkesbury.
Denis, F. N. ... ... Prescott.
Dubé, J. B. ... ... Prescott.
Desjardins, T. ... ... Cornwall.
Duchesne, H. ... ... Plantagenet.

Desgroseillers, Jos. ... ... St-Charles.
Desbois, Jos. ... ... Cache Bay.
Daoust, F. ... ... Alfred.
Denis, A. ... ... Fournierville.
Doré, J. ... ... Embrun.
Dostaler, Alf. ... ... Ottawa.
Dupuis, Hector ... ... Glen Robertson.
Danis, B. ... ... Cornwall.
Dorais, A. ... ... Casselman.
Daoust, J. ... ... The Brook.
Dubois, J. ... ... Prescott.
Dubois, O. ... ... Hanmer.
Duchesneau, Ed. ... ... The Brook.
Doyon, J. A. ... ... Ottawa.
Evanturel, Gustave ... ... Alfred.
Etienne, Edmond ... ... Sudbury.
Ethier, E. ... ... Essex.
Ethier, E. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Emard, A. ... ... Embrun.
Emard, Médéric ... ... Embrun.
Emard, Trefflé ... ... Embrun.
Emard, Albert ... ... Embrun.
Empy, W. ... ... The Brook.
Fink, N. ... ... Mattawa.
Fink, C. A. ... ... Mattawa.
Fleury, J. M. ... ... Ottawa.
Farrell, Chas. ... ... Curran.
Filion, Siméon ... ... Alexandria.
Francœur, G. L. ... ... Russell.
Forget, O. ... ... Russell.
Forgette, J. ... ... Russell.
Frenette, A. ... ... Sudbury.
Fauteux, Emile ... ... Ottawa.
Fortier, J. ... ... Pembroke.
Forgues, Jos. ... ... St-Albert.
Forget, F. ... ... Clarkstown.
Farley, Euclide ... ... Orléans.
Fillaudeau, Rév. L., C.M. ... ... Cummings' Bridge.
Ferland, Arthur ... ... Haileybury.
Forget, Rév. J. O. ... ... Cobalt.

Foubert, Hilaire ... ... Lancaster.
Forget, Rév. J. U. ... ... Embrun.
Fugère, Léonide ... ... Embrun.
Fontaine, S. ... ... Casselman.
Foucault, A. ... ... Sudbury.
Farrier, J. W. ... ... Sturgeon Falls.
Fortier, G. W. ... ... Clarence Creek.
Faillé, Magloire ... ... Russell.
Forgette, J. ... ... Casselman.
Georget, Rév. F. M., O.M.I. .... Mattawa.
Grenier, Ls. ... ... St-Isidore de Prescott.
Gaultier, Ls. ... ... St-Isidore de Prescott.
Gernier, Olivier ... ... Glenroy.
Gagné, Fr. ... ... Sudbury.
Gougeon, E. ... ... L'Orignal.
Gauthier, Honoré ... ... Rockland.
Grenache, B. ... ... St-Isidore de Prescott.
Guenette, F. ... ... L'Orignal.
Gour, A. ... ... Hawkesbury.
Gourdine, H. ... ... Sarsfield.
Gascon, C. ... ... Sarsfield.
Gratton, D. ... ... Lefaivre.
Groulx, Ludger ... ... Prescott.
Guy, Rév. J., O.M.I. ... ... Ottawa.
Gouin, Paul ... ... Tecumseh.
Giroux, T. ... ... Pembroke.
Gélineau, Henri ... ... Arnprior.
Guertin, W. ... ... Ottawa.
Guenette, C. G. ... ... Verner.
Gendron, Elie ... ... South Indian.
Giroux, Z. ... ... Russell.
Gangeoin, Alex. ... ... Prescott.
Gaboury, Dr ... ... Plantagenet.
Gareau, H. ... ... Fournierville.
Gaulin, Ed. ... ... Ottawa.
Gagné, P. A. ... ... South Indian.
Goulet, Sam. ... ... Embrun.
Genest, Sam.... ... ... Ottawa.
Grenon, J. B. ... ... Sudbury.
Gauthier, D. ... ... Plantagenet.

GEO. H. PHARAND, M. P. P.,
Membre ex officio de l'Exécutif de l'Association d'Education.

Grignon, Jos. ... ... Russell.
Guay, P. ... ... Carleton.
Gilbeault, J. B. ... ... Carleton.
Giroux, R. ... ... Cornwall.
Géraume, I. ... ... St-Pascal.
Giroux, Pierre ... ... Sarsfield.
Goulet, A. ... ... Alfred.
Grégoire, R. ... ... Pembroke.
Gratton, J. D. ... ... Wendover.
Gourd, Damien ... ... Windsor.
Gauthier, E. ... ... L'Orignal.
Gervais, Z. ... ... Sarsfield.
Geliveau, A. ... ... The Brook.
Gaboury, V. H. ... ... Plantagenet.
Gour, F. ... ... Alfred.
Gour, E. ... ... Alfred.
Giroux, E. ... ... Essex.
Grenon, Ph. ... ... Sudbury.
Godard, Samuel ... ... Casselman.
Guibord, O. ... ... Clarence Creek.
Goudreault, N. ... ... The Brook.
Gauvreau, N. ... ... Mattawa.
Guertin, J. B. ... ... Stormont.
Gauthier, Narcisse ... ... Russell.
Guay, I. ... ... Fournierville.
Gravelle, X. ... ... Clarence Creek.
Gosselin ... ... Ottawa.
Goy, Paul ... ... Ottawa.
Gauthier, Ed. ... ... Orléans.
Giroux, H. ... ... Orléans.
Guérin, P. ... ... Orléans.
Gauthier, T. ... ... Orléans.
Gauthier, Frs. ... ... Orléans.
Gareau, F. J. ... ... Clarkstown.
Galarneau, Ph. ... ... Clarkstown.
Guay, Henri ... ... Lemieux.
Guertin, J. B. ... ... Moose Creek.
Gélineau, J. ... ... Lochiel.
Génier, Ls. ... ... St-Albert.
Gélineau, Alex. ... ... Crysler.

Gélineau, E. ... ... Crysler.
Galipeau, Ls. ... ... Fournierville.
Gour, H. ... ... Letaivre.
Gauthier, D. ... ... Plantagenet.
Grenon, B. ... ... Carlsbad Springs.
Goulet, Josaphat... ... ... Embrun.
Grenon, J. ... ... Embrun.
Grignon, J. ... ... Embrun.
Guérin, E. ... ... Embrun.
Goulet, A. ... ... Embrun.
Hudon, Jos. ... ... Ottawa.
Houle, Ant. ... ... Prescott.
Huot, P. A. ... ... Alexandria.
Huot, J. A. C. ... ... Alexandria.
Hébert, O. ... ... Prescott.
Hudon, Rév. P. S. ... ... Rockland.
Harrigan, J. ... ... Lemieux.
Hurtubise, Dr J. R. ... ... Verner.
Hurtubise, Jos. ... ... Vankleek Hill.
Hunemet, J. ... ... Casselman.
Haket, Olivier ... ... Prescott.
Jacques, A. ... ... Tecumseh.
Jacques, Rév. D., O.P. ... ... Ottawa.
Jacques, Urgel ... ... Windsor.
Jacques, Ernest ... ... Tecumseh.
Jacques, Euclide ... ... Windsor.
Joanisse, Adolphe ... ... Walkerville.
Joron, Denis ... ... Glengarry.
Joanette, Joseph ... ... Alexandria.
Joanisse, J. ... ... Orléans.
Joanisse, Alf. ... ... Orléans
Jolicœur, J. I. ... ... Clarkstown.
Jeneau, W. ... ... Crysler.
Jérome, Ernest ... ... Haileybury.
Jodoin, A. ... ... Mattawa.
Joanette, Joseph ... ... Glenroy.
Joanette, Josaphat ... ... Glenroy.
Jeannotte, Rév. J. E., O.M.I. ... Ottawa.
Jasmin, Rév. A., O.M.I. ... ... Ottawa.
Joyal, Rév. J. O., O.M.I. ... ... Ottawa.

Kimpton, Rév. J. ... ... Pembroke.
Kelly, Peter ... ... Vankleek Hill.
Kalen, Rév. J., C.M. ... ... Cummings' Bridge.
Leduc, Wm. ... ... Cobalt.
Leclerc, Valmore ... ... Ottawa.
Lemieux, Nap. ... ... Embrun.
Leblanc, Joseph ... ... Glen Robertson.
Laberge, J. P. ... ... Sudbury.
Leroux, J. P. ... ... Sudbury.
Leroux, Henri ... ... Cornwall.
Lalumière, Henri ... ... Cornwall.
Legault, Félix.... ... ... Sturgeon Falls.
Léger, George ... ... St-Isidore de Prescott.
Labrosse, Josaphat ... ... Moose Creek.
Lemire, Moïse ... ... Gloucester.
Labelle, Eug. ... ... Ottawa.
Laframboise, Adrien ... ... Cornwall.
Laurin, J. B. ... ... Chute-à-Blondeau.
Landry, H. ... ... Casselman.
Lapointe, J. N. ... ... Fournierville.
Leroux, J. N. ... ... Lemieux.
Labrosse, L. J. ... ... Gowganda.
Lavoie, Euclide ... ... Ottawa.
Leblanc, Oscar ... ... Cornwall.
Langlois, C. ... ... Ottawa.
Laurin, J. H. ... ... Hawkesbury.
Laverdure, E. J. ... ... Ottawa.
Leclerc, C. ... ... Ottawa.
Lalonde, D. ... ... Glengarry.
Leguerrier, D. ... ... Clarence Creek.
Lametaire, M. ... ... Clarence Creek.
Laflamme, J. A. ... ... Casselman.
Lalonde, D. ... ... St-Eugène.
Lalande, H. ... ... Prescott.
Lacelle, P. ... ... Cornwall.
Lussier, E. ... ... Ottawa.
Larocque, M. ... ... Russell.
Labrosse, J. B. ... ... Alfred.
Langlois, Rév. C. ... ... Sturgeon Falls.
Lemieux, J. A. ... ... Chelmsford.
Ladouceur, F. E. ... ... Chatham.

Laniel, Rév. H. ... ... Alfred.
Levac, A. ... ... Fournierville.
Labrosse, Ph. ... ... St-Eugène.
Lagrais, J. ... ... Rockland.
Larabie, V. ... ... Ottawa.
Lortie, F. H. ... ... Glengarry.
Lacelle, F. X. ... ... Billings' Bridge.
Levêque, Jos. ... ... Cyrville.
Lalonde, L. B. ... ... St-Pascal-Baylon.
Leblanc, Ls. ... ... Cyrville.
Ladouceur, C. ... ... Hurdman's Bridge.
Leclerc, D. ... ... Cyrville.
Larabie, J. B. ... ... Cummings' Bridge.
Lévesque, E. ... ... Cyrville.
Labelle, Nelson ... ... Cyrville.
Ladouceur, M. ... ... Ottawa.
Lachaine, Léon ... ... Orléans.
Leduc, Ant. ... ... Orléans.
Legault, Jos. ... ... Orléans.
Lafleur, Ls. ... ... Orléans.
Legault, P. ... ... Orléans.
Lachapelle, Ls. ... ... Orléans.
Lacasse, Noé ... ... Orléans.
Lacelle, André ... ... Clarkstown.
Lanthier, F. J. ... ... Clarkstown.
Leduc, Ed. ... ... Clarkstown.
Leduc, B. ... ... Clarkstown.
Lemay, Jos. ... ... Ottawa.
Lafontaine, Nap. ... ... Ottawa.
Lafontaine, J. ... ... Ottawa.
Larabie, F. ... ... Clarkstown.
Laframboise, A. ... ... Glennevis.
Leblanc, C. ... ... Cornwall.
Laplante, Alex. ... ... Cornwall.
Lalonde, A. ... ... Cornwall.
L'Heureux, Rév. P. ... ... Belle-Rivière.
Laporte, Charles ... ... St-Joachim.
Loiselle, Rév. J. A. ... ... Rivière-aux-Canards.
Langlois, D. ... ... Tecumseh.
Lortie, Rév. Jules ... ... Curran.

Ladouceur, Jos. ... ... Belle-Rivière.
Leblanc, Jos. ... ... Paincourt.
Ladouceur, Philippe ... ... Windsor.
Lassaline, Albert ... ... Walkerville.
Larocque, Jules ... ... Alfred.
Lalonde, Geo. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Langlois, Alfred ... ... Walkerville.
Laverdure, Elisée ... ... Ottawa.
Lavergne, E. ... ... Ottawa.
Larocque, Joseph ... ... Blezard Valley.
Loyer, François ... ... Ottawa.
Lévesque, George... ... ... Sturgeon Falls.
Lavallée, Jos. ... ... Azilda.
Lapointe, J. E. ... ... North Bay.
Langlois, Alex. ... ... Cornwall.
Lavictoire, T. ... ... Clarence Creek.
Lapointe, Alf. ... ... North Bay.
Lecuyer, Rév. J. A. ... ... Verner.
Langlois, Emile ... ... Warren.
Lamothe, Geo. ... ... Mattawa.
Labelle, Wilfrid ... ... Ottawa.
Legault, Théo. ... ... Sturgeon Falls.
Lalande, Jos. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Lalonde, Sam. ... ... Casselman.
Leduc, Chas. ... ... St-Isidore de Prescott.
Lafrance, Félix ... ... St-Raphaël.
Legault, Damase ... ... St-Isidore de Prescott.
Laurin, Nap. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Levacque, Jos. .... Glen Robertson.
Lanthier, J. B. ... ... Ste-Anne de Prescott
Lecuyer, Alex. ... ... Prescott.
Lefebvre, J. J. ... ... Bonfield.
Lavictoire, Ludger ... ... Ste-Thérèse.
Lemonde, Rév. J. A. ... ... Ste-Thérèse.
Lefebvre, D. ... ... Russell.
Legault, J. ... ... Russell.
Lafleur, E. ... ... Russell.
Lavigne, A. ... ... Prescott.
Levac, A. ... ... Prescott.
Laferté, P. ... ... Essex.

Lalonde, N. ... ... Fournierville.
Lalonde, Télesphore ... ... St-Eugène.
Laviolette, Alex. ... ... Rockland.
Landry, Nap. ... ... Casselman.
Lalonde, Jos. ... ... Casselman.
Lalonde, Julien ... ... Greenfield.
Lebeau, S. ... ... Alexandria.
Lemire, Ls. ... ... Carleton.
Larocque, O. ... ... North Bay.
Leduc, Ls. ... ... Prescott.
Lemire, Ed. ... ... Carleton.
Lemieux, Théodore ... ... Curran.
Lemieux, Alf. ... ... Ottawa.
Lamarche, Rév. P. ... ... Toronto.
Lalonde, J. A. ... ... Cornwall.
Lafranche, Nelson ... ... St-Albert.
Labelle, Jos. ... ... St-Albert.
Landry, Jos. ... ... St-Albert.
Landry, L. A. ... ... St-Albert.
Landry, Nap. ... ... St-Albert.
Landry, H. ... ... St-Alber
Lepage, Alex. ... ... Crysler.
Lafleur, Nap. ... ... Crysler.
Lepage, Moïse ... ... Crysler.
Landry, Jules ... ... Crysler.
Landry, Alphonse ... ... Crysler.
Lalonde, Israël ... ... Essex.
Laplante, Jérémie ... ... Pembroke.
Laurin, J. B. ... ... Prescott.
Laplante, Jos. ... ... Pembroke.
Lalonde, Jos. ... ... St-Pascal.
Lajeunesse, F. ... ... St-Victor.
Lemieux, David ... ... Prescott.
Langlois, D. ... ... Essex.
Lefèvre, Ph. ... ... The Brook.
Lachaine, M. ... ... Chute-à-Blondeau.
Larocque, L. ... ... Prescott.
Lemoine, C. ... ... Pembroke.
Laframboise, S. ... ... Russell.
Labrèche, L. ... ... Curran.

Landry, Jules ... ... Crysler.
Landry, L. A. ... ... Alfred.
Landry, A. ... ... Alfred.
Landry, M. ... ... Alfred.
Landry, H. ... ... Alfred.
Lamoureux, A. ... ... Prescott.
Labelle, Jos. ... ... Clarence Creek.
Lalonde, Jos. ... ... St-Pascal.
Laperrière, H. ... ... Ottawa.
Labrosse, L. P. ... ... St-Eugène.
Lalonde, D. ... ... Glennevis.
Legault, Z. ... ... Curran.
Laflamme, Rév. T. A. ... ... Lemieux.
Lalonde, Israël ... ... Alfred.
Lalonde, A. ... ... Alfred.
Langevin, Alex. ... ... Alfred.
Lombard, Rév. F. ... ... Alfred.
Levac, Jos. ... ... St-Raphaël W.
Lavigne, Alph. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Lecours, T. ... ... Lochiel.
Lafrance, J. B. ... ... Crysler.
Lalonde, D. ... ... North Lancaster.
Lalonde, Rév. O. ... ... Ottawa.
Lapointe, Rév. R. ... ... Ottawa.
Lebeau, Rév. J. ... ... Ottawa.
Lemieux, J. A. ... ... Blezard Valley.
Lavallée, Jos. ... ... Chelmsford.
Labrosse, J. J. ... ... Cobalt.
Labbé, Israël ... ... Blind River.
Leclerc, Rév. J. ... ... Chute-à-Blondeau.
Lalonde, Léon ... ... Fournierville.
Lalonde, Joachim ... ... Fournierville.
Lereux, Damase ... ... Fournierville.
Lefaivre, Hercule ... ... Lefaivre.
Leclair, Israël ... ... Lefaivre.
Lalonde, P. ... ... Plantagenet.
Leroux, Alex. ... ... Lancaster.
Legault, Jos. ... ... Glen Robertson.
Lalande, Alcide ... ... Glen Robertson.
Lertie, F. N. ... ... Glen Robertson.

Lortie, H. ... ... Glen Robertson.
Lecuyer, J. ... ... Bowesville.
Lemire, Ed. ... ... Leitrim.
Lemire, Ed. ... ... South Gloucester.
Legault, F. ... ... Field.
Laporte, Denis ... ... Carlsbad Springs.
Lucier, Denis ... ... Embrun.
Larocque, Alf. ... ... Embrun.
Laroche, Nap. ... ... Embrun.
Lavictoire, Jos. ... ... Embrun.
Lévesque, Ovila ... ... Embrun.
Lévesque, Noé ... ... Embrun.
Lemieux, David ... ... Embrun.
Lafrance, Alph. ... ... Embrun.
Lapensée, Cyprien ... ... Embrun.
Latrémouille, C. ... ... Embrun.
Laflèche, D. ... ... Casselman.
Lajeunesse, D. ... ... Casselman.
Lamarche, B. ... ... St-Isidore de Prescott.
Léger, Julien ... ... Glenroy.
Laflamme, T. ... ... Glenroy.
Langlois, Rév. P. ... ... Tecumseh.
Lauzon, Jos. ... ... Sudbury.
Lejeune, Rév. L., O.M.I. ... . Ottawa.
Lalonde, Rév. A., O.M.I. ... ... Ottawa.
Lajeunesse, Rév. A., O.M.I. .... Ottawa.
Labelle, Paul ... ... L'Orignal.
Labelle, Arthur ... ... L'Orignal.
Labelle, Auguste ... ... L'Orignal.
Levac, Rév. E. J. ... ... L'Orignal.
Lecuyer, Jos. ... ... Carleton.
Larramboise, M. ... ... Alexandria.
Laframboise, Jos. ... ... Vankleek Hill.
Leduc, A. R. ... ... Hawkesbury.
Laroche, E. ... ... Carleton.
Labrosse, J. O. ... ... Hawkesbury.
Lortie, A. ... ... The Brook.
Leduc, Isidore ... ... The Brook.
Leduc, W. ... ... Casselman.
Lortie, Frs. ... ... The Brook.

Lortie, Baptiste ... ... The Brook.
Laurin, Osias ... ... Casselman.
Laframboise, J. L. ... ... Lefaivre.
Larosse, Alex. ... ... Glengarry.
Lévesque, J. A. ... ... Bonfield.
Labelle, J. ... ... Clarence Creek.
Louix, Rév. H. ... ... Alfred.
Létourneau, G. ... ... Renfrew.
Lemieux, David ... ... Russell.
Landry, Jules ... ... Crysler.
Lamothe, Alex. ... ... Russell.
Lafleur, Emmanuel ... ... Russell.
Lapensée, C. ... ... Russell.
Lemieux, Rév. A., C.S.S.R. ..... Ottawa.
Mousseau, Philippe ... ... Belle-Rivière.
Massé, Jos. ... ... Stoney Point.
May, Maurice ... ... Tecumseh.
May, Philippe ... ... Tecumseh.
Malette, J. D. ... ... Arnprior.
Mageau, Z. ... ... Sturgeon Falls.
Marcotte, Jules ... ... Glengarry.
Morand, Paul ... ... Tecumseh.
Morel, H. ... ... Mattawa.
Ménard, A. ... ... The Brook.
Miville, Théodule ... ... Sturgeon Falls.
Montcalm, Jos. ... ... Moose Creek.
Montcalm, Sam. ... ... Moose Creek.
Mercier, N. ... ... Ottawa.
Minville, W. ... ... Russell.
Miron, O. ... ... Russell.
Marleau, J. ... ... Prescott.
Maheu, H. ... ... Longtinville.
Martin, Ludger ... ... Fournierville.
Martin, Tous. ... ... Casselman.
Maranda, D. ... ... Fournierville.
Martel, D. ... ... Winchester.
Montieu, M. ... ... Fournierville.
Mageau, Eug. ... ... Russell.
Mantha, G. ... ... The Brook.
Mainville, O. ... ... Russell.

Marier, Jules ... ... Russell.
Mareau, O. ... ... Winchester.
Marion, S. ... ... Winchester.
Miron, Jos. ... ... Cornwall.
Massés, F. ... ... Alexandria.
Major, Henri ... ... Russell.
Morel, F. ... ... Nipissing.
Martel, J. ... ... Clarkstown.
Millerre, J. F. ... ...
Martel, E. ... ... Clarkstown.
Marchand, J. B. ... ... Tilbury.
Ménard, Alph. ... ... Clarence Creek.
Montpetit, Isidore ... ... Casselman.
Ménard, Adolphe ... ... Prescott.
Ménard, Frs. ... ... Eganville.
Moffet, F. ... ... Ottawa.
Major, Jos. ... ... Orléans.
Midel, A. ... ... Orléans.
Malouin, A. ... ... Clarkstown.
Maheux, Elz. ... ... Clarkstown.
Major, Henri ... ... Ottawa.
Major, F. ... ... Glennevis.
Major, Frs. ... ... Glen Norman.
Mongeau, Julien ... ... Crysler.
Maurice, Geo. ... ... Sturgeon Falls.
Major, Frs. ... ... North Lancaster.
Michaud, Rév. J. B. ... ... Whitney.
Meunier, Mgr J. Ed. ... ... Windsor.
Moyneur, J. B. ... ... Cobalt.
Méthol, H. ... ... Fournierville.
Major, Chas. ... ... Lancaster.
Ménard, Ls. ... ... Embrun.
Ménard, Emile ... ... Embrun.
Maheu, L. ... ... Embrun.
Millaire, A. ... ... Embrun.
Malte, Basile ... ... Embrun.
Maheu, Omer ... ... Embrun.
Mareille, Noël ... ... Embrun.
Marleau, Z. ... ... Casselman.
Martin, O. ... ... St-Isidore de Prescott.

Millette, R. ... ... L'Orignal.
Martin, Octave ... ... Prescott.
McDonald, Polycarpe ... ... Glen Robertson.
McNicoll, A. ... ... Ottawa.
Nadon, J. B. ... ... Sturgeon Falls.
Nadon, E. ... ... Blind River.
Nicholas, Alph. ... ... Fournierville.
Nault, Edouard ... ... Cyrville.
Nadeau, Onésime ... ... Embrun.
Noël, Joseph ... ... Embrun.
Normandin, Rév. A., O.M.I. ... Ottawa.
Ouellette, Denis ... ... Belle-Rivière.
Ouimet, Moïse ... ... Vankleek Hill.
Ouellette, Patrice ... ... Windsor.
Ouimet, J. ... ... St-Albert.
Ouellette, P. ... ... Amherstburg.
Poisson, Alf. ... ... Belle-Rivière.
Poisonnault, S. ... ... St-Joachim.
Parent, Noé ... ... Belle-Rivière.
Paré, Raymond ... ... Rivière-aux-Canards.
Pelletier, Rév. J. A. ... ... Plantagenet.
Plante, Geo. L. ... ... Walkerville.
Pharand, Geo. ... ... L'Orignal.
Payette, S. ... ... Mattawa.
Prieur, E. ... ... Glen Robertson.
Parent, Olivier ... ... Moose Creek.
Parent, Alex. ... ... Prescott.
Perrier, F. ... ... Prescott.
Perrier, H. ... ... Prescott.
Parent, E. ... ... Essex.
Potvin, Jos. ... ... Billings' Bridge.
Philippe, J. Bte. ... ... Carlsbad Springs.
Philippe, J. Bte., Jr. ... ... Carlsbad Springs.
Papin, F. ... ... Blind River.
Poirier, E. ... ... Alexandria.
Pigeon, J. B. ... ... Bonfield.
Potvin, Pierre ... ... Clarence Creek.
Poirier, Hormidas ... ... Cornwall.
Perreault, Ls. ... ... Orléans.
Pelletier, Alph. ... ... Sturgeon Falls.

Paillé, Magloire ... ... Rockland.
Parent, Ant. ... ... The Brook.
Parent, Dr R. H. ... ... Ottawa.
Prieure, Jos. ... ... Sturgeon Falls
Parent, L. ... ... Essex.
Potvin, J. ... ... The Brook.
Pitre, D. ... ... Rockland.
Patrie, J. ... ... Ottawa.
Perrier, D. ... ... Stormont.
Paquette, A. ... ... Russell.
Parent, N. ... ... Fournier.
Parent, N. ... ... St-Isidore de Prescott.
Proulx, G. ... ... Orléans.
Pelletier, L. ... ... Ottawa.
Parisien, Cl. ... ... Cyrville.
Primeau, Jos. ... ... Cornwall.
Prevost, Ernest ... ... Crysler.
Philippe, David ... ... Carlsbad Springs.
Pilon, Alex. ... ... Casselman.
Perra, L. ... ... Russell.
Proulx, F. ... ... Windsor.
Potvin, J. B. ... ... Carleton.
Plante, H. ... ... Pembroke.
Parisien, Jos. ... ... Russell.
Parent, Jos. J. ... ... Essex.
Philion, P. ... ... Ottawa.
Paul, P. ... ... Ottawa.
Périllard, Guillaume ... ... Cyrville.
Parisien, Alph. ... ... Cyrville.
Parisien, J. B. ... ... Cyrville.
Parisien, Omer ... ... Cyrville.
Pariseau, Léon ... ... Orléans.
Parisien, W. ... ... Orléans.
Proulx, Gil. ... ... Orléans.
Prézeau, Dolph. ... ... Orléans.
Perreault, Rob. ... ... Orléans.
Parisien, Romuald ... ... Cornwall.
Plomondon, Jos. ... ... Cornwall.
Prieur, George ... ... Cornwall.
Perpecte, V. ... ... Chapleau.

Prévost, Antoine ... ... Moose Creek.
Perrier, Damase ... ... Moose Creek.
Plante, Rémi ... ... St-Albert.
Parent, E. O. ... ... Walkerville.
Parent, J. L. ... ... Tecumseh.
Pagé, Jerry ... ... Crysler.
Philion, J. A. ... ... Sturgeon Falls.
Proulx, Ferdinand ... ... Wendover.
Pacaud, G. ... ... Windsor.
Parent, Rév. C. A. ... ... Tilbury.
Pilon, Victor ... ... McGregor.
Pinsonnault, J. D. ... ... McGregor.
Poitras, W. ... ... Cobalt.
Pepin, F. ... ... Blind River.
Potvin, J. B. ... ... South Gloucester.
Perras, Ls. ... ... Embrun.
Pitre, P. ... ... Embrun.
Pitre, N. ... ... Embrun.
Patenaude, D. ... ... Embrun.
Patenaude, N. ... ... Embrun.
Patenaude, Jos. ... ... Embrun.
Piquet, Oscar ... ... Embrun.
Papuet, Antoine .... Embrun.
Pilon, Alex. ... ... Casselman.
Pierre, W. ... ... Casselman.
Parent, Narcisse ... ... St-Isidore de Prescott.
Poirier, Daniel ... ... Glenroy.
Poirier, B. ... ... Glenroy.
Parent, Laurent ... ... Tecumseh.
Proulx, Ed. ... ... L'Orignal.
Pilon, Rév. J. ... ... L'Orignal.
Perrier, E. ... ... The Brook.
Piché, Camille ... ... Cache Bay.
Poirier, E. ... ... Glengarry.
Payé, F. ... ... Casselman.
Paquette, C. ... ... Amherstburg.
Paquet, Rév. A., O.M.I. ... ... Ottawa.
Poulin, Rév. C. ... ... Clarence Creek.
Perrier, T. ... ... Clarence Creek.
Paradis, Rév. O., O.M.I. ... . Ottawa.

Paillier, Rév. A., O.M.I. ... . Ottawa.
Pepin, Rév. E., O.M.I. ... ... Ottawa.
Pelletier, Rév. A., O.M.I. ... ... Ottawa.
Pontbriand, Rév. P. J. ... ... Pembroke.
Plantin, Rév. J. A. ... ... Ottawa.
Quenneville, G. ... ... Stoney Point.
Quenneville, Elie ... ... St-Joachim.
Quenneville, Isidore ... ... Sturgeon Falls.
Quesnel, Rodolphe ... ... Rockland.
Quesnel, Dr E. G. ... ... Hawkesbury.
Queneville, N. ... ... Casselman.
Queneville, O. ... ... Casselman.
Quenneville, J. ... ... Glengarry.
Quesnel, A. ... ... St-Albert.
Quenneville, J. ... ... Crysler.
Quesnel, Alex. (père) ... ... Glenroy.
Quesnel, Alex. (fils) ... ... Glenroy.
Quesnel, Honoré ... ... Glenroy.
Quesnel, J. A. ... ... Glenroy.
Réaume, A. ... ... Stoney Point.
Racine, O. ... ... Fournierville.
Routhier, Dr L. J. ... ... Cobalt.
Ranger, Alex. ... ... Ste-Anne de Prescott
Ranger, M. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Rouleau, J. A. ... ... Azilda.
Roy, Rév. J. A. ... ... Hanmer.
Roy, Damase ... ... Warren.
Robert, J. B. ... ... Capréol.
Roy, Gilbert ... ... Ste-Anne de Prescott.
Robitaille, J. ... ... Russell.
Robitaille, L. ... ... Russell.
Rousseau, O. ... ... Glengarry.
Ranger, H. ... ... Glengarry.
Ravary, J. B. ... ... Prescott.
Racette, Rév. O. ... ... Blezard Valley.
Rouleau, A. ... ... Plantagenet.
Rouleau, Lud. ... ... Alfred.
Richer, Olivier ... ... Ste-Anne de Prescott.
Rouleau, A. ... ... Chelmsford.
Robert, Rév. A., O.M.I. ... ... Ottawa.

Roy, Rév. A. B., O.M.I. ... ... Ottawa.
Rhéaume, Rév. L., O.M.I. ... ... Ottawa.
Rouleau, Rév. R. M., O.P. .... Ottawa.
Routhier, Mgr J. O. ... ... Ottawa.
Richard, Rév. E. ... ... Ottawa.
Raimbault, Rév. R., C.M. ... ... Cyrville.
Racine, J. ... ... Casselman.
Racine, P. ... ... Casselman.
Richer, F. ... ... St-Pascal.
Renaud, Elie ... ... Ottawa.
Roy, Jos. ... ... Prescott.
Rainville, C. ... ... Prescott.
Ranger, O. ... ... Alexandria.
Regimbal, J. ... ... Sarsfield.
Roy, J. B. ... ... Glen Robertson.
Rattey, J. N. ... ... Ottawa.
Rocque, A. O. ... ... Ottawa.
Robillard, H. ... ... Ottawa.
Roy, J. B. ... ... Cache Bay.
Roy, T. ... ... Hammond.
Reny, J. W. ... ... Ottawa.
Rocque, O. A. ... ... Orléans.
Rioux, J. B. ... ... Ottawa.
Richer, Emile ... ... Clarence Creek.
Raymond, D. ... ... Ottawa.
Roy, Ls. ... ... Orléans.
Rocque, C. ... ... Orléans.
Rochon, V. ... ... Orléans.
Rochon, G. ... ... Orléans.
Ravarie, Nap. ... ... Glennevis.
Roy, J. B. ... ... St-Raphaël.
Ranger, M. ... ... Lochiel.
Riherdy, O. ... ... Walkerville.
Richard, Geo. ... ... Crysler.
Robert, Auguste ... ... Crysler.
Ravarie, Nap. ... ... North Lancaster.
Roy, Jos. ... ... Chute-à-Blondeau.
Ravary, J. B. ... ... Fournierville.
Rouleau, A. ... ... Plantagenet.
Rousseau, E. ... ... Lancaster.

Racine, D. ... ... Casselman.
Robert, D. ... ... Casselman.
Ribout, Fred. ... ... Mattawa.
Richer, H. O. ... ... Sturgeon Falls.
Roy, T. ... ... The Brook.
Sylvestre, Geo. ... ... St-Joachim.
St-Denis, M. ... ... Windsor.
Sylvestre, F. ... ... St-Joachim.
St-Louis, Alexandre ... ... Walkerville.
St-Jean, Jules ... ... Fournierville.
Séguin, G. W. ... ... Ottawa.
Sabourin, L. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Sauvé, Isaïe ... ... Glen Robertson.
St-Jacques, Henri ... ... Ottawa.
St-Pierre, Delphis ... ... Moose Creek.
Séguin, J. F. ... . Glen Robertson.
Smith, A. ... ... Casselman.
Séguin, H. ... ... Russell.
Secours, O. ... ... Glengarry.
Secours, T. ... ... Glengarry.
Sauvé, Eug. ... ... Cache Bay.
Sabourin, J. B. ... ... Glengarry.
Sauligny, E. ... ... Fournierville.
Surprenant, Israël ... ... Carlsbad Springs.
St-Denis, J. B. ... ... Moose Creek.
Sabourin, Jos. ... ... Vankleek Hill.
Serré, J. F. ... ... Sturgeon Falls.
St-Onge, C. ... ... Embrun.
Séguin, J. ... ... Fournierville.
Savage, J. ... ... St-Pascal.
Saucier, O. ... ... Cornwall.
St-Louis, W. A. ... ... Walkerville.
Schoyer, Sam. ... ... Russell.
Sauvé, J. F. ... ... Alexandria.
Sauvé, J. B. ... ... Alexandria.
Sabourin, L. X. ... ... Alexandria.
St-Denis, D. ... ... Stormont.
Sabourin, Wm. ... ... Glengarry.
St-Germain, E. ... ... Sudbury.
Sénécal, F. A. ... ... Plantagenet.

LE MONUMENT NATIONAL D'OTTAWA
ou ont eu lieu les reunions du Congres.

Souligny, E. ... ... Fournierville.
Savage, Ls. ... ... The Brook.
Séguin, F. O. O. ... ... Ottawa.
St-Cyr, C. ... ... Haycroft.
Séguin, Geo. ... ... Fournierville.
St-Louis, H. ... ... Crysler.
St-Louis, A. ... ... Windsor.
St-Amour, Jos. ... ... Embrun.
Séguin, I. ... ... Russell.
Sauvé, F. X. ... ... Ottawa.
Séguin, P. ... ... Curran.
Séguin, M. ... ... Lochiel.
Sabourin, Ludger ... ... Lochiel.
Sabourin, Wm. ... ... Lochiel.
St-Louis, A. ... ... Walkerville.
St-Louis, M. ... ... Crysler.
Séguin, G. E. ... ... Fournierville.
St. Amour, H. ... ... Fournierville.
Sicotte, S. ... ... Sudbury.
Séguin, F. ... ... St-Pascal-Baylon.
Sudre, Rév. Chas. ... ... Bonfield.
Sabourin, Charles ... ... Casselman.
Séguin, Rév. F. A. ... ... Wendover.
St-Jean, Henri ... ... Ottawa.
Sabourin, Jos. ... ... Moose Creek.
St-Denis, D. ... ... Moose Creek.
St-Pierre, Nap. ... ... Wendover.
Séguin, J. W. ... ... Haileybury.
Séguin, Jos. ... ... Carlsbad Springs.
Sigouin, J. D. ... ... Embrun.
Séguin, Xavier, père ... ... Embrun.
Séguin, Ls. ... ... Embrun.
Séguin, Xavier, fils ... ... Embrun.
Robb, Jules ... ... Verner.
St-Onge, A. ... ... Arnprior.
Sénecal, Rév. A. J. ... ... Vankleek Hill.
Sicoid, Pierre ... ... The Brook.
Sauvé, Odilon ... ... The Brook.
St-Onge, A. ... ... Renfrew.
St-Denis, E. H. ... ... Ottawa.

St-Germain, J. ... ... Ottawa.
Savage, A. ... ... Clarence Creek.
Séguin, C. A. ... ... Ottawa.
Simard, Rév. Geo., O.M.I. ... ... Ottawa.
Senecal, Rév. R., O.M.I. ... ... Ottawa.
Sébastien, Rév. P., O.M.C. ..... Ottawa.
Thibert, Narcisse ... ... Windsor.
Trudel, Régis ... ... Paincourt.
Thivierge, M. ... ... Clarence Creek.
Thibault, Alf. ... ... Curran.
Tremblay, F. ... ... Sturgeon Falls.
Thibault, Jos. ... ... Cambridge.
Théoret, J. ... ... Glengarry.
Trudel, Alb. ... ... Sturgeon Falls.
Tessier, Nap. ... ... Ottawa.
Taillefer, Arth. ... ... Cache Bay.
Tilty, Z. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Thibert, B. ... ... Russell.
Touchette, E. ... ... Prescott.
Tourangeau, E. ... ... Alfred.
Tilty, D. ... ... Chute-à-Blondeau.
Tilty, T. ... ... Chute-à-Blondeau.
Tilty, D. ... ... Ste-Anne de Prescott.
Turgeon, John ... ... North Bay.
Thibeault, P. ... ... Prescott.
Trottier, F. ... ... Glengarry.
Trottier, N. ... ... Glengarry.
Thibert, N. ... ... London.
Touchette, F. ... ... Russell.
Thivierge, W. ... ... Clarence Creek.
Tardiff, A. T. ... ... Ottawa.
Taschereau, E. H. ... ... Ottawa.
Trottier, O. ... ... Ottawa.
Tassé, Em. ... ... Ottawa.
Tétreault, J. ... ... Orléans.
Tessier, Z. ... ... Orléans.
Théoret, J. ... ... Glennevis.
Trottier, F. ... ... Lochiel.
Trottier, D. ... ... Lochiel.
Théoret, J. ... ... Lochiel.

Trottier, Frs. ... ... Lochiel.
Trudeau, A. ... ... St-Albert.
Turpin, A. ... ... Crysler.
Tremblay, E. E. ... ... Sturgeon Falls.
Thivierge, N. ... ... Lefaivre.
Taillon, N. ... ... Lancaster.
Touchette, F. ... ... Glen Robertson.
Thibault, Jos. ... ... Embrun.
Thibault, E. ... ... Embrun.
Thibault, O. ... ... Embrun.
Touchette, Rév. J. H. ... ... Casselman.
Terrier, S. ... ... Casselman.
Tanneur, R. ... ... Glen Robertson.
Thivierge, A. ... ... Clarence Creek.
Thivierge, M. ... ... Hawkesbury.
Tassé, Henri ... ... Ottawa.
Vallée, Ludger ... ... Glen Robertson.
Vallée, Octave ... ... Glen Robertson.
Vachon, Albert ... ... Sturgeon Falls.
Vachon, R. ... ... Glengarry.
Vachon, J. B. ... ... Glengarry.
Viau, Chas. ... ... Wendover.
Villeneuve, Frs. ... ... Maxville.
Vaillancourt, H. ... ... Glengarry.
Villeneuve, B. ... ... Moose Creek.
Valiquette, F. ... ... Russell.
Vincent, J. U. ... ... Ottawa.
Villeneuve, A. ... ... Moose Creek.
Villeneuve, A. ... ... St-Isidore de Prescott.
Verdon, J. B. ... ... Ottawa.
Vallières, Jos. ... ... Orléans.
Vézina, Odil. ... ... Orléans.
Valiquette, F. ... ... Clarkstown.
Vallée, H. ... ... Lemieux.
Vaillancourt, H. ... ... St-Raphaël.
Valade, T. ... ... St-Raphaël.
Vachon, R. ... ... Lochiel.
Viau, D. M. ... ... Plantagenet.
Valade, Ls. ... ... The Brook.

Vachon, P. ... ... Prescott.
Vallée, A. D. ... ... Russell.
Villeneuve, Rév. R., O.M.I. ... Ottawa.
Voyer, Rév. O., O.M.I. ... ... Ottawa.
Vézina, Rév. W., O.M.I. ... . Kenora.
Wilford, N. ... ... Blind River.
Watier, G. ... ... Prescott.
White, S. ... ... Cobalt.
Whelan, J. ... ... Ottawa.
Watier, G. ... ... Fournierville.
Woulfe, Joseph ... ... Clarence Creek.
Yon, J. B. ... ... Plantagenet.
Yelle, J. E. ... ... Alfred.

Réponse au Câblogramme

adressé par les Membres du Congrès à Sa Majesté Edouard VII.

Ottawa, 8th February, 1910.

Sir,—

I am commanded by His Excellency to inform you that your telegram of the 19th ultimo, addressed to The King, was laid before him by Lord Crewe, and that His Majesty was pleased to receive very graciously the expressions of loyalty contained therein.

I have the honour to be,

Sir,

Your obedient servant,

LANSBOROUGH,

Major.

Governor General's Secretary.

A. Constantineau, Esq.,

L'Orignal, Ontario.

Echos de la Presse

La presse était bien représentée au Congrès. Plus de vingt journaux, anglais et français, y avaient envoyé des correspondants qui ont écrit, sur nos travaux et nos fêtes, des comptes rendus aussi justes que sympathiques. Le Comité général leur offre ses remerciements les plus sincères.

Nous aurions désiré reproduire nombre d'articles intéressants; faute d'espace, nous devons nous contenter de quelques extraits.

Le Congrès d'Ottawa.

La grande convention des Canadiens-Français de la province d'Ontario est maintenant chose du passé; pour tous ceux qui y ont pris part, nous croyons affirmer qu'ils s'en souviendront toute leur vie.

Ce Congrès, dont notre journal a tant parlé et auquel il a attaché tant d'importance, a réussi au-delà de toute espérance.

Les organisateurs même en furent tout surpris; on comptait sur deux à trois cents délégués tout au plus, et ils ne furent ni deux cents ni trois cents, ils furent douze cents!

1200 délégués venus de tous les coins de la province d'Ontario!

Il y en avait des comtés d'Essex et de Kent; il y en avait du Nouvel-Ontario, depuis le Portage du Rat jusqu'à Cobalt, sans oublier Sault Ste Marie, Blind River, Sudbury et North Bay, il y en avait du diocèse de Pembroke, des comtés de Prescott, Russell, Glengarry et Carleton ,il y en avait d'Ottawa et même de Toronto, il y en avait de partout!

Tous se sont réunis à Ottawa, dans la grande salle du Monument National, trop petite pour contenir tout ce monde, tous y apportant cet enthousiasme, ce patriotisme qui fleurit si bien dans un cœur canadien-français.

Durant trois jours, ces délégués si nombreux se sont connus, se sont dit leurs difficultés, leurs misères, leurs revendications, leur espérance en un avenir meilleur, toujours avec un ton si courtois, toujours avec une note si douce, et si ferme en même temps, que vraiment c'était spectacle bien imposant et bien digne d'être vu.

Toutes les séances du Congrès ont été suivies par tous les délégués, et avec un intérêt toujours grandissant.

Nous avons vu de nos yeux de bons Canadiens que l'âge avait couronnés de cheveux blancs, pleurer d'enthousiasme, traduisant ainsi l'abondance de leur cœur.

Oh! ce Congrès! il en restera un souvenir qui ne s'effacera jamais.

Et nos compatriotes de langue anglaise nous ont admirés; il faut en voir la preuve dans la magnifique réception civique qui eut lieu au théâtre Russell.

Tour à tour le maire de la ville d'Ottawa, le premier ministre du Canada, l'honorable M. Cochrane, l'honorable M. Beck, l'honorable M. Lemieux ont adressé la parole à cette foule immense de Canadiens-Français; tous ont adressé des compliments et des félicitations aux membres du Congrès, leur donnant l'assurance certaine que les gouvernements d'Ottawa et de Toronto seront toujours disposés à accéder à leurs demandes et à leurs légitimes revendications.

Il est à remarquer cependant que les honorables représentants du gouvernement de Toronto et le maire de la ville d'Ottawa n'ont pas parlé en français; ils ont avoué qu'à leur regret ils ne savaient pas la langue française; ils se sont aperçus cependant — ils l'ont déclaré ouvertement — que les Canadiens-Français qui composaient l'auditoire leur étaient bien supérieurs, puisque tous savaient la langue anglaise et que la

preuve se trouvait dans les applaudissements donnés à leurs paroles.

La langue française, la douce langue que nous aimons tant, a vécu de beaux jours durant ce Congrès. Comme tous les Canadiens-Français, présents à cette réunion, retourneront dans leurs foyers avec un désir plus ardent de mieux l'apprendre et surtout de la faire apprendre à leurs enfants!

Quand même ce serait le seul résultat du Congrès de cette semaine, c'en serait un bien beau et tout à l'honneur de nos compatriotes de l'Ontario.

Mais ce ne sera pas le seul!

LOUIS DES ERABLES.

("Le Moniteur", Hawkesbury, 21 janvier 1910.)

L'Association permanente.

"L'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario" est définitivement constituée. Elle a adopté hier soir sa constitution et a élu ses présidents et les membres du comité exécutif.

Disons tout de suite que ce choix a été fait avec la plus grande sagesse, la plus grande unanimité, le plus grand enthousiasme. Toutes les précautions avaient été prises pour donner les charges aux plus dignes comme aux plus aptes à les remplir. On a eu soin aussi, afin de ne pas éveiller de susceptibilités, ni créer de froissements, de distribuer les charges d'honneur et de travail en parts aussi égales que possible, entre les deux partis politiques et les différents centres de population française dans la province. Tout le monde a été hautement satisfait.

Vu la retraite de l'honorable juge Constantineau, qui a expliqué que la charge de juge qu'il occupe l'empêche absolument d'accepter la présidence de l'association permanente, qui demande un homme pouvant parler avec plus de force qu'un

juge ne peut le faire, car un juge n'a pas droit de se mêler au gouvernement de la nation et ne peut même voter, il fallait choisir une autre personne, et il n'y en avait pas de plus propre que M. Belcourt à devenir le président de l'Association qui représentera tous les Canadiens-Français de l'Ontario indistinctement, à quelque parti qu'ils appartiennent.

L'honorable M. Belcourt est bien en effet l'homme de la Providence. Homme de caractère et de science, ayant des vues larges et éclairées, occupant une position sociale élevée, indépendant de fortune, et de plus étant déjà le représentant officiel de la minorité française d'Ontario dans le Sénat, tant des conservateurs que des libéraux, M. Belcourt est bien le président le plus idéal que l'Association pouvait rêver, et, appuyé comme il le sera d'un comité exécutif aussi bien choisi, il saura parler haut et ferme.

("Le Temps", Ottawa.)

Poursuivons l'œuvre.

Nous avons atteint notre but!

Nous avons réussi et magnifiquement réussi.

L'œuvre du Congrès d'Education a eu ce succès que savent atteindre le travail et la persévérance.

Il nous fallait une cause juste, nous l'avions. Il fallait prouver que nous étions en nombre, et nos compatriotes de races étrangères ont admis que nous comptions dans ce peuple qui forme la population canadienne. Ce ne sont pas que nos discours, ce ne sont pas que nos prétentions, ce ne sont pas que nos paroles du passé qui ont marqué ce succès de la réunion des Canadiens-Français d'Ontario: ce sont des actes.

Il fallait cette manifestation, et elle s'est faite en temps opportun. Au moment du Russell, hier soir, elle a été ratifiée non seulement par ceux qui la voulaient, mais par les représentants les plus importants d'autres races.

Il y a place au Canada, et place large, pour la langue française, qui est celle de ceux qui l'ont.

La langue française doit y avoir non seulement son droit de cité, parce que les traités nous l'accordent, mais elle doit être enseignée librement à ceux qui le demandent.

Les représentants distingués d'autres races qui nous ont fait l'honneur d'assister à notre convention, nous ont affirmé leur dévotion à la langue française et à l'œuvre que nous poursuivons. Nous en prenons note, et nous nous souviendrons à l'occasion de leurs aimables dispositions.

Rappelons-nous, maintenant, que notre œuvre à nous, Canadiens-Français, n'est pas finie avec la clôture du Congrès. Bien loin de là, elle ne fait que commencer.

C'est le point de départ.

La pierre fondamentale est bien posée; il s'agit de poursuivre l'œuvre.

("Le Temps", Ottawa.)

Le Congrès d'Education.

Le Congrès des Canadiens-Français d'Ontario se poursuit à Ottawa, avec un éclat, un succès enthousiasmants.

Les comptes rendus que nous avons publiés hier et que nous publions aujourd'hui, nous montrent quel bon travail se fait et surtout quel bon esprit anime cette imposante réunion, sous l'égide de l'Eglise et la protection de Dieu.

Tout cœur canadien doit s'en réjouir et en être fier.

Nos frères d'Ontario — ils sont 210,000 dans la province-sœur — aussi forts de leurs droits que modérés dans leur sagesse, ont voulu examiner ensemble, à ciel ouvert, les réalités de leur situation présente au point de vue spécial de l'éducation de leurs enfants, pour formuler ensuite, non seulement leurs désirs légitimes, mais pour revendiquer les droits non

moins légitimes que leur confère leur qualité de citoyens du Canada, de citoyens britanniques.

Ce serait faire injure à nos compatriotes de langue anglaise que de les croire opposés à ce que le groupe ethnique le plus ancien du Canada, jouisse, non pas d'aucun privilège, mais de droits égaux à ceux dont ils jouissent eux-mêmes. Ce serait faire injure à leur bon sens pratique de supposer qu'ils ne comprennent pas ce que les plus distingués des gouverneurs anglais ont reconnu et proclamé : que le maintien du groupe canadien-français, avec sa religion, sa langue et ses traditions, contribue à la beauté et à la prospérité du Canada, comme aussi à la bonne renommée de l'Angleterre. Leur longue expérience a dû leur apprendre que, si la langue et le caractère d'un peuple peuvent se modifier, comme ceux d'un particulier, cette modification ne peut se faire par aucune contrainte. La contrainte ne peut que nuire profondément à cet organisme si délicat qu'est un groupe national, sans oublier qu'elle peut provoquer une réaction très funeste au bien général de la nation. Légitimement fiers de la gloire de la mère-patrie, ils savent que la tolérance et le don de la liberté ont été la grande habileté de l'Angleterre conquérante et civilisatrice, habileté plus puissante encore que sa force.

Les Canadiens-Français d'Ontario ont donc eu raison de ne pas douter de l'esprit de justice et de large loyauté de nos compatriotes d'origine anglaise. Les Anglais ne trouveront certainement pas étrange qu'un groupe aussi considérable réclame "la plénitude de ses droits, le légitime usage de sa langue dans tous les degrés de l'enseignement et de la formation de la jeunesse."

Ils sont assez intelligents et assez fiers de leurs droits dans notre province, pour comprendre que nos frères de là-bas, qui ne leur sont pas inférieurs en droits, réclament comme un bien, qui leur est légitimement dû, le redressement de griefs dûment constatés.

Nos compatriotes anglais d'Ontario ne nous sont pas inférieurs et doivent avoir, autant que nous, le sens de l'équité

et de la justice. Par conséquent, il ne doit pas être extraordinaire pour eux, d'accorder à nos frères de là-bas, ce que nous reconnaissons si volontiers à leurs frères d'ici.

Comment oserait-on trouver exorbitant que la minorité d'Ontario réclame les mêmes droits dont jouit, d'une manière incontestée, la minorité de Québec?

Il ne serait ni juste, ni patriotique, de penser à diviser le Canada en deux groupes qui n'auraient pas des droits et des égards égaux. Cette égalité nous est garantie par les traités et par la constitution, que les meilleurs citoyens et les plus sages patriotes doivent avant tout respecter.

Honneur à nos compatriotes d'origine française d'Ontario! Leur manifestation et leurs réclamations, sagement organisées et poursuivies, sont tout à l'honneur des deux principales races du Canada, qui doivent vivre dans la justice, pour vivre en paix et contribuer au bien de notre grande patrie. L'union des races doit se faire par l'estime et l'amour réciproques. En tout ordre d'intérêts, les tentatives d'accaparement, au profit des uns et aux dépens des autres, ne peuvent que nuire au bien général. Si certains Anglais désirent voir les Canadiens-Français devenir anglais de langue et de mœurs, qu'ils ne s'efforcent pas, en pratique, de leur suggérer que le premier mouvement pour devenir anglais est de déchoir comme Canadiens-Français. Ceci est trop peu honorable pour eux et pour nous.

Qu'ils aident au contraire nos sages et zélés compatriotes d'Ontario à progresser et à s'élever sans cesse, pour devenir de meilleurs Canadiens, et mieux contribuer à la gloire de la patrie qui nous est également chère à tous, que nous avons aimée et servie les premiers.

("L'Action Sociale", Québec, 20 janvier 1910.)

Le Congrès d'Education.

Nous tenons à féliciter vivement nos compatriotes canadiens-français de la province d'Ontario du succès qu'a obtenu

leur Congrès à Ottawa. Les organisateurs, dont le zèle mérite les plus grands éloges, ne comptaient guère, croyons-nous, réunir plus de deux ou trois cents délégués. Or, les congressistes étaient, nous assure-t-on, près d'un millier. C'est une splendide démonstration de la vitalité du sentiment national chez les Canadiens-Français d'Ontario, et du grand intérêt qu'ils portent à l'importante question de l'éducation de leurs enfants. Nous ne pouvons apprécier avec connaissance de cause leurs délibérations, qui ont eu lieu à huis-clos, mais nous ne pouvons qu'augurer d'excellents résultats, de leur empressement à assister au Congrès et de l'esprit très progressif dont les délégués étaient animés. La phalange canadienne-française qui a commencé à envahir pacifiquement la province d'Ontario, tient évidemment à conserver intactes ses mœurs, sa religion et sa langue. Nous la félicitons de nous en avoir donné une aussi éclatante démonstration.

("Le Canada", Montréal.)

Les Canadiens-Français de l'Ontario.

Leur situation actuelle et leurs légitimes revendications.

Ce que fut vraiment le Congrès d'Ottawa.

Depuis que la question scolaire s'est heurtée dans Ontario, en ces dernières années, à de nouvelles difficultés, la pensée d'un Congrès d'Education avait germé dans plusieurs âmes noblement soucieuses de l'avenir catholique de nos compatriotes. Il y a un an environ, un comité se constitua pour donner corps à ce projet, et pour le faire passer de la région des bons désirs dans le domaine des vivantes réalités.

Grâce aux lumières, au désintéressement et à la générosité de ses membres, la commission constituante réussit pleinement

dans son entreprise, et le 18 janvier, à dix heures du matin, dans la Basilique d'Ottawa, s'ouvrait le premier Congrès d'Education des Canadiens-Français d'Ontario.

Là, se trouvaient réunis environ 1200 délégués, venus des quatre coins de la province : on pouvait voir les nombreux représentants des lointains comtés d'Essex et de Kent, à côté des mandataires des paroisses plus rapprochées de Russell, de Prescott, de Stormont et de Glengarry ; le groupe isolé de Toronto avait envoyé ses députés, aussi bien que les jeunes et vaillantes agglomérations de North Bay, de Sturgeon Falls, de Sudbury, dans le Nouvel-Ontario.

La première parole comme le premier acte de cette splendide assemblée fut une vibrante confession de foi. Pendant que le clergé occupait les stalles du chœur, et que Son Excellence le Délégué Apostolique se rendait au trône et se préparait à célébrer la messe pontificale, ces milliers d'hommes, secoués par l'émotion, entonnèrent, à pleine voix, le chant qui traduit si vigoureusement les aspirations de tout vrai catholique :

Nous voulons Dieu, c'est notre Père,
Nous voulons Dieu, c'est notre Roi.

On ne pouvait mieux commencer.

Les organisateurs comptaient sur trois cents délégués ; une réunion de cinq cents leur semblait un triomphe ; et voilà que ce nombre était plus que doublé ! La belle tenue des congressistes, la conscience qu'ils avaient de leur valeur et de leurs droits, l'enthousiasme qui électrisait leurs rangs, dépassèrent, dès la première heure, les plus optimistes provisions. Dès lors, le succès fut assuré.

Ces Canadiens-Français qui n'étaient que 100,000, il y a vingt ans, dans Ontario, sont aujourd'hui environ 210,000, et, selon nos calculs, ils seront 500,000 dans un quart de siècle. On n'arrête pas l'irrésistible expansion d'un peuple, qui a reçu la bénédiction des patriarches ; et bien aveugle serait celui qui méconnaîtrait la portée de ce mouvement.

* * *

La première séance des travaux fut inaugurée par l'envoi de câblogrammes, portant au Saint-Père le filial hommage de la vénération et de l'obéissance des congressistes, et au Roi, l'expression de leurs vœux, de leurs sentiments de loyauté.

Ainsi que l'indique son nom, le Congrès d'Ottawa devait s'occuper d'éducation, mais au sens le plus large de ce terme; aussi, bien que la question d'éducation proprement dite eût la meilleure part de ses labeurs, elle ne les a pas absorbés totalement; et l'on a pu traiter de sujets qui ne s'y rattachent que d'une façon plus ou moins étroite, comme de la croisade de la tempérance, de la distribution du patronage, et des dangers de la vie des chantiers.

L'effort du travail s'est donc porté sur la question scolaire.

La nécessité de créer et de maintenir partout, même avec sacrifices pécuniaires des écoles "séparées", pour arracher nos enfants catholiques et canadiens-français au fléau de l'école neutre, a été fortement affirmée par différents orateurs. Leur parole claire, raisonnée, convaincue, a jeté dans les esprits une semence qui ne manquera pas de donner ses fruits. En effet, il faut à tout prix soustraire nos enfants à cette école impuissante à donner la formation qui convient à un baptisé, puisqu'elle méconnaît le caractère religieux de l'homme, et que, de plus, étant exclusivement anglaise, ne peut convenir au génie particulier de notre race.

La loi scolaire d'Ontario fut l'objet d'études approfondies. On constata d'abord les lacunes du système actuel. Il ne fait à la langue française qu'une part absolument insuffisante; il n'accorde aucune considération aux diplômes d'instituteurs, émis par les écoles normales de Québec, et, dans la répartition du revenu des taxes, il réserve la part du lion aux écoles de l'Etat. L'énumération détaillée de ces griefs engendre facilement la conviction qu'il est nécessaire, et même urgent, de revendiquer, d'une façon ferme et complète, nos droits méconnus.

Naturellement, comme dans toutes les assemblées délibé-

rantes, l'éloquence a joué un grand rôle. Elle a passé "du grave au doux, du plaisant au sévère"; elle a eu tous les tons, elle a eu aussi toutes les notes, même quelques-unes surchargées d'un point d'orgue.

Mais si agréablement variée que fût l'éloquence, l'exposé des statistiques (bien qu'encore incomplet), captiva surtout l'intérêt: pour une portion considérable des auditeurs ce fut une révélation, pour tous un puissant motif d'espérer en un avenir de victoire.

Recueillies de fraîche date, par des commissaires habiles et consciencieux, qui parcourent en tous sens la plupart des différents comtés, elles donnent aussi exactement que possible le nombre de nos compatriotes, la valeur de leurs propriétés, la place qu'ils occupent dans l'administration des affaires publiques, la nature des écoles, parfois le nombre des classes et le chiffre de la population scolaire, enfin, les conditions qui sont faites à l'enseignement du français dans les écoles séparées, où les enfants de langue française forment la majorité de l'assistance.

Il résulte des renseignements accumulés: 1—que dans la partie orientale de la province, les nôtres forment souvent les deux tiers de la population, paient les plus fortes taxes, et qu'en fait d'honneurs civiques, ils n'ont d'autres fonctions que celle d'acquitter leurs contributions municipales; 2—qu'ils sont le douzième de la population totale d'Ontario et la majorité des catholiques; et malgré leurs progrès incessants, ils n'occupent pas aujourd'hui une situation plus avantageuse qu'il y a vingt ans, puisqu'ils n'ont encore, maintenant comme à cette époque, qu'un seul des leurs parmi les vingt-quatre sénateurs de la Chambre Haute, et que deux juges pour les cours de comté.

Donc, appuyés sur des statistiques claires et honnêtes, — où l'on n'a rien oublié comme par hasard, — forts de leurs droits, nos compatriotes réclament énergiquement le redressement de ces torts. Ils veulent plus que jamais la conservation de leur langue et de leur foi. Pour transmettre ce dépôt sacré

QUARTIERS GÉNÉRAUX de L'UNION ST-JOSEPH DU CANADA
où l'Association d'Éducation a son bureau.

à leur postérité, ils demandent, pour la complète formation intellectuelle de leurs enfants, des institutions où un enseignement bilingue fera la place d'honneur à la langue de nos pères, depuis l'école élémentaire jusqu'aux cours les plus élevés de l'enseignement supérieur. Ils revendiquent une plus large représentation dans la magistrature, afin que dans les cours de justice, les témoignages rendus en français soient parfaitement compris par le juge, etc., etc.

C'était vraiment un beau spectacle qu'offraient ces hommes, planant au-dessus des dissensions politiques et des divisions de partis, respectueux de tous les droits d'autrui, sans distinction de nationalités, sans violence et sans provocation, — avec toutefois une note émue au souvenir des injustices subies, ou des pertes de la langue et de la foi, résultat d'un cruel abandon, — tous réunis dans un même sentiment patriotique et chrétien, pour formuler, en plein soleil, avec dignité et fermeté, les fières revendications de leur droit méconnu, — d'un droit qui découle de la nature, qui a été sanctionné par les articles indélébiles des traités et des constitutions, d'un droit qui ne peut être périmé par aucune législation, ni par aucune sentence contraire. Ce n'est pas une faveur qu'ils mendient en tendant humblement la main, mais c'est leur part de légitime liberté qu'ils réclament dans un pays où tous les droits comme tous les devoirs sont égaux.

On devait s'y attendre, ce mouvement ne pouvait s'opérer sans éveiller les susceptibilités orangistes. Une sentinelle s'empressa de dénoncer le péril qui menaçait les Ontariens, et d'inviter aimablement les Canadiens-Français, mécontents du régime qui leur est imposé, à retourner dans leur province de Québec.

Si les diatribes de l'organe fanatique parurent effrayer les timides, les apathiques et les intéressés, elles ne troublèrent pas les vrais descendants des pionniers de la foi et de la civilisation sur les bords des grands lacs, ni les héritiers des patriotes qui, à deux reprises, conservèrent ce noble domaine à la couronne d'Angleterre. Même des feuilles anglaises et

protestantes, animées d'un large esprit de justice et de tolérance, proclamèrent hautement qu'il n'y a pas de raison pour refuser aux catholiques français d'Ontario le régime libéral, qui est si généreusement concédé à la minorité protestante de Québec.

* * *

Le Congrès n'aurait-il obtenu d'autre résultat que d'unir dans une pensée commune les groupes épars de nos nationaux, et de leur révéler leur force — puisque la majorité du nombre joue un rôle si décisif dans notre système démocratique, — que ce serait déjà un immense succès. Mais il a fait plus et mieux.

Cette grandiose démonstration doit avoir un lendemain. Des résolutions d'une haute importance ont été votées, qui résument les travaux et les aspirations de ces assises réconfortantes. Pour en poursuivre l'exécution et conduire à bonne fin cette entreprise morale, religieuse et patriotique, un comité permanent a été constitué. Il devra encore travailler à couvrir la province entière d'un réseau d'associations locales, reliées entre elles par l'intermédiaire du comité exécutif, chargé de recevoir leurs communications et de leur transmettre l'impulsion nécessaire à l'efficacité d'un mouvement d'ensemble. Un journal sera bientôt fondé pour servir vaillamment les intérêts de la cause nationale.

Tout porte à croire que ce noble effort ne restera pas, comme tant d'autres généreux élans, sans un résultat tangible, et que les résolutions votées auront un autre effet que d'avoir provoqué d'enthousiastes applaudissements.

Pendant les séances, nous n'étions pas seulement en présence d'une superbe réserve de vitalité, mais nous avions sous les yeux une source incoercible de forces vives destinées à se répandre de plus en plus largement.

Nous contemplions à l'œuvre les délégués d'un noble bataillon d'agriculteurs, qui, dans la paix féconde, conquiert le sol avec courage, par sa hache et sa charrue, le parsème religieusement de temples et de croix, et par son verbe tra-

ditionnel, réveille partout l'écho qui répéta jadis le doux parler des ancêtres. Avec lui, dans cette terre d'Ontario, trop longtemps le boulevard des sectaires, s'avancent la foi catholique et l'amour de la sainte Eglise romaine. Vraiment, ne faudrait-il pas une incurable myopie, une complète ignorance des leçons de l'histoire, une répudiation honteuse des principes qui ont fait la grandeur des peuples et la vigueur de notre race dans le passé, pour ne pas voir l'évidente action de la Providence de Dieu, conduisant, par des miracles, notre jeune nation vers les glorieuses destinées qu'elle lui prépare sur le continent américain?

Nous n'avons pas à hausser les épaules, ni à baisser les yeux en signe de désespérance, pas plus qu'à déplorer l'infériorité intellectuelle et morale des Canadiens-Français, comme l'insinuait naguère l'hostilité d'un folliculaire. Ceux qui ont suivi les séances du Congrès d'Ottawa, ceux qui ont entendu ses membres exprimer les plus hautes pensées et les sentiments les plus délicats, avec élégance et facilité, dans les deux langues officielles du pays; ceux qui ont vu le peuple vibrer à l'unisson de ses représentants, et la foule acclamer les orateurs anglais, qui, eux, ne pouvaient parler la langue des congressistes, ceux-là savent que nous n'avons ni à rougir ni à désespérer.

Soyons fidèles à Dieu, attachés à nos traditions, unis entre nous, et l'avenir réalisera les plus merveilleuses promesses du passé.

Fr. RAYMOND-Mie ROULEAU,
des Frères Prêcheurs.

("La Nouvelle-France", Québec, février 1910.)

Table des Matières.

Page.

Lettre de Mgr J. O. Routhier... 5
Préface 7

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE I.—L'Ontario Français.
L'Ontario au 17e siècle 11
L'Ontario au 18e siècle 18
L'Ontario au 19e siècle 31

CHAPITRE II.—Origine, But, Préparatifs et Organisation du Congrès.
Origine 40
But 44
Préparatifs... 47
Organisation 62

LIVRE SECOND.

Premier Jour du Congrès... 99

CHAPITRE I.
La messe 99
Sermon de M. le curé L. Raymond... 102

CHAPITRE II.
Première séance du Congrès 112
Câblogrammes 113
Discours de Son Honneur le Juge A. Constantineau. 114
L'Organisateur du Congrès 124
Le Président du Congrès 126

Page.

Télégrammes 128
Lettre de la Fédération catholique 129
Lettre de Mgr E. A. Latulipe 132

CHAPITRE III.

Deuxième séance du Congrès... 134
Discours de M. P. M. Côté 135
Rapport du Comité d'éducation 144
Résolutions 153
Discours du Rév. Père L. Le Jeune, O.M.I. 159
Ecoles d'arts et de métiers: discours de M. le curé J. A. Myrand 167

* * * * *

Deuxième Jour du Congrès 173

CHAPITRE IV.

Rapport du Comité des intérêts généraux 173
L'école catholique: discours de M. l'abbé S. Corbeil 175
Discours de M. S. White 183
Journal officiel des Canadiens-Français: rapport de M. C. S. O. Boudreault 183

CHAPITRE V.

La tempérance 185
Discours de M. le curé Joseph Leclerc 186
L'Est d'Ontario — Rapport de M. O. A. Rocque ... 195
Le Nouvel-Ontario, par le Rév. Père G. Lebel, S.J. 207

CHAPITRE VI.

Réception par le conseil de ville 215
Discours de l'honorable N. A. Belcourt 216
Câblogramme de Sa Sainteté Pie X 228
Discours de Sir Wilfrid Laurier 229
Discours de Mgr J. O. Routhier 230
Discours de l'hon. Frank Cochrane 232
Discours des honorables R. Lemieux, A. Beck et C. Murphy... 233
"Nous nous compterons" 234

Troisième Jour du Congrès 237

CHAPITRE VII.

Le dernier jour du Congrès 237
L'Ouest d'Ontario, par M. S. Ducharme 237
La mutualité, par M. G. W. Séguin 240
Discours de M. le curé A. Beausoleil 249
Discours de M. Emmanuel Tassé 260
Importante résolution 264

CHAPITRE VIII.

Derniers travaux du Congrès 266
Statuts de l'Association Canadienne-Française d'Education de l'Ontario 267
Générosité des Canadiens-Français 271
Election du Comité exécutif 273
La question des chantiers, par le Rév. Père A. Paquet, O.M.I. 276

CHAPITRE IX.

Le Banquet 285
Toast au gouverneur général : discours de Mgr J. O. Routhier 287
Toast à la Législature d'Ontario : discours de l'honorable Frank Cochrane et de M. Geo. Pharand, M.P.P. 288
Au Parlement fédéral : discours de Sir Wilfrid Laurier et de l'honorable R. L. Borden 290
Discours du Rév. Père W. Murphy, O.M.I., en réponse au toast porté à l'éducation 292

APPENDICE.

Recensement de Pembroke, par le Rév. Père C. Charlebois, O.M.I. 297
Souscriptions 305
Administration 311
Liste des délégués 313
Réponse de Sa Majesté Edouard VII 345
Echos de la presse... 346

LA CIE D'IMPRIMERIE D'OTTAWA

1-3-5 RUE MOSGROVE

370.9713 C749R c.1
Congres d'education des
Rapport officiel des sean
OISE
3 0005 02078252 3

370.9713
C749R
Congrès d'éducation des
Canadiens-Français d'Ontario,
1910.
Rapport officiel des séances
tenues à Ottawa, du 18 au 20

370.9713
C749R
Congrès d'éducation des Canadiens-
Français d'Ontario, Ottawa, 1910.
Rapport officiel des seances tenues
à Ottawa, du 18 au 20 janvier 1910